

**République du Sénégal**

**Etude pour la collecte et la confirmation  
d'informations sur le développement  
de l'Agropole nord  
en République du Sénégal**

**Rapport final**

**Février 2022**

**Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)**

**Nippon Koei Co., Ltd.  
Earth and Human Corporation  
IMG Inc.**

<b>6R</b>
<b>JR</b>
<b>22-002</b>

**République du Sénégal**

**Etude pour la collecte et la confirmation  
d'informations sur le développement  
de l'Agropole nord  
en République du Sénégal**

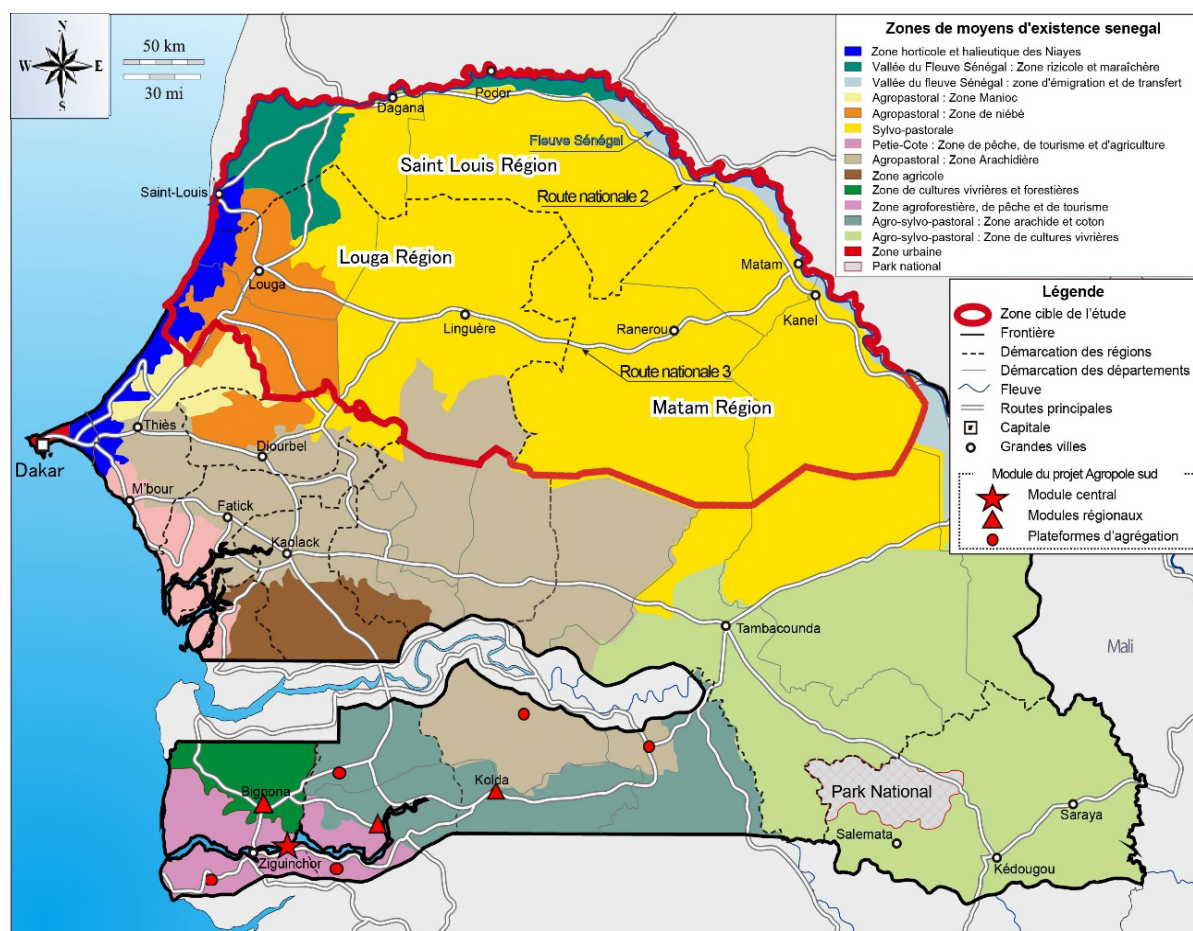
**Rapport final**

**Février 2022**

**Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)**

**Nippon Koei Co., Ltd.  
Earth and Human Corporation  
IMG Inc.**

## Carte de localisation de la zone de l'étude



Source : Equipe d'étude de la JICA

### Produits agricoles, d'élevage et halieutiques (exemples)

Produits agricoles, d'élevage et halieutiques candidats cibles	Région de Louga	Région de Saint-Louis	Région de Matam
<b>Produits agricoles</b>			
Riz	×	○	△
Tomate	△	○	△
Oignon	○	△	○
Pomme de terre	○	△	△
<b>Produits d'élevage et halieutiques</b>			
Produits laitiers	○	×	○
Produits de cuir	○	×	○
Viande	○	×	○
Aliments pour bétail	×	△	×
Produits halieutiques	○	○	×

N.B. : ○ = potentiel élevé ; △ = potentiel moyen (consommation uniquement locale, ou examen nécessaire) ;  
 × = faible potentiel

Etude pour la collecte et la confirmation d'informations sur le développement de l'Agropole nord en République du Sénégal Photothèque : Photos prises sur le terrain des différents sites d'étude (1/3)



Installation d'irrigation  
Région de Matam



Rizerie  
Département de Dagana, Région de Saint-Louis



Rizerie de petite taille  
Département de Dagana, Région de Saint-Louis



Installations d'agriculture et d'élevage  
Fass Ngom (Mpal), Région de Saint-Louis  
(Créées en 2014)



Installations d'agriculture et d'élevage (trieurs, etc.)  
Fass Ngom (Mpal), Région de Saint-Louis



Installations d'agriculture et d'élevage  
Fass Ngom (Mpal), Région de Saint-Louis  
(Dans le magasin)

Source : Equipe d'étude de la JICA



Etude pour la collecte et la confirmation d'informations sur le développement de l'Agropole nord en République du Sénégal Photothèque : Photos prises sur le terrain des différents sites d'étude (2/3)



Installations d'agriculture et d'élevage  
(pépinières)  
Fass Ngom (Mpal), Région de Saint-Louis



Installation de pêche (bureau)  
Département de Kébémér, Région de Louga



Installation de pêche (aire de stockage temporaire)  
Département de Kébémér, Région de Louga



Installation de pêche (bureau)  
Potou, Région de Louga



Route d'accès non revêtue vers les  
installations de pêches  
(difficilement praticable pendant la saison des pluies)  
Potou, Région de Louga



Aire de stockage temporaire  
(exposée aux pluies et aux vents,  
dû à l'absence de magasin)  
Ourossoji, Région de Matam

Source : Equipe d'étude de la JICA



Etude pour la collecte et la confirmation d'informations sur le développement de l'Agropole nord en République du Sénégal Photothèque : Photos prises sur le terrain des différents sites d'étude (3/3)



Poissons vendus au marché  
Oourossogi, Région de Matam



Oignons et pommes de terre  
vendus au marché  
Oourossogi, Région de Matam



Stations de pompage et réservoirs surélevés  
Linguère, Région de Louga



Groupe électrogène pour l'installation  
d'alimentation en eau  
Linguère, Région de Louga



Atelier de réparation des machines de construction  
et des pompes à eau  
(beaucoup d'ateliers sont répartis sur une vaste zone)  
Ross Béthio, Région de Saint-Louis



Un des sites candidats pour le module central  
Richard-Toll, Région de Saint-Louis

Source : Equipe d'étude de la JICA

# ETUDE POUR LA COLLECTE ET LA CONFIRMATION D'INFORMATIONS SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGROPOLE NORD EN REPUBLIQUE DU SENEGAL (SFQC)

Rapport de l'étude sur le terrain (Résumé du rapport final)

1

## BRÈVE DESCRIPTION DU DÉVELOPPEMENT DES AGROPOLES

### ► Plan et programmes nationaux concernés

- ✓ Plan Sénégal Emergent (PSE) et Plan d'actions prioritaires 2 ajusté et accéléré (PAP2/PAP2A)
- ✓ Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture Sénégalaise (PRACAS)
- ✓ Programme National de Relance de Horticulture (PNRH)

### ► Politiques et plans ayant trait au développement de l'agropole nord

- ✓ Treizième lettre de mission de la SAED
- ✓ Plan directeur de la riziculture irriguée dans la vallée du fleuve Sénégal
- ✓ Plans départementaux de développement des régions cibles

⇒ Confirmation de la pertinence du développement de l'agropole nord (y compris les résultats du Pré-Lab)

⇒ Nécessité de vérifier après l'étude de faisabilité sous les angles : « but et du contenu du projet » ; « sélection des bases » ; « produits à cibler » ; « infrastructures à aménager » ; « promotion des investissements privés et de l'emploi » ; « démarcation et effets synergiques avec les agropoles des autres régions » , etc.

2

## BRÈVE DESCRIPTION DU DÉVELOPPEMENT DES AGROPOLES

### ► Emplacement des sites de développement d'agropoles

Agropole	Régions cibles
Agropole nord	Louga, Saint-Louis, Matam
Agropole centre	Diourbel, Fatick, Kafrine et Kaolack
Agropole sud	Kolda, Sédhiou, Ziguinchor
Agropole est	Tambacounda, Kédougou
Agropole ouest	Thiès

### ► Progrès dans la réalisation du développement de l'agropole

Projet Agropole	Progrès dans la réalisation
Agropole nord	Préparation de la mise en œuvre de l'étude de faisabilité (Démarrage prévu pour le début 2022)
Agropole centre	Préparation de la réalisation du projet (Finalisation du plan, préparation de l'attribution des marchés)
Agropole sud	Préparation de la réalisation du projet (Attribution des marchés / conclusion d'accords de partenariat. Possible de démarrer les travaux dans un bref délai)
Agropole est	Au stade de la coordination pour la concrétisation du projet (coordination pour la mise en œuvre de l'étude de faisabilité)
Agropole ouest	Au stade de la conception (étude préliminaire, etc.)

3

## ORGANISATION DE L'ATELIER POUR L'IDENTIFICATION DES BESOINS EN DEVELOPPEMENT DES PARTIES PRENANTES

### ► Travaux préparatoires pour la tenue de l'atelier d'identification des besoins (mise en œuvre de l'enquête par questionnaire)

- ✓ Question 1: La possibilité de s'implanter dans l'agropole.
- ✓ Question 2: La nature de l'entreprise projetée (si le répondant est d'accord pour partager cette information avec l'équipe d'étude de la JICA).
- ✓ Question 3: Les raisons du choix de cette région (idem que ci-dessus).
- ✓ Question 4: Les obstacles qui entravent (ou susceptibles d'entraver) l'implantation.
- ✓ Question 5: La date de démarrage des opérations souhaitée.
- ✓ Question 6 (1) : La description des installations à aménager (types, dimension, spécifications etc.)
- ✓ Question 6 (2) : Les services souhaités (ex : service à guichet unique, formation technique, services de R&D ...)
- ✓ Question 7: Les souhaits concernant le cadre juridique, le système de gestion, etc.

Secteur / Filière	Nbr de questionnaires distribués	Nbr de réponses
Cultures horticoles	11	10 (12)
Céréales	11	7 (8)
Elevage et transformation de produits animaux	22	15 (17)
Pêche et aquaculture	16	8
Finance	0	(1)
<b>Total général</b>	<b>60</b>	<b>40 (46)</b>

4



## IDENTIFICATION DES BESOINS EN DEVELOPPEMENT DES PARTIES PRENANTES - ORGANIZATION DE L'ATELIER D'IDENTIFICATION DES BESOINS -

### ► Organisation de l'atelier d'identification des besoins

Date de tenue	Région cible	Ordre du jour	
Jeudi 21 octobre	Région de Louga	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Explication de l'objectif de l'atelier (Equipe d'étude de la JICA).</li> <li>- Partage des résultats de l'étude préliminaire réalisée par la JICA (Equipe d'étude de la JICA).</li> </ul>	
Vendredi 22 octobre	Région de Saint-Louis	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des résultats des enquêtes (Equipe d'étude de la JICA).</li> <li>- Questions-réponses sur les résultats des enquêtes (tous les participants).</li> </ul>	
Lundi 25 octobre	Région de Matam	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Débat libre sur les besoins des parties prenantes (tous les participants).</li> </ul>	
Mercredi 27 octobre	Atelier de restitution (synthèse générale)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Discours du Représentant résident du bureau de la JICA au Sénégal.</li> <li>- Explication de l'objectif de l'atelier d'identification des besoins (Equipe d'étude de la JICA).</li> <li>- Partage des résultats des enquêtes menées et des ateliers tenus dans chaque région cible (Equipe d'étude de la JICA)</li> <li>- Débat libre sur les besoins des parties prenantes (tous les participants).</li> </ul>	
Date de tenue	Région cible	Nbr. de participants*	Secteurs d'activités
Jeudi 21 octobre	Région de Louga	30	Finances / Transformation de produits agricoles (arachide et niébé) / Cuir / Elevage / Agriculture / DRDR / Gouvernement
Vendredi 22 octobre	Région de Saint-Louis	25	Cultures agricoles, Elevage (production de viande) / Pêche / Produits agricoles (tomates) / Association de producteurs rizicoles / DRDR / Gouvernement.
Lundi 25 octobre	Région de Matam	18	Cultures agricoles / Elevage / Céréales / Agriculture (riziculture) / Gouvernement / Partenaires de développement.
Mercredi 27 octobre	Atelier de restitution (synthèse générale)	35	Produits agricoles (tomates) / Cultures agricoles / Pêche / Association de producteurs rizicoles / Elevage / Aviculture // DRDR / Gouvernement.

5

## IDENTIFICATION DES BESOINS EN DEVELOPPEMENT DES PARTIES PRENANTES - ORGANIZATION DE L'ATELIER D'IDENTIFICATION DES BESOINS -

### ► Aperçu des résultats obtenus de l'atelier d'identification des besoins

Région cible	Principaux besoins
<b>Saint-Louis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'installations de distribution et d'entreposage frigorifique pour les produits de la pêche et développement d'installations de production d'alevins pour l'aquaculture.</li> <li>- Développement d'installations de transformation et de stockage des produits agricoles.</li> <li>- Développement d'installations de stockage du riz paddy et renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la collecte du paddy et le contrôle de la qualité.</li> </ul>
<b>Louga</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mécanismes de coexistence et de coprosperité entre les grands, moyens et petits producteurs.</li> <li>- Acquisition par le développement de l'agropole de technologies modernes permettant d'augmenter la production et d'améliorer la charge de travail (efficacité).</li> <li>- Développement d'installations de stockage et de transformation pour éviter les pertes dans le réseau de distribution des cultures de rente (oignons, etc.).</li> <li>- Aménagement de points d'eau pour le bétail et amélioration des installations de stockage de la viande et des produits laitiers.</li> <li>- Construction d'installations pour la production d'alevins destinés à être élevés.</li> </ul>
<b>Matam</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation à l'intention des acteurs du secteur de la pêche et développement d'installations aquacoles pour l'élevage des alevins.</li> <li>- Aménagements hydro-agricoles pour la culture du riz et promotion de la mécanisation.</li> <li>- Technologie de transformation de surplus de lait cru.</li> <li>- Promotion des investissements axés sur le riz, les oignons et la viande.</li> </ul>

6

## IDENTIFICATION DES BESOINS EN DEVELOPPEMENT DES PARTIES PRENANTES - IDENTIFICATION DU POTENTIEL D'IMPLANTATION D'ENTREPRISES JAPONAISES DANS L'AGROPOLE -

### ► Enquête auprès des entreprises japonaises

<b>Objectif de l'enquête</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comprendre les intentions et les besoins des entreprises japonaises pour s'implanter dans l'agropole nord ou participer à son exploitation.</li> <li>Comprendre les obstacles entravant l'implantation des entreprises japonaises dans l'agropole nord.</li> </ul>
<b>Cibles de l'enquête</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>246 entreprises privées, organisations, universités, etc. qui sont membres de la plateforme de coopération de la JICA pour l'alimentation et l'agriculture (JIPFA).</li> <li>17 entreprises du secteur privé qui ont participé à la mission conjointe organisée par le Ministère des affaires étrangères (MAE) du Japon pour la promotion du commerce et des investissements en Afrique, qui s'est tenue au Sénégal en février 2020.</li> </ul>
<b>Méthodologie utilisée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un canevas sous forme de questionnaire web (Google Forme) et un document de synthèse sur le développement de l'agropole nord ont été envoyés aux membres figurant sur la liste de diffusion de JIPFA et aux entreprises participant à la mission conjointe MAE relatée plus haut.</li> </ul>
<b>Rubriques de l'enquête</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aperçu de l'entreprise répondante (nombre d'employés, nature de l'activité, etc.).</li> <li>Expérience des affaires dans les pays d'Afrique de l'Ouest et au Sénégal (pays/région, activité menée, période de l'activité, etc.).</li> <li>Concernant le développement de l'agropole nord (l'intérêt à s'implanter ou à participer à l'exploitation de l'agricole, les obstacles qui entravent ou susceptibles d'entraver l'implantation, la mise en place de services ou d'infrastructures envisageable si ceux-ci ne sont pas prévus dans le cadre du projet d'agropole nord, les questions sur le cadre juridique, etc.).</li> </ul>

- Un total de 14 entreprises ont répondu à l'enquête par questionnaire.
- 10 entreprises étaient intéressées par une implantation dans l'agropole nord.
- Nous avons interrogé huit entreprises qui ont demandé une rencontre face à face.

7

## IDENTIFICATION DES BESOINS EN DEVELOPPEMENT DES PARTIES PRENANTES - IDENTIFICATION DU POTENTIEL D'IMPLANTATION D'ENTREPRISES JAPONAISES DANS L'AGROPOLE -

### ► Résultats de l'enquête et des entretiens avec les entreprises japonaises

- ✓ Les réponses aux questionnaires ont permis de constater un niveau élevé d'intérêt des entreprises japonaises à l'égard du développement de l'agricole nord. Cependant, elles considèrent que le moment n'est pas encore venu d'examiner de façon concrète leur implantation.
- ✓ Le manque d'informations sur les tendances et les besoins des marchés, les systèmes législatifs, les coutumes commerciaux de la zone cible constitue un obstacle qui entrave ou susceptible d'entraver l'implantation des entreprises japonaises dans l'agropole nord. Il a été observé également que les besoins sont grands à l'égard du partenariat avec des acteurs locaux, des conseillers, etc.
- ✓ Beaucoup d'entreprises souhaitent que des mesures fiscales préférentielles, des mesures d'assouplissement des règles de procédure etc, soient mises en place dans l'agropole nord, à l'instar des cas des ZES.
- ✓ En ce qui concerne l'aménagement des infrastructures dans l'agropole nord, les besoins sont grands au niveau des infrastructures de base telles que l'eau potable, l'électricité et l'assainissement.
- ✓ Dans la partie nord du Sénégal, la JICA fournit depuis longtemps son appui et il est prévu aussi qu'un projet de coopération sous forme de prêt en yens sera mis en œuvre. C'est la raison pour laquelle les entreprises japonaises considèrent qu'il est relativement facile de s'implanter dans cette zone, en comparaison avec les autres régions du pays.
- ✓ Il s'est révélé que les entreprises japonaises considèrent que s'implanter dans les pays d'Afrique de l'Ouest y compris le Sénégal est plus ou moins difficile, du point de vue de la situation géographique.

8

## ELEMENTS ESSENTIELS À PRENDRE EN COMPTE LORS DE LA VÉRIFICATION DES PLANS ÉLABORÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGROPOLE NORD

### - TRANSFORMATION, VALORISATION ET DISTRIBUTION DE PRODUITS AGRICOLES, D'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE CIBLES -

- ▶ Les TdR de l'étude de faisabilité qui sera réalisée par l'ONUDI incluent presque tous les éléments qui concernent la valorisation des produits agricoles.
- ▶ **Éléments à prendre en compte particulièrement dans le cadre de l'étude de faisabilité à examiner**
  - ✓ Il est nécessaire d'étudier et d'analyser suffisamment non seulement la production agricole mais aussi celle de l'élevage et de la pêche.
  - ✓ Il est recommandé d'étudier et de confirmer la disponibilité des terrains et les planifications futures des cultures.
  - ✓ Il faut vérifier la cohérence entre la situation actuelle des infrastructures de base (ou le plan d'aménagement futur) et le plan de développement de l'agropole proposé (en particulier l'énergie électrique et les ressources en eau)
  - ✓ Lors de l'élaboration du plan de développement de l'agropole nord, il est nécessaire de s'assurer de la disponibilité de la main-d'œuvre.
- ▶ **Points à prendre en compte et éléments essentiels lors de la vérification des résultats de l'étude de faisabilité**
  - ✓ Vérifier si le plan est élaboré en prenant en considération la coopération et l'intégration dans le domaine de la promotion des secteurs de la production agricole, de l'élevage et de la pêche.
  - ✓ Vérifier si l'analyse et l'examen sont faits en se basant sur les besoins en produits agricoles cibles, des projections démographiques, etc.
  - ✓ Vérifier si les données collectées et synthétisées lors du Pré-Lab sont mises à jour correctement et si la collecte et l'analyse de données complémentaires sont effectuées.
  - ✓ Vérifier si: i) la sélection des produits agricole, de l'élevage et de la pêche et ; ii) l'examen du système d'appui aux services sont faits comme requis, en tenant compte des filières présentant des potentialités qui ont été identifiées lors du Pré-Lab et des besoins et opinions des parties prenantes qui ont été confirmés lors de l'atelier d'identification des besoins.
  - ✓ Vérifier si la possibilité de collaborer avec l'agropole centre (aliments pour le bétail etc.) est étudiée.

9

## POINTS CLES DANS LE CADRE DE LA VERIFICATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'AGROPOLE NORD

### - TRANSFORMATION, VALORISATION ET DISTRIBUTION DES PRODUITS AGRICOLE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE CIBLES -

Produits agricoles, de l'élevage et de la pêche candidats	Région de Louga	Région de SaintLouis	Région de Matam
Riz	X	○	△
Tomate	△	○	△
Oignon	○	△	○
Pomme de terre	○	△	△
Produits laitiers	○	X	○
Produits de cuir	○	X	○
Vlande	○	X	○
Aliments pour le bétail	X	△	X
Produits halieutiques	○	○	X

N.B. : ○ = potentiel élevé ; △ = potentiel moyen (consommation uniquement locale, ou examen nécessaire) ; X = faible potentiel

- ▶ Chaque région possède ses caractéristiques propres et, à l'heure actuelle, la présence dans les trois régions cibles de produits agricoles, d'élevage et halieutiques susceptibles d'avoir des potentialités n'est pas encore confirmée.
- ▶ L'exemple de planification de l'agropole sud, basée sur un module central où se concentreraient toutes les fonctions de l'agropole des trois régions cibles (développement à module centralisé) ne serait pas applicable.
- ▶ L'équipe de la présente mission d'étude souhaite proposer que l'étude de faisabilité envisage également le développement de plateformes décentralisées et indépendantes tenant compte des caractéristiques de chaque région et de chaque zone (développement de plateformes décentralisées).

10

## POINTS CLES DANS LE CADRE DE LA VERIFICATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'AGROPOLE NORD

### - CADRE JURIDIQUE ET SYSTÈME DE GESTION OPÉRATIONNELLE -

#### ► TdR de l'étude de faisabilité de l'UNIDO

Un examen doit être fait dans le cadre de l'étude de faisabilité sur le cadre juridique et le système de gestion opérationnelle. En ce qui concerne le cadre juridique en particulier, les TdR indiquent clairement que « les lois, les règlements et les aspects institutionnels liés à l'environnement des affaires » seront étudiés, ce qui est considéré comme pertinent.

#### ► Éléments à examiner et à prendre en compte dans le cadre de l'étude de faisabilité

- ✓ Il se peut qu'il n'y ait pas d'entreprise privée souhaitant participer au projet de l'agropole en qualité de SCE. Dans ce cas, l'organisme public « Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS) » pourrait être l'opérateur.
- ✓ il est suggéré que « l'identification des utilisateurs ou des associations de producteurs susceptibles de devenir les investisseurs ou les membres de conseils d'administration de la SCE » soit effectuée.

#### ► Points à noter et points clés à considérer lors de la vérification des résultats de l'examen présentés à l'issue de l'étude de faisabilité

- ✓ Pour le sud, il a déjà été décidé que le FONSIS serait l'opérateur du développement de l'agropole, et la participation du secteur privé a été conçue comme une « question à traiter dans l'avenir ».
- ✓ Si, à l'avenir, la gestion de l'exploitation non seulement des agropoles sud, centre, nord, ouest et est, mais aussi celle de chaque « module » et de chaque « plateforme » par un opérateur distinct est acceptée, les obstacles à la participation du secteur privé seront minimisés, et le Partenariat-Public-Privé (PPP) initialement prévu pourra être réalisé.

11

## POINTS CLES DANS LE CADRE DE LA VERIFICATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'AGROPOLE NORD

### - CADRE JURIDIQUE ET SYSTÈME DE GESTION OPÉRATIONNELLE -

- Il sera important, dans le cadre de l'étude de faisabilité, de cerner le débat et d'identifier la tendance de la structure de gestion dans le développement de l'agropole sud et celui de l'agropole centre, et examiner une structure de gestion pertinente pour l'agropole nord pour encourager la participation du secteur privé au maximum.

Sujet à l'examen	Points qui ont été examinés dans l'étude faisabilité du Sud et du Centre et situation actuelle	Points à noter / points clés lors de la vérification des résultats de l'étude de faisabilité à venir pour le développement de l'agropole nord
(a)	Structure et forme de l'organe chargé de la gestion (organe directeur)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dans le Sud, il a été décidé que le FONSIS créerait la SCE.</li> <li>✓ Dans la partie centrale, il est prévu que le FONSIS et le CDC créeront la SCE.</li> </ul>
(b)	Processus d'établissement de l'organe directeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Il est souhaitable d'examiner ce qui est ressorti des discussions dans les régions du Centre et du Sud, pour réfléchir s'il est pertinent que le FONSIS crée la SCE dans le Nord également, et comment assurer la coordination entre organes directeurs au niveau central, régional et départemental.</li> <li>✓ Dans le Sud, les préparatifs pour la création de la SCE sont en cours suivant un processus défini.</li> <li>✓ Sur la base des discussions tenues dans les régions du Sud et du Centre concernant le processus de création des SCE, des mesures visant à encourager le secteur privé à participer aux SCE doivent être envisagées et proposées dans l'étude de faisabilité.</li> </ul>
(c)	Répartition des rôles, droits et obligations entre le gouvernement, les ministères compétents, les organes directeurs et les entreprises privées	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La répartition des rôles, droits et obligations de chaque entité fait l'objet de discussions dans les régions du Sud et du Centre.</li> <li>✓ Il est nécessaire d'examiner si les procédures administratives, telles que l'octroi des approbations ou agréments aux entreprises privées qui envisagent de participer, peuvent être suivies au niveau de chaque région et, le cas échéant, proposer des améliorations possibles.</li> <li>✓ Il faut aussi prendre en considération les points énumérés à la section 2.3 (4) Rôles et réalisations escomptées des différentes parties prenantes et leurs défis spécifiques.</li> </ul>

12

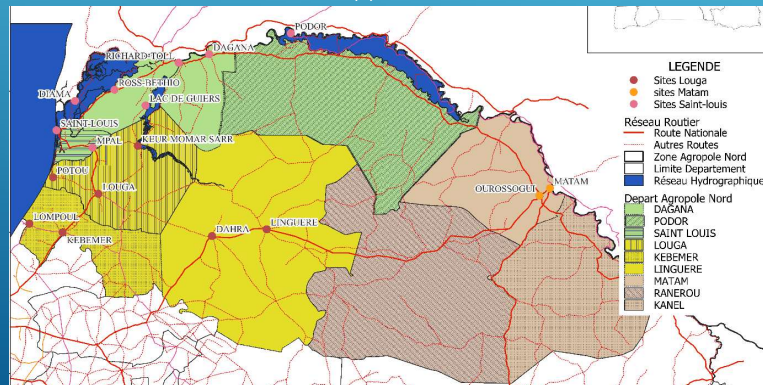


## POINTS CLES DANS LE CADRE DE LA VERIFICATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'AGROPOLE NORD

### - PLAN DE DEVELOPPEMENT (AMENAGEMENT D'INFRASTRUCTURES) -

#### ► TdR de l'étude de faisabilité à réaliser par l'ONUDI

- ✓ L'accent est mis notamment sur l'examen des infrastructures de base et des infrastructures spécialisées. Les infrastructures commerciales ne sont pas explicitement mentionnées dans les TdR, mais on suppose qu'elles sont incluses dans la catégorie « autres infrastructures et services connexes ».
- ✓ On trouve une mention comme « Dans la zone Nord, le meilleur emplacement pour un agropole serait Richard-Toll mais, avec réserve : « Toutefois ceci doit être revu dans le cadre de l'étude de faisabilité. Il y a lieu donc de commencer par sélectionner les sites de développement.



13

## POINTS CLES DANS LE CADRE DE LA VERIFICATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'AGROPOLE NORD

### - PLAN DE DEVELOPPEMENT (AMENAGEMENT D'INFRASTRUCTURES) -

#### ► Eléments à examiner et à prendre en compte dans le cadre de l'étude de faisabilité (infrastructures de base: routes)

- ✓ Les sites candidats sont généralement situés le long de routes nationales et d'autres grandes artères
- ✓ Accès aux sites depuis la route nationale ou d'autres grandes artères et accès des personnes concernées qui viennent autrement qu'en automobile sont à examiner.
- ✓ Sur les routes nationales et d'autres grandes artères: Les prévisions du trafic, y compris l'apparition d'embouteillages, et contre-mesures à ce sujet, l'impact structurel de la circulation des véhicules lourds sur la route existante et les mesures de prévention des accidents de la route sont à examiner.

#### ► Eléments à examiner et à prendre en compte dans le cadre de l'étude de faisabilité (infrastructures de base: énergie électrique)

- ✓ Alimentation électrique: On peut dire qu'en termes d'approvisionnement en électricité, il n'y a pas d'inquiétude quant à la pénurie d'approvisionnement en électricité par rapport à la consommation annuelle d'électricité prévue pour chaque site, bien qu'il puisse être nécessaire d'étendre le réseau de distribution et de prendre des mesures contre les pannes.
- ✓ Afin d'évaluer la viabilité du projet, il est important non seulement de planifier le réseau de distribution entre les bases et à l'intérieur des bases de l'agropole, mais aussi de confirmer les intentions de la SONELEC concernant le moyen d'approvisionnement en électricité en rapport avec l'emplacement et la demande en électricité de chaque base de l'agropole qui auront été définis au cours de l'étude de faisabilité.
- ✓ En ce qui concerne les tarifs d'électricité, il peut y avoir des augmentations et des fluctuations des prix. Il est nécessaire de réfléchir à la manière de mettre en place des tarifs durables et faciles à conclure pour le secteur privé, notamment pour les contrats de moyenne ou haute tension où se trouve chaque base de l'agropole.
- ✓ L'installation de réverbères solaires, et de systèmes privés de production d'électricité y compris leur utilisation en cas de coupure de courant, est aussi à examiner

14

## POINTS CLES DANS LE CADRE DE LA VERIFICATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'AGROPOLE NORD

### - PLAN DE DEVELOPPEMENT (AMENAGEMENT D'INFRASTRUCTURES) -

#### ► **Eléments à examiner et à prendre en compte dans le cadre de l'étude de faisabilité (infrastructures de base: installations d'alimentation en eau)**

- ✓ En termes de quantité, les besoins en eau estimés pour chacun des sites peuvent être suffisamment assurés : dans le cas de la vallée du fleuve Sénégal, avec captage direct de l'eau du fleuve et le captage indirect à partir de puits sont possibles et, dans les zones intérieures, l'eau peut être disponible par la construction de forages profonds.
- ✓ En termes de tarifs, leur détermination variera d'un site candidat à l'autre, mais les tarifs ne devraient pas constituer en eux-mêmes une préoccupation majeure, puisque les dépenses annuelles prévues pour l'eau ne devraient représenter qu'une fraction des tarifs d'électricité.
- ✓ En plus d'examiner minutieusement les prévisions de la demande en eau pour chaque base de l'agropole, il sera nécessaire d'examiner concrètement des questions comme la méthode et le volume de captage de l'eau dans la vallée du fleuve Sénégal, et, pour l'intérieur des terres, le nombre de forages, la profondeur des forages, la méthode de foration, le temps de fonctionnement des pompes, les méthodes de maintenance et d'approvisionnement, etc., pour assurer le volume d'eau estimé nécessaire (en m<sup>3</sup>/jour) sur chacune des bases. Il faudra également étudier les procédures d'autorisation, les délais nécessaires et les périodes d'exécution des procédures.

#### ► **Eléments à examiner et à prendre en compte dans le cadre de l'étude de faisabilité (infrastructures de base: installations sanitaires)**

- ✓ Il importe d'examiner le volume d'eaux usées prévu à chaque étape du traitement, la qualité desdites eaux usées et la méthode de traitement, afin de déterminer si oui ou non les normes en matière d'eaux usées seront respectées.
- ✓ En principe il est prévu d'adopter une méthode de traitement similaire à celle des agropoles des autres régions. Quant aux régions enclavées pauvres en ressources hydriques, il est souhaitable que soit activement examinée la réutilisation des eaux traitées et des boues.
- ✓ Il sera nécessaire d'examiner le volume de génération de déchets pour chaque base et les modalités d'élimination en tenant compte des conditions des installations de traitement de déchets existantes dans la zone concernée

15

## POINTS CLES DANS LE CADRE DE LA VERIFICATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'AGROPOLE NORD

### - PLAN DE DEVELOPPEMENT (AMENAGEMENT D'INFRASTRUCTURES) -

#### ► **Eléments à examiner et à prendre en compte dans le cadre de l'étude de faisabilité (infrastructures de base: (Aménagements intérieurs des bases)**

- ✓ Dans le cadre de l'étude de faisabilité, il faudra examiner comme aménagements intérieurs des bases: i) la route intérieure, ii) l'équipement photovoltaïque et iii) l'environnement de communication.

#### ► **Eléments à examiner et à prendre en compte dans le cadre de l'étude de faisabilité (infrastructures spécialisées)**

- ✓ La décision sera prise à l'issue de l'étude de faisabilité après l'examen en prenant en considération les contenus des agropoles des autres régions, les caractéristiques spécifiques des régions concernées (les produits agricoles, de l'élevage et de la pêche, les questions sur la transformation, la valorisation, la distribution, etc.).
- ✓ Il y a alors lieu de penser à la coexistence et la génération des effets de synergie avec les entreprises qui sont déjà présentes.
- ✓ Pour les secteurs de l'élevage et de la pêche, la mise en place de la chaîne de froid est essentielle. Mais il est préférable de prévoir des installations de taille réduite afin de ne pas créer des problèmes de maintenance. Dans le secteur agricole, les besoins en installations de stockage sont importants. Quant à l'élevage, il serait nécessaire d'examiner la mise en place de plusieurs installations semi-intensives de petite taille réparties sur une vaste zone étant donné que l'élevage dans la zone cible se fait de façon extensive.

#### ► **Eléments à examiner et à prendre en compte dans le cadre de l'étude de faisabilité (infrastructures commerciales):**

- ✓ Il n'y eut pratiquement pas de souhait exprimé lors de l'atelier d'identification des besoins, en ce qui concerne les infrastructures commerciales. Il faudra examiner avec attention dans le cadre de l'étude de faisabilité leur nécessité et leur pertinence en tenant compte du rapport coût-efficacité, des impacts sur les zones avoisinantes, etc.

16

## POINTS CLES DANS LE CADRE DE LA VERIFICATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'AGROPOLE NORD - PLAN DE DEVELOPPEMENT (AMENAGEMENT D'INFRASTRUCTURES) -

### ► Points à noter et points clés à considérer lors de la vérification des résultats de l'examen présentés à l'issue de l'étude de faisabilité

- ✓ L'équipe de la présente mission propose d'examiner le développement de plateformes de type décentralisé, en tenant compte de ce qui suit:
  - Il est à présumer que pour ce qui concerne le nord, les distances entre les bases seront, à cause de l'étendue de la superficie ciblée, relativement plus importantes que pour les autres agropoles.
  - L'emplacement du module central n'est pas encore déterminé (il semble que cela est dû à la non-disponibilité de terrains à bâtir)
  - L'aménagement des infrastructures commerciales n'est prioritaire pas pour le moment.
  - Quant aux infrastructures spécialisées, on peut à présent supposer qu'il est convenable de prévoir des installations de taille réduite.
  - Et dans ce cas, il serait plus facile de réaliser le développement de l'agropole en utilisant des infrastructures existantes.
- ✓ Vérifier si les besoins et les opinions exprimés lors de l'atelier d'identification des besoins sont pris en compte dans l'examen des infrastructures respectives.
- ✓ Vérifier si l'utilisation active des infrastructures existantes est examinée.
- ✓ Il est souhaitable que les perspectives après l'achèvement sont discutées lors du LAB.

17

## POINTS CLES DANS LE CADRE DE LA VERIFICATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'AGROPOLE NORD - PLAN DE DEVELOPPEMENT (FOURNITURE DE SERVICES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET POUR ATTIRER LES ENTREPRISES PRIVÉES) -

### ► Les termes de référence de l'étude de faisabilité ne mentionnent que la proposition d'instruments de soutien financier.

### ► Éléments à examiner et à prendre en compte dans le cadre de l'étude de faisabilité

- ✓ L'étude de faisabilité doit d'abord identifier les dispositifs de soutien technique et financier existants, puis déterminer quels sont les soutiens disponibles et dans quelles conditions pour renforcer les chaînes de valeur dans le cadre du développement de l'agropole nord.
- ✓ Il est également nécessaire d'examiner quels types de soutien se montreront efficaces pour le développement de l'agropole nord, en incluant non seulement les instruments de soutien financier, mais aussi la fourniture d'autres services, tels que des fonctions d'incubation.
- ✓ Il faut sur cette base examiner si l'on doit recourir aux dispositifs de soutien existants, ou si de nouveaux dispositifs doivent être mis en place.

### ► Points à noter et points clés à considérer lors de la vérification des résultats de l'examen présentés à l'issue de l'étude de faisabilité

- ✓ Il faut permettre d'utiliser au maximum les dispositifs de services existants : par exemple, penser à établir une relation de collaboration avec la « plateforme d'investissement » mise en place dans la ville de Saint-Louis,
- ✓ Elaborer le plan de sorte à inciter les entreprises privées à s'implanter dans l'agropole nord par une synergie entre les services à guichet unique, les plateformes d'incubation, les services financiers, les formations techniques et les services de recherche et développement.

18

## POINTS CLES DANS LE CADRE DE LA VERIFICATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'AGROPOLE NORD - CALENDRIER DE DEVELOPPEMENT -

- ▶ **Les termes de référence de l'équipe d'étude de faisabilité ne mentionnent pas de spécifications ni d'exigences de contenus concrets concernant l'examen du calendrier de développement.**
- ▶ **Eléments à examiner et à prendre en compte dans le cadre de l'étude de faisabilité**
  - ✓ Examen comparatif du mode de mise en œuvre forfaitaire et du mode de mise en œuvre progressif
  - ✓ Examen du calendrier optimal pour chacun des travaux des bases de développement et pour les autres composantes importantes. Cela inclut l'examen des périodes relatives à la conception détaillée et à la planification détaillée, à l'élaboration des documents d'appel d'offres, aux procédures d'adjudication et de passation de marchés, aux considérations environnementales et sociales, aux différentes approbations, aux préparatifs de la mise en œuvre des travaux de construction, et à l'acquisition de terrains etc.
  - ✓ Examen des liens, des relations et des synergies entre les composantes importantes permettant d'optimiser les bénéfices des activités sur chaque base de développement.
  - ✓ Examen des liens, des relations et des synergies entre les différentes bases de développement permettant d'optimiser les bénéfices des activités.
  - ✓ Identification et classement des entités responsables, des entités de mise en œuvre et des entités de soutien pour chaque travail.
  - ✓ Examen du montant des fonds nécessaires pour chaque étape/période.
  - ✓ Examen des étapes clés et du dispositif de suivi pour chaque travail.
- ▶ **Points à noter et points clés à considérer lors de la vérification des résultats de l'examen présentés à l'issue de l'étude de faisabilité**
  - ✓ Vérifier si les sites et les plans prioritaires sont examinés en tenant compte de la génération des effets de synergie avec les agropoles des autres régions.
  - ✓ Vérifier si l'approche de mise en œuvre par étapes est examinée en référence avec des projets similaires.

19

## POINTS CLES DANS LE CADRE DE LA VERIFICATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'AGROPOLE NORD - PLANIFICATION FINANCIERE-

- ▶ **Les TdR de l'étude de faisabilité incluent des éléments à examiner en matière de planification financière**
- ▶ **Points à noter et points clés à considérer lors de la vérification des résultats de l'examen présentés à l'issue de l'étude de faisabilité**

Point à examiner	Points demandant une attention particulière et points clés à prendre en compte lors de la vérification de l'étude de faisabilité du plan de développement de l'agropole nord
(a)	Estimation du montant des investissements et calendrier des investissements Il faut également prendre en considération des mesures consistant notamment à investir de façon progressive, en tenant compte de l'ampleur de la demande et des capacités du secteur privé.
(b)	Examen des possibilités d'investissement du secteur privé dans la SCE Dans le cas où il n'y aurait pour l'heure aucune perspective d'investissement du secteur privé dans la SCE, on peut penser qu'il faudrait procéder à une réflexion qui inclue la possibilité de confier la gestion de l'agropole au secteur privé, sans investissement.
(c)	Examen de la levée de fonds Il faut examiner le mode et le dispositif de levée de fonds, en étudiant notamment si les sources de financement sont sélectionnées zone par zone, et si les contributions de fonds se feront à la BAD qui est le bailleur principal.
(d)	Calcul du taux de rentabilité interne, du taux de croissance et du seuil de rentabilité de la SCE Il faut accorder une attention particulière au contenu de l'examen de rentabilité, en s'assurant que, si nécessaire, il a également été procédé à une vérification au moyen d'une analyse de sensibilité qui permet de mesurer l'ampleur des impacts, notamment en modifiant les paramètres concernant les coûts et revenus (pertinence des loyers, etc.), ainsi que la temporisation.

20



## POINTS CLES DANS LE CADRE DE LA VERIFICATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'AGROPOLE NORD

### - CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES -

- ▶ L'étude de faisabilité de l'ONUDI inclut dans le cadre de ses TdR (a) l'examen du cadre des considérations environnementales et sociales et (b) la réalisation de l'EIE et l'élaboration du PAR. On peut considérer que ces documents incluent les tâches nécessaires dans le cadre de l'étude de faisabilité de l'agropole nord.
- ▶ **Eléments à examiner et à prendre en compte dans le cadre de l'étude de faisabilité**
  - ✓ Comme il serait difficile de réaliser (b) ci-dessus sur tous les sites dans le cadre de l'étude de faisabilité, il est recommandable de procéder comme suit:
  - ✓ Le (b) ne se fera que pour le site (ou un groupe rassemblant plusieurs activités associées) considéré comme le plus prioritaire parmi les sites retenus dans l'étape initiale de l'étude de faisabilité, ces documents étant par la suite considérés comme des canevas lors de la mise en œuvre sur les autres sites. Dans ce cas, il n'est pas indispensable de compléter les procédures pendant la période de l'étude de faisabilité.
  - ✓ En principe, les EIE et les PAR doivent être réalisés/élaborés au moment approprié, parallèlement aux travaux préparatoires tels que l'élaboration de la conception détaillée, en fonction de la l'évolution des autres travaux comme la sélection des sites de réalisation du projet (y compris la conclusion de l'accord au niveau du Lab.
  - ✓ Dans le cadre des considérations environnementales et sociales, on mettra au clair (1) la méthode de mise en œuvre, (2) l'entité responsable, (3) la procédure et (4) le calendrier de l'élaboration de l'EIE et du PAR pour chaque base, et, parallèlement à la mise en œuvre du projet, l'on veillera à ce que les procédures en matière de considérations environnementales et sociales puissent être mises en œuvre de manière autonome par l'entité chargée de la mise en œuvre du développement de l'agropole nord.
  - ✓ Les coûts de mise en œuvre des considérations environnementales et sociales nécessaires seront examinés, estimés et inclus dans le plan d'exécution.

21

## POINTS CLES DANS LE CADRE DE LA VERIFICATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'AGROPOLE NORD

### - CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES -

- ▶ **Points à noter et points clés à considérer lors de la vérification des résultats de l'examen présentés à l'issue de l'étude de faisabilité**
  - ✓ Vérification de la cohérence avec les considérations environnementales et sociales du plan de l'agropole sud.
  - ✓ Vérification de la conformité avec la législation sénégalaise en matière environnementale.
  - ✓ Mise au clair des entités concernées par la mise en œuvre des considérations environnementales et sociales.
  - ✓ Mise au clair du processus relatif à la mise en œuvre des considérations environnementales et sociales.
  - ✓ Vérification de la cohérence avec les lignes directrices, etc. en matière de considérations environnementales et sociales des bailleurs

22

## POINTS CLES DANS LE CADRE DE LA VERIFICATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'AGROPOLE NORD

### - EVALUATION DES RISQUES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET -

- ▶ Bien que l'étude de faisabilité inclue un élément relatif à l'évaluation des risques, celui-ci ne constitue pas une directive de travail claire et précise.
- ▶ **Eléments à examiner et à prendre en compte dans le cadre de l'étude de faisabilité**
  - ✓ En plus de ce qui est indiqué dans les TdR, il est recommandé d'évaluer et de noter les risques et examiner les mesures pour les éviter ou atténuer.
  - ✓ En plus de présenter des mesures d'atténuation, mettre au claire la méthode de gestion des risques. Examiner également la communication des risques.
  - ✓ Il est aussi recommandé d'examiner les risques en s'appuyant à des normes internationales comme ISO31000-2018.
- ▶ **Points à noter et points clés à considérer lors de la vérification des résultats de l'examen présentés à l'issue de l'étude de faisabilité**
  - ✓ Les éléments de risque ont-ils été tous identifiés tout au long de la période allant des préparatifs du plan de l'agropole jusqu'à sa mise en service ?
  - ✓ Le contenu concret des risques est-il précisé, et le niveau de danger des risques est-il évalué en fonction de cela ?
  - ✓ Pour répondre à ces risques, des mesures appropriées fondées sur les résultats de l'évaluation des risques (classées notamment en termes d'évitement, d'atténuation, de séparation/dispersion, de transfert, de rétention) sont-elles sélectionnées, et sont-elles assorties de méthodes concrètes ?
  - ✓ Les organisations, structures, etc. prenant ces risques en charge ou mettant en œuvre les mesures en réponse à ces risques sont-elles clairement définies ?
  - ✓ La période de traitement et de gestion des risques est-elle clairement définie ?
  - ✓ Est-il fait mention d'un mode de suivi des risques ?

23

## POSSIBILITÉ D'APPORT D'UNE COOPÉRATION FINANCIÈRE / TECHNIQUE DE LA JICA - ETAT D'AVANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DE L'AGROPOLE NORD ET TENDANCE DES APPUIS DES AUTRES PARTENAIRES DE DÉVELOPPEMENT -

- ▶ Nous considérons qu'il n'est pas réaliste que la JICA intervienne dans la réalisation du projet en tant que principal bailleur de fonds, étant donné que d'autres partenaires de développement manifestent déjà leur intention de fournir un appui.
- ▶ Il est par conséquent souhaitable d'examiner la nature concrète de la coopération que la JICA pourra apporter dans le cadre du développement de l'agropole nord (par exemple, sous forme de projet de prêt en yens destiné notamment à l'aménagement d'infrastructures) après que le plan de développement concret aura été élaboré par le biais de l'étude de faisabilité.
- ▶ Et à ce moment-là, il serait souhaitable de mettre en œuvre une « étude préparatoire pour la coopération » afin de vérifier l'éligibilité du projet pour un financement sous forme de prêt en yen, sa pertinence, ses effets, les questions sur les considérations environnementales et sociales, les risques pouvant en résulter, etc.
- ▶ On considère par ailleurs que, vu que la BAD et la BEI manifestent déjà leur intention de financer un montant substantiel, dans le cas où la JICA apporte un appui direct de sa part, il serait plus réaliste d'envisager une collaboration avec lesdites banques, sous forme par exemple de co-financement.
- ▶ Si l'apport d'un appui direct au développement de l'agropole nord de la façon proposée ci-dessus est envisagé, il est souhaitable de commencer des discussions avec le MDIPMI et la BAD dans un délai rapproché afin que l'intention de la JICA soit prise en compte au maximum dans l'élaboration du plan de développement de l'agropole. Et si la JICA souhaite apporter son appui dans un domaine ou dans une région spécifique, il vaut mieux commencer par communiquer son intention au MDIPMI et à la BAD à un stade précoce pour une coordination en temps opportun.

24

## POSSIBILITÉ D'APPORT D'UNE COOPÉRATION FINANCIÈRE / TECHNIQUE DE LA JICA -CONCEPT GÉNÉRAL DU DÉVELOPPEMENT DE L'AGROPOLE NORD -

- ▶ Nous considérons que, plutôt que le plan de type centralisé prévu pour les agropoles sud et centre (développement à module centralisé) axé sur un module central regroupant l'ensemble des trois régions cibles, le développement de plateformes qui prennent en compte les caractéristiques de chaque région et de chaque zone, de façon décentralisée et indépendante (développement de plateformes de type décentralisé) serait plus avantageux pour le développement de l'agropole nord, aussi bien du point de vue du choix des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche à cibler que du point de vue de l'aménagement des infrastructures.
- ▶ Si le concept de développement à module centralisé est adopté pour l'agropole nord à l'instar de l'agropole sud, il faudra examiner avec attention s'il est possible d'apporter un appui approprié en prenant en considération les appuis fournis par les autres bailleurs de fonds et en définissant clairement la répartition des rôles ainsi que les risques et responsabilités à assumer par la JICA.
- ▶ Par contre, si le concept de développement de plateformes de type décentralisé est adopté, les activités de développement pourront être menées de façon individuelle jusqu'à leur achèvement et, de ce fait, même si plusieurs bailleurs de fonds interviennent, il serait possible de délimiter les zones d'intervention et de partager les bases à aménager plus facilement et de façon claire.
- ▶ Dans ce cas, bien que cela dépende des sites des bases sélectionnés et du nombre de bases à aménager, il serait envisageable de former un projet de prêt en yen du type « prêt sectoriel » pour réaliser le développement des bases dispersées dans une zone donnée avec plus de flexibilité.

25

## POSSIBILITÉ D'APPORT D'UNE COOPÉRATION FINANCIÈRE / TECHNIQUE DE LA JICA - PROJETS RÉALISÉS JUSQU'ICI ET ORIENTATIONS DE COOPÉRATION DE LA JICA DANS LES RÉGIONS CIBLES -

- ▶ Dans le cas où le concept de développement de plateformes de type décentralisé est adopté, il est souhaitable que la zone d'intervention de la JICA soit dans la vallée du fleuve Sénégal, notamment les départements de Dagana et Podor.
- ▶ Il est recommandable de cibler le riz comme principale produit agricole, et d'examiner positivement la culture de la tomate, de l'oignon et du gombo comme produits de contre-saison.
- ▶ Lors de l'examen du détail de l'aménagement des bases de l'agropole, il faudra étudier suffisamment la possibilité de collaborer avec le « Projet de production de riz irrigué dans la vallée du fleuve Sénégal » (projet de prêt en yens) pour les aspects de la production des produits agricoles, et avec le « Projet de renforcement de la chaîne de valeur du riz dans la vallée du fleuve Sénégal » (projet de coopération technique) pour ce qui concerne le renforcement de la chaîne de valeur y compris la transformation, la distribution et la vente des produits, de sorte à générer des effets de synergie.
- ▶ Il y a lieu de vérifier la cohérence avec le plan directeur pour la promotion de la riziculture qui a été élaboré dans le cadre du PAPIZ2, et d'élaborer un plan pouvant contribuer à la promotion de la riziculture dans la vallée du fleuve Sénégal.

26

## **POSSIBILITÉ D'APPORT D'UNE COOPÉRATION FINANCIÈRE / TECHNIQUE DE LA JICA -AUTRES POINTS DE VUE (PROJET DE COOPERATION TECHNIQUE, AIDE FINANCIERE NON REMBOURSABLE, ETC)-**

- ▶ **Projet de promotion de l'élevage et de la pêche orientés vers le marché : (projet de coopération technique):**
  - ✓ La région de Louga, où l'élevage et la pêche sont pratiqués activement, peut être ciblée.
  - ✓ Il y aura lieu d'examiner sa pertinence avec attention en réalisant une « étude pour l'élaboration du plan de base » , et d' envisager la réalisation en deux phases afin de pouvoir examiner le détail des activités en y consacrant suffisamment de temps
- ▶ **Projet d'établissement d'une chaîne de froid (projet de coopération financière non-remboursable)**
  - ✓ Des besoins et des souhaits en matière de chaîne de froid sont manifestés notamment dans les secteurs de l'élevage et de la pêche. Un modèle de création de la chaîne de froid pourra être mis en place.
  - ✓ Toutefois, il est nécessaire d'examiner avec attention la pertinence et la durabilité de l'appui, car les régions concernées font face à des problèmes d'entretien au niveau des installations de fabrication de glace.
- ▶ **Projet d'appui à la formation technique et au développement des ressources humaines (projet de coopération technique)**
  - ✓ Possible de former des ressources humaines capables de réaliser des formations techniques et pratiques demandées
  - ✓ Il est souhaitable que les résultats obtenus et les leçons tirées du Projet d'amélioration de la capacité d'organisation du centre de formation professionnelle et technique soient pris en compte



# **Etude pour la collecte et la confirmation d'informations sur le développement de l'Agropole nord en République du Sénégal**

## **Rapport final**

### **Table des matières**

Carte de localisation de la zone de l'étude	
Photothèque	
Résumé	
Table des matières	
Abréviation	
Unité	

#### **CHAPITRE 1 GRANDES LIGNES DE LA MISSION.....1-1**

1.1 Plan d'affectation des membres de l'équipe.....	1-1
1.2 Objectif de la mission.....	1-1
1.3 Zone cible de l'étude.....	1-2
1.4 Cadre organisationnel de mise en œuvre de la mission.....	1-2
1.5 Diagramme de flux de travail.....	1-3

#### **CHAPITRE 2 BRÈVE DESCRIPTION DU DÉVELOPPEMENT DES AGROPOLES .....2-1**

2.1 Brève description du positionnement du développement des agropoles dans les plans de développement national et les politiques agricoles nationales.....	2-1
2.1.1 Brève description du positionnement du développement des agropoles dans les plans de développement national.....	2-1
2.1.2 Brève description du positionnement du développement des agropoles dans les politiques agricoles nationales.....	2-3
2.1.3 Pertinence du développement de l'agropole nord.....	2-10
2.2 Orientations communes dans le cadre des projets agropoles.....	2-12
2.3 Départements ministériels et autres parties prenantes concernés.....	2-13
2.4 Etat des progrès dans la réalisation du projet Agropoles.....	2-17

#### **CHAPITRE 3 IDENTIFICATION DES BESOINS DES PARTIES PRENANTES DU DEVELOPPEMENT DE L'AGROPOLE DU NORD .....3-1**

3.1 Organisation de l'atelier pour l'identification des besoins relatifs au développement de l'agricole nord.....	3-1
3.1.1 Objectifs.....	3-1
3.1.2 Vue d'ensemble.....	3-1
3.1.3 Résultats de l'atelier d'identification des besoins.....	3-6
3.1.4 Analyse des besoins et des intentions des participants à l'atelier.....	3-7

3.2	Identification du potentiel d'implantation d'entreprises japonaises dans l'agropole .....	3-11
3.2.1	Méthodologie de l'enquête sur les intentions des entreprises japonaises .....	3-11
3.2.2	Présentation et analyse des résultats de l'enquête sur les intentions des entreprises japonaises .....	3-11
<b>CHAPITRE 4 ELEMENTS ESSENTIELS A PRENDRE EN COMPTE LORS DE LA VERIFICATION DES PLANS ELABORES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGROPOLE NORD .....</b>		
<b>4-1</b>		
4.1	Position de la présente mission à l'égard du processus d'élaboration des plans pour le développement de l'agropole nord .....	4-1
4.2	Points essentiels dans la vérification des plans de développement des agropoles.....	4-2
4.2.1	Procédé de vérification et utilisation de la fiche de vérification de l'étude de faisabilité .....	4-2
4.2.2	Transformation, valorisation et distribution de produits agricoles, d'élevage et de la pêche cibles .....	4-2
4.2.3	Cadre juridique et système de gestion opérationnelle .....	4-13
4.2.4	Plans de développement (Plans d'infrastructures) .....	4-17
4.2.5	Plan de développement (fourniture de services pour le développement industriel et pour attirer les entreprises privées).....	4-48
4.2.6	Calendrier de développement.....	4-50
4.2.7	Planification financière.....	4-57
4.2.8	Considérations environnementales et sociales .....	4-59
4.2.9	Evaluation des risques dans le cadre de la mise en œuvre du projet.....	4-66
<b>CHAPITRE 5 POSSIBILITE D'APPORT D'UNE COOPERATION FINANCIERE / TECHNIQUE DE LA JICA.....</b>		
<b>5-1</b>		
5.1	Etat d'avancement du développement de l'agropole nord et tendance des appuis des autres partenaires de développement.....	5-1
5.2	Concept général du développement de l'agropole nord .....	5-3
5.3	Contexte dans lequel le gouvernement du Sénégal a sollicité une coopération de la JICA, et Projets réalisés jusqu'ici et orientations de coopération de la JICA dans les régions cibles .....	5-4
5.4	Besoins et intentions des parties prenantes.....	5-5
5.5	Besoins et intentions d'entreprises japonaises.....	5-6
<b>CHAPITRE 6 RECOMMANDATIONS.....</b>		
<b>6-1</b>		
6.1	Vérification de la cohérence et déploiement de synergies avec les projets de développement d'agropoles des autres régions .....	6-1
6.2	Prise en compte des besoins en développement d'agropole nord exprimés par les parties prenantes .....	6-1
6.3	Etude des particularités de la zone cible.....	6-1
6.4	Examen du développement des plateformes décentralisées .....	6-2
6.5	Examen d'un calendrier de développement réaliste .....	6-2

### **Liste des tableaux**

Tableau 2.1.1	Axes stratégiques et secteurs cibles du PSE .....	2-1
Tableau 2.1.2	Positionnement des agropoles dans le PAP 2 .....	2-2
Tableau 2.1.3	Répartition du budget du PAP 2A par axe stratégique .....	2-3
Tableau 2.1.4	Eléments de la treizième lettre de mission de la SAED ayant un lien avec le développement des agropoles .....	2-5
Tableau 2.1.5	Traitement post-récolte et développement du marketing proposés dans le Plan directeur de la riziculture irriguée dans la vallée du fleuve Sénégal .....	2-6
Tableau 2.1.6	Aperçu des politiques agricoles du Sénégal ayant un lien avec le développement des agropoles .....	2-7
Tableau 2.1.7	Politiques agricoles de la région de Louga ayant un lien avec le développement de l' agropole .....	2-8
Tableau 2.1.8	Politiques agricoles de la région de Saint-Louis ayant un lien avec le développement de l' agropole .....	2-9
Tableau 2.1.9	Politiques agricoles de la région de Matam ayant un lien avec le développement de l' agropole .....	2-9
Tableau 2.2.1	Activités menées pour la structuration du projet.....	2-12
Tableau 2.3.1	Ministères, agences et autres organismes concernés par le développement de l'agropole nord.....	2-13
Tableau 2.3.2	Bailleurs de fonds qui se sont impliqués et susceptibles de s'impliquer dans le développement de l'agropole nord.....	2-14
Tableau 2.3.3	Acteurs du secteur privé se montrant intéressés par le développement de l'agropole nord.....	2-14
Tableau 2.3.4	Rôles et réalisations escomptées des différentes parties prenantes concernées par le développement de l'agropole nord et leurs défis spécifiques.....	2-15
Tableau 2.4.1	Emplacement des sites de développement d'agropoles .....	2-17
Tableau 2.4.2	Etat des progrès dans la réalisation du projet Agropoles .....	2-17
Tableau 3.1.1	Nombre de questionnaires distribués avant l'atelier d'identification des besoins et réponses reçues.....	3-2
Tableau 3.1.2	Résultats de l'enquête avant l'atelier d'identification des besoins.....	3-2
Tableau 3.1.3	Aperçu des ateliers d'identification des besoins .....	3-5
Tableau 3.1.4	Nombres de participants aux ateliers d'identification des besoins et leurs secteurs d'activités .....	3-5
Tableau 3.1.5	Principaux besoins identifiés dans l'atelier d'identification des besoins.....	3-6
Tableau 3.1.6	Analyse des besoins et des intentions des participants à l'atelier de Saint-Louis .....	3-7
Tableau 3.1.7	Analyse des besoins et des intentions des participants à l'atelier de Louga.....	3-8
Tableau 3.1.8	Analyse des besoins et des intentions des participants à l'atelier de Matam.....	3-9
Tableau 3.2.1	Résumé de l'enquête sur les intentions des entreprises japonaises de s'implanter dans l'agropole nord ou de participer à son exploitation.....	3-11

Tableau 3.2.2	Résultats de l'enquête sur les intentions des entreprises japonaises (par industrie) .....	3-12
Tableau 3.2.3	Résultats de l'enquête sur les intentions des entreprises japonaises, par intérêt ou non pour l'agropole nord .....	3-13
Tableau 3.2.4	Activités commerciales pouvant être développées par des entreprises japonaises dans l'agropole nord.....	3-13
Tableau 3.2.5	Résultats des entretiens avec les entreprises japonaises.....	3-18
Tableau 3.2.6	Résultats des entretiens avec les entreprises japonaises déjà présentes au Sénégal.....	3-19
Tableau 4.2.1	Contenus des enquêtes sur les produits agricoles, d'élevage et de la pêche mentionnés dans les TdR de l'étude faisabilité de l'ONUDI.....	4-2
Tableau 4.2.2	Situation générale de la production des principaux produits agricoles dans les zones cibles (2019-2020).....	4-5
Tableau 4.2.3	Situation générale de la production du riz dans les régions cibles.....	4-5
Tableau 4.2.4	Situation générale de la production de l'oignon dans les régions cibles .....	4-6
Tableau 4.2.5	Nombre de têtes de bétail et de volaille dans les régions cibles.....	4-6
Tableau 4.2.6	Volume des captures de la pêche dans les régions cibles (tonne).....	4-6
Tableau 4.2.7	Filières potentielles des régions cibles sélectionnées lors du Pré-Lab.....	4-7
Tableau 4.2.8	Contraintes dans la mise en œuvre des activités identifiées lors du Pré-Lab (secteur de la production agricole).....	4-7
Tableau 4.2.9	Contraintes dans la mise en œuvre des activités identifiées lors du Pré-Lab (secteur de l'élevage) .....	4-8
Tableau 4.2.10	Contraintes dans la mise en œuvre des activités identifiées lors du Pré-Lab (secteur de la pêche).....	4-8
Tableau 4.2.11	Produits agricoles candidats cibles de l'Agropole Nord dans les trois régions cibles (proposition) .....	4-9
Tableau 4.2.12	Produits d'élevage et halieutiques candidats cibles de l'Agropole Nord dans les trois régions cibles (proposition) .....	4-10
Tableau 4.2.13	Bases candidates par produits agricoles candidats cibles (proposition).....	4-11
Tableau 4.2.14	Bases candidates par produits agricoles candidats cibles (proposition).....	4-11
Tableau 4.2.15	Description des TdR de l'étude de faisabilité de l'ONUDI concernant le cadre juridique et le système de gestion opérationnelle.....	4-13
Tableau 4.2.16	Résumé du Code des investissements du Sénégal .....	4-14
Tableau 4.2.17	Points à noter /points clés pour la vérification des résultatsde l'étude de faisabilité (Système de gestion opérationnelle).....	4-16
Tableau 4.2.18	Eléments à examiner concernant les plans d'infrastructures et livrables y afférents indiqués dans les TdR de l'étude de faisabilité.....	4-18
Tableau 4.2.19	Principales préoccupations concernant l'aménagement des infrastructures dans l'agropole nord .....	4-18
Tableau 4.2.20	Système tarifaire de l'électricité de la SENELEC dans les régions de Louga, Saint-Louis et Matam (révisé en décembre 2019) .....	4-22
Tableau 4.2.21	Restrictions sur le prélèvement d'eau dans le fleuve Sénégal .....	4-25
Tableau 4.2.22	Grille des prix pour l'eau captée depuis le fleuve Sénégal .....	4-27



Tableau 4.2.23	Normes en matière d'eaux usées et normes de raccordement aux installations de traitement des eaux usées concentrées, dans les régions de Saint-Louis, Louga et Matam .....	4-30
Tableau 4.2.24	Eléments à examiner lors de l'étude de faisabilité en matière d'infrastructures de base .....	4-32
Tableau 4.2.25	Principales infrastructures spécialisées (exemples) et éléments à prendre en compte proposés.....	4-35
Tableau 4.2.26	Principales infrastructures commerciales prévues (exemples) et éléments à prendre en compte proposés.....	4-36
Tableau 4.2.27	Particularités du développement des agropoles dans les autres grandes zones (sud et centre) et du développement de l'agropole nord .....	4-37
Tableau 4.2.28	Besoins et intentions en matière d'aménagement d'infrastructures exprimés lors de l'atelier d'identification des besoins.....	4-39
Tableau 4.2.29	Points demandant une attention particulière et informations complémentaires identifiés dans le cadre de l'étude par entretiens sur les installations d'alimentation en électricité et d'approvisionnement en eau potable .....	4-40
Tableau 4.2.30	Comparaison entre le développement de modules centralisés et ledéveloppement de plateformes décentralisées dans le cadre du développement de l'agropole nord (exemple).....	4-43
Tableau 4.2.31	Point de vue d'une sélection des bases prenant en compte la valorisation des infrastructures existantes (exemple).....	4-45
Tableau 4.2.32	Représentation imagée des infrastructures achevées après leur construction (à titre d'exemple pour servir de modèle de classement des informations) .....	4-46
Tableau 4.2.33	Liste et teneur des services disponibles dans le cadre de l'agropole.....	4-48
Tableau 4.2.34	Mentions du calendrier de développement dans les TdR de l'étude de faisabilité de l'ONUDI.....	4-50
Tableau 4.2.35	Points demandant une attention particulière et les points clés à prendre en compte lors de la vérification du contenu examiné dans le cadre de l'étude de faisabilité (calendrier de développement) .....	4-53
Tableau 4.2.36	Mentions de la planification financière dans les TdR de l'étude de faisabilité de l'ONUDI.....	4-57
Tableau 4.2.37	Points demandant une attention particulière et points clés à prendre en compte lors de la vérification du contenu examiné dans le cadre de l'étude de faisabilité (plan financier) .....	4-58
Tableau 4.2.38	Projets (programmes) nécessitant une EIA (annexe 1) .....	4-63
Tableau 4.2.39	Projets (programmes) nécessitant un IEE (annexe 2) .....	4-63
Tableau 4.2.40	Analyse des écarts avec les lignes directrices, etc. en matière de considérations environnementales et sociales des partenaires de développement (cadre).....	4-65
Tableau 4.2.41	Cadre pour l'évaluation des risques et pour le plan d'action de réponse aux risques .....	4-67
Tableau 5.1.1	Points de vue pour examiner la possibilité d'un apport de la coopération financière / technique de la JICA .....	5-1

Tableau 5.3.1	Les projets que la JICA prévoit de réaliser dans les régions cibles de l'agropole nord.....	5-4
---------------	---	-----

### Liste des figures

Figure 1.4.1	Cadre organisationnel de mise en œuvre de la mission.....	1-2
Figure 1.5.1	Diagramme de flux de travail.....	1-3
Figure 3.2.1	Principaux secteurs d'activité des entreprises ayant répondu à l'enquête.....	3-12
Figure 3.2.2	Avantages de se lancer dans l'agricole situé dans la partie nord du Sénégal (réponses multiples) .....	3-14
Figure 3.2.3	Obstacles entravant ou susceptibles d'entraver l'expansion dans l'agropole nord (réponses multiples).....	3-15
Figure 3.2.4	Services constituant les conditions de base pour envisager de se lancer dans l'agropole nord (réponses multiples) .....	3-16
Figure 3.2.5	Infrastructures importantes dans l'Agropole du Nord (réponses multiples).....	3-17
Figure 3.2.6	Cadre juridique et administratif constituant une condition préalable pour se lancer dans l'agropole nord (réponses multiples) .....	3-18
Figure 4.2.1	Gestion de l'exploitation des ZES et des Agropoles .....	4-14
Figure 4.2.2	Schéma de la structure de gestion opérationnelle d'un agropole .....	4-15
Figure 4.2.3	Localisation des sites candidats (exemples) pour l'emplacement de la base du développement de l'agropole nord .....	4-19
Figure 4.2.4	Système de transmission d'énergie électrique dans la région nord du Sénégal (90 kV, 225 kV).....	4-21
Figure 4.2.5	Projets mis en œuvre dans la vallée du fleuve Sénégal au sein des pays membres de l'OMVS.....	4-25
Figure 4.2.6	Profondeurs nécessaires estimées pour la construction de puits au Sénégal (m).....	4-26
Figure 4.2.7	Approvisionnement en eau depuis un château d'eau, courant au Sénégal.....	4-27
Figure 4.2.8	Illustration des équipements photovoltaïques .....	4-32
Figure 4.2.9	Concept et avantages du mode de mise en œuvre progressif du projet.....	4-54
Figure 4.2.10	Proposition de calendrier de développement de l'agropole nord (échantillon).....	4-56
Figure 4.2.11	Schéma d'ensemble de l'évaluation de l'impact sur l'environnement au Sénégal.....	4-65

### **Liste des tableaux séparés**

Tableau séparé 4.2.1 Fiche de vérification de l'étude de faisabilité

### **Liste des annexes**

- Annexe 3.1.1 Les documents de présentation de l'atelier d'identification des besoins (les résultats de l'étude préliminaire qui avait été réalisée par la JICA)
- Annexe 3.1.2 Compte rendu de l'atelier d'identification des besoins (Saint-Louis)
- Annexe 3.1.3 Compte rendu de l'atelier d'identification des besoins (Louga)
- Annexe 3.1.4 Compte rendu de l'atelier d'identification des besoins (Matam)
- Annexe 3.1.5 Compte rendu de l'atelier d'identification des besoins (Atelier de restitution)
- Annexe 3.1.6 Tabulation des résultats des enquêtes (Saint-Louis)
- Annexe 3.1.7 Tabulation des résultats des enquêtes (Louga)
- Annexe 3.1.8 Tabulation des résultats des enquêtes (Matam)

## Abréviations

ADEPME	Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
AECID	Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement
ANSD	Agence Nationale de Statistique et de la Démographie
APIX	Agence Nationale pour la Promotion des Investissements et des Grands Travaux
ARTR	Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes
ASUFOR	Association des Usagers de Forage
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BMN	Bureau de Mise en Niveau
BOS	Bureau Opérationnel de Suivi (du Plan Sénégal Emergent)
CARD	Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique
CEDEAO	Communauté Économique des Etats d'Afrique de l'Ouest
COFIL	Comité de Pilotage du Projet Agropoles
CPR	Cadre Politique de Réinstallation
CRSE	Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité
DBO5	(En) Biochemical Oxygen Demand
DCO	(En) Chemical Oxygen Demand
DEEC	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DEFCCS	Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols
DGP	Domestique Grande Puissance
DGPRES	Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau
DMP	Domestique Moyenne Puissance
DPN	Direction des Parcs Nationaux
DPP	Domestique Petite Puissance
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
EES	Évaluation Environnementale et Sociale
EESS	Évaluation Environnementale Sociale Stratégique
EIE	Évaluation d'Impact Environnemental
EIES	Réalisation d'Etudes d'Impact Environnemental et Social
ENABEL	(En) Belgian Development Agency (Fr) Agence Belge de Développement
FMI	Fonds Monétaire International
FONSIS	Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IPP	(En) Independent Power Producer (Fr) Producteurs Indépendants d'Electricité
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
ITA	Institut de Technologie Alimentaire
JICA	(En) Japan International Cooperation Agency (Fr) Agence Japonaise de Coopération Internationale
JIPFA	JICA pour l'Alimentation et l'agriculture
JPO	Journée Porte Ouverte
KOICA	(En) Korea International Cooperation Agency
MAE	Japonaise Ministère des Affaires Étrangères
MAER	Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural
MDIPMI	Ministère du Développement Industriel et des Petites et Moyennes Industries
MEDD	Ministère de l'Environnement e du Développement Durable
MEPA	Ministère de l'Élevage et des Productions Animales
MHA	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement



MPEM	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
OFOR	Office des Forages Ruraux
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
ONU DI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
OS	Objectifs Sectoriels
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PAPRIZ2	Projet d'Amélioration de la Productivité du Riz dans les Aménagements Hydro-Agricoles de la Vallée du Fleuve Sénégal
PAR	Plans d'Action de Réinstallation
PASADA	Programme Agricole pour la Souveraineté Alimentaire Durable
PCGES	Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
PCGIES	Plan Cadre de Gestion des Impacts Environnementaux et Sociaux
PGP	Professionnel Grande Puissance
PGPP	Plan de Gestion des Pestes et Pesticides
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Pays les Moins Avancés
PMP	Professionnel Moyenne Puissance
PNAR	Programme National d'Autosuffisance en Riz
PNRH	Programme National de Relance Horticole
PPP	Partenariat-Public-Privé
PPP	Professionnel Petite Puissance
PRACAS	Programme de Relance et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PSE	Plan Sénégal Emergent
PSIF	Financement des Investissements du Secteur Privé
RTM	Ration Totale Mélangée
SAED	Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé
SCE	Société de Construction et d'Exploitation
SDDR	Service Départemental du Développement Rural
SDE	Sénégalaise des Eaux
SENELEC	Société Nationale d'Électricité du Sénégal
SHEP	(En) Smallholder Horticulture Empowerment and Promotion (Fr) Promotion d'une Agriculture Orientée vers le Marché
SIPA	Sociétés d'Intensification de la Production Agricole
SONES	Société Nationale des Eaux du Sénégal
TC	Comité Technique
TdR	Terms de Référence
TSS	(En) Total Suspended Solids
UD	Usage Domestique
UEP	Unité d'Exécution du Projet
UEP	Unité d'Exécution du Projet
UP	Usage Professionnel
ZES	Zones Économiques Spéciales

## Unité

### **Longueur**

mm = Milimetre(s)  
cm = Centimetre(s)  
m = Meter(s)  
km = Kilometer (s)

### **Zone**

cm<sup>2</sup> = Square centimeter(s)  
m<sup>2</sup> = Square meter(s)  
km<sup>2</sup> = Square-kilometer(s)  
ha = Hectare(s) (10,000 m<sup>2</sup>)

### **Volume**

cm<sup>3</sup> = Cubic centimeter(s)  
m<sup>3</sup> = Cubic meter(s)  
L = Liter (1,000 cm<sup>3</sup>)

### **Poids**

g = Gram (s)  
kg = Kilogram(s)  
ton = Metric ton(s)

### **Temps**

sec = Second(s)  
min = Minute(s)  
hr = Hour(s)

### **Autre**

°C = Degrees Celsius  
% = Percent

### **Monnaie**

EUR = Euro  
FCFA = Franc(s) CFA  
EUR 1.0 = 656 Franc(s) CFA  
(As of 16<sup>th</sup> December 2021)

## **CHAPITRE 1 GRANDES LIGNES DE LA MISSION**

### **1.1 Plan d'affectation des membres de l'équipe**

En mettant en œuvre le Plan Sénégal Emergent (ci-après désigné le « PSE »), la République du Sénégal (ci-après désigné le « Sénégal ») a connu un essor économique important avec un taux de croissance annuel qui a dépassé les 6% en 2015, puis atteint 7% en 2017 (selon le Fonds Monétaire International (FMI), 2018).

Dans le PSE, trois axes stratégiques sont mis en avant à savoir « la transformation structurelle de l'économie et de la croissance », « le capital humain, protection sociale et développement durable » et « la gouvernance, institutions, paix et sécurité », parmi lesquels le premier vise notamment le renforcement de la sécurité alimentaire et l'amélioration du déficit commercial, en considérant l'agriculture comme un moteur de la croissance économique.

En outre, le gouvernement du Sénégal promeut, au titre d'un des projets phare du PSE, la création de trois agropoles au nord, centre et sud du pays visant à renforcer la valeur ajoutée des produits agricoles et à réduire la dépendance aux importations de produits agroalimentaires. Parmi ces trois agropoles, celui du sud qui couvre les régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor a fait l'objet d'une étude de faisabilité avec un financement de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), à la suite de laquelle la Banque africaine de développement (BAD) a décidé d'accorder un prêt de 43 millions d'euros pour sa phase de réalisation. En ce qui concerne l'agropole centre qui couvre les régions de Diourbel, Fatick, Kaffrine et Kaolack, la Belgique (Enabel) apporte sa collaboration pour une étude de faisabilité, et l'élaboration est en cours en vue de son achèvement en 2022.

Quant à l'agropole nord, celui-ci couvre la partie septentrionale du pays incluant les régions de Louga, Matam et Saint-Louis. Il s'agira d'un pôle de distribution et de transformation des produits agricoles notamment du riz, qui servira au renforcement de la valeur ajoutée des filières agricoles et au développement de l'agrobusiness faisant appel à des investissements privés, et contribuera ainsi à la dynamisation de l'économie et à la promotion de l'agriculture dans les régions concernées. En vue du développement et l'exploitation de cet agropole nord, le gouvernement du Sénégal a demandé à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), qui fournit un soutien continu dans ces mêmes régions notamment au renforcement des capacités de production rizicole par le biais de l'initiative CARD (Coalition pour le développement de la riziculture en Afrique), de collaborer à la finalisation de l'étude de faisabilité.

La présente mission vise à appuyer les engagements pris pour le développement et l'exploitation de l'agropole nord qui est l'un des trois agropoles que le Sénégal envisage de créer sur son territoire, en examinant la possibilité de formuler un projet avec un financement de la JICA sous forme soit de prêt en co-financement avec la BAD ou de Financement des investissements du secteur privé (PSIF).

### **1.2 Objectif de la mission**

La présente mission a pour objectif de « collecter, confirmer et mettre au point des données de base concernant le projet de développement de l'agropole nord qui est en cours de préparation par le gouvernement du Sénégal ». De façon plus concrète, il s'agit de « recueillir des données et des

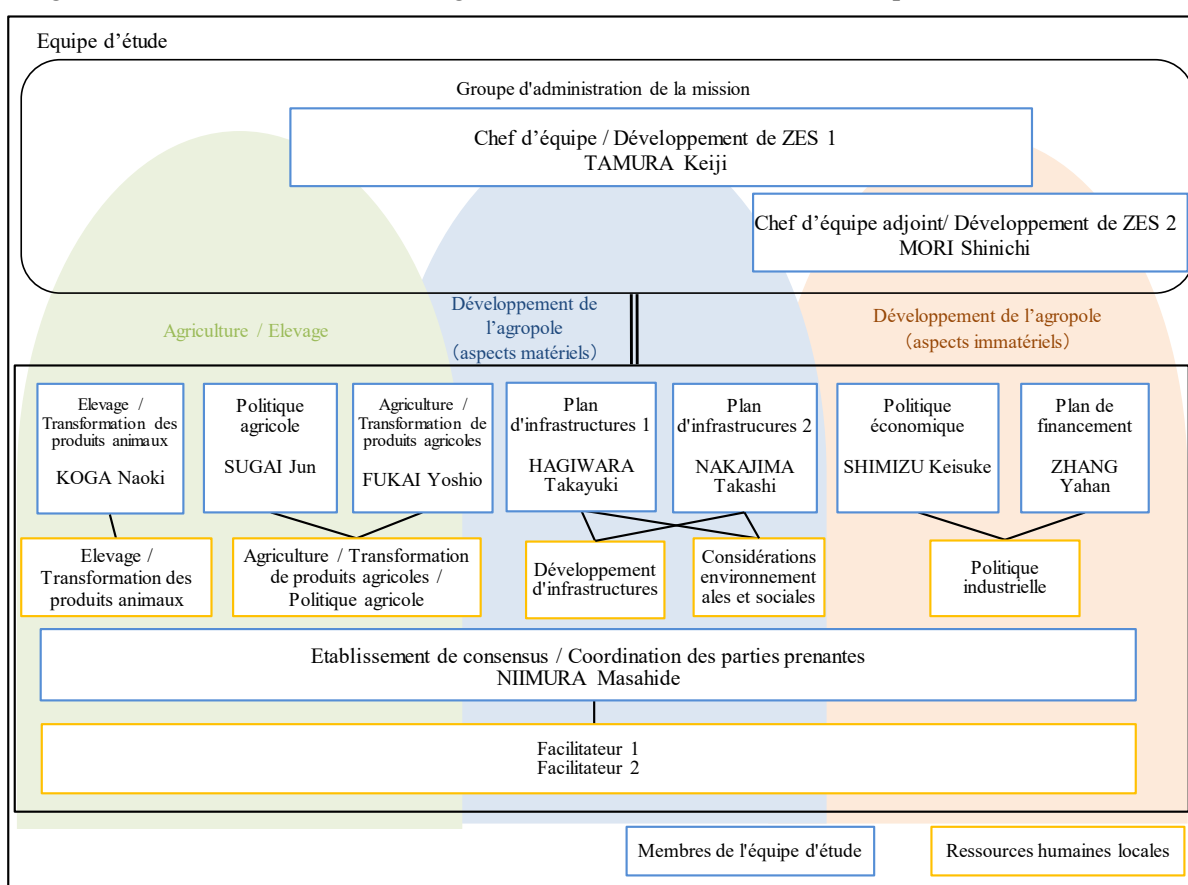
opinions à travers, entre autres, des analyses des documents existants, des enquêtes sur le terrain et des ateliers des parties prenantes concernées par la mise en œuvre de l'agropole nord, afin de faire le point des informations pouvant contribuer à la promotion du développement dudit agropole et d'examiner la possibilité de l'apport d'un appui par la JICA, et ce, tout en prenant en considération les Termes de références de l'étude de faisabilité prévue par l'ONUDI ».

### 1.3 Zone cible de l'étude

La zone cible de l'étude couvre les régions de Louga, Matam et Saint-Louis, situées dans la partie Nord du Sénégal (voir la carte de localisation en tête de ce document).

### 1.4 Cadre organisationnel de mise en œuvre de la mission

La figure ci-dessous montre le cadre organisationnel de mise en œuvre de la présente mission.

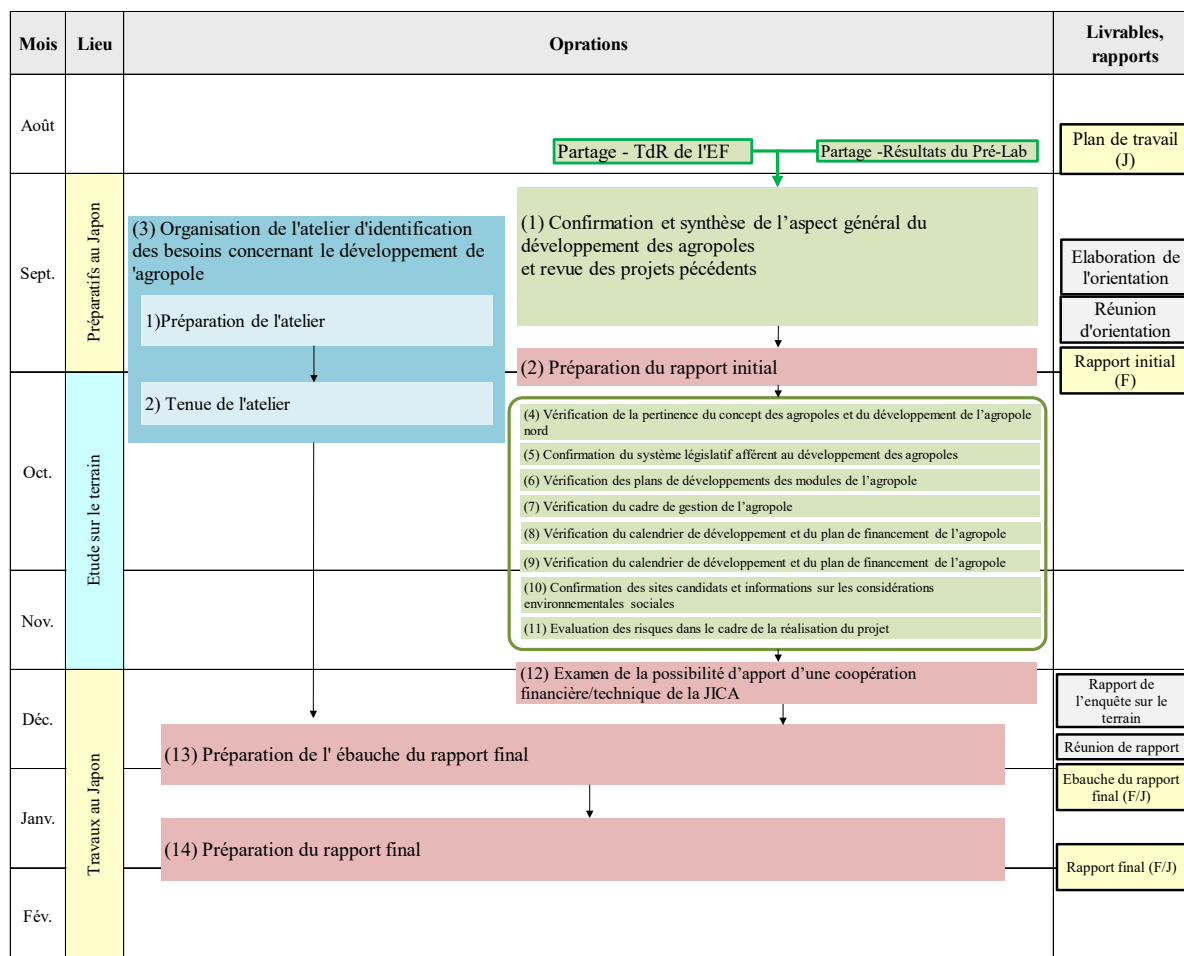


Source : Equipe d'étude de la JICA

Figure 1.4.1 Cadre organisationnel de mise en œuvre de la mission

## 1.5 Diagramme de flux de travail

On trouvera ci-dessous un diagramme de flux décrivant toutes les opérations de la présente mission.



Légende : ■ : Rédaction de rapports et autres   ■ : Travail relatif à l'organisation de l'atelier   ■ : Travail relatif à la revue des études de faisabilité

Source : Equipe d'étude de la JICA

**Figure 1.5.1 Diagramme de flux de travail**



## CHAPITRE 2 BRÈVE DESCRIPTION DU DÉVELOPPEMENT DES AGROPOLES

### 2.1 Brève description du positionnement du développement des agropoles dans les plans de développement national et les politiques agricoles nationales

#### 2.1.1 Brève description du positionnement du développement des agropoles dans les plans de développement national

##### (1) Plan Sénégal Emergent (PSE)

Le Sénégal met en œuvre son Plan Sénégal Emergent (PSE) depuis 2014, ayant pour but de réaliser une croissance économique forte. Le PSE définit les orientations stratégiques globales de développement économique et sociale pour 20 ans allant de 2014 à 2035, ainsi que 27 projets prioritaires.

Le tableau 2.1.1 énumère les axes stratégiques et les secteurs cibles du PSE pour les dix premières années à compter de 2014.

**Tableau 2.1.1 Axes stratégiques et secteurs cibles du PSE**

Axe stratégique	Secteurs cibles
Transformation structurelle de l'économie et croissance	1) Agriculture, élevage, pêche et aquaculture, agroalimentaire, 2) Economie sociale et solidaire, 3) Habitat social et écosystème de construction, 4) Hub logistique et industriel, 5) Hub multi services et touristique, 6) Mines et fertilisants 7) Culture, 8) Sport.
Capital humain, Protection sociale et Développement durable	1) Population et développement humain durable, 2) Education et formation 3) Santé et nutrition, 4) Protection sociale, 5) Eau potable et assainissement, 6) Habitat et cadre de vie, 7) Prévention et gestion des risques et catastrophes, 8) Environnement et développement durable.
Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité	1) Consolidation de la paix et la sécurité, 2) Promotion de l'Etat de droit, des droits humains et de la justice, 3) Promotion de l'équité et de l'égalité de genre, 4) Réforme de l'Etat et renforcement de l'Administration publique, 5) Aménagement du territoire, développement local et territorialisation, 6) Gouvernance stratégique, économique et financière.

Source : Tableau établi par l'équipe d'étude de la JICA sur la base du PSE

Dans un des axes stratégiques du PSE qui est « Transformation structurelle de l'économie et croissance », trois visions sont mises en avant en considérant le secteur agricole comme un moteur de la croissance économique, à savoir : i) renforcer la sécurité alimentaire du Sénégal et rééquilibrer une balance commerciale dégradée par les importations de produits alimentaires; ii) développer des filières intégrées compétitives, à haute valeur ajoutée ; et iii) préserver les équilibres socio-économiques et dynamiser l'économie rurale. En vue de la réalisation de ces visions, il est prévu de mettre en œuvre les projets prioritaires définis par le PSE, dans le cadre du PRACAS. Les projets prioritaires incluent la mise en place de trois agropoles (nord, centre et sud) ayant pour objectif le développement d'une industrie agro-alimentaire pouvant contribuer à la promotion du secteur secondaire et à la création de l'emploi.

Dans le PSE, un plan d'actions prioritaires (PAP) est élaboré tous les cinq ans. A travers la mise en œuvre de la première période quinquennale (PAP 1 : 2014-2018), le Produit Intérieur Brut (PIB) a connu une croissance moyenne de 6%, ce qui représente une grande augmentation en comparaison de

celle de la période précédente (2009-2013) qui était de 3%. Quant au PAP pour la deuxième période quinquennale (PAP 2: 2019-2023), il vise à relever les défis relatifs : i) au développement d'une économie compétitive, inclusive et résiliente ; ii) au développement du capital humain et à la capture du dividende démographique ; iii) à la réduction de la pauvreté et des inégalités et à l'adaptation aux changements climatiques ; iv) au renforcement de la gouvernance et la promotion d'une administration publique moderne et efficace ; v) à la mobilisation des ressources nécessaires au financement du développement et vi) à l'amélioration du suivi et de l'évaluation de la stratégie, en vue de consolider les résultats obtenus au cours de la première période et poursuivre la marche vers l'atteinte des objectifs fixés à l'horizon 2035.

Le tableau ci-dessous montre le positionnement du développement des agropoles dans le PAP 2.

**Tableau 2.1.2 Positionnement des agropoles dans le PAP 2**

Axe stratégique	Objectif stratégique	Effet attendu
Transformation structurelle de l'économie et croissance	1. Promouvoir des secteurs moteurs de croissance, d'exportations et d'inclusion sociale.	1.1 Des secteurs porteurs de croissance et d'emplois sont développés 1.3 La dépendance de la demande nationale par rapport aux importations est réduite.
	4. Améliorer l'accès à l'énergie et au foncier.	4.2. L'accès au foncier sécurisé et au foncier aménagé est facilité.
Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité	1. Améliorer la qualité du service public.	1.2. L'environnement des affaires est plus attractif.

Source : Tableau établi par l'équipe d'étude de la JICA sur la base du PAP2

## (2) PSE - Plan d'actions prioritaires 2 ajusté et accéléré

Comme cela a été décrit ci-dessus, le PAP 2 a été élaboré en tant que plan d'actions de la deuxième période quinquennale du PSE. Cependant, le monde entier a été affecté en 2020 par la pandémie de Covid-19. Celle-ci a causé un impact important sur toutes les économies mondiales à travers divers canaux tels que le commerce international, les transferts des migrants, le tourisme, le transport aérien et les finances publiques, et cette situation a conduit à une révision des projections de croissance. Selon le FMI, la croissance mondiale devrait passer de 2,9% en 2019 à -4,4% en 2020. Au Sénégal, la pandémie de Covid-19 ne menace pas seulement des vies humaines, mais elle affecte aussi les activités économiques dans des secteurs vitaux tels que le tourisme, la restauration, la pêche, le commerce, l'éducation et les transports. Cette situation pourrait alors entraîner un ralentissement de la croissance jusqu'à -0,7% en 2020, contre 5,3% en 2019.

Dans ces circonstances, le gouvernement du Sénégal a jugé nécessaire de passer en revue différentes politiques, le plan d'investissements prioritaires et le plan d'actions prioritaires. Il s'est engagé à procéder à un ajustement du plan d'actions pour la deuxième période du PSE visant à alléger les effets négatifs du Covid-19, à relancer les activités socio-économiques et à réaliser une croissance économique soutenue. Par la suite, c'est en septembre 2020 qu'une revue du PSE pour la deuxième période du PSE a été faite et le Plan d'Actions Prioritaires 2 Ajusté et Accéléré (PAP 2A : 2021-2023) a été élaboré. Le PAP 2A, toute en restant arrimé aux objectifs stratégiques du PAP 2, met un accent particulier notamment sur la promotion d'un développement endogène qui s'appuie sur des investissements ciblés dans les secteurs alimentaire, sanitaire et pharmaceutique avec une implication active du secteur privé.

Le tableau suivant présente la répartition du budget du PAP 2A par axe stratégique.

**Tableau 2.1.3 Répartition du budget du PAP 2A par axe stratégique**

Axe stratégique	Montant du budget (unité : cent millions FCFA)	Proportion (%)
Transformation structurelle de l'économie et croissance	72.370	59,7
Capital humain, Protection sociale et Développement durable	35.780	29,5
Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité	13.100	10,8
<b>Total</b>	<b>121.250</b>	<b>100,0</b>

Source : Tableau établi par l'équipe d'étude de la JICA sur la base du PAP 2A

Le secteur agricole, y compris le développement des agropoles, est inclus dans l'axe stratégique « Transformation structurelle de l'économie et croissance » et 8,4% du montant total du budget lui sont attribués.

## 2.1.2 Brève description du positionnement du développement des agropoles dans les politiques agricoles nationales

### (1) Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture Sénégalaise (PRACAS)

Le Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture Sénégalaise (PRACAS 2014-2017) a été élaboré en vue d'opérationnaliser le développement du secteur agricole visé par le PSE. Dans sa première phase, les cinq projets suivants, proposés dans l'axe 1 du PSE « Transformation structurelle de l'économie et croissance », sont mis en avant :

- (a) Mise en place de 100-150 projets d'agrégation ciblés sur les filières à hautes valeurs ajoutées et l'élevage ;
- (b) Développement de trois corridors céréaliers ;
- (c) Mise en place de 150-200 projets de soutien à l'agriculture familiale ;
- (d) Restructuration de la filière arachide ; et
- (e) Création de trois agropoles intégrées, pour stimuler l'investissement privé national et étranger, diversifier les moteurs de la croissance et renforcer la résilience de l'économie.

Même si c'est seulement le (e) qui mentionne de façon directe les agropoles, tous les cinq engagements énumérés ici concernent le projet de développement des agropoles qui s'inscrit dans le PSE. On peut de ce fait considérer à cet effet que ce sont des engagements prévus dans le PRACAS pour la réalisation du développement des agropoles.

Dans le PRACAS, le riz, l'oignon, l'arachide et les fruits et légumes sont désignés comme filières prioritaires pour le renforcement de la production. Notamment en ce qui concerne la production des fruits et légumes, le renforcement des capacités du secteur privé est mis en avant, avec comme composantes d'activités le renforcement des capacités des petits et moyens producteurs, le renforcement de la grappe et des interprofessions horticoles, le renforcement de la formation professionnelle et de la recherche appliquée, mais aussi la mise en concession de l'agropole aux petits et moyens producteurs.

Il convient de noter également qu'un programme succédant au PRACAS, intitulé « Programme Agricole pour la Souveraineté Alimentaire Durable – PASADA », est actuellement en cours d'élaboration. Ce nouveau programme qui s'étale sur la période 2021-2023 a pour objectif, dans le contexte de la pandémie du Covid-19 qui frappe le monde entier depuis le début 2020, de renforcer le

taux d'autosuffisance alimentaire et de réduire la dépendance à l'égard de l'importation de produits agricoles. Dans le cadre du PASADA, bien qu'il soit au stade de l'élaboration, 4 axes stratégiques sont d'ores et déjà mis en avant à savoir : i) l'amélioration et la garantie d'infrastructures de production ; ii) l'augmentation durable de la production et de la productivité agricoles ; iii) le renforcement des services agricoles qui accompagnent la production, et vi) l'amélioration de la gouvernance dans le secteur de l'agriculture.

## **(2) Programme National de Relance de Horticulture (PNRH)**

Bien que le secteur agricole du Sénégal connaisse une croissance constante grâce à la mise en œuvre du PRACAS, il y a toujours lieu de prévenir des facteurs de risque pouvant entraîner la stagnation des activités économiques comme le cas de la crise du Covid-19. C'est dans cette optique que le PNRH a été élaboré avec comme objectif de renforcer les capacités d'autosuffisance alimentaire et de réduire la dépendance à l'égard des aliments importés. Ce programme, dont la réalisation est prévue pour 2021/2023, vise à augmenter la production de produits horticoles comme l'oignon, la pomme de terre, la tomate etc, et à diversifier la production horticole. Trois axes d'orientations sont fixés pour l'aboutissement du programme à savoir i) Maîtrise de l'eau productive et développement des moyens d'exhaure ; ii) Facilitation de l'accès aux intrants et matériels agricoles d'exploitation, et iii) Développement de techniques agricoles, amélioration de l'accès des producteurs au financement, renforcement des capacités des organisations de producteurs.

Des activités ayant trait au développement des agropoles sont abordées dans le cadre de l'axe d'orientation iii) « Développement de techniques agricoles, amélioration de l'accès des producteurs au financement, renforcement des capacités des organisations de producteurs ». Elles concernent notamment la sécurisation de la production et distribution au niveau national des produits horticoles à travers la construction et la réhabilitation d'infrastructures d'entreposage, de conservation et de transformation des produits, et la réalisation des exportations vers la Zone de Libre Echange Continentale Africaine. L'amélioration du matériel agricole est aussi prévue pour les petits producteurs se trouvant dans les environs des agropoles.

## **(3) Politiques agricoles ayant trait au développement de l'agropole nord**

Le développement de l'agropole nord a pour but d'encourager le renforcement de la valeur ajoutée des filières agricoles et de promouvoir l'agrobusiness par le biais des investissements privés, en ciblant les régions de Louga, Matam et Saint-Louis situées dans la zone septentrionale du Sénégal.

Les paragraphes suivants décrivent les orientations de développement agricole définies dans le document d'orientations (Lettre de mission) de la Société nationale d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED) et dans le plan directeur qui a été élaboré dans le cadre du Projet d'amélioration de la productivité du riz dans les aménagements hydro-agricoles de la vallée du fleuve Sénégal - PAPRIZ 2 (projet de coopération technique de la JICA).

### **1) Treizième lettre de mission de la SAED**

La SAED est un organe mis en place pour jouer un rôle principal dans le développement de l'agriculture irriguée notamment dans la vallée du fleuve Sénégal. Ses objectifs et ses activités sont définis dans la Lettre de mission remis par l'Etat du Sénégal tous les trois à cinq ans. Elle s'engage

actuellement dans la mise en œuvre de la treizième lettre de mission couvrant la période 2021-2025, qui met en avant les quatre objectifs sectoriels (OS) suivants :

- OS1 : Augmenter la production et la productivité agricoles ;
- OS2 : Diversifier les spéculations et les systèmes de productions agricoles ;
- OS3: Renforcer le dispositif d'appui à la production agricole, et
- OS4: Améliorer la gouvernance du secteur agricole.

En vue de l'atteinte de ces quatre objectifs, la SAED envisage de s'atteler aux tâches dans les sept domaines d'activités énumérés ci-dessous : i) Réalisation d'aménagements et d'infrastructures hydro-agricoles ; ii) Maintenance des infrastructures hydroagricoles ; iii) Gestion de l'eau, développement durable et climat ; iv) Appui à la sécurisation foncière et au développement économique local ; v) Appui à la valorisation et à la mise en marché des produits agricoles; vi) Conseil agricole et promotion de l'entrepreneuriat privé rural, et vii) Management et pilotage de la Société.

Parmi ces domaines, « v) Appui à la valorisation et à la mise en marché des produits agricoles; » a notamment trait au développement des agropoles, comme le montre le tableau ci-dessous.

**Tableau 2.1.4 Eléments de la treizième lettre de mission de la SAED ayant un lien avec le développement des agropoles**

Enjeu	Résultats attendus ayant trait aux agropoles	Principales activités ayant trait au développement de l'agropole
La valorisation et la mise en marché des produits agricoles	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La fonctionnalité des plateformes de commercialisation.</li> <li>2. La transformation de 75% du paddy à travers les rizeries et 25% à travers les UDA.</li> <li>3. La commercialisation de la production d'oignon à travers les centres de groupage.</li> <li>4. La commercialisation de la tomate à travers les usines de transformation.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le Renforcement de la capacité de stockage dans le cadre du Programme national d'Autosuffisance en Riz (PNAR).</li> <li>2. La formation des acteurs sur les techniques de stockage et la gestion des stocks.</li> <li>3. Le renforcement de la qualité marchande et de la rentabilité du riz local.</li> <li>4. Le suivi des stocks et des prix au niveau de toutes les zones de production et la diffusion de l'information auprès des acheteurs</li> <li>5. L'appui à la systématisation de la contractualisation pour le respect des prix fixés et l'amélioration du schéma de commercialisation des produits agricoles de la vallée.</li> <li>6. La mise en place d'unités de conditionnement et de labélisation pour les cultures horticoles.</li> <li>7. L'incitation des industriels de la tomate à s'installer dans la VFS.</li> <li>8. La mise en place de petites unités de transformation artisanales pour les cultures horticoles.</li> <li>9. La mise en place d'une plateforme digitale de commercialisation des produits agricoles où les informations de marché sont disponibles en temps réel.</li> <li>10. Le développement de partenariats avec les structures privées pour la valorisation des produits agricoles.</li> <li>11. La poursuite de l'accompagnement des organisations de femmes dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes spécifiques, notamment des activités de valorisation et de transformation des produits agricoles.</li> </ol>

Source : Tableau établi par l'équipe d'étude de la JICA sur la base de la treizième lettre de mission de la SAED.



## 2) Plan directeur de la riziculture irriguée dans la vallée du fleuve Sénégal

Le Plan directeur de la riziculture irriguée dans la vallée du fleuve Sénégal a été élaboré dans le cadre d'un projet de coopération technique de la JICA « Projet d'Amélioration de la Productivité du Riz dans les Aménagements Hydro-Agricoles de la Vallée du Fleuve Sénégal » (PAPRIZ2), et validé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural du Sénégal. Ce plan directeur, ayant pour but de contribuer à l'atteinte et maintien de l'autosuffisance en riz du Sénégal, propose la réalisation de différents programmes de développement couvrant les cinq domaines suivants : i) Développement d'infrastructures ; ii) Riziculture ; iii) Mécanisation agricole ; iv) Transformation post-récolte, et v) Commercialisation.

Parmi ces programmes proposés dans ce plan directeurs, ceux qui concernent la transformation post-récolte (iv) et la commercialisation (v) sont en ligne notamment avec deux objectifs spécifiques visés dans le cadre du développement de l'agropole nord, à savoir la « valorisation des produits locaux » et la « substitution de produits locaux aux importations ». Le tableau ci-dessous résume les programmes proposés dans ces deux domaines :

**Tableau 2.1.5 Traitement post-récolte et développement du marketing proposés dans le Plan directeur de la riziculture irriguée dans la vallée du fleuve Sénégal**

Domaine	Programme	Principales activités
Transformation post-récolte	Renforcement des magasins de stockage du paddy	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Evaluation de l'état actuel des magasins de stockage du paddy et mise au point de futurs projets.</li> <li>2. Elaboration d'un plan de construction de nouveaux magasins de stockage du paddy.</li> <li>3. Elaboration d'un système de partage d'informations sur les magasins de stockage du paddy et de celle d'usinage du riz.</li> <li>4. Mise en place de complexes de transformation à proximité des magasins de stockage du paddy.</li> <li>5. Formation portant sur le stockage adéquat du riz paddy.</li> </ol>
	Amélioration et vulgarisation des technologies post-récolte	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Amélioration de la qualité du riz local.</li> <li>2. Elaboration de normes de qualités pour le paddy et le riz simples et accessibles pour tous les acteurs.</li> <li>3. Vulgarisation des normes de qualité du paddy et du riz usiné aux acteurs de toute la chaîne partant de la production à la distribution en passant par les activités de transformation</li> </ol>
Commercialisation	Mise en place d'une chaîne d'approvisionnement efficace et transparente du riz local	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Etablissement d'un réseau informatique commercial à un coût opérationnel réduit en adoptant un concept de Partage de Connaissances Sociales.</li> <li>2. Introduction d'un système d'E-commerce au sein des principales installations de distribution.</li> <li>3. Création d'une base de données ouverte sur les informations commerciales et les transactions, accessible à toutes les parties prenantes.</li> </ol>
	Renforcement et promotion du riz local, avec une approche axée sur le marché	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identification des objectifs de qualité du riz local en adoptant une perspective axée sur le marché.</li> <li>2. Amélioration de la qualité et promotion de commercialisation du riz local.</li> <li>3. Sensibilisation des consommateurs sur le riz local amélioré.</li> </ol>

Source : Equipe d'étude de la JICA

Le Plan directeur propose par ailleurs la mise en œuvre d'un développement sous le concept de la « Vallée du Riz », en désignant Ross-Béthio et Richard Toll du département de Dagana comme base de l'Ouest et Ourossogui du département de Matam comme base de l'Est. Ledit concept vient de la « Food Valley » qui se trouve aux PaysBas, où se concentrent les entreprises, les institutions de recherche et les structures gouvernementales impliqués dans l'industrie du riz offrant des services et des appuis à tous les intervenants de la chaîne, des producteurs aux détaillants, du secteur du riz.

Selon ce concept, la Route Nationale n°3, qui mène à Dakar via Touba depuis Ourossogui, pourrait devenir une artère (un corridor) en plus de la Route Nationale n°2, corridor déjà existant, qui rejoint Dakar en passant par la zone cible au bord du fleuve Sénégal, via Saint Louis. Sur la base de cette analyse, il est considéré que Matam (Ourossogui), où se croisent les routes nationales n°2 et n°3, peut se développer en tant que deuxième pôle de distribution de concert avec le plan Agropole proposé. D'où la nécessité de prendre en compte ce concept dans le cadre de l'examen du développement de l'agropole.

Le tableau ci-dessous résume les politiques agricoles du gouvernement du Sénégal ayant un lien avec le développement des agropoles, décrites jusqu'ici. Dans le cadre des démarches vers le développement de l'agropole nord, il faudra veiller à la cohérence avec ces différentes politiques.

**Tableau 2.1.6    Aperçu des politiques agricoles du Sénégal ayant un lien avec le développement des agropoles**

	<b>Documents politiques</b>	<b>Principaux objectifs, engagements et programmes qui ont trait aux agropoles</b>
Politiques nationales	Plan Sénégal Emergent (PSE)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Valorisation des produits locaux.</li> <li>2. Substitution de produits locaux aux importations.</li> <li>3. Promotion des exportations de produits transformés.</li> </ol>
	Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture Sénégalaise (PRACAS)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mise en place de projets d'agrégation ciblés sur les filières à hautes valeurs ajoutées et l'élevage.</li> <li>2. Développement de trois corridors céréaliers.</li> <li>3. Mise en place de projets de soutien à l'agriculture familiale.</li> <li>4. Restructuration de la filière arachide.</li> <li>5. Création de trois agropoles.</li> </ol>
	Programme National de Relance de Horticulture (PNRH)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Production de légumes et mise en place d'infrastructures d'approvisionnement des marchés locaux avec l'appui des investisseurs privés.</li> <li>2. Réalisation des exportations vers les pays voisins</li> <li>3. Amélioration du matériel agricole pour les petits producteurs.</li> </ol>
Politiques régionales	Treizième lettre de mission de la SAED	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Fonctionnalisation des plateformes de commercialisation.</li> <li>2. Transformation du paddy à travers les rizeries et à travers les UDA.</li> <li>3. Commercialisation de la production d'oignon à travers les centres de groupage.</li> <li>4. Commercialisation de la tomate à travers les usines de transformation.</li> </ol>
	Plan directeur de la riziculture irriguée dans la vallée du fleuve Sénégal	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcement des magasins de stockage du paddy.</li> <li>2. Amélioration et vulgarisation des technologies post-récolte.</li> <li>3. Mise en place d'une chaîne d'approvisionnement efficace et transparente du riz local.</li> <li>4. Programme de renforcement et promotion du riz local, avec une approche axée sur le marché.</li> <li>5. Réalisation du concept Vallée du Riz en concert avec le plan Agropole</li> </ol>

Source : Equipe d'étude de la JICA

#### (4) Les politiques agricoles des trois régions cibles ayant trait au développement de l'agropole

Dans les trois régions cibles, chaque département élabore son plan de développement sur 5 à 6 ans, dans lequel les potentialités et les défis qui existent dans différents secteurs notamment l'agriculture, l'éducation, la santé etc, sont clairement identifiés et les objectifs à atteindre sont définis en tenant compte de ces potentialités et défis. Le constat que nous avons fait jusqu'ici à l'aide des documents disponibles permet de juger que toutes les politiques agricoles prévues dans les plans départementaux de développement, à l'instar du PRACAS, s'inscrivent dans l'un des axes stratégiques du PSE qu'est la « transformation structurelle de l'économie et de la croissance », et que les politiques agricoles qui ont trait au développement de l'agropole sont élaborées dans le respect des orientations politiques définies par le gouvernement du Sénégal. Les paragraphes suivants résument les politiques agricoles ayant trait au développement de l'agropole, extraites des plans départementaux de développement des trois régions cibles.

##### 1) Région de Louga

Le tableau ci-dessous présente certaines politiques agricoles ayant trait au développement de l'agropole, prévues dans les plans de développement des trois départements (Louga, Kébémér et Linguère) de la région de Louga. La politique agricole du département de Louga vise à renforcer les capacités de valorisation et la commercialisation des produits agricoles en général, tandis que celle du département de Kébémér a pour objectif la promotion de certains produits spécifiques tels que l'oignon, la pomme de terre etc. Quant à la politique agricole du département de Linguère, elle encourage la promotion des industries de l'élevage et de la pêche.

**Tableau 2.1.7 Politiques agricoles de la région de Louga ayant un lien avec le développement de l'agropole**

Département	Période	Plans ayant trait au développement de l'agropole
Département de Louga	2016 - 2021	Le plan départemental de développement prévoit : 1. La dotation des fermes agropastorales et aquacoles en intrants et équipements de qualité ; 2. La mise en place d'unités de transformation et de conservation des produits agricoles ; 3. La création de circuits de commercialisation des produits locaux ; 4. La structuration des chaînes de valeur et des filières porteuses, et 5. La formation en techniques de conservation et de transformation des produits agricoles à l'intention des groupements de femmes.
Département de Kébémér	2018 - 2022	Le plan départemental de développement met en avant la réalisation du « Programme d'appui pour le développement des secteurs porteurs de croissance économique (agriculture, élevage, pêche), visant entre autres à accroître la production des produits agricoles et à mettre en place des installations destinées à la conservation des produits, notamment des oignons et des pommes de terre.
Département de Linguère	2018 - 2022	Le plan départemental de développement vise à renforcer la chaîne de valeur dans le secteur de l'élevage. Il propose : i) de promouvoir le développement des filières lait et viande, mais aussi ii) d'appuyer les promoteurs privés locaux à investir dans la pêche.

Source : Tableau établi par l'équipe d'étude de la JICA sur la base des plans départementaux de développement des trois départements de la région de Louga.

## 2) Région de Saint-Louis

Le tableau ci-dessous montre les politiques ayant trait au développement de l'agropole des deux des trois départements (Saint-Louis et Podor) de la région de Saint-Louis, desquels les plans départementaux de développement nous ont été fournis. En particulier, celui du département de Saint-Louis inclut des politiques qui tiennent compte de la création de l'agropole nord.

**Tableau 2.1.8 Politiques agricoles de la région de Saint-Louis ayant un lien avec le développement de l'agropole**

Département	Période	Plans ayant trait au développement de l'agropole
Département de Saint-Louis	2016 - 2021	Dispositifs d'encouragement à mettre en place dans le secteur de l'agriculture : 1. Aménagement d'un domaine en 5 espaces offrant la formation à 100 jeunes (100 emplois directs) : agricole (10ha), élevage (5 ha), aquacole (1 ha) etc. ; 2. Création d'une zone de transformation de produits agricoles, d'élevage et halieutique, à proximité de l'agropole nord, et 3. Création d'un marché agricole, à proximité de l'agropole nord.
Département de Podor	2017 - 2021	Création de deux micro-agropoles pour les produits agricoles, d'élevage et aquacoles.

Source : *Tableau établi par l'équipe d'étude de la JICA sur la base des plans départementaux de développement des deux départements de la région de Saint-Louis.*

## 3) Région de Matam

Le tableau ci-dessous montre les politiques des trois départements de la région de Matam (Matam, Kanel et Ranéro Ferlo) ayant trait au développement de l'agropole. Les politiques agricoles des départements de Matam et Ranéro Ferlo font mention des équipements nécessaires pour la conservation et la transformation de certains produits agricoles précis. Le département de Kanel quant à lui se caractérise par ses politiques de développement agricole centrées sur des communes spécifiques.

**Tableau 2.1.9 Politiques agricoles de la région de Matam ayant un lien avec le développement de l'agropole**

Département	Période	Plans ayant trait au développement de l'agropole
Département de Matam	2016 - 2021	1. Création de la valeur ajoutée sur les produits agricoles : Implantation de deux rizeries / Installation d'une unité de transformation de tomate / Installation des claies de séchage de l'oignon / Construction de chambres froides pour la conservation des produits maraichers ; 2. Création de la valeur ajoutée pour développer la filière élevage : Redynamisation de cinq unités laitières / Création de deux unités de transformation de produits laitiers / Création d'une unité de distribution de produits laitiers, et 3. Valorisation de la production halieutique : Remise en marche du complexe frigorifique et amélioration de sa gestion / Mise en place d'un nouveau complexe frigorifique dans la commune d'Ourossogui / Mise en place d'une unité de fabrique de glace solaire / Mise en place d'un camion frigorifique.
Département de Kanel	2018 - 2022	Les politiques suivantes sont mises en place dans le cadre d'un plan visant notamment à faire de la commune de Dandé Mayo un pôle majeur de la promotion de l'agrobusiness : 1. Implantation de 2 rizeries. 2. Implantation d'unités de conservation des produits halieutiques. 3. Mise en place d'une centrale de distribution de produits agricoles.

Département	Période	Plans ayant trait au développement de l'agropole
Département de Ranéro Ferlo	2018 - 2022	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Installation d'unités laitières pour un bon maillage du système de collecte, au niveau communal.</li> <li>2. Installations d'unités de transformation des produits forestiers non ligneux (pain de singe, gomme arabique, jujube, dattier du désert).</li> <li>3. Installation d'une unité de transformation de l'arachide.</li> </ol>

Source : Tableau établi par l'équipe d'étude de la JICA sur la base des plans départementaux de développement des deux départements de la région de Matam.

### 2.1.3 Pertinence du développement de l'agropole nord

#### (1) Cohérence avec les politiques et plans de développement nationaux, les politiques régionales etc.

Comme cela a été mentionné à l'alinéa 2.1.1 ci-dessus, le développement de l'agropole nord est un des projets prioritaires dans le cadre du Plan Sénégal Emergent (PSE). On trouve aussi une mention explicite sur le développement de l'agropole nord dans le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), qui est un document de politique agricole nationale. Comme on peut le constater dans le tableau 2.1.6 présenté plus haut, le développement de l'agropole nord est étroitement lié aux politiques et plans de développements définis dans la treizième lettre de mission de la SAED, dans le Plan directeur de la riziculture irriguée dans la vallée du fleuve Sénégal etc. Il en est de même au niveau des trois régions cibles : beaucoup de mesures politiques ayant trait au projet de développement de l'agropole nord sont prévues dans leurs plans de développement. Tout ceci permet de conclure qu'il est pertinent de promouvoir le développement de l'agropole nord, du point de vue de la cohérence avec les politiques et plans nationaux de développement de l'Etat du Sénégal ainsi qu'avec les différentes politiques agricoles mises en place au niveau national.

#### (2) Pertinence justifiée par les résultats du Pré-Lab

Dans le cadre du Pré-Lab, une évaluation a été faite sur la potentialité de différents produits agricoles, d'élevages et de pêches des trois régions cibles et les défis qui les concernent, en s'appuyant sur les statistiques et autres informations pertinentes disponibles sur la situation économique et agricole. Bien que la discussion sur les produits agricoles, d'élevages et de pêches à cibler dans le cadre du développement de l'agropole nord ne soit pas encore parvenue à sa conclusion, comme cela sera expliqué d'une manière plus détaillée à l'alinéa 4.2.2, on peut considérer que, pour le moment, les orientations proposées semblent être pertinentes.

A ce Pré-Lab ont participé les représentants du Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent (BOS), du Ministère du Développement Industriel et des Petites et Moyennes Industries (MDIPMI), du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER) et de beaucoup d'autres départements ministériels au niveau central, mais aussi des acteurs administratifs locaux parmi lesquels les gouverneurs, les préfets et des agents des DRDR et, du côté du secteur privé, 58 entreprises exerçant des activités liées à la production des filières horticole céréalière, élevage et pêche. Cette participation massive démontre un intérêt et des espoirs croissants de la part des parties prenantes des secteurs publics et privés. En outre, dans le cadre du Pré-Lab, une campagne de conscientisation sur la réalisation du développement de l'agropole nord a été organisée sous forme d'ateliers dans les trois régions concernées, à l'issue de laquelle des consensus ont été établis au sein des acteurs de haut niveau.



Compte tenu de ce qui précède, même s'il n'est pas encore possible de juger de la pertinence de la réalisation du projet de développement de l'agropole nord lui-même, on peut dire qu'il est pertinent d'entreprendre d'ores et déjà l'élaboration des plans détaillés y afférents (réaliser l'étude de faisabilité et passer à l'étape suivante).

### **(3) Pertinence de l'apport d'un appui de la part du Japon**

A l'heure actuelle, l'apport d'un appui par le Japon au développement de l'agropole nord peut aussi être jugé pertinent, du point de vue de la conformité avec le but et le concept du développement de l'agropole nord, compte tenu du fait que i) les orientations du Ministère des Affaires Etrangères du Japon relatives à aide publique pour le Sénégal (visant l'aménagement des infrastructures de base pour le développement économique et la promotion des industries primaires) concordent avec le but du développement de l'agropole nord ; ii) comme indiqué à la section 1.1, le Plan directeur de développement de la riziculture dans la vallée du fleuve Sénégal a été élaboré dans le cadre d'un projet de coopération technique de la JICA et les orientations définies dans ledit Plan directeur concordent avec celles du projet de développement de l'agropole nord ; iii) comme cela a également été mentionné à la section 1.1, le Japon fournit un soutien continu, dans les régions concernées, au renforcement des capacités de production rizicole etc, par le biais de l'initiative CARD (Coalition pour le développement de la riziculture en Afrique), et iv) il possède d'amples expériences dans la réalisation de projets similaires dans d'autres pays.

### **(4) Points à prendre en considération lors de la vérification de la pertinence à mener dans le cadre de l'étude de faisabilité**

Comme cela a été évoqué au paragraphe (2) ci-dessus, les plans détaillés pour la création de l'agropole nord n'ont pas encore été élaborés. Il sera nécessaire de vérifier la pertinence du développement de l'agropole nord après que les plans de développement y afférents auront été élaborés dans le cadre de l'étude de faisabilité de l'ONUDI, et ce, sous l'angle des aspects suivants :

- ✓ Le contenu du projet est-il conçu de sorte qu'il contribue à relever les défis auxquels fait face les zones cibles, conformément aux objectifs visés ?
- ✓ La sélection et la priorisation des zones cibles sont-elles faites en tenant compte des situations spécifiques de chaque zone ?
- ✓ La structure organisationnelle du projet est-elle appropriée à l'égard des objectifs du projet ?
- ✓ Le choix des produits agricoles, de l'élevage et de la pêche cibles est-il pertinent ? (sur le plan des politiques, de la production, de la transformation, de la distribution et des investissements privés)
- ✓ Les infrastructures à mettre en place, leurs fonctions et leurs modes d'exploitation sont-ils susceptibles de favoriser les investissements privés ?
- ✓ Serait-il possible de réaliser une valorisation des produits qui entraîne la création d'emplois ?
- ✓ N'y a-t-il pas de chevauchement avec les plans de l'agropole centre et/ou de l'agropole ouest ? ou, peut-on s'attendre à certains effets synergiques ?

## 2.2 Orientations communes dans le cadre des projets agropoles

Comme cela a été indiqué à l’alinéa 2.1.1, le développement des agropoles constitue l’un des projets prioritaires retenus dans le PSE, qui devra contribuer à développer des industries secondaires et à créer de nouveaux emplois.

Il est prévu de créer trois agropoles : au nord, au centre et au sud du pays. Au niveau de l’agropole Sud qui est actuellement en cours de réalisation ayant pris de l’avance sur les autres, le projet est en train d’être structuré à l’aide de l’approche « Big Fast Result », et il est prévu que cette approche sera utilisée aussi pour la structuration des projets de développement des agropoles nord et centre.

Le tableau ci-dessous indique une série d’activités constituant le processus de structuration de projet :

**Tableau 2.2.1 Activités menées pour la structuration du projet**

Processus	Contenu
Pré-Lab	<p>Le Pré-Lab est organisé pour établir un consensus entre toutes les parties prenantes sur le projet en question et obtenir une implication forte des acteurs de haut niveau. Les livrables attendus du Pré-Lab sont, entre autres:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport d’un atelier stratégique organisé pour la vérification de la portée et du contenu du projet visé, incluant la sélection des sites et des secteurs prioritaires.</li> <li>- «Model sheet » qui constituera une partie intégrante du produit livrable du Lab.</li> <li>- Liste des parties prenantes (pour la sélection des participants et l’envoi des invitations).</li> <li>- Plan de travail (feuille de route et jalons)</li> <li>- Document de présentation de projets qui sera utilisé à l’étape du Roadshow (activité de relations publiques).</li> </ul>
Roadshow	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Le Roadshow a pour objectif de mobiliser des acteurs du milieu industriel pouvant fort probablement s’intéresser à participer à l’exploitation de l’agropole. Il n’y a pas de produit livrable spécifique attendu.</li> <li>2) Parallèlement à cela, une étude pour l’élaboration d’un plan détaillé (étude de faisabilité) doit être mise en œuvre, qui est un préalable pour organiser le Lab.</li> </ol>
Lab	<p>Il s’agit d’un atelier qui se déroule sur une période de 5 à 6 semaines en réunissant toutes les parties prenantes, ayant pour but de produire tous les livrables nécessaires à la réalisation des projets.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des projets du secteur privé à mettre en place dans l’agropole sont identifiés et priorisés, et des appuis à apporter par des organisations professionnelles pour la promotion de ces projets sont définis.</li> <li>- Les besoins des acteurs privés sont identifiés et présentés à l’autorité compétente de la région pour l’élaboration d’un plan de financement.</li> <li>- Des institutions de financement et bailleurs de fonds échangent avec les leaders de projets et examinent des appuis à apporter en faveur du secteur privé et du gouvernement au stade de réalisation de projets.</li> <li>- En vue d’obtenir des engagements techniques et financiers, des fonctionnaires de haut niveau sont aussi invités à y prendre part.</li> </ul> <p>Les livrables attendus sont, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compte-rendu hebdomadaire sur l’état d’avancement des travaux.</li> <li>- Rapport sommaire à mi-parcours.</li> <li>- Rapport final comprenant un plan détaillé de réalisation, un modèle de gouvernance, le budget, les jalons et les indicateurs clés de performance (KPI pour « Key Performance Indicator »).</li> <li>- Description sommaire des projets privés et liste des plans d’affaires détaillés.</li> </ul>

Processus	Contenu
Journée porte ouverte (JPO)	Ceci est organisé pour que les populations locales et d'autres parties prenantes concernées partagent les résultats des travaux du Lab, et que les institutions publiques font part de leur intention de prendre des engagements. Les livrables attendus sont, entre autres : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agenda, allocutions, lettre d'invitation et communiqué de presse.</li> <li>- Panneaux, dessins etc, mis en place dans les lieux d'exposition.</li> <li>- Posters imprimés.</li> <li>- Rapport final de la JPO</li> </ul>

Source : Equipe d'étude de la JICA

## 2.3 Départements ministériels et autres parties prenantes concernés

### (1) Ministères, agences et autres organismes publics concernés

Le tableau ci-dessous énumère les Ministères, les agences et les autres principaux organismes concernés par le développement de l'agropole nord, qui ont été identifiés à travers le Pré-Lab et des enquêtes par interview menées par l'équipe de la présente étude.

**Tableau 2.3.1 Ministères, agences et autres organismes concernés par le développement de l'agropole nord**

Au niveau national	Au niveau régional
Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent (BOS)	Gouverneurs de régions
Ministère du Développement Industriel et des Petites et Moyennes Industries (MDIPMI)	Préfets de départements
Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER)	Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (SEAD)
Ministère de l'Élevage et des Productions Animales (MEPA)	Directions Régionales de Développement Rural (DRDR)
Ministre des Pêches et de l'Économie Maritime (MPEM)	Services Départementaux de Développement Rural (SDDR)
Comité de Pilotage du projet Agropoles (COFIL)	Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture
Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)	Services déconcentrés de la pêche et de l'élevage
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture	Conseil Départemental
Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS)	
Agence nationale pour la promotion des investissements et grands travaux (APIX)	
Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (ADEPME)	
Institut Sénégalais de recherche agricole (ISRA)	
Institut de Technologie Alimentaire (ITA)	

Source : Tableau établi sur la base des résultats du Pré-Lab et de l'enquête par interview menée par l'équipe d'étude de la JICA.

Le MDIPMI, en tant qu'organisme d'exécution, assure la coordination générale du projet Agropoles. Pour le développement de l'agropole nord aussi, le Coordonnateur national mis en place au sein du MDIPMI se charge de la coordination entre les ministères et agences, les bailleurs de fonds et le secteur privé concernés.

Par ailleurs, les activités pour la structuration de projet relatives à la section 2.2 sont dirigées par le BOS.

Le MAER, le MEPA, le MPEM et autres départements ministériels concernés assurent les soutiens techniques dans leurs domaines respectifs, notamment pour la production, la transformation, la distribution etc, des produits agricoles, de l'élevage et de la pêche cibles.

## (2) Bailleurs de fonds

Selon l'information connue à l'heure actuelle, les bailleurs de fonds qui sont intéressés par le développement de l'agropole nord sont les suivants :

**Tableau 2.3.2 Bailleurs de fonds qui se sont impliqués et susceptibles de s'impliquer dans le développement de l'agropole nord**

Bailleur de fonds	Intérêts manifestés
Banque africaine de développement (BAD)	Bailleur de fonds principal (un appui d'un montant de 45 milliards de FCFA est prévu)
Banque européenne d'investissement (BEI)	Un appui d'un montant de 32 milliards de FCFA est prévu.
Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUUDI)	Un appui est prévu pour la réalisation de l'étude de faisabilité.
Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA)	Elle manifeste son intérêt.
Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEC)	Elle manifeste son intérêt.

Source : Tableau établi sur la base des résultats de l'enquête par interview menée auprès de la BAD par l'équipe d'étude de la JICA.

## (3) Secteur privé

Les résultats de l'« Atelier d'identification des besoins » et de l'« Enquête auprès d'entreprises japonaises sur leurs intentions » dont on trouvera des descriptions détaillées dans le chapitre 3 du présent rapport laissent supposer que les acteurs du secteur privé indiqués dans le tableau ci-dessous manifestent leur intérêt à l'égard du développement de l'agropole nord.

**Tableau 2.3.3 Acteurs du secteur privé se montrant intéressés par le développement de l'agropole nord**

Enquêtés	Secteurs / Filières (Région cible)	Nbr de Participants / Réponses
Acteurs du secteur privé ayant participé au Pré-Lab (acteurs sénégalais)	Production horticole (région de Saint-Louis)	6
	Production horticole (région de Louga)	4
	Production horticole (région de Matam)	1
	Céréales (région de Saint-Louis)	6
	Céréales (région de Louga)	3
	Céréales (région de Matam)	2
	Production animale (région de Saint-Louis)	6
	Production animale (région de Louga)	8
	Production animale (région de Matam)	7
	Production halieutique (région de Saint-Louis)	6
	Production halieutique (région de Louga)	4
	Production halieutique (région de Matam)	5
Acteurs du secteur privé ayant participé à l'Atelier d'identification des besoins (acteurs sénégalais)	Production horticole (région de Saint-Louis)	5
	Production horticole (région de Louga)	1
	Production horticole (région de Matam)	1
	Céréales (région de Saint-Louis)	2
	Céréales (région de Louga)	2
	Céréales (région de Matam)	2
	Production animale (région de Saint-Louis)	2
Production animale (région de Louga)	6	

Enquêtés	Secteurs / Filières (Région cible)	Nbr de Participants / Réponses
	Production animale (région de Matam)	2
	Production halieutique (région de Saint-Louis)	3
	Production halieutique (région de Louga)	2
	Production halieutique (région de Matam)	2
Répondants à l'Enquête auprès d'entreprises japonaises sur leurs intentions (Entreprises japonaises)	Industrie manufacturière	5
	Construction	1
	Commerce de gros et Commerce de détail	4
	Services de transport, postes	1
	Recherches scientifiques, Services techniques spécialisés	1
	Education, services d'appui à l'apprentissage	1
	Finances et assurances	1

Source : Tableau établi par l'équipe d'étude de la JICA sur la base des résultats du Pré-Lab etc.

#### **(4) Rôles et réalisations escomptées des différentes parties prenantes et leurs défis spécifiques**

Comme cela a été indiqué aux paragraphes (1) à (3), le développement de l'agropole nord implique toute une série de parties prenantes.

Il est prévu par ailleurs que dans les agropoles, la gestion et la maintenance, la réalisation de projets en partenariat public-privé, la location de locaux commerciaux, les services d'entreposage, les services de gestion foncière etc, seront assurés par la Société de Construction et d'Exploitation (SCE) dont les ressources proviennent du Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS) et du secteur privé.(sur ce point, une description plus détaillée sera donnée à l'alinéa 4.2.4).

En prenant en compte ce qui précède, les rôles et réalisations escomptées des différentes parties prenantes concernées par le développement de l'agropole nord et leurs défis spécifiques peuvent être récapitulés comme suit :

**Tableau 2.3.4 Rôles et réalisations escomptées des différentes parties prenantes concernées par le développement de l'agropole nord et leurs défis spécifiques**

Secteur	Parties prenantes représentatives	Rôles et réalisations escomptées
Secteur privé	Voir le paragraphe (3). Entreprises sénégalaises Entreprises étrangères / Entreprises japonaises	Examen et réalisation de projets dans l'agropole, investissements, participation à l'exploitation.
Partenariat secteur public - secteur privé	Société de Construction et d'Exploitation (SCE)	Création de la SCE, gestion générale du projet d'agropole nord, recrutement d'entreprises, activités de relation publique, fourniture d'informations aux entreprises participantes et appui à la réalisation de projets d'affaires que celles-ci envisagent d'entreprendre, fonction d'incubation d'entreprises, entretien et maintenance des infrastructures de l'agropole.



Secteur	Parties prenantes représentatives	Rôles et réalisations escomptées
Secteur public (implication directe)	Voir le paragraphe (1). Ministère du Développement Industriel et des Petites et Moyennes Industries (MDIPMI) ; Comité de Pilotage du projet Agropoles (COPIL) ; Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent (BOS) ; Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER) ; Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS) ; Agence nationale pour la promotion des investissements et grands travaux (APIX), entre autres.	Octroi de financement, aménagement des infrastructures, implantation de mesures préférentielles, appui à l'obtention d'autorisations et d'agrèments, création d'un environnement d'affaires adéquat, fonction d'incubation d'entreprises, fourniture de l'information sur la législation applicable etc., appui technique, suivi.
Secteur public (implication indirecte)	Voir le paragraphe (1). Organismes publics du Sénégal impliqués indirectement dans le projet d'agropole.	Mise en place de législations et réglementations afférentes, aménagement des infrastructures concernées.
Bailleurs de fonds	Voir le paragraphe (2). Banque africaine de développement (BAD) ; Banque européenne d'investissement (BEI) ; Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) ; Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) ; Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEC), entre autres.	Octroi de financement, appui technique, fourniture d'informations sur des projets liés à l'agropole.

Source : Équipe d'étude de la JICA

Le tableau ci-dessus permet, à l'heure actuelle, de supposer que les points suivants constituent des défis pour les différentes parties prenantes dans cadre du développement de l'agropole nord, qui devraient être pris en considération lors de l'étude de faisabilité avec les points à noter concernant le cadre juridique et la structure de gestion opérationnelle qui sont indiqués à l'alinéa 4.2.3.

- ✓ S'assurer qu'il y a une cohérence dans la stratégie que propose le COPIL en tant qu'organe chargé de la coordination générale.
- ✓ S'assurer que dans le système institutionnel actuel, la SCE et les entreprises privées ne sont pas trop réglementées par le secteur public, notamment par l'Unité d'exécution du projet (UEP).
- ✓ S'assurer que le contexte organisationnel actuel permet d'établir une coordination avec les organismes publics indirectement concernés (organismes assurant des tâches liées à la législation et à la réglementation applicable, aux infrastructures etc.) par le développement de l'agropole.
- ✓ S'assurer que la répartition des rôles entre le secteur privé et la SCE et celle entre la SCE et le secteur public sont clairement définies. Il est nécessaire notamment d'étudier et expliquer la répartition des responsabilités relatives aux investissements dans le développement de l'agropole et le partage des avantages qui en découleront.
- ✓ S'assurer que le partage des risques entre les différentes parties prenantes est clairement défini.
- ✓ S'assurer que la nécessité d'un mécanisme de coordination et de règlement des différends éventuels entre les parties prenantes est prise en compte.
- ✓ S'assurer qu'il existe un mécanisme qui permet de favoriser le partage des informations entre les parties prenantes.

## 2.4 Etat des progrès dans la réalisation du projet Agropoles

Comme cela a été expliqué à l'alinéa 2.1.1, le PSE prévoit la création de trois agropoles (nord, centre et sud) dans le pays, mais actuellement, le développement de l'agropole est planifié dans cinq localités suivantes :

**Tableau 2.4.1 Emplacement des sites de développement d'agropoles**

Agropole	Régions cibles
Agropole nord	Louga, Saint-Louis, Matam
Agropole centre	Diourbel, Fatick, Kaffrine et Kaolack
Agropole sud	Kolda, Sédhiou, Ziguinchor
Agropole est	Tambacounda, Kédougou
Agropole ouest	Thiès

Source : Equipe d'étude de la JICA

Le tableau ci-dessous montre l'état des progrès dans la réalisation de chaque agropole, à la date d'octobre 2021.

**Tableau 2.4.2 Etat des progrès dans la réalisation du projet Agropoles**

Agropole	Etat des progrès
Agropole nord	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une étude préliminaire, correspondant au Pré-Lab dans le processus de structuration, a été mise en œuvre en mars 2021 par un consultant engagé par le bureau de la JICA au Sénégal. Au cours de cette étude préliminaire, une revue des TdR de l'étude de faisabilité a également été faite. Cependant, étant donné que la discussion sur la mise en œuvre de l'étude de faisabilité entre la BAD et l'ONUDI se poursuit et qu'il a aussi fallu beaucoup de temps pour que le problème qui empêchait le virement de la BAD vers le compte de l'ONUDI soit réglé, l'étude de faisabilité n'est pas encore démarrée jusqu'ici (octobre 2021).</li> <li>✓ Selon l'information recueillie au cours de l'interview qui a été effectuée auprès du MDIPMI en novembre 2021, le problème de virement relaté plus haut a déjà été résolu et le démarrage de l'étude de faisabilité est prévu pour le début de l'année 2022. A l'heure actuelle, la BAD et la BEI prévoient de fournir un appui financier (d'un montant de 45 milliards de FCFA et d'un montant de 32 milliards de FCFA, respectivement), et d'autres bailleurs de fonds, entre autres la BADEA et l'OPEC, se montrent aussi intéressés.</li> <li>✓ Par ailleurs, il y a un projet en cours d'examen à Fass Ngom. Il s'agit d'utiliser, dans le cadre du projet d'agropole, des installations de stockage et de transformation de produits que le MAER a construites en 2014 avec un appui de l'Agence espagnole pour la coopération internationale au développement (AECID); plus concrètement, i) d'utiliser de ces installations en tant que modèle pilote pendant la mise en œuvre de l'étude de faisabilité suivie de l'élaboration de la conception et de l'exécution des travaux de l'agropole, et ii) d'intégrer ces installations dans le projet d'agropole, après que les différents défis existants auront été relevés.</li> </ul>
Agropole centre	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'étude de faisabilité ayant été terminée, des documents d'appel d'offres sont en cours de préparation pour les travaux de construction des modules de Fatick et de Sokone. L'emplacement du module central et celui des quatre autres modules ont été déterminés, mais non celui des 15 plateformes prévues.</li> <li>✓ Les bailleurs de fonds qui appuient le projet d'agropole centre sont la BAD, la BEI et l'Enabel. Le montant total des investissements publics prévus, y compris la part des bailleurs de fonds, s'élève à 115 milliards de FCFA. Quant aux investissements privés, un montant total de 46 milliards de FCFA est prévu.</li> </ul>
Agropole sud	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La sélection des bureaux d'étude et des entreprises d'exécution des travaux est en cours pour le module central d'Adéan et des modules de Sédhiou, de Kolda et de Ziguinchor. Il est espéré que les travaux de construction commenceront au cours de l'année 2021.</li> <li>✓ Par ailleurs, des accords de partenariat ont été conclus pendant les mois de juin à août 2021 avec différentes institutions, parmi lesquelles l'Institut de Technologie Alimentaire, le Bureau de Mise à Niveau et l'Institut Sénégalais de recherches agricoles.</li> </ul>

<b>Agropole</b>	<b>Etat des progrès</b>
Agropole est	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Le président de la République a annoncé la création de l'agropole à l'est, le 31 décembre 2020.</li><li>✓ Un processus de coordination est en cours avec certains bailleurs de fonds en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité.</li></ul>
Agropole ouest	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Une évaluation environnementale et sociale stratégique a été mise en œuvre.</li><li>✓ Un processus de coordination serait désormais lancé en vue la réalisation d'une étude de faisabilité.</li></ul>

Source : Equipe d'étude de la JICA

## **CHAPITRE 3 IDENTIFICATION DES BESOINS DES PARTIES PRENANTES DU DEVELOPPEMENT DE L'AGROPOLE DU NORD**

### **3.1 Organisation de l'atelier pour l'identification des besoins relatifs au développement de l'agricole nord**

#### **3.1.1 Objectifs**

Un atelier « pour l'identification des besoins au développement de l'agropole nord » (ci-après dénommé « atelier d'identification des besoins »), réunissant les parties prenantes concernés mentionnés plus haut à la section 2.3 incluant les acteurs des départements ministériels et du secteur privé, a été organisé en vue : (i) de partager les résultats de l'enquête préliminaire menée par un consultant engagé par le bureau de la JICA au Sénégal en mars 2021 pour reconfirmer l'image du développement de l'agropole nord, (ii) d'étudier et confirmer les besoins et les intentions des différents acteurs potentiels du développement de l'agropole du Nord, et (iii) d'analyser les besoins et les intentions confirmés afin de fournir des documents de référence pouvant être utiles pour la réalisation par l'ONUDI de l'étude de faisabilité et de l'atelier de recherche de consensus.

#### **3.1.2 Vue d'ensemble**

##### **(1) Travaux préparatoires (mise en œuvre de l'enquête par questionnaire)**

Dans le but de faciliter des discussions efficaces et effectives lors de l'atelier d'identification des besoins, une enquête par questionnaire a été menée au préalable auprès des invités, en utilisant un questionnaire comprenant les questions suivantes.

- Question 1 : La possibilité de s'implanter dans l'agropole.
- Question 2 : La nature de l'entreprise projetée (si le répondant est d'accord pour partager cette information avec l'équipe d'étude de la JICA).
- Question 3 : Les raisons du choix de cette région (idem que ci-dessus).
- Question 4 : Les obstacles qui entravent (ou susceptibles d'entraver) l'implantation.
- Question 5 : La date de démarrage des opérations souhaitée.
- Question 6 (1) : La description des installations à aménager (types, dimension, spécifications etc.)
- Question 6 (2) : Les services souhaités (ex : service à guichet unique, formation technique, services de R&D ...)
- Question 7 : Les souhaits concernant le cadre juridique, le système de gestion, etc.

Les invités à l'atelier d'identification des besoins ont été sélectionnés sur la base de la liste des parties prenantes qui ont participé à l'enquête préliminaire (Pré-Lab) de la JICA mentionnée ci-dessus, et les lettres d'invitation et les questionnaires ont été distribués aux invités qui y ont répondu comme suit.

**Tableau 3.1.1 Nombre de questionnaires distribués avant l'atelier d'identification des besoins et réponses reçues**

Région cible	Secteur / Filière	Nbr de questionnaires distribués	Nbr de réponses *
Saint-Louis	Cultures horticoles (oignon, tomate, piment, pomme de terre, etc.)	6	5
	Céréales (riz, transformation, autres, y compris les tomates)	6	3
	Elevage et transformation de produits animaux (lait, bétail, viande, volaille)	6	3
	Pêche et aquaculture	7	3
	<u>Total</u>	<u>25</u>	<u>14</u>
Louga	Cultures horticoles	4	4
	Céréales	3	2
	Elevage et transformation de produits animaux	8	8 (10)
	Pêche et aquaculture	4	1
	Finance	0	(1)
	<u>Total</u>	<u>19</u>	<u>15 (17)</u>
Matam	Cultures horticoles	1	1 (3)
	Céréales	2	2 (3)
	Elevage et transformation de produits animaux	8	4
	Pêche et aquaculture	5	4
	<u>Total</u>	<u>16</u>	<u>11 (14)</u>
<b>Total des trois régions</b>	Cultures horticoles	<b>11</b>	<b>10 (12)</b>
	Céréales	<b>11</b>	<b>7 (8)</b>
	Elevage et transformation de produits animaux	<b>22</b>	<b>15 (17)</b>
	Pêche et aquaculture	<b>16</b>	<b>8</b>
	Finance	<b>0</b>	<b>(1)</b>
	<b>Total général</b>	<b>60</b>	<b>40 (46)</b>

N.B \* : Si plus d'une personne a répondu à une enquête à partir du même point de distribution (c'est-à-dire plus que le nombre d'enquêtes distribuées), l'enquête est considérée comme une seule enquête. Les chiffres entre parenthèses ( ) indiquent le nombre de réponses lorsque les réponses multiples sont prises en compte.

Source : Equipe d'étude de la JICA

Le tableau ci-dessous résume les principales réponses données à chaque question.

**Tableau 3.1.2 Résultats de l'enquête avant l'atelier d'identification des besoins**

Région cible	Secteur / Filière	Résultats de l'enquête
<b>Question 1 : La possibilité de s'implanter dans l'agropole</b>		
Saint-Louis	-	Tous les enquêtés ont répondu que c'est possible.
Louga	-	Tous les enquêtés ont répondu que c'est possible.
Matam	-	Tous les enquêtés ont répondu que c'est possible.
<b>Question 2 : La nature de l'entreprise projetée (si le répondant est d'accord pour partager cette information avec l'équipe d'étude de la JICA)</b>		
Saint-Louis	Cultures horticoles	Production, conservation, transformation et commercialisation d'oignons, de tomates et de pomme de terre.
	Céréales	Stockage, transformation et commercialisation du riz / Approvisionnement commun en intrants.
	Elevage et transformation de produits animaux	Achat de bétails / Vente de viande / Production, collecte et vente de lait / Production et vente de volaille.
	Pêche et aquaculture	Aquaculture continentale / Commercialisation de produits.
Louga	Cultures horticoles	Production, transformation et distribution d'oignons, de pommes de terre et de fruits / Création d'emplois pour les jeunes.
	Céréales	Production, transformation et distribution de niébé / Production fourragère.
	Elevage et transformation de produits animaux	Elevage intensif / Elevage / Production de produits laitiers / Production de viande / Production avicole / Production fourragère / Maroquinerie.
	Pêche et aquaculture	Transformation.
	Finance	Financement.

Région cible	Secteur / Filière	Résultats de l'enquête
Matam	Cultures horticoles	Production, conservation, transformation et distribution d'oignons et d'autres produits horticoles.
	Céréales	Développement, production, conservation, transport, transformation et distribution du riz, du mil, des légumes secs et du sorgho.
	Elevage et transformation de produits animaux	Elevage, production avicole, production et transformation de produits laitiers, production fourragère.
	Pêche et aquaculture	Aquaculture continentale (production, conservation, distribution).
<b>Question 3 : Les raisons du choix de cette région (si le répondant est d'accord pour partager cette information avec l'équipe d'étude de la JICA)</b>		
Saint-Louis	Cultures horticoles	Avantages sur les aspects des conditions climatiques, des ressources en eau et de la disponibilité de la main d'œuvre.
	Céréales	Environnement propice à la culture du riz (climat, ressources en eau).
	Elevage et transformation de produits animaux	Climat et environnement appropriés / Existence des besoins.
	Pêche et aquaculture	Accès aux cours d'eau / Conditions climatiques.
Louga	Cultures horticoles	Accessibilité / Conditions climatiques / Qualité d'eau / Exerce déjà une activité dans la zone concernée.
	Céréales	Avoir déjà exercé une activité dans la zone concernée.
	Elevage et transformation de produits animaux	Hautes potentialités / Avoir déjà exercé une activité dans la zone concernée.
	Pêche et aquaculture	Accès à la ville de Louga.
	Finance	Exerce déjà une activité dans la zone concernée.
Matam	Cultures horticoles	Accès à des lieux de consommation / Conditions de sols et ressources foncières / Exerce déjà une activité dans la zone concernée.
	Céréales	Exerce déjà une activité dans la zone concernée / Hautes potentialités en matière de riziculture.
	Elevage et transformation de produits animaux	Exerce déjà une activité dans la zone concernée / Hautes potentialités en matière d'élevage.
	Pêche et aquaculture	Abondance de ressources en eau / Offres insuffisantes par rapport aux demandes existantes dans la zone / Exerce déjà une activité dans la zone concernée.
<b>Question 4 : Les obstacles qui entravent (ou susceptibles d'entraver) l'implantation</b>		
Saint-Louis	Cultures horticoles	Problèmes relatifs à la qualité, au financement, aux intrants, aux magasins (conservation) et à la commercialisation.
	Céréales	Problèmes relatifs au financement, aux intrants, aux magasins (conservation) et à la commercialisation et au manque de collaboration entre les acteurs concernés.
	Elevage et transformation de produits animaux	Problèmes relatifs au transport, aux magasins (conservation), à la commercialisation, au manque de collaboration entre les acteurs concernés et à l'épidémie.
	Pêche et aquaculture	Problèmes relatifs au financement, au transport, au stockage, à la contamination par des produits phytosanitaires, à la flambée des prix des intrants.
Louga	Cultures horticoles	Problèmes relatifs aux systèmes d'irrigation (irrigation goutte à goutte), aux clôtures, aux moyens de transport, aux chambres frigorifiques, aux installations de transformation, aux ressources foncières et aux qualités de développement.
	Céréales	Problèmes relatifs au financement et au transport (à la collecte).
	Elevage et transformation de produits animaux	Problèmes relatifs au financement, aux questions foncières, aux coûts des aliments du bétail, aux fourrages, aux installations de transformation, aux points d'eau pour le bétail, à l'épidémie, aux vols, à la production, conservation et collecte (transport) de lait.
	Pêche et aquaculture	Problèmes relatifs aux pirogues, aux installations de transformation, à la commercialisation, à l'état des routes et aux coûts de combustibles.

Région cible	Secteur / Filière	Résultats de l'enquête
Matam	Cultures horticoles	Problèmes liés au respect des accords entre les acteurs / Problèmes relatifs aux installations de stockage.
	Céréales	Problèmes relatifs aux semences et au financement.
	Elevage et transformation de produits animaux	Problèmes relatifs aux vols, aux coûts des aliments du bétail, aux fourrages, aux abattoirs, aux coûts d'électricité, à la qualité / quantité de lait.
	Pêche et aquaculture	Problèmes relatifs au financement, aux intrants, aux matériaux, aux outils, au transport et à la transformation.
<b>Question 5 : La date de démarrage des opérations souhaitée</b>		
Saint-Louis	-	Tous les répondants souhaitent démarrer leurs opérations entre la fin 2021 et le début 2022.
Louga	-	Tous les répondants souhaitent démarrer leurs opérations avant septembre 2022.
Matam	-	Tous les répondants souhaitent démarrer leurs opérations dans un bref délai (immédiatement ou au cours de l'année 2022)
<b>Question 6 (1) : La description des installations à aménager (types, dimension, spécifications etc.)</b>		
Saint-Louis	Cultures horticoles	Chambre frigorifique, camion frigorifique, infrastructure d'irrigation, installation de transformation, magasin (conservation).
	Céréales	Magasin, centre d'achat de paddy dans la zone de production, humidimètre et machine de nettoyage pour le paddy, centre d'approvisionnement en intrants.
	Elevage et transformation de produits animaux	Camion, centre de collecte/transformation du lait, fourniture d'eau, d'aliments et médicaments pour animaux.
	Pêche et aquaculture	Bassin de rétention, ferme piscicole, unité de fabrication d'aliments pour poissons, accès aux marchés.
Louga	Cultures horticoles	Terrain de culture, magasin, installation de transformation, marché.
	Céréales	Magasin, installation de traitement, moyen de transport.
	Elevage et transformation de produits animaux	Abattoir, installation de transformation, magasin, chambre/camion frigorifique, installation de tannage et d'exposition des produits de maroquinerie, terrain pour la culture du fourrage, usine de lait, marché.
	Pêche et aquaculture	Magasin, installation de traitement et de commercialisation.
Matam	Cultures horticoles	Magasin, centre de production de semences, bureau et salle de réunion, aménagement hydro-agricole, système de production d'énergie solaire.
	Céréales	Magasin, machine de transformation, machines agricoles, bureau et salle de réunion.
	Elevage et transformation de produits animaux	Usine de produits laitiers, terrain pour la culture du fourrage, système de production d'énergie solaire, installation de transformation.
	Pêche et aquaculture	Bassin de rétention, lieux de pêche, cages à poissons, moyen de transport (camion frigorifique), unité de fabrication d'aliments pour poissons, magasin, installation de transformation.
<b>Question 6 (2) : Les services souhaités (ex : service à guichet unique, formation technique, services de R&amp;D ...)</b>		
Saint-Louis	-	Tous les répondants souhaitent des formations techniques dans les domaines de la production, de la gestion organisationnelle, de la maintenance des installations et des équipements.
Louga	Cultures horticoles	Exercice/formation technique, recherche et développement (production, conservation, transformation, transport, etc.).
	Céréales	Exercice/formation technique, recherche et développement (production, conservation, transformation, transport, etc.).
	Elevage et transformation de produits animaux	Exercice/formation technique, recherche et développement (maladies, vaccins, transformation et distribution de produits laitiers, etc.) .
	Pêche et aquaculture	Exercice/formation technique.



Région cible	Secteur / Filière	Résultats de l'enquête
Matam	Cultures horticoles	Exercice/formation technique (nouvelles variétés, transformation, renforcement de l'organisation, etc.).
	Céréales	Exercice/formation technique (technologies, organisation, etc.), services de financement.
	Elevage et transformation de produits animaux	Exercice/formation technique (transformation de produits laitiers, hygiène, jeunesse, distribution etc.).
	Pêche et aquaculture	Exercice/formation technique (alimentation de poissons, production, organisation, etc.).
<b>Question 7 : Les souhaits concernant le cadre juridique, le système de gestion, etc.</b>		
Saint-Louis	-	Des souhaits sont exprimés concernant notamment : « la fixation et la régulation des prix », « la collaboration entre les parties prenantes », etc.
Louga	-	Des opinions sont exprimées sur : « la fixation et la régulation des prix », « l'établissement de consensus entre les parties prenantes », « le système facilitant l'accès au crédit », « la clarification des rôles et des responsabilités », « l'élimination de l'utilisation à des fins politiques », entre autres.
Matam	-	« la clarification des rôles et des responsabilités », « l'établissement de consensus entre les parties prenantes », « les conseils des experts », etc.

Source : Equipe d'étude de la JICA

## (2) Organisation d'ateliers d'identification des besoins

Le tableau ci-dessous présente les ordres du jour des ateliers d'identification des besoins. Toutes les sessions d'atelier se sont tenues sous forme de visioconférence, en raison de la crise du Covid-19. Les documents de présentation qui ont été utilisés (contenant les résultats de l'étude préliminaire qui avait été réalisée par la JICA) sont joints en annexe 3.1.1.

**Tableau 3.1.3 Aperçu des ateliers d'identification des besoins**

Date de tenue	Région cible	Ordre du jour
Jeudi 21 octobre	Région de Louga	- Explication de l'objectif de l'atelier (Equipe d'étude de la JICA).
Vendredi 22 octobre	Région de Saint-Louis	- Partage des résultats de l'étude préliminaire réalisée par la JICA (Equipe d'étude de la JICA).
Lundi 25 octobre	Région de Matam	- Présentation des résultats des enquêtes (Equipe d'étude de la JICA). - Questions-réponses sur les résultats des enquêtes (tous les participants). - Débat libre sur les besoins des parties prenantes (tous les participants).
Mercredi 27 octobre	Atelier de restitution (synthèse générale)	- Discours du Représentant résident du bureau de la JICA au Sénégal. - Explication de l'objectif de l'atelier d'identification des besoins (Equipe d'étude de la JICA). - Partage des résultats des enquêtes menées et des ateliers tenus dans chaque région cible (Equipe d'étude de la JICA). - Débat libre sur les besoins des parties prenantes (tous les participants).

Source : Equipe d'étude de la JICA

Le tableau suivant montre les nombres de participants aux ateliers et leurs secteurs d'activités.

**Tableau 3.1.4 Nombres de participants aux ateliers d'identification des besoins et leurs secteurs d'activités**

Date de tenue	Région cible	Nombre de participants*	Secteurs d'activités
Jeudi 21 octobre	Région de Louga	30	Finances / Transformation de produits agricoles (arachide et niébé) / Cuir / Elevage / Agriculture / DRDR / Gouvernement

Date de tenue	Région cible	Nombre de participants*	Secteurs d'activités
Vendredi 22 octobre	Région de Saint-Louis	25	Cultures agricoles, Elevage (production de viande) / Pêche / Produits agricoles (tomates) / Association de producteurs rizicoles / DRDR / Gouvernement.
Lundi 25 octobre	Région de Matam	18	Cultures agricoles / Elevage / Céréales / Agriculture (riziculture) / Gouvernement / Partenaires de développement.
Mercredi 27 octobre	Atelier de restitution (synthèse générale)	35	Produits agricoles (tomates) / Cultures agricoles / Pêche / Association de producteurs rizicoles / Elevage / Aviculture // DRDR / Gouvernement.

\*N.B : Le nombre de participants inclus celui des membres de l'équipe d'étude de la JICA

Source : Equipe d'étude de la JICA

### 3.1.3 Résultats de l'atelier d'identification des besoins

Les principaux besoins et aspirations des acteurs concernant le développement de l'agropole nord, tels qu'identifiés lors de l'atelier d'identification des besoins décrit ci-dessus à l'alinéa 3.1.2, sont présentés dans le tableau suivant.

**Tableau 3.1.5 Principaux besoins identifiés dans l'atelier d'identification des besoins**

Région cible	Principaux besoins
Saint-Louis	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'installations de distribution et d'entreposage frigorifique pour les produits de la pêche et développement d'installations de production d'alevins pour l'aquaculture.</li> <li>- Développement d'installations de transformation et de stockage des produits agricoles.</li> <li>- Développement d'installations de stockage du riz paddy et renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la collecte du paddy et le contrôle de la qualité.</li> </ul>
Louga	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mécanismes de coexistence et de coprosperité entre les grands, moyens et petits producteurs.</li> <li>- Acquisition par le développement de l'agropole de technologies modernes permettant d'augmenter la production et d'améliorer la charge de travail (efficacité).</li> <li>- Développement d'installations de stockage et de transformation pour éviter les pertes dans le réseau de distribution des cultures de rente (oignons, etc.).</li> <li>- Aménagement de points d'eau pour le bétail et amélioration des installations de stockage de la viande et des produits laitiers.</li> <li>- Construction d'installations pour la production d'alevins destinés à être élevés</li> </ul>
Matam	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation à l'intention des acteurs du secteur de la pêche et développement d'installations aquacoles pour l'élevage des alevins.</li> <li>- Aménagements hydro-agricoles pour la culture du riz et promotion de la mécanisation.</li> <li>- Technologie de transformation de surplus de lait cru.</li> <li>- Promotion des investissements axés sur le riz, les oignons et la viande.</li> </ul>

Source : Equipe d'étude de la JICA

Grâce à l'atelier et à l'enquête par questionnaire menée au préalable, nous avons pu comprendre les besoins et les souhaits de nombreux acteurs de différents secteurs intéressés par le développement de l'agropole nord. Les comptes rendus de l'atelier d'identification des besoins sont joints en annexe 3.1.2 - 3.1.5. Les tabulations des résultats des enquêtes sont joints en annexe 3.1.6 - 3.1.8. Dans le cadre de l'étude de faisabilité à venir, il est nécessaire de formuler le plan de développement en tenant compte des besoins et des demandes des acteurs identifiés ci-dessus, ainsi que d'échanger des informations avec les acteurs du développement de l'agropole dans le centre et le sud du pays. L'échange d'informations avec les parties prenantes du développement de l'agropole qui précèdent dans les régions du centre et du sud devra permettre d'acquérir des informations supplémentaires, pouvant être utiles pour examiner la réalité et les perspectives des besoins identifiés dans l'atelier.

### 3.1.4 Analyse des besoins et des intentions des participants à l'atelier

A partir des besoins et des intentions identifiés lors de l'atelier d'identification des besoins des besoins tenu dans les trois régions cibles réunissant les parties prenantes, les éléments liés aux installations et au développement agricole ont été classés par secteur (agriculture, élevage et pêche), puis analysés. Les documents et informations suivants ont été utilisés pour l'analyse.

- ✓ Les derniers plans de développement quinquennaux élaborés au niveau départemental dans chacune des trois régions cibles ;
- ✓ La situation économique et sociale en 2019 dans chacune des régions cibles, telle que compilée par l'Agence nationale de la statistique et de la démographie du Sénégal ;
- ✓ Le plan directeur élaboré en 2018 dans le cadre du Projet d'Amélioration de la Productivité du Riz dans les Aménagements Hydro-Agricoles de la Vallée du Fleuve Sénégal, et
- ✓ Entretiens avec les parties prenantes et visites sur le terrain effectués par les membres de l'équipe de l'étude.

Les résultats de l'analyse de la situation actuelle sont présentés ci-dessous pour chaque région. Suite à cette analyse, il a été confirmé que les besoins et les intentions identifiés lors de l'atelier d'identification des besoins sont généralement cohérents avec la situation actuelle telle que confirmée à ce jour.

Ces informations sont utiles pour l'étude de faisabilité dans le cadre de laquelle seront examinés les produits agricoles, d'élevage et de pêche à cibler dans l'agropole nord, ainsi que les installations nécessaires et les services associés, etc. Les besoins et les intentions identifiés dans l'atelier d'identification des besoins devront être suffisamment pris en considération lors de la formulation du plan de développement.

**Tableau 3.1.6 Analyse des besoins et des intentions des participants à l'atelier de Saint-Louis**

Secteur	Besoins et intentions des participants	Analyse de la situation actuelle
Filière riz	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place davantage de magasins de stockage de paddy.</li> <li>- Amélioration de l'accès au financement pour la commercialisation du riz.</li> <li>- Examen d'une utilisation efficace du son de riz généré lors du processus d'usinage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il existe 295 entrepôts de riz paddy dans les régions de Dagana et Podor (en date de 2017), mais ils ne répondent pas à la capacité requise pour le riz récolté dans les deux régions et une partie du riz doit être usinée immédiatement après la récolte.</li> <li>- Dans la VFS, il est souhaitable de développer les installations de stockage du paddy plutôt que de construire davantage d'installations de rizerie.</li> <li>- Le son de riz pourrait être utilisé pour fabriquer des aliments pour la pêche.</li> </ul>
Autres filières agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coopération entre producteurs pour la participation à l'agropole.</li> <li>- Développement d'installations de stockage et d'entreposage frigorifique pour les tomates.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans la vallée du fleuve Sénégal, il existe déjà un certain nombre d'associations de producteurs dans les périmètres irrigués, il ne serait donc pas difficile d'établir une structure coopérative pour la participation à l'agropole.</li> <li>- Le plan de développement de Saint-Louis fait état d'un manque d'installations de stockage pour les produits agricoles, et l'une des mesures à prendre est de promouvoir la coopération entre les communes et les investisseurs.</li> </ul>

Secteur	Besoins et intentions des participants	Analyse de la situation actuelle
Elevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'installations de transformation des aliments pour bétail.</li> <li>- Renforcement du secteur de la volaille (assistance technique, développement de la chaîne de valeur, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de bovins, d'ovins, de caprins et d'autres animaux d'élevage augmente dans toute la région, de même que le nombre d'installations de transformation de la viande et des produits laitiers.</li> <li>- Les installations d'irrigation devront permettre une production et un stockage intensifs de fourrage. En particulier, dans le Walo de Podor, il existe un potentiel d'utilisation de la paille de riz, du foin et des résidus de culture, et l'on espère construire un centre autosuffisant de Ration totale mélangée (RTM) en utilisant des ressources et des sous-produits locaux peu coûteux.</li> <li>- L'industrie de la volaille, y compris les poulets de chair et les poulets d'œufs, devrait se développer en termes d'efficacité alimentaire.</li> <li>- Il est nécessaire d'augmenter le poids relatif des mesures de l'aval vers l'amont en fonction de la chaîne de valeur.</li> </ul>
Pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduction d'installations de production d'aliments pour bétail et de véhicules de transport réfrigérés.</li> <li>- Introduction d'installations d'aquaculture pour les alevins.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A Saint-Louis, il y a un problème de gestion inadéquate des installations de congélation.</li> <li>- Dans le département de Podor, des problèmes de dégradation des bassins d'aquaculture et de surpêche des alevins se posent. Le plan de développement de ce département prévoit la promotion de l'aquaculture dans des zones spécifiques, la formation technique des pêcheurs et le développement des infrastructures de pêche.</li> </ul>

Source : Tableau établi par l'équipe d'étude de la JICA sur la base des plans de développement des deux départements de la région de Saint-Louis, des données de l'ANSD et du Plan directeur de la riziculture irriguée dans la vallée du fleuve Sénégal.

**Tableau 3.1.7 Analyse des besoins et des intentions des participants à l'atelier de Louga**

Secteur	Besoins et intentions des participants	Analyse de la situation actuelle
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il y a une forte perte de production d'oignons en raison du manque d'installations de stockage. Il y a un besoin d'entrepôts de stockage, d'entrepôts frigorifiques et d'un marché moderne à Leona et Potou du département de Louga.</li> <li>- Des défis similaires existent dans la production de pommes de terre et de carottes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le département de Kébémér, on constate un niveau élevé de pertes (y compris la détérioration de la qualité) lors du transport de la récolte vers le marché, ce qui entraîne une baisse du prix du produit.</li> <li>- Le plan de développement du département de Louga prévoit la construction d'installations de stockage des récoltes. Le budget estimé est de 10 millions de yens par bâtiment.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accès aux terres cultivables est un problème, et une action administrative est souhaitable pour augmenter la production.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le département de Louga, le manque de terres cultivables et la lenteur des procédures administratives pour la vente des terres posent problème : on assiste à une concurrence pour l'accès aux terres.</li> <li>- A Kébémér, la nature infertile des terres (faible fertilité) et la difficulté de sécuriser les ressources en eau rendent une grande partie des terres impropres à la culture.</li> </ul>

Secteur	Besoins et intentions des participants	Analyse de la situation actuelle
Elevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est nécessaire de développer une chaîne de valeur pour la viande et les produits laitiers, ce qui nécessite des installations de stockage à froid.</li> <li>- Il est nécessaire de garantir la disponibilité des aliments pour le bétail.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le vol de bétail et la propagation de maladies dans la production animale suscitent des inquiétudes, mais la demande de produits animaux tels que la viande, le lait et les produits laitiers, les peaux et les produits en cuir augmente.</li> <li>- A Louga, il existe une concentration de moulins à arachide et le potentiel de conversion des résidus de ces moulins en aliments pour bétail. Le développement d'entrepôts de stockage d'aliments pour animaux et l'amélioration du transport s'avère nécessaire. Le budget estimé pour l'entrepôt de stockage est de 1,0 à 1,5 million de yens.</li> </ul>
Pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de la pêche continentale.</li> <li>- Le développement d'installations d'aquaculture (étangs, viviers, etc.) et de production d'aliments pour bétail.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En 2019, la pêche côtière a représenté 84% du total des captures (2 932,69 tonnes) avec une capture de 2 470,59 tonnes.</li> <li>- La pêche continentale est principalement pratiquée sur le lac de Guiers dans le département de Louga.</li> <li>- Bien qu'il existe des installations frigorifiques et des fabriques de glace à Kébémér et à Louga, leurs capacités de stockage et de production sont insuffisantes, et ces deux départements dépendent fortement des installations de Thiès et de Saint-Louis.</li> <li>- Le plan de développement du département de Louga propose la construction d'une route de 30 km depuis Potou situé sur la côte, jusqu'à la ville de Louga, en passant par Léona situé à l'intérieur de la région.</li> <li>- Le plan de développement départemental de Kébémér prévoit la construction de quatre fermes aquacoles continentales.</li> </ul>

Source : *Tableau établi par l'équipe d'étude de la JICA sur la base des plans de développement des trois départements de la région de Louga et des données de l'ANSD.*

**Tableau 3.1.8 Analyse des besoins et des intentions des participants à l'atelier de Matam**

Secteur	Besoins et intentions des participants	Analyse de la situation actuelle
Filière riz	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extension des installations de stockage du paddy.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il existe 67 entrepôts de riz non décortiqué dans le département de Matam depuis 2017, mais ils ne répondent pas à la capacité requise pour le riz récolté dans la région et une partie du riz doit être usinée immédiatement après la récolte.</li> </ul>
Autres filières agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des installations de stockage et de transformation des oignons et des céréales.</li> <li>- Développement de plusieurs marchés locaux dans le cadre de la promotion des SIPA (Sociétés d'intensification de la production agricole), mise en avant dans le Plan régional de développement agricole de Matam.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le plan de développement départemental de Matam prévoit une installation de séchage pour les oignons.</li> <li>- Le plan départemental de développement de Kanel prévoit la consolidation du secteur commercial afin de renforcer la commercialisation des produits agricoles.</li> </ul>

Secteur	Besoins et intentions des participants	Analyse de la situation actuelle
Elevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La garantie de la disponibilité des aliments pour animaux est l'une des questions clés.</li> <li>- Développement d'installations de stockage et de transformation des produits laitiers.</li> <li>- Sécurité de l'eau pour le bétail.</li> <li>- Aménagement de lieux de formation aux techniques multiplication du bétail (y compris la formation sur le tas).</li> <li>- Soutien au secteur de la volaille.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est nécessaire de renforcer les infrastructures de production. La stabilisation des points d'eau pour les systèmes de pâturage extensif sur de grandes surfaces de prairies naturelles, l'intégration avec la production agricole irriguée, le développement d'aliments complémentaire à partir de résidus agricoles etc, sont engageables.</li> <li>- Il convient de renforcer les unités de transformation laitière à base semi-intensive, les abattoirs modernes et les installations de transformation laitière à petite échelle. Le budget estimé pour une unité de transformation laitière à petite échelle est de 1 à 2 millions de yens.</li> <li>- Il convient de promouvoir l'insémination artificielle pour une meilleure gestion de la santé du cheptel, la prévention de la propagation des maladies et l'accroissement de la productivité.</li> <li>- Le plan départemental de développement de Kanel prévoit la mise en œuvre de mesures d'atténuation de la chaleur (microclimat) comme moyen efficace de soutenir le secteur avicole dans des conditions climatiques difficiles.</li> </ul>
Pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'installations d'élevage d'alevins, d'étangs piscicoles et d'installations de production d'aliments pour animaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien que la région de Matam soit l'un des plus gros consommateurs de poisson du pays, les ressources halieutiques ne sont pas pleinement exploitées, avec des débarquements annuels de seulement 2 700 tonnes.</li> <li>- Pour répondre aux besoins importants, la région de Matam recourt à des produits en provenance d'autres régions dont Saint-Louis et de Louga. En 2019, la consommation annuelle dans les départements de Matam et Kanel était de 3 271 tonnes au total.</li> <li>- Le volume des prises distribuées à Ourossogui est en augmentation. Il est prévu de construire un nouveau marché agricole avec l'appui de l'OMVS (Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal) pour utiliser le marché actuel uniquement pour les ventes de poissons.</li> <li>- D'autre part, le principal problème est l'infrastructure, en particulier le manque accablant d'installations de fabrication de glace, ce qui fait de la garantie de la fraîcheur un défi majeur, tant pour la consommation intra-régionale (par exemple, Matam → Ourossogi → à l'intérieur des terres) que pour l'approvisionnement depuis l'extérieur de la région (par exemple, Saint-Louis → Ourossogi → à Matam). Une mini-centrale de fabrication de glace (niveau 3 tonnes) a été construite dans le département de Matam avec le soutien de la KOICA, mais elle n'est pas encore opérationnelle.</li> </ul>

Source : *Tableau établi sur la base des plans de développement des trois départements de la région de Matam, des données de l'ANSD et des résultats de l'enquête sur le terrain effectuée par l'équipe d'étude de la JICA.*

### 3.2 Identification du potentiel d'implantation d'entreprises japonaises dans l'agropole

#### 3.2.1 Méthodologie de l'enquête sur les intentions des entreprises japonaises

Nous avons mené une enquête sur les intentions des entreprises japonaises de s'installer ou de participer à l'exploitation de l'agropole nord. L'objectif de cette enquête était de comprendre leurs besoins et leurs opinions, ainsi que les obstacles pouvant entraver l'implantation d'une entreprise dans l'agropole nord. Un résumé de l'enquête est présenté dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 3.2.1 Résumé de l'enquête sur les intentions des entreprises japonaises de s'implanter dans l'agropole nord ou de participer à son exploitation**

<b>Objectif de l'enquête</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Comprendre les intentions et les besoins des entreprises japonaises pour s'implanter dans l'agropole nord ou participer à son exploitation.</li> <li>➤ Comprendre les obstacles entravant l'implantation des entreprises japonaises dans l'agropole nord.</li> </ul>
<b>Cibles de l'enquête</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 246 entreprises privées, organisations, universités, etc. qui sont membres de la plateforme de coopération de la JICA pour l'alimentation et l'agriculture (JiPFA).</li> <li>➤ 17 entreprises du secteur privé qui ont participé à la mission conjointe organisée par le Ministère des affaires étrangères (MAE) du Japon pour la promotion du commerce et des investissements en Afrique, qui s'est tenue au Sénégal en février 2020.</li> </ul>
<b>Méthodologie utilisée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un canevas sous forme de questionnaire web et un document de synthèse sur le développement de l'agropole nord ont été envoyés aux membres figurant sur la liste de diffusion de JiPFA et aux entreprises participant à la mission conjointe MAE relatée plus haut.</li> </ul>
<b>Rubriques de l'enquête</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aperçu de l'entreprise répondante (nombre d'employés, nature de l'activité, etc.).</li> <li>➤ Expérience des affaires dans les pays d'Afrique de l'Ouest et au Sénégal (pays/région, activité menée, période de l'activité, etc.).</li> <li>➤ Concernant le développement de l'agropole nord (l'intérêt à s'implanter ou à participer à l'exploitation de l'agricole, les obstacles qui entravent ou susceptibles d'entraver l'implantation, la mise en place de services ou d'infrastructures envisageable si ceux -ci ne sont pas prévus dans le cadre du projet d'agropole nord, les questions sur le cadre juridique, etc.).</li> </ul>

Source : *Equipe d'étude de la JICA*

Afin de bien comprendre les intentions et les besoins des entreprises japonaises concernant l'implantation dans l'agropole nord ou la participation à l'exploitation de celui-ci, l'enquête a ciblé les entreprises susmentionnées qui sont considérées comme ayant une compréhension et un intérêt pour les projets de la JICA et la mise en œuvre des affaires en Afrique, et comme ayant une compréhension de la situation et des circonstances dans la région africaine.

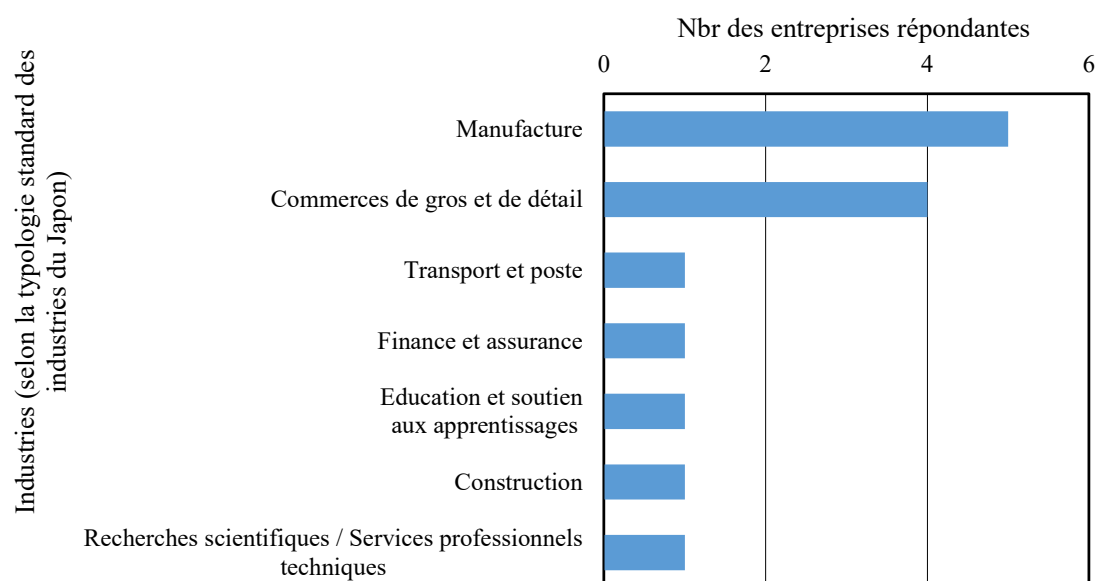
En outre, dans le cadre de l'enquête, des entretiens individuels ont été organisés à la demande des entreprises japonaises intéressées par l'implantation dans l'agropole nord ou la participation à son exploitation afin de prendre connaissance des détails du développement de l'agropole nord. Ces entretiens ont permis de leur fournir des détails du développement de l'agropole nord, de confirmer leurs besoins et d'échanger des opinions.

#### 3.2.2 Présentation et analyse des résultats de l'enquête sur les intentions des entreprises japonaises

##### (1) Présentation et analyse des résultats de l'enquête

Un total de 14 entreprises ont répondu à l'enquête par questionnaire. Les principaux secteurs d'activité des entreprises qui ont répondu au questionnaire sont présentés dans la figure 3.2.1.





Source : Equipe d'étude de la JICA

**Figure 3.2.1 Principaux secteurs d'activité des entreprises ayant répondu à l'enquête**

### 1) Intentions et besoins exprimés concernant l'implantation dans l'agropole nord ou la participer à son exploitation

Les tableaux 3.2.2. et 3.2.3. présentent les résultats de l'enquête sur les intentions des entreprises japonaises, ventilés par secteur d'activité et par intérêt pour l'agropole nord des entreprises répondantes. Comme le montre le tableau 3.2.2, 10 entreprises étaient intéressées par une implantation dans l'agropole nord. En outre, cinq entreprises étaient intéressées par une participation à l'exploitation (investissement). 11 entreprises n'ont jamais mené des activités au Sénégal mais ont fait des affaires dans d'autres Etats membres de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sierra Leone et Togo), et 9 entreprises ont fait des affaires au Sénégal.

Comme l'indique le tableau 3.2.3., (i) toutes les entreprises qui ont montré un intérêt pour l'exploitation (investissement) étaient également intéressées par l'implantation dans l'agropole nord, (ii) 90% des entreprises qui étaient intéressées par l'implantation dans l'agropole nord avaient déjà fait des affaires dans des pays d'Afrique de l'Ouest et (iii) 70% des personnes interrogées avaient déjà fait des affaires au Sénégal dans le passé et connaissaient les pays d'Afrique de l'Ouest et le Sénégal.

**Tableau 3.2.2 Résultats de l'enquête sur les intentions des entreprises japonaises (par industrie)**

Industrie des répondants	Intérêt pour s'implanter dans l'agropole	Intérêt pour l'exploitation (investissement)	Expérience d'avoir fait des affaires en Afrique de l'Ouest	Expérience d'avoir fait des affaires au Sénégal
Manufacture (5 entreprises)	3 / 5	2 / 5	4 / 5	3 / 5
Commerce de gros et de détail (4 entreprises)	4 / 4	1 / 4	3 / 4	3 / 4
Autres industries (5 entreprises)	3 / 5	2 / 5	4 / 5	3 / 5
<b>Total</b>	<b>10 / 14</b>	<b>5 / 14</b>	<b>11 / 14</b>	<b>9 / 14</b>

Source : Equipe d'étude de la JICA

**Tableau 3.2.3 Résultats de l'enquête sur les intentions des entreprises japonaises, par intérêt ou non pour l'agropole nord**

Intérêt des répondants à s'implanter / Pas d'intérêt	Intérêt pour la participation à l'exploitation (investissement)	Expérience d'avoir fait des affaires en Afrique de l'Ouest	Expérience d'avoir fait des affaires au Sénégal
Intéressé (10 entreprises)	5 / 10	9 / 10	7 / 10
Pas intéressé (4 entreprises)	0 / 4	2 / 4	2 / 4
<u>Total</u>	<u>5 / 14</u>	<u>11 / 14</u>	<u>9 / 14</u>

Source : Equipe d'étude de la JICA

Le tableau 3.2.4. présente les types d'industries que les entreprises japonaises intéressées par l'implantation dans l'agropole nord pourraient potentiellement y développer. Les résultats montrent qu'il existe un potentiel pour un large éventail d'entreprises à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement de l'agriculture et de l'élevage, allant des services concernant la production agricole et d'élevage, telles que la fourniture de données sur les périmètres de culture à l'aide de leur propre technologie et la vente de pompes, jusqu'à l'exportation de machines agricoles et la vente de machines à usiner le riz.

**Tableau 3.2.4 Activités commerciales pouvant être développées par des entreprises japonaises dans l'agropole nord**

Industrie	Les activités objet d'intérêt dans l'agropole nord *
Manufacture	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Vente d'équipements et prestation de services de maintenance pour l'approvisionnement en eau, les installations d'irrigation et la transformation des aliments.</li> <li>➤ Vente d'équipements de mesure pour le contrôle de la qualité des produits agricoles et fourniture d'un service après-vente par l'intermédiaire d'agents locaux.</li> <li>➤ Vente de machines à usiner le riz.</li> </ul>
Commerce de gros / de détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Commerce lié à l'augmentation de la production agricole.</li> <li>➤ Promotion de l'industrie agricole et de la pêche.</li> <li>➤ Activité de traitement des résidus agricoles et d'autres déchets organiques.</li> <li>➤ Fabrication et vente de matériaux d'amélioration des sols, d'engrais organiques, etc., en utilisant les sous-produits générés au cours du processus de traitement ci-dessus.</li> </ul>
Autres	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développement d'installations de stockage du riz paddy et du riz usiné.</li> <li>➤ Programmes de formation technique et de renforcement organisationnel pour les petites rizeries.</li> <li>➤ Fourniture de données sur les terrains de cultures et sur la production en utilisant une technologie propre à l'entreprise.</li> <li>➤ Exportation de machines agricoles au Sénégal</li> </ul>

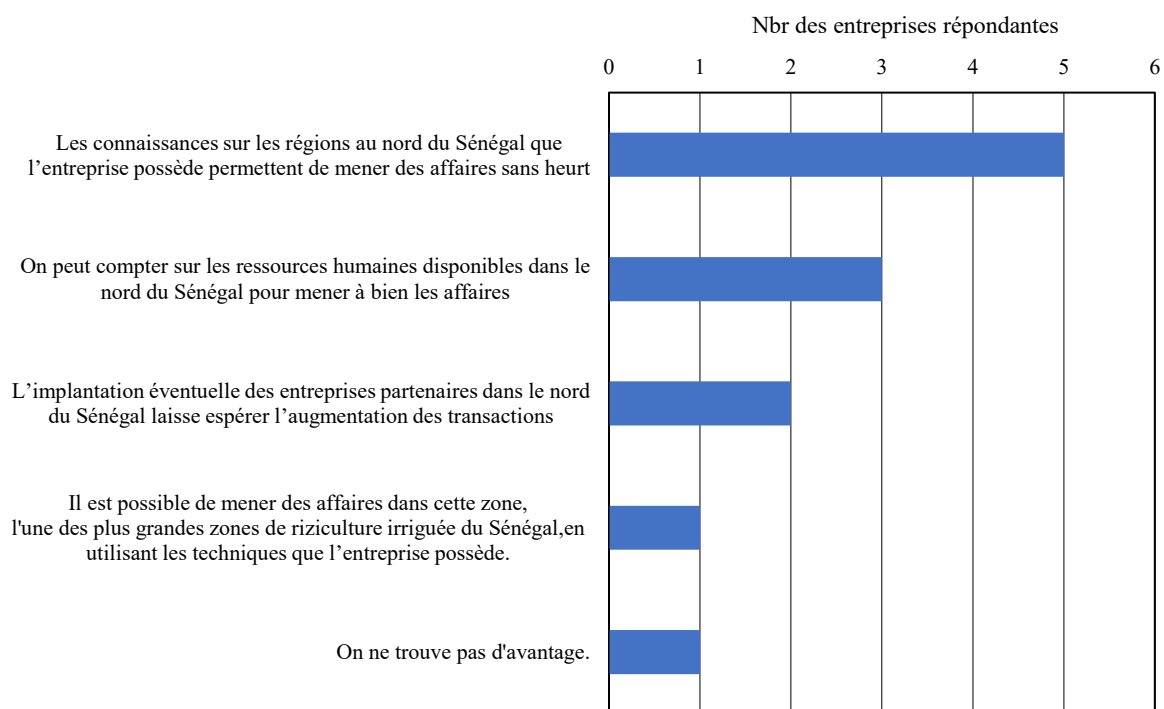
N.B. \* : Les réponses à l'enquête ont été adaptées par l'équipe de recherche pour garder l'anonymat des entreprises concernées.

Source : Equipe d'étude de la JICA

Les entreprises intéressées par l'implantation dans l'agropole nord ont été interrogées sur les avantages de s'installer dans les trois régions du Nord spécifiquement ciblées dans l'agropole nord (Saint-Louis, Louga et Matam), plutôt que dans les ZES (zones économiques spéciales) proches de Dakar (ZES de Diamuniadio, ZES de Diass, ZES de Sandiara) ou dans d'autres régions (Agropole sud, Agropole centre). La figure 3.2.2. montre les résultats de cette enquête.

Le plus nombreux étaient des entreprises qui ont répondu que « les connaissances dont nous disposons sur les régions au nord du Sénégal permettront de mener des affaires sans heurt ». En outre, trois entreprises ont choisi la réponse comme « on peut compter sur les ressources humaines disponibles dans le nord du Sénégal et qu'elles peuvent nous aider à mener des affaires sans heurt ».

Une certaine entreprise a cité l'avantage de pouvoir utiliser sa propre technologie pour faire des affaires dans la zone cible, l'une des plus grandes zones de riziculture irriguée du Sénégal, en liaison avec la construction d'installations d'irrigation prévue dans le cadre d'un projet de prêt en yen.

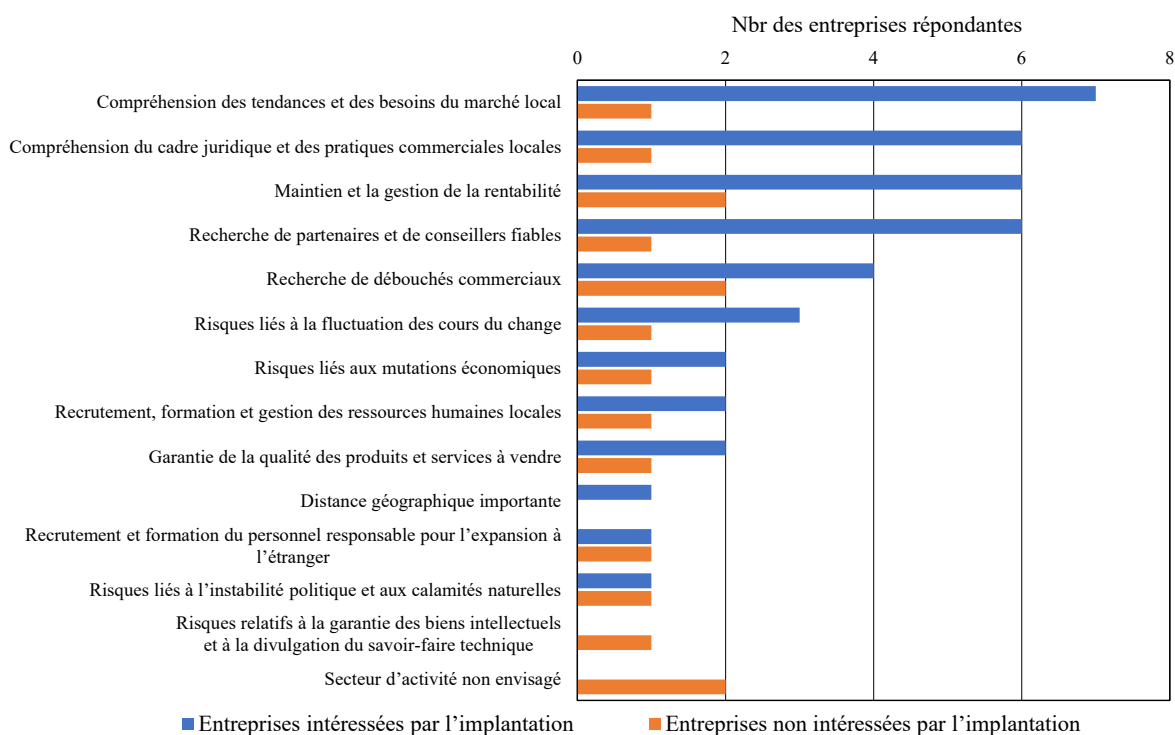


Source : Equipe d'étude de la JICA

**Figure 3.2.2 Avantages de se lancer dans l'agriculture située dans la partie nord du Sénégal (réponses multiples)**

## 2) Obstacles entravant l'implantation dans l'agropole nord

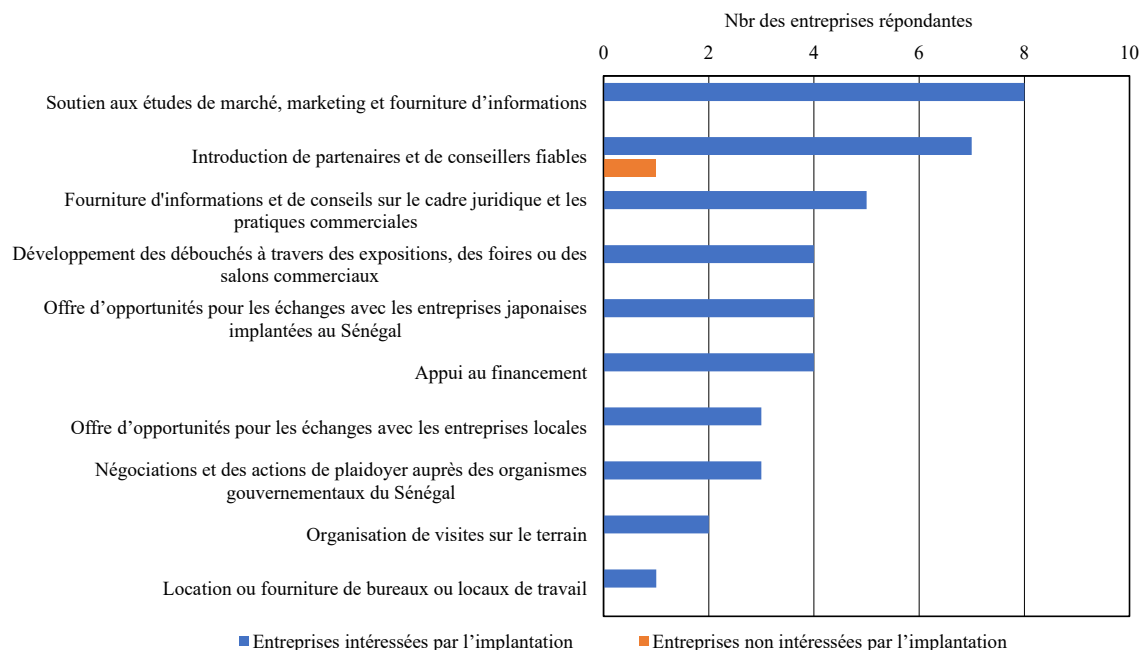
La figure 3.2.3. montre les résultats de l'enquête par questionnaire sur les obstacles entravant ou susceptibles d'entraver l'implantation dans l'agropole nord. Parmi les entreprises intéressées par une expansion dans l'agropole nord, le plus grand nombre (7 entreprises) a mentionné « la compréhension des tendances et des besoins du marché local ». En outre, six entreprises ont cité comme obstacles potentiels « compréhension du cadre juridique et des pratiques commerciales locales », « maintien et la gestion de la rentabilité » et « recherche de partenaires et de conseillers fiables ». Pour les entreprises qui ne sont pas intéressées par l'expansion, « maintien et la gestion de la rentabilité » et « recherche de débouchés commerciaux » ont été cités comme des obstacles à l'expansion.



Source : Equipe d'étude de la JICA

**Figure 3.2.3 Obstacles entravant ou susceptibles d'entraver l'expansion dans l'agropole nord (réponses multiples)**

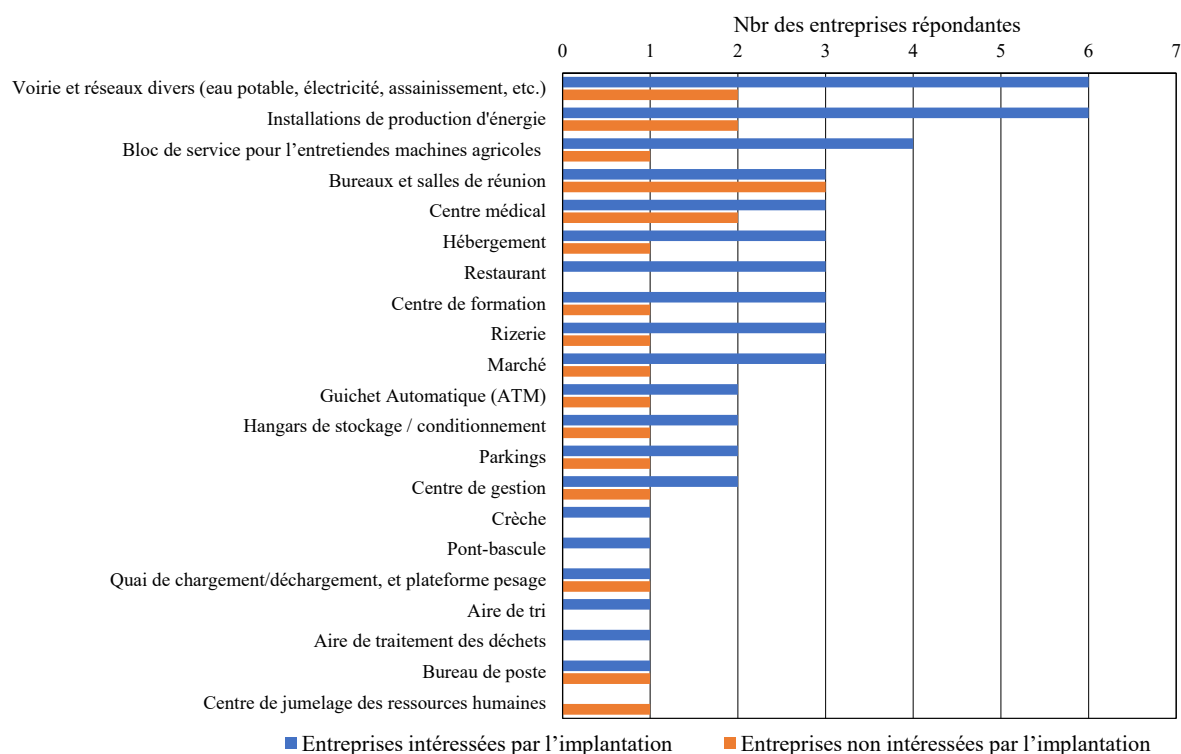
La figure 3.2.4. montre les résultats du questionnaire sur les services constituant les conditions de base pour envisager de se lancer dans l'agropole nord. Parmi les entreprises intéressées par l'implantation dans l'agropole nord, le plus grand nombre d'entreprises (8) ont indiqué « soutien aux études de marché, marketing et fourniture d'informations ». Beaucoup d'entreprises ont déclaré qu'elles seraient prêtes à envisager de s'installer dans l'agropole nord si elles bénéficiaient de services tels que « introduction de partenaires et de conseillers fiables » et « fourniture d'informations et de conseils sur le cadre juridique et les pratiques commerciales ». Bien qu'il y ait eu peu de réponses d'entreprises qui n'étaient pas intéressées par l'implantation dans l'agropole nord, une entreprise a déclaré qu'elle envisagerait de s'implanter dans l'agropole nord si on lui fournissait un « partenaire/conseiller fiable ».



Source : Equipe d'étude de la JICA

**Figure 3.2.4 Services constituant les conditions de base pour envisager de se lancer dans l'agropole nord (réponses multiples)**

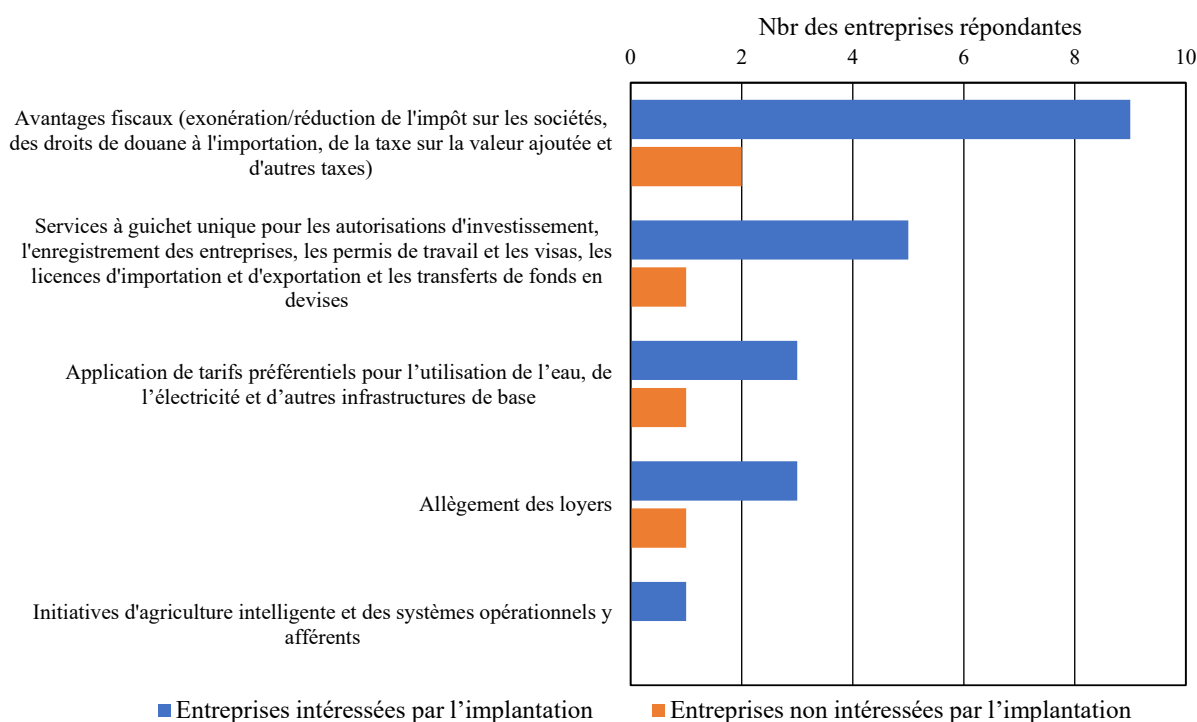
La figure 3.2.5. montre les résultats de l'enquête par questionnaire sur les éléments considérés comme importants parmi les infrastructures à développer dans l'agropole nord. Parmi les entreprises intéressées par une implantation dans la zone, le plus grand nombre d'entreprises (6) ont répondu que les ouvrages de voirie et de réseaux divers (eau potable, électricité, assainissement, etc.) et les installations de production d'énergie étaient les plus importantes. Parmi les entreprises qui ne sont pas intéressées par l'implantation, le plus grand nombre de répondants (3) ont déclaré que les bureaux et les salles de réunion étaient importants. Par ailleurs, certaines entreprises ont déclaré qu'elles envisageraient de se lancer dans l'agropole si l'approvisionnement en électricité était stable et s'il existait un réseau Internet à haut débit tel que des lignes de fibre optique.



Source : Equipe d'étude de la JICA

**Figure 3.2.5 Infrastructures importantes dans l'Agropole du Nord (réponses multiples)**

La figure 3.2.6. présente les résultats de l'enquête par questionnaire sur la mise en place d'un cadre juridique et administratif constituant une condition préalable pour que les entreprises envisagent de s'implanter dans l'agropole nord. Parmi les entreprises intéressées par l'implantation dans l'agropole nord, le plus grand nombre (9) envisagerait de se lancer si des « avantages fiscaux (exonération/réduction de l'impôt sur les sociétés, des droits de douane à l'importation, de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres taxes) » étaient proposées. Cinq entreprises ont ensuite cité la fourniture de services à guichet unique pour les autorisations d'investissement, l'enregistrement des entreprises, les permis de travail et les visas, les licences d'importation et d'exportation et les transferts de fonds en devises. En outre, certaines entreprises souhaitent le développement d'un système pour soutenir leurs intérêts commerciaux, tels que des initiatives d'agriculture intelligente et des systèmes opérationnels y afférents.



Source : Equipe d'étude de la JICA

**Figure 3.2.6 Cadre juridique et administratif constituant une condition préalable pour se lancer dans l'agropole nord (réponses multiples)**

Le « Rapport annuel de la JICA sur l'évaluation des projets 2017 » indique que des encouragements attrayants, telles que des mesures fiscales et un assouplissement des règles de procédure, sont nécessaires pour attirer les entreprises étrangères dans les ZES, et la présente enquête sur les intentions des entreprises japonaises a montré le même résultat.

## (2) Résultats des entretiens avec les entreprises japonaises

Parmi les entreprises japonaises intéressées par l'implantation dans l'agropole nord, nous avons interrogé huit entreprises qui ont demandé une rencontre face à face. Ces rencontres nous ont permis de connaître leurs opinions et leurs besoins concernant l'agropole nord. Les résultats des entretiens sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Bien que certaines entreprises souhaitent profiter du développement de l'agropole nord pour s'implanter au Sénégal, les facteurs géographiques, la langue et les questions de sécurité constituent des obstacles à l'entrée dans l'agropole nord.

**Tableau 3.2.5 Résultats des entretiens avec les entreprises japonaises**

Secteur d'activité	Opinions et besoins exprimés concernant l'agropole nord
Fabrication (2 entreprises)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Il peut y avoir deux façons de s'impliquer dans l'agropole nord, à savoir : 1) la fourniture d'équipements, et ii) l'apport d'investissements ou la participation à l'exploitation. Le développement de l'agropole nord peut offrir de bonnes opportunités si un système permettant d'appuyer l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur agricole et agroalimentaire allant des producteurs aux consommateurs est établi.</li> <li>✓ Il serait utile d'avoir davantage d'informations sur la chaîne de valeur riz de la zone concernée, qui ne sont pas suffisamment disponibles.</li> </ul>



Secteur d'activité	Opinions et besoins exprimés concernant l'agropole nord
Vente en gros et vente au détail (3 entreprises)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Il est difficile à l'heure actuelle de se lancer dans le projet d'agropole car le développement de l'agropole est considéré comme l'étape suivante après le projet d'irrigation à réaliser avec le prêt en yens.</li> <li>✓ Difficile de trouver des incitatifs ou des avantages de s'implanter au Sénégal à cause de la distance géographique qui existe entre les deux pays. Il serait plus facile de se lancer si le gouvernement japonais prenait l'initiative pour encourager les entreprises japonaises à y participer comme c'est le cas pour l'« Anneau de croissance en Afrique de l'ouest ».</li> <li>✓ Il y a un projet d'exploitation d'un gisement de gaz naturel au large des côtes Saint-Louisiennes. Bien qu'il s'agisse d'un projet dans un autre secteur, il serait toujours possible de développer des effets de synergie avec les projets du secteur agricole.</li> <li>✓ L'instabilité politique des pays limitrophes, entre autres le Mali, constitue l'un des obstacles entravant l'implantation des entreprises au Sénégal.</li> <li>✓ Pour le Sénégal, la réduction de la dépendance à l'égard des aliments importés est un défi national. Il est souhaitable que le développement de l'agropole nord contribue à trouver des solutions pour lutter contre les problèmes de sécurité alimentaire.</li> </ul>
Autres (2 entreprises)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La distance géographique importante qui sépare nos deux pays exige du temps et des coûts, ce qui constitue une entrave à l'implantation au Sénégal.</li> <li>✓ Dans beaucoup de pays d'Afrique de l'Ouest, y compris le Sénégal, la langue officielle est le français, ce qui constitue aussi une barrière pour l'implantation d'entreprises japonaises.</li> <li>✓ Dans le cadre du développement de l'agropole nord, il serait mieux d'étudier d'abord le fonctionnement des installations connexes existantes et envisager le renforcement de la combinaison entre celles-ci, au lieu de penser à créer une nouvelle plateforme intégrée à un seul endroit.</li> <li>✓ Il serait plus souhaitable de créer un autre type d'installation, comme par exemple un centre de formation professionnel.</li> <li>✓ Dans la zone cible, il existe déjà un nombre suffisant de rizeries et une nouvelle construction ne serait pas nécessaire. La priorité devrait être accordée à la mise en place de nouvelles installations de stockage du riz paddy et du riz usiné, dont le nombre actuel est insuffisant.</li> <li>✓ Il y aurait peu d'entreprises japonaises qui souhaitent s'impliquer dans l'agropole.</li> <li>✓ Il est intéressant de fournir des données sur les périmètres rizicoles en exploitant les techniques que l'entreprise possède, toutefois, il pourrait y avoir des risques que ces données ne soient pas utilisées de façon efficace à cause du manque de ressources humaines ou matérielles. Il serait souhaitable de créer un centre de formation offrant des cours d'analyse des données.</li> </ul>

*N.B.\* : Les réponses à l'enquête ont été adaptées par l'équipe d'étude pour garder l'anonymat des entreprises concernées.*

*Source : Equipe d'étude de la JICA*

### **(3) Entretiens avec des entreprises japonaises déjà présentes au Sénégal**

En plus de l'enquête ci-dessus sur l'intention des entreprises japonaises de s'implanter dans l'agropole nord ou de participer à son exploitation, nous avons interrogé des représentants de deux entreprises japonaises qui sont présentes au Sénégal, sur la possibilité de se lancer dans l'agropole nord. Les résultats des entretiens sont résumés dans le tableau suivant : il a été confirmé qu'ils pensent qu'il est difficile d'entrer dans l'agropole nord à l'heure actuelle.

**Tableau 3.2.6 Résultats des entretiens avec les entreprises japonaises déjà présentes au Sénégal**

Entreprise	Possibilité de se lancer dans l'agropole nord*
Entreprise A	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elle n'est pas intéressée par les secteurs agricole, d'élevage et de pêche qui sont des cibles dans le cadre du développement de l'agropole nord.</li> <li>- Elle envisage de se lancer dans la partie nord du Sénégal, mais dans d'autres secteurs que ceux de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.</li> </ul>

Entreprise	Possibilité de se lancer dans l'agropole nord*
Entreprise B	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elle pense qu'il y a encore beaucoup de travail à faire pour améliorer les agro-industries dans la région nord du Sénégal, il n'est donc pas possible d'avoir une idée concrète sur la possibilité de se lancer dans l'agropole pour le moment.</li> <li>- Elle envisage de se lancer dans de nouvelles activités, mais elles sont encore au stade de la conception.</li> <li>- Pour les activités commerciales qu'elle mène, plusieurs entreprises locales sont déjà présentes dans la zone cible. Elle ne peut pas savoir si ces entreprises sont prêtes à se lancer dans l'agropole nord en délocalisant leurs usines.</li> </ul>

*N.B. \* : Les réponses à l'enquête ont été adaptées par l'équipe d'étude pour garder l'anonymat des entreprises concernées.*

*Source : Equipe d'étude de la JICA*

#### **(4) Besoins et souhaits des entreprises japonaises identifiés à travers l'enquête par questionnaires et les entretiens**

Les paragraphes suivants présentent les souhaits et les besoins exprimés par les entreprises japonaises concernant le développement de l'agropole nord, à travers l'enquête par questionnaires et les entretiens individuels. Il est souhaitable que ces informations soient prises en compte lors de l'élaboration du plan de développement de l'agropole nord dans le cadre de l'étude de faisabilité à venir.

- ✓ Les réponses aux questionnaires ont permis de constater un niveau élevé d'intérêt des entreprises japonaises à l'égard du développement de l'agricole nord. Cependant, les entretiens individuels avec ces entreprises ont révélé qu'elles considèrent que le moment n'est pas encore venu d'examiner de façon concrète leur implantation étant donné, entre autres, que le projet de développement de l'agropole nord lui-même ne s'est pas encore concrétisé, qu'elles ne trouvent pas, à l'heure actuelle, d'avantages/incitatifs manifestes à s'implanter au Sénégal, que les potentiels commerciaux que le développement de l'agropole nord peut offrir ne sont pas connus pour le moment.
- ✓ Le manque d'informations sur les tendances et les besoins des marchés, les systèmes législatifs, les coutumes commerciaux de la zone cible constitue un obstacle qui entrave ou susceptible d'entraver l'implantation des entreprises japonaises dans l'agropole nord. Il a été observé également que les besoins sont grands à l'égard du partenariat avec des acteurs locaux, des conseillers, etc. Il serait possible de promouvoir l'implantation d'entreprises japonaises dans l'agropole nord en leur fournissant des informations sur les marchés, les systèmes juridiques et les coutumes commerciaux des régions concernées. Il est probablement aussi envisageable d'organiser des expositions, des foires ou des salons commerciaux afin d'offrir aux entreprises japonaises des opportunités pour faire connaissance des partenaires ou conseillers locaux fiables.
- ✓ Beaucoup d'entreprises souhaitent que des mesures fiscales préférentielles, des mesures d'assouplissement des règles de procédure etc, soient mises en place dans l'agropole nord, à l'instar des cas des ZES. Cela permet de comprendre que des encouragements attrayants, telles que des mesures d'allègement fiscal, sont nécessaires pour attirer les entreprises étrangères.
- ✓ En ce qui concerne l'aménagement des infrastructures dans l'agropole nord, les besoins sont grands au niveau des infrastructures de base telles que l'eau potable, l'électricité et l'assainissement. Même si le plan d'aménagement des infrastructures de l'agropole, en tant que plan global, doit inclure les infrastructures spéciales, il serait souhaitable de commencer

en priorité par les travaux des infrastructures de base, en tenant compte des besoins des entreprises.

- ✓ Dans la partie nord du Sénégal, la JICA fournit depuis longtemps son appui et il est prévu aussi qu'un projet de coopération sous forme de prêt en yens sera mis en œuvre. C'est la raison pour laquelle les entreprises japonaises considèrent qu'il est relativement facile de s'implanter dans cette zone, en comparaison avec les autres régions du pays. On peut considérer que ceci témoigne de la pertinence de l'appui ou l'implication du Japon dans le développement de l'agropole nord.
- ✓ Il s'est révélé que les entreprises japonaises considèrent que s'implanter dans les pays d'Afrique de l'Ouest y compris le Sénégal est plus ou moins difficile, du point de vue de la situation géographique. Elles pensent aussi que des dispositions doivent être examinées pour faciliter leur implantation dans la zone concernée, avec un appui massif des autorités compétentes du Japon notamment de la JICA, fournissant des informations nécessaires y afférentes en temps opportun.

## **CHAPITRE 4 ELEMENTS ESSENTIELS A PRENDRE EN COMPTE LORS DE LA VERIFICATION DES PLANS ELABORES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGROPOLE NORD**

### **4.1 Position de la présente mission à l'égard du processus d'élaboration des plans pour le développement de l'agropole nord**

Il est prévu que des plans pour le développement de l'agropole nord seront élaborés par le biais d'une étude de faisabilité de l'ONUDI. Ladite étude aurait dû démarrer en janvier 2021 pour que les plans soient partagés en juillet de la même année. Cependant, comme cela a été indiqué dans le tableau 2.4.2, ces plans ne sont pas encore élaborés à la date de novembre 2021, l'étude de faisabilité n'ayant pas démarré.

Et comme cela a été expliqué à la section 2.2, les plans pour le développement de l'agropole nord devront être validés en organisant un atelier appelé « Lab » dans le cadre du processus de structuration du projet, qui se tient en général sur une période de 5 à 6 semaines au cours de laquelle toutes les parties prenantes discutent des contenus et des propositions élaborés.

Dans ce contexte, l'équipe de la présente mission a examiné des éléments devant être pris en compte lors de la vérification des plans élaborés pour le développement de l'agropole nord, en vue de minimiser les effets du retard du démarrage de l'étude de faisabilité :

- i) Une mise en œuvre efficiente et efficace, par les organismes compétents du gouvernement du Sénégal et par les différents partenaires de développement, de la revue du rapport de l'étude de faisabilité (plans proposés pour le développement de l'agropole).
- ii) l'organisation sans heurt du Lab après la soumission du rapport de l'étude de faisabilité.

L'équipe de la présente mission suggère que les éléments suivants soient pris en compte :

- (a) Nécessité de vérifier si les TdR pour l'étude de faisabilité que l'UNIDO réalise incluent tous les éléments devant être étudiés pour l'élaboration des plans pour le développement de l'agropole nord.
- (b) Aspects généraux du développement des agropoles, et points clés permettant de s'assurer de la cohérence avec les projets d'agropole des autres régions.
- (c) Points clés permettant de vérifier la cohérence avec les résultats du Pré-Lab.
- (d) Points clés permettant de vérifier la cohérence avec les projets similaires et les orientations de coopération de la JICA dans la zone cible.
- (e) Eléments à prendre en considération et points clés permettant de confirmer si les plans proposés répondent aux besoins des parties prenantes.
- (f) Eléments importants et points clés à prendre en considération lors de l'examen des plans de développement proposés, lequel se fera sur la base des résultats des enquêtes et de la collecte des informations sur le terrain.
- (g) Les éléments pouvant nécessiter l'établissement d'un consensus au niveau du Lab.

## 4.2 Points essentiels dans la vérification des plans de développement des agropoles

### 4.2.1 Procédé de vérification et utilisation de la fiche de vérification de l'étude de faisabilité

Nous proposons que la vérification des plans pour le développement de l'agropole nord se fasse en utilisant la fiche de vérification présenté dans le tableau séparé 4.2.1 et en se référant aux points à prendre en compte / points clés indiqués ci-dessous à partir de 4.2.2.

### 4.2.2 Transformation, valorisation et distribution de produits agricoles, d'élevage et de la pêche cibles

#### (1) Points spécifiés dans les TdR de l'étude de faisabilité de l'ONUDI

Les TdR pour l'étude de faisabilité de l'ONUDI, dans sa section 3.2 du chapitre 3 « Analyse des opportunités d'affaires dans les différentes filières agroalimentaires des régions du Nord », définit les produits agricoles, de l'élevage et de la pêche devant faire l'objet d'enquêtes. Les enquêtes portent sur deux grands thèmes à savoir la situation actuelle des trois régions cibles et la stratégie de mise en marché et de commercialisation, et chacun de ces thèmes est subdivisé en plusieurs rubriques. La plus grande importance est accordée à l'analyse des contraintes et des défis existants dans les différentes chaînes de valeur. Le tableau suivant résume les éléments requis dans les Termes de référence.

**Tableau 4.2.1**      **Contenus des enquêtes sur les produits agricoles, d'élevage et de la pêche mentionnés dans les TdR de l'étude faisabilité de l'ONUDI**

Type d'enquête	Rubriques de l'enquête
Etat des lieux détaillés de la situation actuelle	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Productions agricoles (toutes les filières de la zone)</li> <li>2. Potentialités physiques de la zone (climat, sols, eau etc.)</li> <li>3. Disponibilité foncière</li> <li>4. Disponibilité des ressources naturelles (notamment l'eau et l'énergie en ce qui concerne les secteurs de la production agricole, de l'élevage et de la pêche)</li> <li>5. Infrastructures et équipements agricoles existants</li> <li>6. Acteurs impliqués</li> <li>7. Services agricoles, institutions de recherche</li> <li>8. Services de maintenance et réparation des équipements agricoles</li> <li>9. Analyse de marché (national et international)</li> <li>10. Projets en cours et à venir</li> <li>11. Installations de stockage et de transformation existantes sur chaîne de valeur et les contraintes auxquelles font face ces installations</li> <li>12. Environnement des affaires et partenaires potentiellement intéressés par l'agropole</li> <li>13. Dispositif de contrôle qualité</li> </ol>
Etat des lieux du marché et de la stratégie de commercialisation	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Analyse de l'offre et de la demande (intérieure et extérieure) des produits agricoles présentant un haut potentiel</li> <li>2. Analyse de la concurrence sur les principaux marchés (national, sous régional et international) où les produits agricoles d'origine sénégalaise sont acheminés</li> <li>3. Identification des opportunités, les contraintes, les spécifications des variétés des intrants au niveau de chaque maillon</li> <li>4. Identification des mécanismes de régulation des prix</li> <li>5. Elaboration des stratégies de conditionnement visant la valorisation des produits</li> <li>6. Identification des circuits d'approvisionnement, de distribution et de commercialisation</li> <li>7. Proposition sur la segmentation des marchés et des stratégies de promotion</li> </ol>

Source : Tableau établi par l'équipe d'étude de la JICA sur la base des TdR de l'étude de faisabilité de l'ONUDI

## **(2) Eléments à examiner dans le cadre de l'étude de faisabilité**

Comme l'indique le tableau 4.2.1, l'étude de faisabilité inclut presque tous les éléments qui concernent la valorisation des produits agricoles. Les paragraphes suivants décrivent les éléments à examiner particulièrement et les points à prendre en considération dans la mise en œuvre de l'étude de faisabilité, en se basant sur les renseignements collectés lors de l'atelier d'identification des besoins tenu en réunissant les parties prenantes concernées du développement de l'agropole nord (voir la section 3.2) et les résultats des enquêtes sur le terrain.

### **1) Produits de l'élevage et de la pêche**

Les trois régions cibles se caractérisent par une production importante de produits agricoles, mais aussi de produits animaux (produits de l'élevage et de la pêche). Concernant ces derniers, l'élevage du bétail et de la volaille et la culture de fourrages pourraient notamment avoir des potentialités, grâce aux conditions environnementales favorables des régions. Des besoins et des souhaits relatifs aux produits de l'élevage et de la pêche ont d'ailleurs été exprimés lors de l'atelier d'identification des besoins et, il est constaté que le nombre de têtes de bétail et de volaille est en augmentation par suite de l'accroissement de la demande en produits animaux. C'est pourquoi il est nécessaire d'étudier et d'analyser suffisamment non seulement la production agricole mais aussi celle de l'élevage et de la pêche.

En ce qui concerne l'élevage, il faudra étudier minutieusement la disponibilité des ressources en eau car certains sous-secteurs nécessitent une quantité très importante d'eau. Par exemple, la disponibilité d'une source d'eau stable et accessible à des coûts modérés est l'une des conditions primordiales pour l'exploitation des abattoirs, des tanneries, etc. En outre, quand il s'agit d'abattoirs, il y a lieu d'accorder une attention particulière à leur emplacement et à leurs environs. D'amples considérations sur l'hygiène sont nécessaires, notamment au cas où la surface du terrain à bâtir ne serait pas suffisamment vaste.

### **2) Terrains cultivables et planifications futures des cultures**

Le manque de terrains disponibles pour la production agricole est observé, notamment dans le département de Louga. Il est recommandé d'étudier et de confirmer la disponibilité des terrains et les planifications futures des cultures, afin d'éviter que les installations de l'agropole nouvellement construites ne soient restées sans être suffisamment exploitées.

### **3) Situation de l'approvisionnement en énergie électrique**

Il y a lieu de prêter une grande attention à la consommation de l'énergie électrique des installations à aménager dans l'agropole, car dans les régions de Saint-Louis, Louga et Matam, régions cibles pour le développement de l'agropole nord, il existe beaucoup de zones où l'approvisionnement en électricité est instable. Notamment lors de l'élaboration du plan des plateformes avec des installations frigorifiques dont la consommation d'électricité sera importante, il faudra tenir compte de la situation des réseaux locaux de fourniture en énergie. On trouvera une description plus détaillée sur ces points plus bas à l'alinéa 4.2.4 « Plans de développements (plans d'infrastructures) ».

### **4) Main-d'œuvre**

Le nombre d'habitants des trois régions cibles est relativement peu élevé par rapport aux autres régions du pays. Lors de l'élaboration des plans de développement de l'agropole nord, il est nécessaire de

s'assurer de la disponibilité de la main-d'œuvre dans les industries concernées, tout en étudiant la population active potentielle.

### **(3) Points à prendre en compte et éléments essentiels lors de la vérification des résultats de l'étude de faisabilité**

#### **1) Cohérence avec le développement des agropoles centre et sud et enseignements tirés des études de faisabilité de ces deux agropoles**

L'environnement et les conditions des régions où se trouvent les sites de développement des agropoles centre et sud qui sont déjà au stade de la réalisation ne sont pas identiques à ceux des trois régions concernées par l'agropole nord. Les principaux produits agricoles devant être ciblés varient forcément en fonction des caractéristiques spécifiques de chaque zone et, de ce fait, les plans élaborés pour le développement des agropoles dans les parties centrale et australe du pays ne sont pas directement applicables dans l'agropole nord. Néanmoins, il semble y avoir certains points communs au niveau des orientations de développement qui tiennent compte des aspects de l'intégration et de la circulation des ressources et fondées sur la coopération intersectorielle et les caractéristiques spécifiques des régions concernées.

Par exemple, dans les régions cibles pour le développement de l'agropole nord, l'établissement d'un système de production consistant en une série cohérente de concepts orientés vers la circulation des ressources locales à travers une coopération entre les secteurs de la production agricole et de l'élevage, comme par exemple la production d'aliments pour bétail à partir des résidus de cultures, la fabrication de composts en utilisant des excréments de bétail et de volaille etc, constitue un défi à relever. On suggère qu'il y aurait lieu d'élaborer des plans pour le développement de l'agropole nord en prenant en considération ces aspects relatifs à la coopération et l'intégration dans le domaine de la promotion de la production agricole et de l'élevage.

Par ailleurs, l'approche utilisée dans le cadre du développement de l'agropole centre pour l'analyse des principaux produits à cibler peut-être un exemple utile lors de l'étude sur les potentialités des produits agricoles à mener pour l'élaboration des plans de développement de l'agropole nord. Selon le rapport de l'étude de faisabilité pour le développement de l'agropole centre, les produits agricoles essentiels dans les régions concernées sont l'arachide, le mil et le sel. Au cours de ladite étude de faisabilité, une liste d'un certain nombre de produits transformés pouvant être confectionnés à partir de ces trois produits agricoles a été établie et, en outre, en vue d'évaluer les demandes et les potentiels d'approvisionnement de ces produits transformés, une série d'enquêtes ont été effectuées incluant des projections démographiques pour les zones cibles, études de commercialisations pour les principaux produits agricoles, etc.

Il est recommandable que dans le cadre de l'étude de faisabilité que l'ONUDI réalisera pour le développement de l'agropole nord, les demandes et les potentialités d'approvisionnement des produits ciblés soient évaluées sur la base des prévisions de croissance démographique etc, comme cela a été fait pour l'agropole centre.

#### **2) Cohérence avec les résultats du Pré-Lab**

Lors du Pré-Lab, une évaluation a été faite sur les potentialités et les enjeux existants dans les trois régions cibles (Saint-Louis, Louga et Matam) sur la base des données statistiques sur les produits agricoles, de l'élevage et de la pêche, les situations économiques, agricoles etc.



**a) Prise de connaissance de la situation actuelle de la production de produits agricoles, de l'élevage et de la pêche dans les régions cibles**

Les tableaux ci-après présentent la situation actuelle de la production de produits agricoles, de l'élevage et de la pêche dans les régions cibles synthétisée sur la base des produits livrables du Pré-Lab.

Il est souhaitable qu'au cours de l'étude de faisabilité, les données collectées et synthétisées lors du Pré-Lab soient mises à jour et que la collecte et l'analyse de données complémentaires soient effectuées, selon la nécessité. Par ailleurs, comme on peut le constater dans les tableaux ci-dessous, il y a beaucoup de données qui ne sont pas disponibles à ce jour, et il y a aussi des données qui manquent de fiabilité et/ou de cohérence. Il y aurait donc lieu d'étudier avec beaucoup d'attention en effectuant aussi des interviews auprès des acteurs concernés, notamment en ce qui concerne les données et les informations nécessaires à l'examen et à l'analyse des demandes et des potentialités d'approvisionnement.

**Tableau 4.2.2 Situation générale de la production des principaux produits agricoles dans les zones cibles (2019-2020)**

Filière	Unité	Région de Saint-Louis	Région de Louga	Région de Matam	Dans l'ensemble du pays
Riz	tonne	420.435	456 (2018)	55.345	1.155.730
Oignon	tonne	165.763	N/A	11.061	509.238
Tomates destinées à la transformation	tonne	57.331	N/A	N/A	77.000 (2018)
Gombo	tonne	7.500	N/A	19,803	14.000 (2018)
Patate douce	tonne	36.609 (2017)		2.679 (2018)	89.397 (2018)
Niébé	tonne	N/A	162.287	6.680	184.137
Manioc	tonne	36.296	76.530	5.910	N/A
Pomme de terre	tonne	80.000	N/A	N/A	140.000 (2018)

*N.B. Si l'année est entre parenthèses, cela signifie qu'il ne s'agit pas de la donnée la plus récente. La mention «N/A» signifie qu'aucune donnée n'a été collectée.*

*Source : Tableau établi par l'équipe d'étude de la JICA sur la base du produit livrable du Pré-Lab*

**Tableau 4.2.3 Situation générale de la production du riz dans les régions cibles**

Région cible	Rubrique	2015/2016	2016/2017	2017-2018	2018/2019	2019/2020
Région de Saint-Louis	Surface cultivée (ha)	57.085	61.407	61.871	62.693	69.657
	Rendement par unité de surface (kg/ha)	6.994	6.478	6.467	6.423	6.036
	Production (tonne)	399.224	397.775	400.147	402.704	420.435
Région de Matam	Surface cultivée (ha)	5.526	6.128	8.707	9.005	8.603
	Rendement par unité de surface (kg/ha)	6.500	7.000	6.000	6.146	5.918
	Production (tonne)	35.920	42.896	52.242	55.345	50.915
Région de Louga	Surface cultivée (ha)	N/A	N/A	456	N/A	N/A
	Rendement par unité de surface (kg/ha)	N/A	N/A	1,000	N/A	N/A
	Production (tonne)	N/A	705	456	N/A	N/A

*N.B. Si l'année est entre parenthèses, cela signifie qu'il ne s'agit pas de la donnée la plus récente. La mention «N/A» signifie qu'aucune donnée n'a été collectée.*

*Source : Tableau établi par l'équipe d'étude de la JICA sur la base du produit livrable du Pré-Lab*

**Tableau 4.2.4 Situation générale de la production de l'oignon dans les régions cibles**

Région cible	Rubrique	2015/2016	2016/2017	2017-2018	2018/2019	2019/2020
Région de Saint-Louis	Surface cultivée (ha)	4.565	4.412	4.790	N/A	N/A
	Rendement par unité de surface (kg/ha)	24,29	24,18	26,60	N/A	N/A
	Production (tonne)	110.878	106.674	117.072	121.479	126.250
Région de Matam	Surface cultivée (ha)	N/A	335	335	479	608
	Rendement par unité de surface (kg/ha)	N/A	13,14	16,83	20,00	18,17
	Production (tonne)	N/A	4.406	5.636	9.595	11.055

N.B. La mention «N/A» signifie qu'aucune donnée n'a été collectée. Aucune donnée n'est présente pour la région de Louga.

Source : Tableau établi par l'équipe d'étude de la JICA sur la base du produit livrable du Pré-Lab

**Tableau 4.2.5 Nombre de têtes de bétail et de volaille dans les régions cibles**

Région	Bovins	Ovins	Caprins	Chevaux	Ânes	Chameaux	Volailles
Région de Saint-Louis	337.637	462.724	424.324	13.349	43.069	1.583	2.220.520
Région de Matam	207.013	677.199	314.130	29.520	31.227	233	94.845
Région de Louga	390.097	940.009	841.622	99.859	N/A	8.791	1.874.998

N.B. La mention «N/A» signifie qu'aucune donnée n'a été collectée.

Source : Tableau établi par l'équipe d'étude de la JICA sur la base du produit livrable du Pré-Lab

**Tableau 4.2.6 Volume des captures de la pêche dans les régions cibles (tonne)**

Région	2018	2019	2020
Région de Saint-Louis	44.950	57.327	61.505
Région de Matam	2.234	3.271	2.288
Région de Louga	2.314	1.719	906

N.B. La mention «N/A» signifie qu'aucune donnée n'a été collectée.

Source : Tableau établi par l'équipe d'étude de la JICA sur la base du produit livrable du Pré-Lab

Les données sur les productions et les nombres de têtes de bétail au niveau national indiquées dans le produit livrable du Pré-Lab ne sont pas extraites ici car elles manquent de fiabilité : par exemple, pour certains produits, la valeur totale des trois régions cibles pour le développement de l'agropole nord dépassant 100% du total au niveau national.

Il est à noter par ailleurs, concernant les principaux produits agricoles des trois régions cibles, que la production totale du riz de ces trois régions représente plus de 40% de la production nationale, et le nombre total des têtes d'ovins, bovins et caprins des trois régions avoisine 30% du nombre total au niveau national.

#### **b) Filières présentant des potentialités prometteuses dans les régions cibles**

Le tableau ci-dessous montre les filières sélectionnées lors du Pré-Lab comme filières présentant des potentialités qui méritent d'être ciblées dans le cadre du développement de l'agropole nord (ci-après désigné « filières potentielles »). Ces filières potentielles correspondent à peu près aux secteurs qui ont été cités lors de l'atelier d'identification des besoins, qui s'est tenu dans le cadre de la présente mission, comme des secteurs qui présentent des besoins spécifiques (voir la section 3.1 plus haut). On peut juger que les résultats des différentes études et enquêtes qui ont eu lieu jusqu'ici concernant le développement de l'agropole nord présentent une cohérence. Il conviendra que ces filières potentielles des régions cibles soient prises en compte et examinées aussi dans le cadre de l'étude de faisabilité à venir.

**Tableau 4.2.7 Filières potentielles des régions cibles sélectionnées lors du Pré-Lab**

Région de Saint-Louis	Région de Louga	Région de Matam
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Riz</li> <li>- Oignon</li> <li>- Tomate</li> <li>- Patate douce</li> <li>- Lait et produits laitiers</li> <li>- Pêche et aquaculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Oignon</li> <li>- Niébé</li> <li>- Lait et produits laitiers</li> <li>- Elevage, viande</li> <li>- Cuirs et Peaux</li> <li>- Sylviculture</li> <li>- Pêche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Riz</li> <li>- Oignon</li> <li>- Tomate</li> <li>- Horticulture d'exportation (gombo, pastèque, melon, courge butternut, pomme de terre, oignon, poireau)</li> <li>- Elevage, viande</li> <li>- Sylviculture</li> <li>- Aquaculture continentale</li> </ul>

Source : *Tableau établi par l'équipe d'étude de la JICA sur la base du produit livrable du Pré-Lab*

Quant au secteur de l'élevage qui est inclut dans le tableau ci-dessus, il consiste en principe en un pâturage des troupeaux (pâturage extensif) sur les prairies naturelles, disposant de grandes potentialités en tant que moteur de la production locale. Il est, en outre, indiqué que les demandes de viandes, des produits laitiers, des produits de maroquinerie etc. sont en augmentation ces dernières années. Cependant, d'un autre côté, les infrastructures de transformation sont très peu développées, ce qui constitue un défi majeur pour cette zone. Pour ce secteur, nous suggérons qu'il convient d'examiner, dans le cadre de l'étude de faisabilité, les orientations de développement incluant l'amélioration génétique de bétail, la production d'aliments pour animaux mais aussi un aménagement d'infrastructures modernes pour promouvoir la commercialisation des produits de l'élevage.

**c) Contraintes rencontrées dans les activités des secteurs concernés**

Les tableaux suivants indiquent les contraintes identifiées lors du Pré-Lab, à travers une enquête réalisée auprès des parties prenantes des trois régions cibles.

Ces résultats de l'enquête permettent de constater que les acteurs concernés ressentent des contraintes en matière d'accès aux installations de stockage, à différents équipements et infrastructures de base, aux intrants et aux financements, entre autres.

Quant à la commercialisation qui est de haut rang dans tous les secteurs, on ne peut pas savoir s'il s'agit d'une contrainte qui est induite par un facteur externe ou bien qui résulte de facteurs multiples. De toute façon, il faudra garder à l'esprit que pour le développement de l'agropole nord, il est important d'assurer une collaboration entre les fabricants des intrants, des institutions de financement et d'autres acteurs intervenant dans la chaîne de commercialisation allant de la production jusqu'à la distribution en passant par le stockage, le transport et la transformation, et d'apporter un appui à chacun de ces acteurs.

**Tableau 4.2.8 Contraintes dans la mise en œuvre des activités identifiées lors du Pré-Lab (secteur de la production agricole)**

Contraintes rencontrées dans la mise en œuvre des activités de production	Producteurs	Transformateurs / Industries commerciales
Commercialisation	64%	100%
Accès aux intrants	55%	60%
Accès aux financements	54%	40%
Accès aux équipements de production	45%	100%
Installations de stockage	38%	60%
Transport	38%	-
Voies pour le transport des produits	19%	-
Valorisation des produits	19%	-
Accès à l'eau	16%	20%

Contraintes rencontrées dans la mise en œuvre des activités de production	Producteurs	Transformateurs / Industries commerciales
Accès à l'électricité	10%	40%
Gestion des activités de production	10%	-
Accès aux informations	9%	-
Accès aux formations	3%	-
Autres	-	20%

Source : Tableau établi par l'équipe d'étude de la JICA sur la base du produit livrable du Pré-Lab

**Tableau 4.2.9 Contraintes dans la mise en œuvre des activités identifiées lors du Pré-Lab (secteur de l'élevage)**

Contraintes rencontrées dans la mise en œuvre des activités de production	Région de Saint-Louis	Région de Louga	Région de Matam
Commercialisation	53%	69%	90%
Accès aux intrants	60%	53%	61%
Accès aux financements	49%	64%	59%
Transport	23%	47%	61%
Accès à l'eau	14%	38%	59%
Accès aux équipements de production	5%	33%	71%
Installations de stockage	26%	44%	20%
Valorisation des produits	19%	36%	34%
Voies pour le transport des produits	7%	29%	20%
Voies pour le transport des produits	0%	13%	22%
Accès aux formations	0%	13%	20%
Accès à l'électricité	0%	13%	15%
Accès aux informations	0%	2%	5%

Source : Tableau établi par l'équipe d'étude de la JICA sur la base du produit livrable du Pré-Lab

**Tableau 4.2.10 Contraintes dans la mise en œuvre des activités identifiées lors du Pré-Lab (secteur de la pêche)**

Contraintes rencontrées dans la mise en œuvre des activités de production	Région de Saint-Louis	Région de Louga	Région de Matam
Installations de stockage	69%	55%	92%
Transport	31%	73%	83%
Commercialisation	31%	59%	83%
Accès aux équipements de production	56%	41%	83%
Accès aux intrants	56%	41%	75%
Accès aux financements	44%	50%	50%
Voies pour le transport des produits	19%	41%	67%
Valorisation des produits	6%	0%	42%
Accès à l'électricité	13%	0%	50%
Accès aux formations	13%	0%	17%
Acquisition et gestion d'informations relatives à la clientèle	0%	0%	17%
Accès aux informations	0%	0%	8%

Source : Tableau établi par l'équipe d'étude de la JICA sur la base du produit livrable du Pré-Lab

**3) Cohérence avec les acquis et les orientations de coopération de la JICA réalisant des projets dans la même zone ou de caractères similaires.**

Le développement de l'agropole nord, dont le but principal est de renforcer la valeur ajoutée des produits agricoles et de promouvoir leur distribution, est jugé cohérent avec les réalisations précédentes et orientations de coopération de la JICA dans la région cible.

La JICA, dans les départements de Dagana et Podor de la vallée du fleuve Sénégal, a réalisé jusqu'en décembre 2021 le « Projet d'Amélioration de la Productivité du Riz dans les Aménagements Hydro-Agricoles de la Vallée du Fleuve Sénégal », et elle prévoit, dans sa continuation, de réaliser en 2022 le « Projet de Renforcement de la Chaîne de Valeur du Riz de la Vallée du Fleuve Sénégal ». Et comme ce nouveau projet mettra spécialement l'accent sur l'amélioration de la chaîne de valeur du riz, on peut s'attendre à ce qu'il entraîne un effet de synergie entre les deux projets si les bases de l'agropole nord sont développées.

Le début du « Projet de Production de Riz Irrigué dans la Vallée du Fleuve Sénégal » étant également prévu pour 2022 avec un prêt en yens, il est permis d'affirmer que la politique de développement de l'agropole nord, qui vise principalement le riz comme produit agricole, est cohérente avec les réalisations précédentes et les orientations de coopération de la JICA dans la région cible.

D'un autre côté, jusqu'ici la JICA n'a pas encore réalisé d'activités dans le secteur de l'élevage dans la région cible du développement de l'agropole nord. En ce qui concerne le secteur halieutique, un site de débarquement du poisson et des installations de fabrication de glace ont été aménagés au port de pêche de Lompoul dans la région de Louga. Au besoin, il faudra examiner les moyens d'aides à apporter au secteur de l'élevage et au secteur halieutique.

**4) Points demandant une attention particulière et points clés à prendre en compte sur la base de l'étude sur le terrain et des besoins de développement des parties prenantes**

**a) Points demandant une attention particulière pour évaluation du potentiel des produits cibles, et pour leur sélection**

Sur la base des résultats du Pré-Lab, des informations collectées à travers la présente étude, et des besoins de développement des parties prenantes identifiés au cours de l'Atelier d'identification des besoins, le tableau ci-dessous présente certains produits agricoles qui ont le potentiel d'être sélectionnés comme produits cibles du développement de l'agropole nord (ci-après désignés « produits agricoles candidats cibles »).

**Tableau 4.2.11 Produits agricoles candidats cibles de l'Agropole Nord dans les trois régions cibles (proposition)**

Produits agricoles candidats cibles	Région de Louga	Région de Saint-Louis	Région de Matam
Riz	×	○	△
Tomate	△	○	△
Oignon	○	△	○
Pomme de terre	○	△	△

*N.B. : ○ = potentiel élevé ; △ = potentiel moyen (consommation uniquement locale, ou examen nécessaire) ; × = faible potentiel*

*Source : Equipe d'étude de la JICA*

De même, le tableau ci-dessous présente les produits d'élevage et halieutiques candidats cibles.

**Tableau 4.2.12 Produits d'élevage et halieutiques candidats cibles de l'Agropole Nord dans les trois régions cibles (proposition)**

Produits d'élevage et halieutiques candidats cibles	Région de Louga	Région de Saint-Louis	Région de Matam
Produits laitiers	○	×	○
Produits de cuir	○	×	○
Viande	○	×	○
Aliments pour bétail	×	△	×
Produits halieutiques	○	○	×

N.B. : ○ = potentiel élevé; △ = potentiel moyen (consommation uniquement locale, ou examen nécessaire); × = faible potentiel

Source : Equipe d'étude de la JICA

Comme le montrent les tableaux ci-dessus, à l'heure actuelle, la présence dans les trois régions cibles de produits agricoles, d'élevage et halieutiques susceptibles d'avoir des potentialités n'est pas encore confirmée. Comme le montrent les tableaux ci-dessus, à l'heure actuelle, la présence dans les trois régions cibles de produits agricoles, d'élevage et halieutiques susceptibles d'avoir des potentialités n'est pas encore confirmée. Ceci laisse penser que l'exemple de planification de l'agropole sud, basée sur un module central où se concentreraient toutes les fonctions de l'agropole des trois régions cibles (ci-après désigné « développement à module centralisé ») ne serait pas applicable, et l'équipe de la présente mission d'étude souhaite proposer que l'étude de faisabilité envisage également le développement de plateformes décentralisées et indépendantes tenant compte des caractéristiques de chaque région et de chaque zone (ci-après désigné « développement de plateformes décentralisées »). De plus, il sera nécessaire de bien tenir compte de cette spécificité régionale également lors de la sélection des sites candidats en tant que bases de l'agropole et lors de l'examen du plan de développement desdites bases (tout spécialement sous l'aspect des infrastructures et services).

Par ailleurs, dans les régions où, comme à Fatick, Kaolack et Kaffrine, la culture abondante de l'arachide génère beaucoup de résidus (feuilles et tiges), lesdits résidus sont vendus en tant qu'aliments pour bétail dans le nord du Sénégal, et même sur le marché mauritanien lorsqu'il y a des surplus. Il semble que les possibilités de coopération avec l'agropole centre pour la vente de ce genre d'aliments pour bétail méritent d'être examinées.

#### **b) Points demandant une attention particulière pour la sélection des bases candidates de l'agropole nord**

Le tableau ci-dessous présente certains sites candidats proposés en tant que bases, par produits agricoles candidats cibles, en tenant compte de leurs conditions de distribution et de la nécessité d'en conserver la qualité (stockage, transport, etc.). En ce qui a trait aux installations de transformation de la tomate, une usine de transformation privée est déjà en service dans le département de Podor, région de Saint-Louis, aussi sera-t-il nécessaire d'examiner la façon de favoriser la coexistence des bases avec les entreprises déjà implantées dans la région cible, et il semble qu'inciter de telles entreprises à participer au développement de l'agropole serait une des approches efficaces.

**Tableau 4.2.13 Bases candidates par produits agricoles candidats cibles (proposition)**

Produits candidats cibles	Région de Louga	Région de Saint-Louis	Région de Matam
Riz	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Richard Toll, département de Dagana : Usine opérationnelle d'usinage et de transformation du riz, et autres</li> <li>- Ross Béthio, dép. de Dagana : Usine opérationnelle d'usinage du riz, atelier de réparation en service, et autres</li> <li>- Département de Podor : Usine d'usinage et transformation du riz, et autres</li> <li>- Nécessité d'examiner l'évolution des autres projets de la JICA et d'autres partenaires de développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nécessité d'examiner l'évolution des autres projets de la JICA et d'autres partenaires de développement</li> <li>- Département de Matam : Usine d'usinage et transformation du riz, et autres</li> </ul>
Tomate	-	Département de Podor : Usine de transformation de la tomate	-
Oignon	Départements de Kébémér, Louga et Linguère : Aménagement d'installations de stockage	-	Département de Matam : Aménagement d'installations de stockage
Pomme de terre	Département de Louga : Aménagement d'installations de stockage	-	-
Général	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation efficace des installations de stockage et transformation en service à Mpal</li> <li>- Saint-Louis : Aménagement en tant que base de distribution</li> </ul>	Ourossogui : Aménagement en tant que base de distribution

Source : Equipe d'étude de la JICA

Si l'on se base sur les résultats de l'étude sur le terrain et de l'Atelier d'identification des besoins, il semble que les destinations de vente candidates pour les produits agricoles cibles de chacune des régions soient l'ensemble du Sénégal pour le marché intérieur et les pays voisins pour le marché extérieur.

De la même façon, le tableau ci-dessous présente certains sites candidats proposés en tant que bases, par produits d'élevage et halieutiques candidats cibles. Les installations liées à la chaîne du froid sont considérées comme indispensables à l'aménagement de bases dans le secteur de l'élevage et le secteur de la pêche pour le développement de l'agropole nord. Par ailleurs, compte tenu de l'aspect maintenance, il est jugé souhaitable que les installations aménagées soient principalement des installations de refroidissement et des installations d'usinage simples, et qu'elles soient de petite dimension.

**Tableau 4.2.14 Bases candidates par produits agricoles candidats cibles (proposition)**

Spécialités locales	Région de Louga	Région de Saint-Louis	Région de Matam
Produits laitiers	- Dara, dép. de Linguère : Collecte des produits laitiers, installations de refroidissement, installations de transformation	-	- Ourossogui, dép. de Matam : Collecte des produits laitiers, installations de refroidissement, installations de transformation

Spécialités locales	Région de Louga	Région de Saint-Louis	Région de Matam
Produits de cuir	-	-	- Ourossogui, dép. de Matam : abattoir, installations de tannage
Viande	- Départements de Kébémér, Louga et Linguère : Installations de stockage	-	- Ourossogui, dép. de Matam : abattoir, installations de transformation, installations de refroidissement
Produits halieutiques	- Lac des Guiers et Keur Momar Sarr, dép. de Louga : Installations d'aquaculture, de refroidissement et de transformation - Potou, dép. de Louga : Site d'expédition - Lompoul, dép. de Kébémér : site d'expédition - Département de Kébémér : Installations de fabrication de glace - Département de Linguère : Aménagé comme site d'appoint pour la fabrication et la vente de la glace	- Département de Saint-Louis : Introduction de véhicules de transport réfrigéré	- Ourossogui, dép. de Matam : installations d'appoint pour la fabrication de la glace, vente

Source : Equipe d'étude de la JICA

En ce qui concerne le fourrage pour les trois régions cibles, des installations gérées de manière centralisée ne semblent pas convenir puisque l'élevage est pratiqué de manière extensive (pâturage). En raison de cette caractéristique, et comme on l'a vu au paragraphe a), il se pourrait que le développement d'un module central ne convienne pas au développement de l'agropole nord, et cela exige l'examen, dans l'étude de faisabilité, du développement semi-intensif avec plateformes décentralisées, notamment par la construction de plusieurs installations de petite envergure et décentralisées.

De plus, tel que mentionné au point (2), il est nécessaire de vérifier et d'analyser l'état d'aménagement des infrastructures de base — routes, électricité, eau —, la main-d'œuvre locale et les conditions de travail. Au sujet des marchés, il importe d'envisager la question dans une large perspective englobant à la fois le marché local et les possibilités d'exportation.

#### **(4) Eléments pour lesquels l'établissement d'un consensus par le biais du Lab (Atelier d'établissement du consensus) est jugé nécessaire**

L'établissement d'un consensus par le biais du Lab est nécessaire au sujet des installations proposées pour le renforcement de la valeur ajoutée des produits agricoles, d'élevage et halieutiques proposés dans le cadre de l'étude de faisabilité, et au sujet de l'existence ou non de canaux de vente (état du marché).

Pour éviter des situations comme le faible taux de roulement des installations ou l'incapacité de vendre les produits agricoles transformés au moyen des installations, il est essentiel de vérifier le potentiel de distribution des produits agricoles, d'élevage et halieutiques cibles sur le marché, en procédant à une simulation de la faisabilité. Il importera ensuite de discuter avec les parties prenantes et d'arriver à une entente sur l'adoption ou non des produits agricoles, d'élevage et halieutiques dont le potentiel de distribution sur le marché est jugé faible.



### 4.2.3 Cadre juridique et système de gestion opérationnelle

#### (1) Eléments spécifiés dans les TdR de l'étude de faisabilité (F/S) à réaliser par l'ONUDI

On trouve des mentions concernant le cadre juridique et le système de gestion opérationnelle dans la section 3.3 « Analyses techniques, socio-économiques et financières » des TdR de l'étude de faisabilité à réaliser par l'ONUDI, dont un résumé est présenté dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 4.2.15 Description des TdR de l'étude de faisabilité de l'ONUDI concernant le cadre juridique et le système de gestion opérationnelle**

Endroit où se trouve la mention	Description (résumé)
3.3 Analyses techniques, socio-économiques et financières	✓ Un modèle de gestion de l'agropole sera proposé en examinant la possibilité d'établir un Partenariat-Public-Privé (PPP) entre l'Etat, le secteur privé et le gouvernement local, dans le respect du système juridique sénégalais et adapté aux modalités de développement de la zone cible.
	✓ Conformément au modèle ci-dessus, seront examinés : la documentation relative à la création de l'organisation, l'organigramme, l'expertise requise et les modalités de partenariat avec les producteurs (y compris les associations de producteurs).

Source : Tableau établi par l'équipe d'étude de la JICA sur la base des TdR de l'étude de faisabilité de l'ONUDI

L'étude de faisabilité a pour objectif de proposer différents scénarios concernant la législation à laquelle l'agropole doit se conformer, et de développer un cadre organisationnel rentable et conforme à la législation. En prévoyant la création d'un Partenariat-Public-Privé (PPP) comprenant le gouvernement central, le secteur privé et les autorités régionales, elle examine le renforcement des capacités de chacun de ces acteurs. Les TdR mentionnent que l'organisation, l'organigramme, l'expertise requise et le modèle de partenariat avec les producteurs (y compris l'identification des parties prenantes économiques) doivent être examinés en référence au modèle du système de gestion sélectionné.

Par ailleurs, au sein des TdR s'inscrit la révision des politiques agro-industrielles à mener dans le cadre de la création de l'agropole.

#### (2) Eléments à examiner dans le cadre de l'étude de faisabilité

Comme décrit au point (1) ci-dessus, un examen doit être fait dans le cadre de l'étude de faisabilité sur le cadre juridique et le système de gestion opérationnelle. En ce qui concerne le cadre juridique en particulier, les TdR indique clairement que « les lois, les règlements et les aspects institutionnels liés à l'environnement des affaires » seront étudiés, ce qui est considéré comme pertinent.

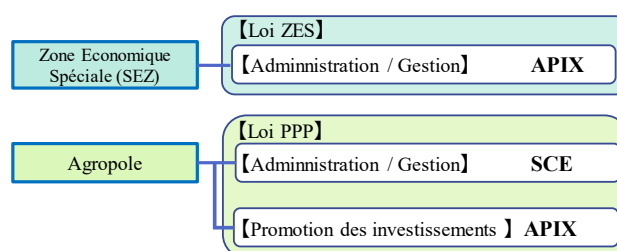
D'autre part, en ce qui concerne le système de gestion opérationnelle, comme décrit à la section 2.3, le principal organe de gestion du projet agropole est la Société de Construction et d'Exploitation (SCE), qui est une entreprise publique - privée. Toutefois, il se peut qu'il n'y ait pas d'entreprise privée souhaitant participer au projet de l'agropole en qualité de SCE. Dans ce cas, l'organisme public « Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS) » pourrait être l'opérateur, mais le secteur privé, en tant qu'utilisateur des modules et plateformes de l'agropole, devrait être consulté dans la mesure du possible. Afin d'impliquer au maximum dans la gestion de la SCE le secteur privé, utilisateurs des modules et plateformes de l'agropole, il faudrait penser à inclure ces utilisateurs et leurs associations de producteurs comme investisseurs dans la SCE ou dans son conseil d'administration. Tout dépendra du fonctionnement de chaque module ou plateforme, mais il est suggéré que « l'identification des utilisateurs susceptibles de devenir les investisseurs ou les membres de conseils d'administration de la SCE » soit effectuée lors de l'étude de faisabilité.

**(3) Points à noter et points clés à considérer lors de la vérification des résultats de l'examen présentés à l'issue de l'étude de faisabilité**

**1) Cadre juridique**

Au Sénégal, la loi sur les zones économiques spéciales (loi ZES) a été adoptée en 2017. Trois régions, Diass, Diamniadio et Sandiara, ont déjà été désignées comme ZES et un décret sur la création de chaque ZES a été promulgué conformément à la loi ZES. L'organe chargé de la gestion des ZES est, selon ladite loi, l'Agence nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des grands travaux (APIX).

En revanche, le développement de l'Agropole est envisagé sur la base de la loi sur le Partenariat-Public-Privé (PPP) plutôt que de la loi ZES, comme indiqué ci-contre. On peut supposer que cela est dû au fait que la gestion de l'Agropole ne repose pas sur l'APIX en tant qu'établissement public, mais sur la participation d'entreprises privées, ce qui devrait rendre le développement plus dynamique. Il faut



Source : Equipe d'étude de la JICA

**Figure 4.2.1 Gestion de l'exploitation des ZES et des Agropoles**

noter que le Partenariat-Public-Privé (PPP) ne signifie pas nécessairement que des entreprises vont s'installer sur les parcelles aménagées par l'agropole. En outre, on considère que la loi sénégalaise sur les investissements, telle que présentée dans le tableau ci-dessous, sera appliquée au secteur privé afin d'attirer des entreprises vers les projets de l'agropole, y compris ceux réalisés dans la partie nord du pays, et qu'un traitement préférentiel sera appliqué aux entreprises concernées.

**Tableau 4.2.16 Résumé du Code des investissements du Sénégal**

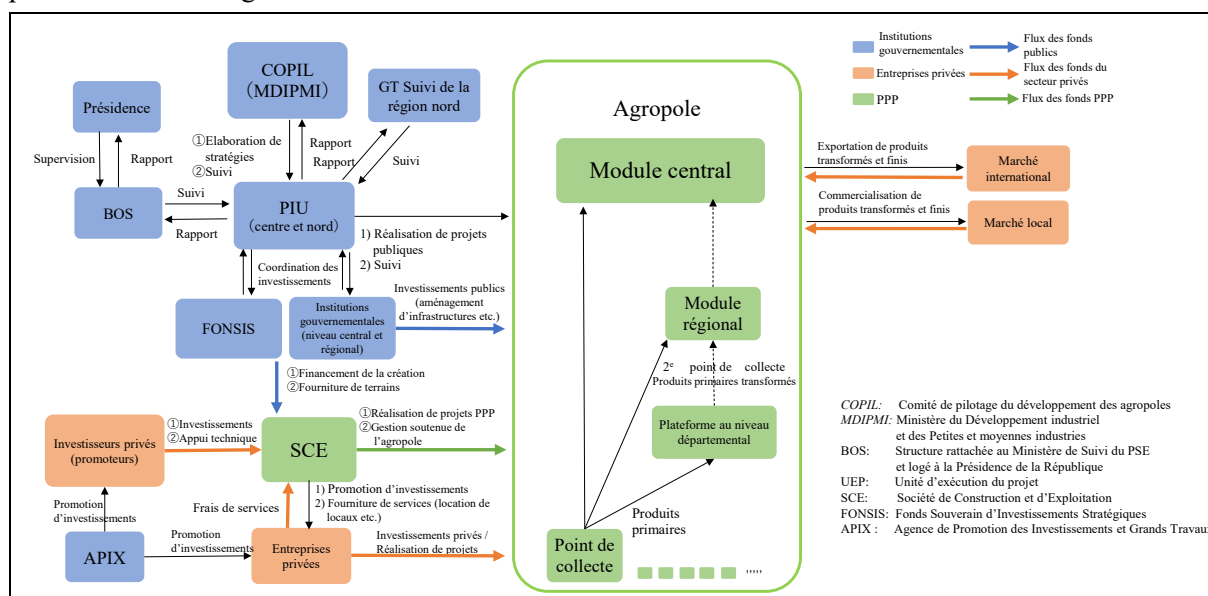
Description		Contenu
(a)	Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Secteurs nécessitant un investissement de 30.000 dollars ou plus                             <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Agriculture, élevage, pêche et agroalimentaire</li> <li>✓ Secteur social : éducation, santé</li> <li>✓ Secteur des services : fabrication d'assemblages, maintenance d'équipements industriels, services en ligne, etc.</li> </ul> </li> <li>- Secteurs nécessitant un investissement de 200.000 dollars ou plus                             <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Fabrication et transformation</li> <li>✓ Exploitation minière et traitement des ressources minérales</li> <li>✓ Tourisme et hôtellerie</li> <li>✓ Industries du divertissement et de la culture</li> <li>✓ Construction de ports, de chemins de fer et d'installations aéroportuaires</li> <li>✓ Zones commerciales et industrielles, tourisme, Silicon Valley locale et secteurs artisanaux</li> </ul> </li> </ul>
(b)	Garanties de l'APIX pour les entreprises privées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Égalité de traitement des entreprises nationales et étrangères</li> <li>- Suppression des restrictions à l'emploi pour les étrangers.</li> <li>- Garantie et protection des droits de propriété</li> <li>- Garanties sur l'importation de devises étrangères</li> <li>- Garanties sur le retrait du capital et des bénéfices</li> <li>- Amélioration de l'accès aux matières premières</li> <li>- Octroi d'exonérations fiscales et de privilèges non fiscaux</li> </ul>

Description		Contenu
(c)	Allègement des droits de douane	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exonération des droits d'importation sur les équipements de production et les matières premières (pendant trois ans)</li> <li>- Exonération de la taxe sur la valeur ajoutée sur les équipements de production et les matières premières importés (pendant trois ans)</li> <li>- Exonération de la taxe sur la valeur ajoutée sur les machines agricoles importées</li> <li>- Exemption d'une partie du revenu imposable (pendant 5 ans)</li> <li>- Exemption de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (5 ans). Toutefois, si plus de 200 emplois sont créés, ou si plus de 90% des emplois créés sont situés en dehors de Dakar, la période d'exemption sera de huit ans.</li> </ul>
(d)	Mesures en faveur des entreprises exportant plus de 80% de leurs produits	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exonération des droits de douane et de timbres fiscaux, de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de la taxe d'enregistrement sur les équipements de fabrication et de transport.</li> <li>- Exonération de tous les impôts sur les salaires.</li> <li>- Impôt sur le revenu des dividendes</li> <li>- Réduction de l'impôt sur les sociétés de 30 à 15% (soit une déduction de 50% du revenu imposable)</li> </ul>

Source : Tableau établi par l'équipe d'étude de la JICA sur la base du Code des investissements du Sénégal

## 2) Structure de gestion opérationnelle

La structure de gestion opérationnelle envisagée pour le développement des agropoles sud et centre est présentée dans la Figure 4.2.2.



Source : Equipe d'étude de la JICA

**Figure 4.2.2 Schéma de la structure de gestion opérationnelle d'un agropole**

L'organe décisionnel suprême des agropoles est le MDIPMI (Ministère du Développement Industriel et de Petites et Moyennes Industries), et le Comité de Pilotage (COPIL), organisé par le Ministère, est responsable de la planification stratégique et du suivi des agropoles. L'Unité d'Exécution du Projet (UEP) mise en place à Dakar est responsable de la coordination de l'investissement des fonds publics, et de la mise en œuvre et du suivi des projets publics (développement des infrastructures de base). Une antenne de l'UEP est implantée dans chaque zone où l'agropole est créé : celle du Sud sera responsable du développement de l'agropole Sud, tandis que celle du Centre sera responsable du développement de l'agropole centre.

La Société d'Exploitation et de Construction (SCE), financée par la FONISIS et le secteur privé, assurera la gestion et la maintenance de l'agropole, réalisera des Projets PPP et fournira des services de location de locaux commerciaux, services d'entreposage et services de gestion foncière aux entreprises privées. Il est également prévu que la SCE, en collaboration avec l'APIX, fasse la promotion des investissements privés des investisseurs particuliers et des entreprises.

Il convient de noter que les produits primaires et transformés peuvent être transportés du point de collecte à la plate-forme du niveau local, au module du niveau régional, puis au module central pour être vendus sur le marché, mais dans le cas où ce flux n'est pas économique, les produits seront transportés directement sur le marché.

S'il s'agit seulement de la gestion des affaires hautement rentables, on peut s'attendre à ce que le secteur privé joue le rôle principal dans la gestion de l'ensemble de l'agropole incluant la plate-forme du niveau local, le module du niveau régional et le module central. Mais si la gestion des projets moins économiques est comprise, un niveau de profit lui permettant d'envisager une participation serait difficilement garanti.

Pour cette raison, il a déjà été décidé que le FONISIS serait l'opérateur du développement de l'agropole sud, et la participation du secteur privé a été conçue comme une « question à traiter dans l'avenir ». Si, à l'avenir, la gestion de l'exploitation non seulement des agropoles sud, centre, nord, ouest et est, mais aussi celle de chaque « module » et de chaque « plateforme » par un opérateur distinct est acceptée, les obstacles à la participation du secteur privé seront minimisés, et le Partenariat-Public-Privé (PPP) initialement prévu pourra être réalisé.

Il sera important, dans le cadre de l'étude de faisabilité, de cerner le débat et d'identifier la tendance de la structure de gestion dans le développement de l'agropole sud et celui de l'agropole centre, et examiner une structure de gestion pertinente pour l'agropole nord pour encourager la participation du secteur privé au maximum. Le tableau suivant résume les points à noter et les principaux points à prendre en compte lors de l'examen des résultats de l'étude de faisabilité, en ce qui concerne le système de gestion opérationnelle basé sur le système juridique en vigueur.

**Tableau 4.2.17 Points à noter /points clés pour la vérification des résultats de l'étude de faisabilité (Système de gestion opérationnelle)**

Sujet à l'examen		Points qui ont été examinés dans l'étude faisabilité du Sud et du Centre et situation actuelle	Points à noter / points clés lors de la vérification des résultats de l'étude de faisabilité à venir pour le développement de l'agropole nord
(a)	Structure et forme de l'organe chargé de la gestion (organe directeur)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dans le Sud, il a été décidé que le FONISIS créerait la SCE.</li> <li>✓ Dans la partie centrale, il est prévu que le FONISIS et le CDC créeront la SCE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Il est souhaitable d'examiner ce qui est ressorti des discussions dans les régions du Centre et du Sud, pour réfléchir s'il est pertinent que le FONISIS crée la SCE dans le Nord également, et comment assurer la coordination entre organes directeurs au niveau central, régional et départemental.</li> </ul>

Sujet à l'examen		Points qui ont été examinés dans l'étude faisabilité du Sud et du Centre et situation actuelle	Points à noter / points clés lors de la vérification des résultats de l'étude de faisabilité à venir pour le développement de l'agropole nord
(b)	Processus d'établissement de l'organe directeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dans le Sud, les préparatifs pour la création de la SCE sont en cours suivant un processus défini.</li> <li>✓ Au Centre, le processus de création d'une SCE n'a pas été abordé dans l'étude de faisabilité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sur la base des discussions tenues dans les régions du Sud et du Centre concernant le processus de création des SCE, des mesures visant à encourager le secteur privé à participer aux SCE doivent être envisagées et proposées dans l'étude de faisabilité.</li> </ul>
(c)	Répartition des rôles, droits et obligations entre le gouvernement, les ministères compétents, les organes directeurs et les entreprises privées	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La répartition des rôles, droits et obligations de chaque entité fait l'objet de discussions dans les régions du Sud et du Centre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Il est nécessaire d'examiner si les procédures administratives, telles que l'octroi des approbations ou agréments aux entreprises privées qui envisagent de participer, peuvent être suivies au niveau de chaque région et, le cas échéant, proposer des améliorations possibles.</li> </ul>

Source : Equipe d'étude de la JICA

#### **(4) Points pour lesquels la recherche d'un consensus par le biais du Lab est jugée nécessaire**

A l'heure actuelle, les points suivants sont considérés comme nécessitant un consensus par le biais du Lab.

- ✓ La structure de mise en œuvre du développement de l'agropole nord et les responsabilités et rôles de chaque organisme de mise en œuvre en fonction de cette structure.
- ✓ La volonté du secteur privé local de participer aux modules et plateformes de l'agropole non seulement en tant qu'« utilisateurs » mais aussi en tant qu'« opérateurs » (investisseurs ou membres du conseil d'administration).

#### **4.2.4 Plans de développement (Plans d'infrastructures)**

##### **(1) Eléments spécifiés dans les TdR de l'étude de faisabilité à réaliser par l'ONUDI**

Le tableau 4.2.18 présente les éléments à examiner indiqués dans les TdR, concernant les plans d'infrastructures et les livrables y afférents. Ces éléments sont généralement similaires à ceux des études de faisabilité menées pour le développement des agropoles sud et centre, et se concentrent sur l'examen des infrastructures de base (installations d'approvisionnement en électricité et en eau, installations sanitaires, etc.) et des infrastructures spécialisées (entrepôts, bâtiments administratifs, laboratoires de contrôle de la qualité, etc.)<sup>1</sup> Les infrastructures commerciales (centres médicaux, services financiers, restaurants, etc.) prévues dans le cadre de l'aménagement des agropoles sud et centre ne sont pas explicitement mentionnées dans les TdR, mais on suppose qu'elles sont incluses dans la catégorie « autres infrastructures et services connexes » telle que décrite à la section 3.2.1 des TdR. La période d'examen sera de 3-4 mois pour chacune des rubriques, et des études détaillées seront menées pour les sites sélectionnés à l'issue de l'examen de la rubrique n° 1-6.

<sup>1</sup> En ce qui concerne les infrastructures spécialisées, comme on ne trouve pas suffisamment de mentions concrètes dans les TdR, on s'est référé au rapport de la Banque africaine de développement « South Agro-Industrial Processing Zone Project Appraisal Report 2019 » (p6).

**Tableau 4.2.18 Eléments à examiner concernant les plans d'infrastructures et livrables y afférents indiqués dans les TdR de l'étude de faisabilité**

No.	Eléments à examiner	Livrables attendus	Période d'examen
1-6	Sélection de l'emplacement de chaque module et plateforme (ci-après dénommée « base ») et détermination du rôle que doit jouer l'agropole dans l'ensemble des régions cibles sous les aspects de la connectivité, des réseaux de production et de réseaux industriels existants, de la logistique, etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dimension de l'ensemble de l'agropole.</li> <li>- Composantes générales et disposition des modules et plateformes.</li> <li>- Fonction requise aux modules et plateformes.</li> <li>- Comment utiliser les installations et réseaux existants</li> </ul>	3 mois
1-8	Identification des infrastructures et services qui doivent être développés dans l'agropole pour répondre aux besoins de la chaîne de valeur cible et besoins spécifiques des régions, en particulier des projets de services de soutien recommandés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Infrastructures requises au niveau de chaque base</li> <li>- Nature et ampleur des principaux services de soutien</li> <li>- Equipements et installations nécessaires</li> </ul>	4 mois
1-9	Identification des technologies et des travaux de génie civil nécessaires à l'établissement de l'infrastructure agropole, y compris la disposition préliminaire, les choix technologiques et les plans d'ingénierie/d'aménagement nécessaires à la construction des infrastructures de l'agropole.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conception préliminaire de chaque module et plateforme.</li> <li>- Plan d'opération des infrastructures construites.</li> <li>- Montant approximatif des investissements.</li> </ul>	4 mois

Source : Rapport de démarrage : Etude de faisabilité et plan d'affaires pour la mise en place d'une agropole intégrée et compétitive au Sénégal dans la zone Nord P5, UNIDO, Février 2021

Le tableau 4.2.19 ci-dessous résume les principales préoccupations soulevées actuellement concernant les infrastructures à aménager dans l'agropole nord, mentionnées dans les TdR. A Saint-Louis, où se trouve Richard-Toll qui est répertorié comme un site potentiel pour le module central dans les TdR, le coût de l'électricité et la distance entre les modules/plateformes sont cités comme des préoccupations : on suppose que les conditions pour l'aménagement des infrastructures sont moins favorables que celles des agropoles sud et centre.

**Tableau 4.2.19 Principales préoccupations concernant l'aménagement des infrastructures dans l'agropole nord**

Région de Saint-Louis	Région de Louga	Région de Matam
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité défaillante des aménagements et des infrastructures.</li> <li>- Insuffisance du réseau de drainage pour le PIP du Delta.</li> <li>- Insuffisance et dégradation des pistes de production et de désenclavement.</li> <li>- Cherté de l'électricité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La pluviométrie est irrégulière et généralement mal répartie.</li> <li>- Les moyens limités pour le suivi.</li> </ul>	

Source : Termes de référence : Etude faisabilité pour la mise en place d'un agropole dans la zone nord du Sénégal - P18, ONIDI, Février 2021

Il convient de noter que, dans les TdR, on trouve une mention comme « Dans la zone Nord, le meilleur emplacement pour un Agropole serait Richard-Toll avec son potentiel en terres irrigables, son tissu industriel et agro-économique, la disponibilité de la main d'œuvre sa connexion au réseau routier, son aéroport, et sa relative proximité de Dakar » mais, avec réserve : « Toutefois ceci doit être revu lors du diagnostic approfondi, notamment vis-à-vis de la distance entre Matam et le module central, ainsi que la disponibilité des terres pour l'installation du module central ». En résumé, à ce stade, l'emplacement et le nombre de bases pour chaque module et plate-forme n'ont pas été finalisés, et il est nécessaire de vérifier les propositions qui auront été faites à l'issue de l'étude de faisabilité et les informations

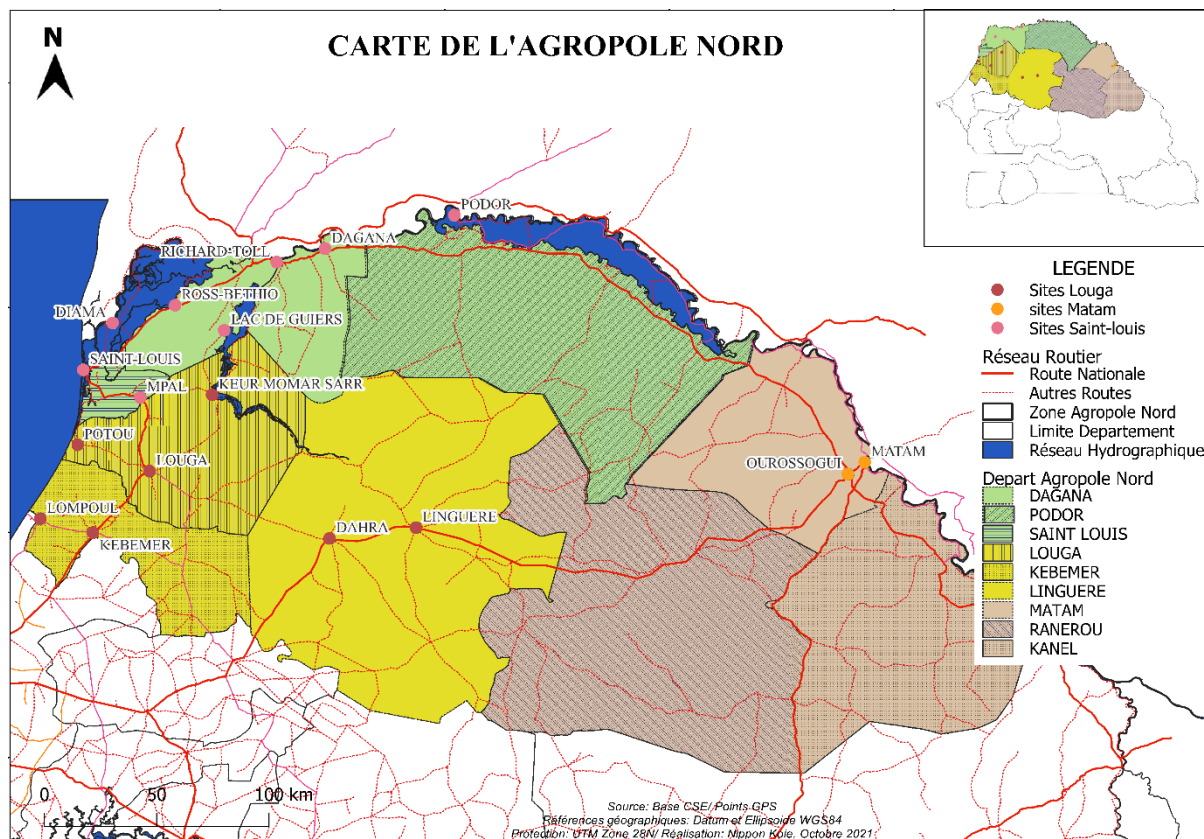
détaillées et précises que l'on trouve dans les plans d'infrastructures, s'ils satisfont aux caractéristiques et aux fonctions requises de chaque région.

## (2) Eléments à examiner dans le cadre de l'étude de faisabilité

### 1) Infrastructures de base

#### a) Routes

La figure 4.2.3 montre un exemple de base possible (module/plateforme) pour le développement de l'agropole nord, ainsi que l'emplacement des routes nationales et grandes artères qui les entourent.



Source : Figure préparée par l'équipe d'étude de la JICA sur base du document « Information and sensitization mission on the Creation of Three Projects - Integrated and Competitive Agropoles (North Zone: Louga, Matam and Saint Louis), 2019 ».

**Figure 4.2.3 Localisation des sites candidats (exemples) pour l'emplacement de la base du développement de l'agropole nord**

A l'heure actuelle, les sites candidats (exemples) sont généralement situés le long de routes nationales et d'autres grandes artères, et on considère qu'il n'y a pas d'obstacles majeurs à l'accès aux zones environnantes. Toutefois, il est possible que certains tronçons de ces routes fassent l'objet de travaux de réparation importants ou de travaux de prévention des catastrophes à l'avenir. Le calendrier des travaux prévus et leur impact sur le trafic routier doivent être pris en compte. Par exemple, des travaux de réparation sont actuellement en cours sur la route nationale numéro 2 entre Thilogne et Kobilou (dans la région de Matam, environ 20 km), et seront poursuivis sur d'autres sections routières vieillissantes.

En outre, lorsque les bases sont situées dans des zones côtières ou éloignées, l'accès aux bases à partir des routes nationales ou d'autres grandes voies peut exiger le passage par des routes non pavées qui deviennent impraticables pendant la saison des pluies<sup>2</sup>.

A la lumière de ce qui précède, l'étude de faisabilité doit prendre en compte l'accès aux sites à partir des routes nationales et d'autres grandes voies. En particulier, la nécessité et la pertinence de la réhabilitation des routes non pavées (par exemple, les travaux de pavage), son impact sur la zone environnante et l'accessibilité des sites pour les camions et pour les visiteurs qui viennent avec d'autres moyens que les véhicules sont à vérifier.

En outre, la route nationale et les autres voies d'accès devraient recevoir des véhicules lourds et de grande taille à une fréquence beaucoup plus élevée qu'aujourd'hui. Il sera donc nécessaire de prendre en compte les prévisions de la demande de trafic routier et les mesures d'atténuation des problèmes tel que les embouteillages, les effets structurels sur les routes existantes (par exemple, les dommages causés à l'asphalte) et les mesures visant à prévenir les accidents de la circulation. Il est également conseillé de procéder à une évaluation de l'impact du développement sur la vie du grand public et des entreprises du secteur privé se trouvant à proximité du site.

#### **b) Installations d'approvisionnement en électricité**

Au Sénégal, la SENELEC (Société Nationale d'Électricité du Sénégal), sous la tutelle du Ministère du pétrole et des énergies (MPE) et la régulation de la Commission de Régulation du Secteur de l'Électricité (CRSE), est une société de distribution d'électricité verticalement intégrée. L'électricité est fournie par la SENELEC (Société Nationale d'Électricité du Sénégal), une compagnie d'électricité verticalement intégrée. Les producteurs indépendants d'électricité (IPP) participent à la production d'électricité. SENELEC achète de l'électricité aux IPP et la vend aux consommateurs. SENELEC est détenue majoritairement par l'État et fonctionne dans le cadre d'un contrat de concession avec le gouvernement. Le contrat entre le gouvernement et SENELEC est un contrat de performance, qui fixe des indicateurs de performance pour le service et la qualité, et peut imposer des pénalités si les objectifs ne sont pas atteints<sup>3</sup>.

La figure 4.2.4 montre le système de transmission à haute tension à proximité de la zone cible du développement de l'agropole nord. L'approvisionnement en électricité de ce système comprend la production propre de SENELEC à partir des centrales électriques de Dakar et des principales villes régionales (48% de la production totale du pays de 2 788 GWh en 2012), des importations du Mali et de la Mauritanie, et de la production par des IPP (GTI, ESKOM-ENERGIE-MANANTALI, Kounoune Power, APR Énergie, etc.). Les importations en provenance du Mali s'inscrivent dans le cadre de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), qui attribue 40% de la capacité de production du barrage au Sénégal.

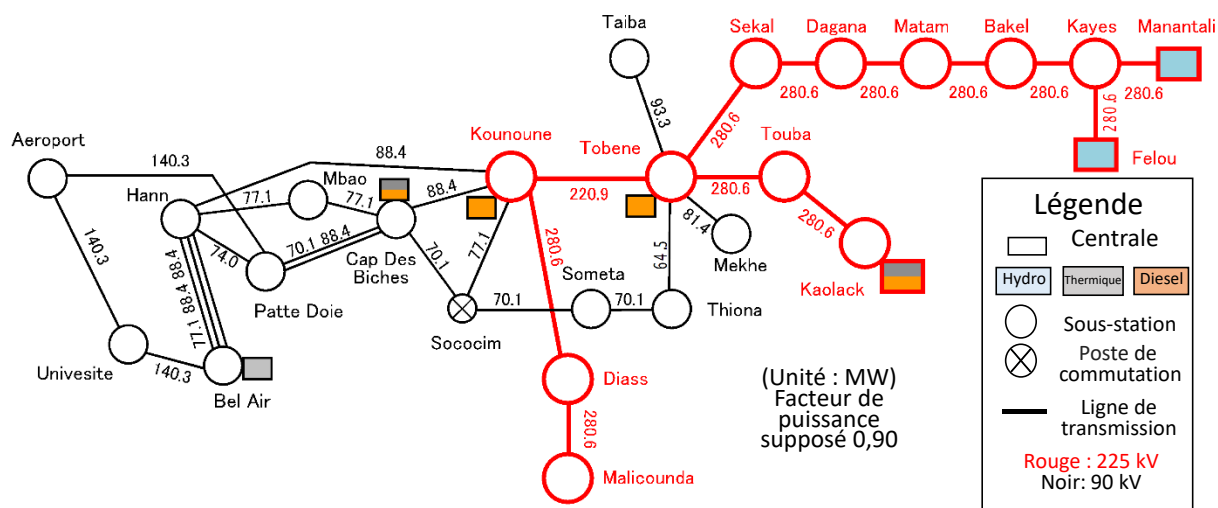
Le statut de la production et de la fourniture d'électricité a aussi été confirmé lors des entretiens avec SENELEC dans le cadre de la présente mission, et il a également été confirmé que les sites proposés présentés dans la figure 4.2.3 (exemple) sont situés dans le périmètre du réseau de transmission international interconnecté de SENELEC.

---

<sup>2</sup> L'étude sur le terrain effectuée dans le cadre de la présente mission a permis de constater qu'il existe un tronçon de route sableuse d'environ 3km, en allant vers les installations de l'Association des pêcheurs de Potou.

<sup>3</sup> Etude pour la collecte et la confirmation d'informations sur le secteur de l'énergie électrique dans la région métropolitaine de Dakar Yachiyo Engineering Co., Ltd, Février 2018.





Source : Etude pour la collecte et la confirmation d'informations sur le secteur de l'énergie électrique dans la région métropolitaine de Dakar Yachiyo Engineering Co., Ltd, Février 2018.

**Figure 4.2.4 Système de transmission d'énergie électrique dans la région nord du Sénégal (90 kV, 225 kV)**

Entre 2014 et 2016, le Sénégal a augmenté ses achats d'énergie auprès des IPP et a mis en service une série de nouvelles centrales électriques locales qui fournissent de l'électricité au réseau de SENELEC. Cela a permis de répondre entièrement à la demande d'électricité en 2016. D'autre part, le vieillissement des installations, notamment dans les zones autour de Dakar où les installations de transmission et de distribution ont été développées plus tôt, a entraîné un taux de perte de transmission et de distribution de 21% pour l'ensemble de la zone couverte par la fourniture d'électricité<sup>4</sup>, y compris la zone ciblée pour le développement de l'agropole nord. En conséquence, les fréquentes coupures de courant dans les zones résidentielles (en 2016, environ 80 heures en raison de coupures planifiées ou d'écrêtage) sont devenues un problème.

Compte tenu de ce qui précède, on peut dire qu'en termes d'approvisionnement en électricité, il n'y a pas d'inquiétude quant à la pénurie d'approvisionnement en électricité par rapport à la consommation annuelle d'électricité prévue dans le module central (13 000 MWh/an), les modules régionaux (4 500 MWh/an) et les plateformes (1 500 MWh/an)<sup>5</sup>, bien qu'il puisse être nécessaire d'étendre le réseau de distribution et de prendre des mesures contre les pannes.

Par ailleurs, afin d'évaluer la viabilité du projet, il est important non seulement de planifier le réseau de distribution entre les bases et à l'intérieur des bases de l'agropole, mais aussi de confirmer les intentions de la SONELEC concernant le moyen d'approvisionnement en électricité (plus de production IPP, plus de transmission à partir de la centrale électrique de Dakar, etc.) en rapport avec l'emplacement et la demande en électricité de chaque base de l'agropole qui auront été définis au cours de l'étude de faisabilité.

Quant aux tarifs de l'électricité, ils sont réglementés par la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité (CRSE) et la méthodologie de tarification est révisée tous les trois ans. La structure des tarifs de l'électricité de la SENELEC dans la zone cible du développement de l'agropole nord, en vigueur depuis le 1er décembre 2019, est présentée dans le tableau 4.2.20.

<sup>4</sup> Etude sur le secteur de l'électricité au Sénégal - Production et fourniture d'électricité, Organisation Japonaise du Commerce Extérieur (JETRO) Bureau d'Abidjan, mars 2017.

<sup>5</sup> Chiffres standard pour les programmes des agropoles dans d'autres régions. Calculés en utilisant la consommation d'énergie multipliée par 8 heures.

**Tableau 4.2.20 Système tarifaire de l'électricité de la SENELEC dans les régions de Louga, Saint-Louis et Matam (révisé en décembre 2019)**

Catégorie			Prix unitaire de l'électricité (FCFA / kWh)			Prime fixe mensuelle (FCFA / kWh)	
			1ère tranche	2e tranche	3e tranche		
Basse tension*7	Usage Domestique (UD)	Domestique Petite Puissance (DPP)*1	91,17	112,50	124,62	-	
		Domestique Moyenne Puissance (DMP)*2	96,72	113,38	123,92		
	Usage Professionnel (UP)	Professionnel Petite Puissance (PPP)*3	142,44	149,95	163,15		
		Professionnel Moyenne Puissance (PMP)*4	143,49	150,88	164,86		
	Prépayé (WOYOFAL)	Domestique Petite Puissance (DPP)*1	91,17	112,50	112,50		
		DPP Moyenne Puissance*2	96,72	113,38	113,38		
		Professionnel Petite Puissance (PPP)*3	142,44	149,95	149,95		
		Professionnel Moyenne Puissance (PMP)*4	143,49	150,88	150,88		
	Catégorie (Heures)			Heures Hors Pointe*5	Heures de Pointe*6		-
	Usage Grande Puissance	Domestique Grande Puissance (DGP)	95,63	133,59	956,13		
Professionnel Grande Puissance (PGP)		113,70	181,92	2.868,39			
Usage public (réverbère, etc.)			129,98		3.307,93		
Moyenne tension*8	Tarif Courte Utilisation		125,62	194,49	961,76		
	Tarif Général		90,41	144,65	4.093,60*11		
	Tarif Longue Utilisation		74,27	118,85	9.880,54		
	Concessionnaires d'électrification rurale		96,83		-		
Haute tension*9	Tarif Général		59,03	85,01	10.028,90		
	Tarif Secours*10		78,61	113,19	4.458,61		

\*1 : 1 ère (0 à 150 kWh), 2e (151 à 250 kWh), 3e (250 à kWh)

\*2 : 1er (0 à 50 kWh), 2ème (51 à 300 kWh), 3ème (300 à kWh)

\*3 : 1er (0 à 50 kWh), 2ème (51 à 500 kWh), 3ème (500 à kWh)

\*4 : 1er (0 à 100 kWh), 2ème (101 à 500 kWh), 3ème (500 à kWh)

\*5 : Prix unitaires pendant les heures hors pointe : de 0 :00 à 07 :00 et de 23 :00 à 24 :00.

\*6 : Prix unitaire pendant les heures de pointe : de 19:00 à 23:00

\*7 : Jusqu'à 380 V. Destiné principalement aux consommateurs généraux, pas pour une utilisation sur les bases de l'agropole.

\*8 : En dessous de 30 kV. Selon l'interview, le contrat pour une base de l'agropole est supposé être « Moyenne tension - Tarif général ».

\*9 : En dessous de 90 kV. En 2012, il n'y avait que 3 à 4 contrats dans l'ensemble du Sénégal.

\*10 : Si une entreprise prévoit d'installer son propre système de production d'électricité sur le site (base de l'agropole) en tant que système de secours, elle devra signer un contrat Haute tension.

\*11 : Un contrat à mensualités fixes peut être plus avantageux, en fonction de la quantité d'électricité consommée sur le site.

Source : Compilé par l'équipe d'étude de la JICA sur la base de documents fournis par SENELEC.

Outre le système de tarification par répartition, il existe un système de tarification fixe mensuelle pour certains contrats de basse tension et pour les contrats de moyenne et haute tension ; les tarifs d'électricité de SENELEC sont ajustés en fonction de l'évolution de l'économie et de l'activité, ainsi que des dépenses

d'investissement et des conditions d'activité de SENELEC, et les conditions d'ajustement sont examinées par le CRSE<sup>6</sup>. Ces dernières années, les tarifs de l'électricité ont fluctué : après avoir baissé de 118 FCFA/kWh en 2011-2012 à 90 FCFA/kWh en 2014, ils ont remonté à 127 FCFA/kWh en 2015 en raison du ralentissement économique et du marasme des affaires, pour être stabilisés ensuite autour de 120 FCFA/kWh<sup>7</sup>.

Cette fluctuation des prix de l'électricité préoccupe beaucoup la population. Certains cas ont été observés pendant l'enquête sur le terrain de cette mission où le coût élevé de l'électricité limitait les heures d'ouverture et les activités, entravant les affaires. En effet, dans une enquête réalisée dans le cadre de l'atelier d'identification des besoins, beaucoup de répondants ont indiqué que le prix de l'électricité était l'un des principaux obstacles à l'expansion dans l'agropole nord. Le prix élevé de l'électricité est également l'un des problèmes dans l'agropole centre, où des discussions sont en cours pour examiner si le prix de l'électricité peut être maintenu en dessous de 100 FCFA/kWh en mélangeant de l'énergie produite par des producteurs indépendants d'électricité (IPP), fournie à environ 80 FCFA/kWh<sup>8</sup>.

Dans l'étude de faisabilité, il est nécessaire de réfléchir à la manière de mettre en place des tarifs durables et faciles à conclure pour le secteur privé, notamment pour les contrats de moyenne ou haute tension où se trouve chaque base de l'agropole.

Par ailleurs, d'après l'entretien avec SENELEC, il n'y a pas de loi ou de règlement qui exige une considération spéciale pour le développement à grande échelle tel que le développement d'un agropole, ni de système spécial de tarification de l'électricité. Par conséquent, dans l'étude de faisabilité, sur la base de la consommation d'électricité estimée de chaque base de l'agropole, il est nécessaire de considérer l'impact économique et financier que les changements de tarifs d'électricité peuvent avoir sur le projet dans une perspective à long terme, et comment maintenir et exploiter le projet en tenant compte de cet impact. Ceci est particulièrement important lorsque l'on envisage de créer des modules à grande échelle comme le module central prévu dans le cadre du développement des agropoles sud et centre. En outre, l'installation de réverbères solaires, et de systèmes privés de production d'électricité y compris leur utilisation en cas de coupure de courant, est aussi à examiner (voir le point « e » ci-dessous pour plus de détail) ainsi que leur capacité et leur coût, afin de quantifier leur contribution à la réduction des prix de l'électricité.

### **c) Installations d'approvisionnement en eau**

Au Sénégal, en ce qui concerne l'approvisionnement en eau, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) est responsable de l'élaboration des politiques, de la planification et de l'approbation des projets. L'année 1996 a vu l'introduction d'un partenariat public-privé, par lequel l'exploitation et l'entretien des installations d'approvisionnement en eau des villes, qui relevaient auparavant de la responsabilité de la Société nationale des eaux du Sénégal (SONES), ont été confiés à un opérateur privé (la Sénégalaise des Eaux, SDE). A la suite de l'expiration du contrat avec la SDE, un appel d'offres a été lancé et la SEN'EAU (société à finalité spécifique créée par la société française Suez) a pris le relais en janvier 2020. Depuis lors, les services d'eau ont été améliorés et le taux

---

<sup>6</sup> Etude pour la collecte et la confirmation d'informations sur le secteur de l'énergie électrique dans la région métropolitaine de Dakar Yachiyo Engineering Co., Ltd, Février 2018.

<sup>7</sup> Etude sur le secteur de l'électricité au Sénégal - Production et fourniture d'électricité, Organisation Japonaise du Commerce Extérieur (JETRO) Bureau d'Abidjan, mars 2017.

<sup>8</sup> Ceci a été confirmé par les entretiens avec ENABEL dans cette étude.

d'approvisionnement en eau à Dakar, y compris les robinets individuels et publics, a atteint environ 100% (100% selon SONES, 97% selon le recensement)<sup>9</sup>.

Quant aux installations d'approvisionnement en eau en milieu rural, elles sont gérées principalement par la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE), qui est chargée de l'élaboration et de l'exploitation des schémas directeurs et des plans de gestion des ressources en eau, et l'Office des forages ruraux (OFOR) qui est chargée de l'entretien des installations et de la gestion et du suivi des projets liés à l'approvisionnement en eau.

Le Sénégal appartient au groupe des pays les moins avancés (PMA), et la disparité entre les zones urbaines et rurales est particulièrement prononcée. Le développement des installations d'approvisionnement en eau dans les zones rurales a été identifié comme une priorité de développement national, et le programme du millénaire pour l'eau et l'assainissement a été mis en œuvre entre 2005 et 2015, dans le but d'accroître l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, en particulier dans les zones rurales. En conséquence, l'accès à l'eau potable est passé à 67% dans les zones rurales en 2015, mais il reste encore à améliorer<sup>10</sup>.

Les besoins en eau standard estimés pour le développement des agropoles dans d'autres régions sont de 100 000 m<sup>3</sup> /an pour le module central, 50 000 m<sup>3</sup> /an pour le module régional et 25 000 m<sup>3</sup> /an pour la plate-forme. Cependant, la situation dans la zone cible du développement de l'agropole nord diffère sensiblement entre la vallée du fleuve Sénégal et le reste de la région.

Dans le cas de la vallée du fleuve Sénégal, selon les entretiens avec les autorités de l'eau des régions menés dans le cadre de cette mission, il a été confirmé que les besoins en eau estimés pour chacun des sites (bases de l'agropole) mentionnés plus haut peuvent être suffisamment assurés par la construction de nouvelles installations de captage d'eau et de puits peu profonds, même si les méthodes de captage de l'eau du fleuve, telles que le captage direct ou le captage indirect à partir de puits, varient d'une région à l'autre.

Dans le fleuve Sénégal, qui est un fleuve international, comme le montre la figure ci-dessous, quatre pays, dont le Sénégal, sont engagés dans des projets de prélèvement d'eau et de production d'électricité, mais ils sont soumis aux limites de prélèvement fixées par l'Organisation pour la mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) comme le montre le tableau ci-dessous.

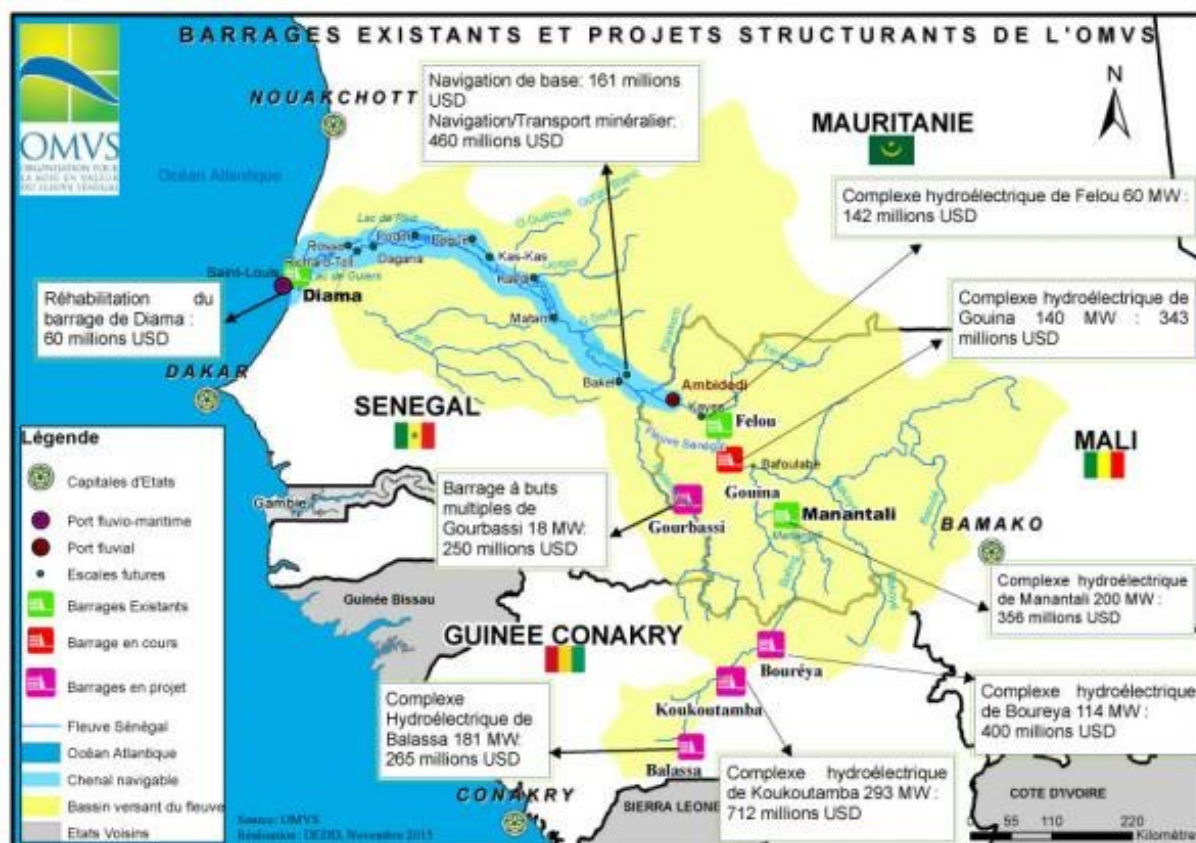
Dans le fleuve Sénégal, qui est un fleuve international, comme le montre la figure ci-dessous, quatre pays, dont le Sénégal, sont engagés dans des projets de prélèvement d'eau et de production d'électricité, mais ils sont soumis aux limites de prélèvement fixées par l'Organisation pour la mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) comme le montre le tableau ci-dessous. Au niveau des pompes et des installations de prises d'eau par gravité construites sur le territoire sénégalais, en cas de dépassement de la quantité autorisée par la norme, l'exploitant est tenu de déclarer ou de demander une autorisation aux autorités compétentes<sup>11</sup>. En plus du respect des normes numériques, il est obligatoire de mesurer le débit aux prises d'eau, dont les modalités varient d'un pays à l'autre.

---

<sup>9</sup> Etude pour la collecte et la confirmation d'informations sur l'approvisionnement en eau en milieu urbain à Dakar, République du Sénégal - JICA, Nippon Koei, Co.,Ltd., mars 2014.

<sup>10</sup> Un article dans le Rapport annuel du Centre de recherche sur les réseaux de gestion économique régionale « Gestion des infrastructures d'eau et développement rural en Afrique », mars 2018.

<sup>11</sup> Grille tarifaire de la redevance de prélèvement d'eau du fleuve Sénégal, SOGED, Novembre 2021



Source : ENERGIE : L'OMVS MONTE EN PUISSANCE ( <https://bakelinfo.com/presentation/infrastructures-departementaux/equipements-bakel/energie-l-omvs-monte-en-puissance.html> ) , novembre 2021

**Figure 4.2.5 Projets mis en œuvre dans la vallée du fleuve Sénégal au sein des pays membres de l'OMVS**

**Tableau 4.2.21 Restrictions sur le prélèvement d'eau dans le fleuve Sénégal**

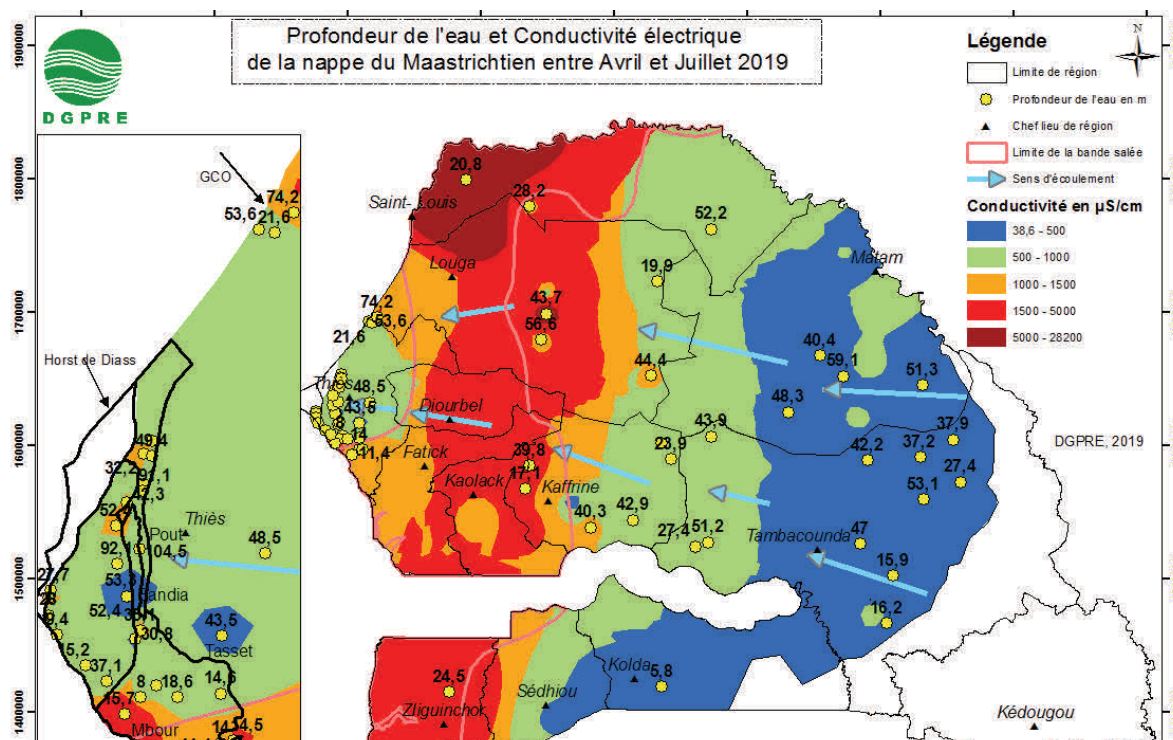
Désignation	Déclaration	Autorisation
Débit (industrie, manufacture)	> 0,06 m <sup>3</sup> /s	> 0,1 m <sup>3</sup> /s
Usage à des fins d'irrigation	> 2 m <sup>3</sup> /s	> 5 m <sup>3</sup> /s
Eau de consommation (Mali, Guinée)*1	> 0,06 m <sup>3</sup> /s	> 0,1 m <sup>3</sup> /s
Eau de consommation (Mauritanie, Sénégal)*1	> 0,1 m <sup>3</sup> /s	> 0,2 m <sup>3</sup> /s
Prélèvement d'eau	2 à 5% de QMNA5*2	> 5% de QMNA5*2

\*1 : En novembre 2021, l'OMVS et les pays concernés sont encore en train de discuter et de coordonner les différentes normes, qui varient d'un pays à l'autre.

\*2 : Le débit mensuel minimum d'un cours d'eau sur une période de cinq ans, dont on estime statistiquement qu'il sera dépassé quatre années sur cinq.

Source : Grille tarifaire de la redevance de prélèvement d'eau du Fleuve Sénégal, SOGED, novembre 2021

D'autre part, dans les zones intérieures (en particulier dans les sites potentiels de DAHRA, LINGUERE et OUROSSOGUI), on peut s'attendre à ce que l'eau soit prélevée dans les affluents du fleuve à certains endroits, mais en général, l'eau doit être prélevée dans des puits profonds. La distribution des profondeurs requises pour la construction de puits au Sénégal, telle qu'estimée par la DGPRES, est présentée dans la figure ci-dessous.



Source : BULLETIN HYDROGEOLOGIQUE N°2 ETIAGE 2019, Ministère de l'Eau et de l'Assainissement Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRES)

**Figure 4.2.6 Profondeurs nécessaires estimées pour la construction de puits au Sénégal (m)**

Au Sénégal, pour assurer le maintien de la qualité de l'eau et la stabilité des niveaux d'eau, la priorité est accordée au pompage des eaux souterraines non pressurisées, principalement depuis la couche d'eau stagnante Maastricht du crétacé qui recouvre environ 80% du territoire national. On estime de 300 à 500 milliards m<sup>3</sup>/an le volume des ressources hydriques de cette couche, et de 300 000 à 800 000 m<sup>3</sup>/an le volume des ressources hydriques renouvelables, ce qui permettrait un volume de pompage maximum de 200 à 250 m<sup>3</sup>/h<sup>12</sup>. Il est donc permis de juger qu'avec cette couche d'eau, il serait possible d'assurer le volume d'eau estimé aux bases susmentionnées, si l'on fore jusqu'à une profondeur assez grande (l'eau peut souvent se trouver à une profondeur de 200 mètres environ). Compte tenu de cette profondeur, ce sont souvent des pompes à moteur diesel ou électrique que l'on utilise dans les forages au Sénégal. Le niveau de l'eau est en baisse continue depuis les années 1960 à raison, selon une estimation, de 0,07 à 0,09 m/an en moyenne<sup>13</sup>.

En ce qui concerne les forages, leur nombre et leur profondeur varient beaucoup d'un endroit à l'autre : une trentaine au maximum par village, avec une profondeur minimale d'environ 10 mètres, et, dans certains cas, pouvant dépasser les 70 à 200 mètres<sup>14</sup>. L'eau puisée des forages est généralement stockée dans des châteaux d'eau d'une capacité de quelques centaines à 1 000 m<sup>3</sup> (il existe également des réservoirs au sol). L'eau des châteaux d'eau est généralement distribuée dans un rayon d'environ 5 km, et dans de nombreuses régions à l'intérieur des terres, les châteaux d'eau sont aménagés à intervalles

<sup>12</sup> « Recherche sur les facteurs de promotion de l'établissement du bien public qui accompagnent les interventions développementales en Afrique subsaharienne — Le cas de l'organisation de la gestion de l'approvisionnement en eau dans les villages du Sénégal » (en japonais), Atsushi HANATANI, Cours postuniversitaires de développement international (*Graduate School of International Development*), Université de Nagoya, mars 2018.

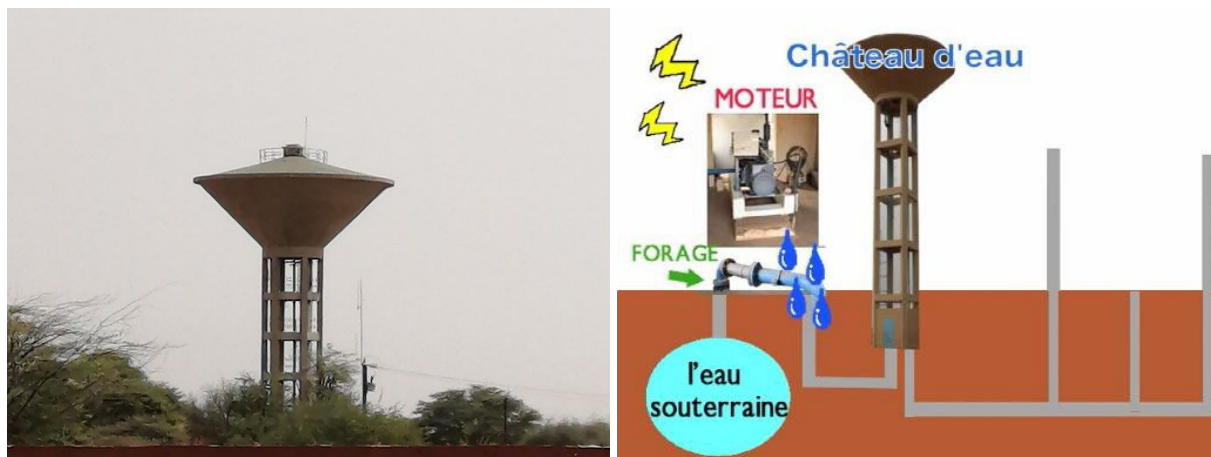
<sup>13</sup> BULLETIN HYDROGEOLOGIQUE N°2 ETIAGE 2019, Ministère de l'Eau et de l'Assainissement Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRES)

<sup>14</sup> Valeurs d'estimation basées sur les résultats des entretiens réalisés chez SEN'EAU et à la Direction de l'Hydraulique de chaque région administrative.



d'une dizaine de kilomètres. De plus, avec l'augmentation de la demande en eau, dans certaines régions un nouveau château d'eau est parfois ajouté à proximité de celui existant.

A titre de référence, selon les entretiens réalisés au SEN'EAU dans le cadre de la présente étude, la fréquence de mise en marche des pompes qui alimentent les châteaux d'eau serait de 1 à 3 fois par jour, à raison d'environ quatre heures de fonctionnement chaque fois.



Source : Photo prise lors de la visite effectuée dans le cadre de la présente mission (à gauche) et situation de l'eau au Sénégal ([http://www.hyuga-career.jp/yononaka/yononaka\\_img/senegararu.pdf](http://www.hyuga-career.jp/yononaka/yononaka_img/senegararu.pdf)) (à droite).

**Figure 4.2.7 Approvisionnement en eau depuis un château d'eau, courant au Sénégal**

En raison de ce qui précède, on prévoit qu'il sera possible d'assurer un volume d'eau suffisant en construisant des forages très profonds sur les bases candidates situées à l'intérieur des terres : Dhala, Linguère, Ourossogui, etc.

Lors de l'étude de faisabilité, en plus d'examiner minutieusement les prévisions de la demande en eau pour chaque base de l'agropole, il sera nécessaire d'examiner concrètement des questions comme la méthode et le volume de captage de l'eau dans le vallée du fleuve Sénégal, et, pour l'intérieur des terres, le nombre de forages, la profondeur des forages, la méthode de foration, le temps de fonctionnement des pompes, les méthodes de maintenance et d'approvisionnement, etc., pour assurer le volume d'eau estimé nécessaire (en m<sup>3</sup>/jour) sur chacune des bases. Il faudra également, au sujet des autorisations nécessaires dans chaque région pour capter l'eau des cours d'eau et développer les forages nécessaires, étudier des questions telles que les procédures d'autorisation, les délais nécessaires et les périodes d'exécution des procédures.

En ce qui concerne les tarifs de l'eau, le tableau ci-dessous présente les prix adoptés pour l'eau captée du fleuve Sénégal. En ce qui concerne les tarifs de l'eau, le tableau ci-dessous présente les prix adoptés pour l'eau captée du fleuve Sénégal. On s'attend à ce que les bases de l'agropole correspondent à la catégorie « Utilisateurs de l'agrobusiness » ou à celle des « Gros utilisateurs », selon le volume d'eau qu'elles utiliseront.

**Tableau 4.2.22 Grille des prix pour l'eau captée depuis le fleuve Sénégal**

Catégorie	Période	Unité	Prix
Usage général	Novembre-février (saison sèche / hiver)	FCFA/ha	5 000
	Mars à mai (saison sèche / été)		15 000
	De juin à octobre (saison des pluies)		6 000
Usage à des fins agricoles (pour l'irrigation, etc.)	Novembre-février (saison sèche / hiver)	FCFA/ha	12 000
	Mars à mai (saison sèche / été)		30 000
	De juin à octobre (saison des pluies)		15 000

Catégorie	Période	Unité	Prix
Agrobusiness, etc.	Pour toute la période	FCFA/m <sup>3</sup>	3,5
Industrie minière	Pour toute la période	FCFA/m <sup>3</sup>	5,0
Gros utilisateurs (fournisseurs de services d'eau potable, etc.)	Pour toute la période	FCFA/m <sup>3</sup>	3,5

Source : SOGED/OMVS

Dans le cas de l'approvisionnement en eau potable par les forages, il existe, en plus du développement et de l'exploitation individuels des forages, un système appelé ASUFOR (Association des Usagers de Forage). L'ASUFOR a été fondée dans le but d'améliorer l'exploitation et l'entretien des installations d'approvisionnement en eau potable en milieu rural en les confiant aux villageois. Plus de 80% des installations d'approvisionnement en eau potable des régions de Louga, Saint-Louis et Matam adhèrent à cette association<sup>15</sup>. Les grandes lignes de l'ASUFOR sont présentées ci-dessous.

- Lorsqu'un village crée une ASUFOR, les utilisateurs de ses installations d'approvisionnement en eau potable sont enregistrés comme membres de l'association et payent un coût d'adhésion. Celui-ci ne s'applique pas aux ménages, mais aux utilisateurs individuels, y compris les personnes âgées et les enfants, ainsi qu'à tous les bénéficiaires des installations, ce qui comprend non seulement les habitants du village, mais également les pasteurs nomades.
- Le conseil représentatif se compose de membres sélectionnés au sein des assemblées villageoises parmi les représentants (une vingtaine ou trentaine) de divers intérêts sociaux — groupes de femmes, jeunes, pasteurs, représentants de villages polarisés, etc. —, et en principe il se réunit mensuellement pour confirmer l'état d'opération de l'organisation, le fonctionnement des équipements, la collecte des frais d'utilisation et les fonds constitués, etc., ainsi que pour discuter des problèmes à régler.
- L'ASUFOR embauche également des gens pour l'exécution de diverses tâches : préposés aux pompes pour l'opération quotidienne des installations d'approvisionnement en eau potable et pour l'inspection, l'enregistrement et l'entretien quotidien des équipements; et fontainiers pour les opérations d'ouverture et de fermeture des bornes fontaines publiques (dont l'utilisation est généralement limitée chaque jour à quelques heures de l'avant-midi ou de l'après-midi, les bornes étant verrouillées ou privées d'une pièce pour empêcher leur utilisation illicite), de collecte des frais d'utilisation de l'eau, d'enregistrement des volumes d'eau distribués et des cotisations, de ménage des environs des points d'eau, etc.

L'ASUFOR introduit un système de facturation au volume d'eau utilisé, en installant des compteurs d'eau sur les bornes fontaines publiques, les abreuvoirs et les branchements particuliers. Les tarifs de l'eau sont établis sur une plage de 200 à 400 FCFA/m<sup>3</sup>, en tenant compte des frais de pompage (frais de carburant ou d'électricité), frais de main-d'œuvre (allocations journalières aux fontainiers, préposés, représentants et employés de bureau), frais de maintenance quotidienne (frais de lubrifiant, frais de pièces de rechange) et frais de maintenance future (frais de réparation des pompes submergées et groupes électrogènes)<sup>16</sup>. En principe, plus le volume de pompage de l'eau est faible et plus il est nécessaire

<sup>15</sup> « Recherche sur les facteurs de promotion de l'établissement du bien public qui accompagnent les interventions développementales en Afrique subsaharienne — Le cas de l'organisation de la gestion de l'approvisionnement en eau dans les villages du Sénégal » (en japonais), Atsushi HANATANI, Cours postuniversitaires de développement international (*Graduate School of International Development*), Université de Nagoya, mars 2018.

<sup>16</sup> « Recherche sur les facteurs de promotion de l'établissement du bien public qui accompagnent les interventions développementales en Afrique subsaharienne — Le cas de l'organisation de la gestion de l'approvisionnement en eau dans les villages du Sénégal » (en japonais), Atsushi HANATANI, Graduate School of International Development, Université de Nagoya, mars 2018. Les valeurs estimées ont également été confirmées lors des entretiens réalisés auprès de la Direction de l'Eau dans le cadre des présents travaux.



d'établir un tarif unitaire élevé, dont le montant est établi par chaque ASUFOR. Il serait de 250 FCFA/m<sup>3</sup> selon les résultats des entretiens réalisés au SEN'EAU dans le cadre de la présente étude, tandis que dans le rapport de l'étude de faisabilité pour le développement de l'agropole centre il est estimé à 270 FCFA/m<sup>3</sup>. Quant au tarif des abreuvoirs, il ne s'agit pas d'un système de facturation au volume utilisé mais par tête de bétail, à raison de 150 à 200 FCFA par mois pour le gros bétail (bovin, équins, etc.) et de 75 à 100 FCFA par mois pour le petit bétail (ovins, caprins, etc.).

Une demande d'autorisation auprès de la Direction de l'Hydraulique sera nécessaire pour l'utilisation de l'eau dans les bases, mais dans le cas d'une exploitation à long terme, il pourrait être adéquat de développer des forages dédiés sur le terrain des bases. Et bien que l'adhésion à l'ASUFOR permette d'obtenir un soutien pour la maintenance des installations, on peut présumer que cela entraînera une hausse très substantielle du prix unitaire.

La détermination des tarifs de l'eau variera donc d'un site candidat à l'autre, mais lesdits tarifs ne devraient pas constituer en eux-mêmes une préoccupation majeure, puisque les dépenses annuelles prévues pour l'eau ne devraient représenter qu'une fraction des tarifs d'électricité. D'ailleurs, lors des entrevues réalisées à la Direction de l'Hydraulique de chaque région et sur les bases candidates dans le cadre de la présente étude, il n'y a eu presque aucune discussion sur les tarifs, les préoccupations tournant principalement autour des questions relatives à l'insuffisance du volume d'eau et à la façon de s'assurer de la disponibilité de l'eau. Il sera donc nécessaire, lors de l'étude de faisabilité, d'examiner des questions telles que l'envergure du développement des forages pour assurer le volume d'eau nécessaire sur les bases candidates, la nécessité ou non et les conditions d'adhésion à l'ASUFOR, le prix unitaire et les dépenses annuelles prévus, la capacité et les heures d'opération des pompes, les risques entraînés par l'arrêt des pompes et les solutions de remplacement (s'assurer de multiples sources d'eau, etc.).

Dans le cadre du développement des agropoles des autres régions, il a été examiné les façons d'assurer le volume d'eau nécessaire au moyen d'installations de dessalement de l'eau de mer alimentées par énergie photovoltaïque dans le module central et une partie des modules régionaux (au coût approximatif de 1 500 FCFA/m<sup>3</sup> ou plus). Il ne semble toutefois pas nécessaire d'inclure cela dans l'examen pour la région cible du développement de l'agropole nord, puisqu'on y dispose d'autres moyens de s'assurer du volume d'eau nécessaire, comme on l'a vu dans la présente section.

#### **d) Installations sanitaires (eaux usées et déchets)**

Selon l'ébauche du sommaire des TdR, il n'est prévu que d'examiner la question de l'alimentation électrique et du volume d'eau nécessaire dans le plan des infrastructures, mais, et tout spécialement dans le cas des projets de grande envergure comme celui du développement d'un agropole, un examen s'impose au sujet de l'impact environnemental selon l'envergure des équipements de traitement des eaux usées et d'élimination des déchets.

Au sujet des équipements de traitement des eaux usées, les normes en matière d'eaux usées dans la région cible du développement de l'agropole nord sont indiquées au Tableau 4.2.23. Pour les bases candidates sélectionnées dans l'étude de faisabilité, il importe d'examiner le volume d'eaux usées prévu à chaque étape du traitement, la qualité desdites eaux usées et la méthode de traitement, afin de déterminer si oui ou non les normes en matière d'eaux usées seront respectées.

**Tableau 4.2.23 Normes en matière d'eaux usées et normes de raccordement aux installations de traitement des eaux usées concentrées, dans les régions de Saint-Louis, Louga et Matam**

Paramètre	Valeurs nominales d'eaux usées	Remarques
TSS	50mg/L	-
DBO5	40mg/L	80 mg/L si 30 kg/jour n'est pas dépassé
DCO	100mg/L	80 mg/L si 100 kg/jour n'est pas dépassé Toutefois, d'autres valeurs nominales sont parfois établies séparément sur ordre d'autorisation.
Azote (azote total, y compris l'azote organique, l'azote ammoniacal et l'azote oxydant)	Concentration moyenne mensuelle de 30 mg/L	Si 50 kg/jour est dépassé Toutefois, selon le volume d'eau et l'efficacité des installations de traitement, d'autres valeurs nominales sont parfois établies séparément sur ordre d'autorisation.
Phosphore (phosphore total)	Concentration moyenne mensuelle de 10 mg/L	Si 5 g/jour est dépassé 80 mg/L si 100 kg/jour n'est pas dépassé Toutefois, d'autres valeurs nominales sont parfois établies séparément sur ordre d'autorisation.
Phénols	0,5mg/L	Si 5 g/jour est dépassé
Chrome hexavalent	0,2mg/L	Si 5 g/jour est dépassé
Composés de cyanure	0,2mg/L	Si 3 g/jour est dépassé
L'arsenic et ses composés	0,3mg/L	Si 3 g/jour est dépassé
Chrome (Cr3)	1mg/L	Si 10 g/jour est dépassé
Hydrocarbures totaux	15mg/L	Si 150 g/jour est dépassé
Le fluor et ses composés (F)	25mg/L	Si 250 g/jour est dépassé
Paramètre	Normes de raccordement aux installations de traitement des eaux usées concentrées	Remarques
TSS	600 mg/L	-
DBO5	800 mg/L	-
DCO	2000 mg/L	-
Azote total	150 mg/L	-
Phosphore total	50 mg/L	-
pH	6 – 9	-
Température	30°C	-

Source : *NORME SENEGALAISE (NS 05-061)*

Dans les bases de développement d'agropole des autres régions, il est prévu, lorsque nécessaire, de traiter les eaux usées dans une fosse septique après un pré-traitement. Dans le cas des eaux usées industrielles, on utilise le traitement lagunaire, qui reproduit un écosystème aquatique dépuratif, puisque les bases possèdent de très grands terrains ou peuvent mettre en œuvre l'exploitation et la maintenance de ce traitement lagunaire, plus simple et moins onéreux que la méthode des boues activées. Ces lagunes sont composées d'un réservoir anaérobie, d'un réservoir aérobie et d'un étang de maturation. On devrait également pouvoir réutiliser les eaux traitées pour un usage agricole, et il est prévu de réutiliser les boues récupérées en tant qu'eau d'irrigation et fertilisant dans les régions cibles de l'agropole. La méthode de traitement dépendra des produits à traiter et des méthodes de transformation, mais en principe il est prévu d'adopter une méthode de traitement similaire pour le développement de l'agropole nord. Quant

aux régions enclavées pauvres en ressources hydriques (Dahra, Linguère, Ourossogui, etc.), il est souhaitable que soit activement examinée la réutilisation des eaux traitées et des boues.

Selon l'emplacement des bases, il est également possible d'envisager la possibilité d'un traitement intégré dans les installations de traitement des eaux usées collectives dans les zones urbaines. Dans ce cas, il sera nécessaire d'examiner si le raccordement des bases aux installations de traitement des eaux usées collectives est possible, et si les normes de raccordement indiquées au Tableau 4.2.23 sont respectées.

En ce qui concerne les installations d'élimination des déchets, le Sénégal n'a pas de loi-cadre sur la gestion des déchets urbains, il n'existe que trois grands sites d'enfouissement sanitaire dans la région nord (à Dakar, Thiès et Saint-Louis). Même en zone urbaine, l'accès aux installations sanitaires n'était que de 23% (contre 91% pour l'eau, 66% pour les toilettes et 90% pour l'électricité) en 2015<sup>17</sup>. Par conséquent, dans l'étude de faisabilité il sera nécessaire d'examiner les estimations de volume de génération de déchets pour chaque base (par catégories, volumes de déchets réutilisables y compris) et les modalités d'élimination (élimination sur la base elle-même, transport vers un site d'enfouissement sanitaire, site de déversement à ciel ouvert, etc.), en tenant compte des conditions mentionnées ci-dessus. Dans le cas de l'élimination sur les bases, il est souhaitable que cela soit planifié en combinaison avec l'aménagement de bâches de revêtement imperméables et de canalisations de collecte des eaux d'infiltration, car dans certaines régions la contamination des eaux souterraines est à craindre en raison de leur niveau élevé dans le sol. Et dans le cas des sites de déversement à ciel ouvert, il importe que l'on veille à vérifier à l'avance, auprès des collectivités locales et entrepreneurs privés, s'il sera possible ou non de collecter et transporter les déchets.

#### **e) Aménagements intérieurs des bases**

##### **Route intérieure des bases**

En ce qui concerne l'aménagement de la route à l'intérieur des bases, il sera nécessaire, dans l'étude de faisabilité, d'examiner les normes concrètes en matière de largeur de chaussée et de nombre de voies après avoir procédé à l'estimation du nombre de véhicules par heure en circulation dans les deux sens sur chacune des bases. Là où l'on prévoit le passage d'un grand nombre de véhicule lourds, il est souhaitable que soient aménagés des espaces de circulation suffisants (voies de contournement, etc.).

##### **Equipements photovoltaïques**

Afin de réduire les coûts d'électricité, il est souhaitable d'examiner la mise en place de panneaux photovoltaïques et de lampadaires photovoltaïques comme ceux de la Figure 4.2.8. L'ANER (Agence Nationale pour les Énergies Renouvelables) estime à environ 394 billions de kWh (l'équivalent d'environ 34 milliards de tonnes de pétrole) le potentiel de production d'électricité photovoltaïque du Sénégal, pays dont le nombre d'heures d'ensoleillement dépasse les 3 000 heures/an, ce qui en fait un potentiel extrêmement élevé. La consommation annuelle moyenne d'électricité par habitant étant d'environ 210 kWh au Sénégal, il serait théoriquement possible de couvrir toute la demande en électricité avec des équipements photovoltaïques d'une capacité de 150 W par habitant.

---

<sup>17</sup> AFRICAN CLEAN CITIES PLATFORM ([https://africancleancities.org/assets/data/Organization/Senegal\\_JP.pdf](https://africancleancities.org/assets/data/Organization/Senegal_JP.pdf))

L'utilisation des lampadaires photovoltaïques est généralisée dans les zones urbaines du Sénégal, avec une capacité de production d'électricité moyenne de 5,5 kWh/(m<sup>2</sup> jour)<sup>18</sup>. A titre d'exemple, avec une capacité et des spécifications standard (1 m x 1 m), les 67 unités<sup>19</sup> dont la mise en place est prévue pour le module central du développement de l'agropole sud, on peut espérer la production de 135 MWh par année. Cela représente environ 2% de la consommation estimée pour ledit module. Pour le développement de l'agropole nord, nous suggérons d'examiner leur mise en place là où l'espace est suffisant — toiture des bâtiments administratifs et des installations de transformation et de vente —, et d'étudier également les possibilités d'introduction d'autres formes d'énergie renouvelable.



Source : Photo de gauche : Réduction de la corvée de l'eau grâce à l'énergie photovoltaïque ([https://www.jica.go.jp/publication/mundi/1902/201902\\_07.html](https://www.jica.go.jp/publication/mundi/1902/201902_07.html)) ; photo de droite : prise de vue dans la présente étude

**Figure 4.2.8 Illustration des équipements photovoltaïques**

### **Environnement de communication**

Il sera nécessaire d'installer la fibre optique dans les bases de l'agropole, de sorte que les capacités de communication permettent l'exécution des fonctions administratives des installations et l'exécution des fonctions d'échange entre toutes les personnes concernées. Même dans les cas où l'environnement de communication est déjà aménagé dans les infrastructures existantes, il s'agit généralement de la 2G ou de la 3G, aussi espère-t-on qu'un environnement aussi sophistiqué que possible sera aménagé, conformément à la politique d'expansion du marché des TIC promue dans la « Stratégie numérique 2016-2025 du Sénégal » mise en œuvre par l'ARTR (Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes).

### **f) Synthèse des éléments à examiner pour les infrastructures de base**

Le tableau ci-dessous présente les éléments à examiner pour les infrastructures de base mentionnées ci-dessus de « a) Route à e) Aménagements intérieurs ».

**Tableau 4.2.24 Éléments à examiner lors de l'étude de faisabilité en matière d'infrastructures de base**

Catégorie	Indication dans les TdR*	Éléments à examiner	Remarques
Route	B (Chap. 5.1) TdR: Chap. 3.2.1	Nécessité, pertinence et impact sur les milieux environnants des travaux de réhabilitation de la voie d'accès et de la chaussée sans revêtement, entre la route nationale ou l'artère et la base.	Il faut inscrire les emplacements, les distances, le contenu des travaux, etc.
	C (Chap. 5.1) TdR: Chap. 3.2.3	Facilité d'accès des personnes concernées qui viennent autrement qu'en camion ou en automobile.	-

<sup>18</sup> Tel que confirmé lors des entretiens à l'ANER dans le cadre de la présente mission.

<sup>19</sup> Lab sur l'Agropole Sud, Présentation des résultats finaux et conclusions, p. 21, juillet 2018

Catégorie	Indication dans les TdR*	Eléments à examiner	Remarques
	D	Prévisions du trafic, y compris l'apparition d'embouteillages, et contre-mesures à ce sujet.	Examiner la question séparément pour l'ensemble des routes nationales et pour les voies dans les zones urbaines.
	D	Evaluation de l'impact structurel de la circulation des véhicules lourds sur la route existante (endommagement de l'asphalte, etc.), et contre-mesures à ce sujet.	-
	D	Mesures de prévention des accidents de la route (mesures matérielles et immatérielles).	Etudier la question en combinaison avec les contre-mesures actuelles.
	C (Chap. 5.2) TdR: Chap. 3.2	Evaluation de l'impact du développement sur le cadre de vie des résidents et entreprises privées qui font des affaires aux environs de la base, et contre-mesures à ce sujet.	Inscrire les valeurs quantitatives en termes de population et d'envergure économique.
Installations d'alimentation électrique	A (Chap. 6.9) TdR: Chap. 3.2	Calcul d'estimation du volume de la demande en électricité des bases de l'agropole (kWh/an), et détermination des heures d'opération des installations des bases.	Calculer le volume de la demande en tenant compte des heures d'opération.
	C (Chap. 5.5) TdR: Chap. 3.2	Plans de réseau électrique pour les bases, et plans de distribution de l'électricité à l'intérieur des bases.	Etudier la question en se référant aux plans du système de transport et distribution de l'électricité.
	D	Confirmation, auprès de SENELEC, du mode d'approvisionnement des bases de l'agropole en électricité.	Etudier la question en combinaison avec l'impact sur les IPP.
	D	Dans une perspective à long terme tenant compte des heures d'opération des bases, évaluation de l'impact économique et financier que la modification des tarifs d'électricité peut avoir sur le projet.	Etudier les prévisions au sujet des tarifs d'électricité dans le futur.
	C (Chap. 7.1) TdR: Chap. 3.2.2	L'entité de maintenance et d'exploitation, et son contrat.	Etudier la question du recours ou non à la sous-traitance.
	B (Chap. 6.9) TdR: Chap. 3.2	Pour la mise en place des lampadaires photovoltaïques et des équipements maison de génération d'électricité : capacité, coût et maintenance.	Inscrire les valeurs quantitatives au sujet des effets de leur introduction.
Installations d'approvisionnement en eau potable	A (Chap. 6.9) TdR: Chap. 3.2	Estimation du volume d'eau nécessaire (m <sup>3</sup> /jour), de la capacité des réservoirs d'eau (m <sup>3</sup> ) et du nombre de réservoirs de chaque base.	-
	D	Méthode concrète et volume de collecte de l'eau dans le fleuve Sénégal, pour chaque base.	Faire référence aux restrictions de l'OMVS.
	D	Modalités, délai nécessaire et période d'exécution des procédures pour le captage d'eau dans le fleuve Sénégal.	-
	C (Chap. 6.6) TdR: Chap. 3.2	Pour chaque base : nombre de forages, profondeur, méthode de foration, heures d'opération des pompes, méthodes de maintenance et d'approvisionnement en eau.	Inscrire ces données en combinaison avec la situation de l'approvisionnement en eau potable de la région en question.
	D	Modalités, délai nécessaire et période d'exécution des procédures pour le développement des nouveaux forages.	-
	D	Application du système tarifaire pour le captage d'eau dans le fleuve Sénégal, et dépenses annuelles dans ce cas	-
	C (Chap. 6.6) TdR: Chap. 3.2	Prix unitaire et dépenses annuelles dans le cas du développement de nouveaux forages, nécessité d'adhésion à l'ASUFOR, et conditions d'adhésion.	Si l'adhésion est jugée nécessaire et/ou effective, en présenter clairement les fondements.

Catégorie	Indication dans les TdR*	Éléments à examiner	Remarques
	D	Capacité et heures d'opération de chaque pompe, risques engendrés par l'arrêt d'une pompe, et solutions de remplacement (disponibilité de plusieurs sources d'eau, etc.).	Selon le cas, inclure l'examen d'installations de dessalement de l'eau de mer.
Installations sanitaires	A (Chap. 5.2) TdR: Chap. 3.2	Estimation du volume d'eaux usées générées par chaque processus de traitement sur chaque base candidate (m <sup>3</sup> /jour), et qualité des eaux usées.	-
	C (Chap. 5.5) TdR: Chap. 3.3	Méthode de traitement des eaux usées et conformité aux normes en matière d'eaux usées.	-
	C (Chap. 5.5) TdR: Chap. 3.3	Réutilisation ou non des eaux traitées et des boues, et modalités de cette réutilisation.	-
	D	Possibilité ou non de raccordement entre la base et les installations de traitement des eaux usées collectives, et conformité aux normes de raccordement.	-
	D	Estimation du volume de déchets générés par les bases (par catégorie de déchets, volume de réutilisation y compris).	-
	D	Modalités d'élimination des déchets (élimination sur la base, transport vers un site d'enfouissement sanitaire, site de déversement à ciel ouvert, etc.).	Etudier la question pour chaque catégorie de déchets.
	C (Chap. 6.6) TdR: Chap. 3.2.3	Aménagement de bâches de revêtement imperméables et de canalisations de collecte des eaux d'infiltration sur chaque base.	-
	D	Dans le cas des sites de déversement à ciel ouvert, vérifier à l'avance auprès des collectivités locales et entrepreneurs privés s'il sera possible ou non de collecter et transporter les déchets.	-
Aménagements intérieurs des bases	D	Pour chaque base, estimation du nombre de véhicules par heure en circulation dans les deux sens, largeur de la chaussée et nombre de voies.	Au besoin, aménager une voie de contournement.
	D	Evaluation de l'impact structurel de la circulation des véhicules lourds sur la route existante (endommagement de l'asphalte, etc.), et contre-mesures à ce sujet.	-
	B (Chap. 6.9) TdR: Chap. 3.2	Mise en place de lampadaires photovoltaïques.	Etudier la question du nombre de lampadaires, du volume de production d'électricité, de l'effet de réduction sur la consommation d'électricité, etc.
	B (Chap. 6.9) TdR: Chap. 3.2	Mise en place de panneaux photovoltaïques.	Etudier la question des superficies occupées, du volume de production d'électricité, de l'effet de réduction sur la consommation d'électricité, etc.
	A (Chap. 6.9) TdR: Chap. 3.3	Possibilité d'introduction d'autres formes d'énergie renouvelable.	Etudier la question en combinaison avec celle des réalisations passées du Sénégal.
	D	Aménagement de l'environnement de communication (câbles à fibre optique, etc.).	Prévoir une capacité permettant de répondre à la demande maximale estimée en nombres de personnes

\* : Les éléments ont été classés selon quatre catégories, à savoir : A = éléments pour lesquels le contenu à examiner est indiqué concrètement dans les TdR ; B = éléments à examiner indiqués dans les TdR ; C = éléments liés aux TdR et éléments dont une partie du contenu est indiquée dans les TdR ; et D = éléments non indiqués dans les TdR mais suggérés par l'équipe d'étude). Entre parenthèses sont indiqués les chapitres où il est prévu d'inscrire, dans le texte des TdR, les éléments correspondants de l'ébauche du sommaire de l'étude de faisabilité qui figure aux pages 37 à 38 des TdR.

Source : Equipe d'étude de la JICA

## 2) Infrastructures spécialisées

Se référer au contenu examiné lors du développement de l'agropole sud et de l'agropole centre. Le Tableau 4.2.25 présente des exemples de principales infrastructures techniques et d'éléments à examiner. Au sujet de la disposition, des spécifications et de la capacité des infrastructures spécialisées, normalement les décisions se prennent en fonction des besoins d'aménagement de chaque base de l'agropole sur la base des particularités locales, mais dans les cas où, comme mentionné ci-dessus, se posent des problèmes de tarif d'électricité et de volume d'approvisionnement en eau potable, il est nécessaire de prendre en considération la possibilité que les conditions d'aménagement des infrastructures de base imposent des restrictions quant à la disposition et à la capacité des infrastructures spécialisées. Et comme la vallée du fleuve Sénégal, qui se trouve dans la région cible de l'agropole nord, comprend plusieurs zones de riziculture irriguée, il est nécessaire d'étudier les questions relatives à la prise en compte des exigences particulières de la région, notamment celle de l'aménagement, dans le bloc de services, d'un bâtiment de services doté de fonctionnalités de maintenance et de réparation des machines agricoles, dont dépend la production du riz. Il importe toutefois de tenir également compte du fait que l'aménagement d'une agropole trop spécialisée risquerait de limiter les options de la chaîne de valeur et d'affecter les véritables valeurs et potentialités que possède la région cible.

**Tableau 4.2.25 Principales infrastructures spécialisées (exemples) et éléments à prendre en compte proposés**

Infrastructures spécialisées	Eléments à prendre en compte*1	Consommation d'électricité*2 (kW)	Consommation d'eau*2 (m <sup>3</sup> /t)
Installations d'usinage du riz	- Volume de traitement de chaque produit agricole : volume quotidien moyen (t/jour), volume quotidien maximal (t/jour), volume annuel moyen (t/an), volume annuel maximal (t/an). - Superficie de mise en place, exigences des infrastructures de base	500	Pas de données
Installations de tri et transformation des oignons		350	Pas de données
Installations de production et transformation des aliments pour bétail		400	5,0
Installations de séchage et broyage des céréales	- Disposition planaire, niveaux, flux de circulation - Spécifications, quantités et méthode d'approvisionnement en pièces de rechange pour les équipements électriques et mécaniques - Entité de maintenance, nécessité de faire appel à des partenaires externes - Heures d'opération des installations, fonctions d'alimentation de secours en cas d'urgence	650	Pas de données
Bureaux, centre administratif, etc.	- Capacité (nombre de personnes), superficie de mise en place, exigences des infrastructures de base - Entité d'exploitation, nécessité de faire appel à des partenaires externes - Spécifications des machines de construction et spécifications électriques	45*3	0,08*3
Centre de formation, centre de gestion, soutien de l'entreprenariat, etc.	- Eléments cibles, capacité (nombre de personnes), superficie de mise en place, exigences des infrastructures de base - Entité d'exploitation, nécessité de faire appel à des partenaires externes - Disposition intérieure (espaces de conférence, de formation pratique, etc.)	75*3	0,09*3

Infrastructures spécialisées	Éléments à prendre en compte*1	Consommation d'électricité*2 (kW)	Consommation d'eau*2 (m <sup>3</sup> /t)
Plateforme de décharge et pesée, magasin de conservation, emballage et stockage, atelier de réparation, etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface de mise en place, exigences des infrastructures de base</li> <li>- Entité de maintenance, nécessité de faire appel à des partenaires externes</li> <li>- Flux de circulation de l'ensemble du site, position par rapport à la voie intérieure du site</li> <li>- Espace de stockage des équipements et matériaux</li> </ul>	220*3	0,11*3

\*1 : Les chapitres 3.2.1 et 3.3 des TdR contiennent une grande section décrivant les infrastructures techniques et les éléments spécifiques à prendre en compte proposés par l'équipe d'étude, y compris ceux décrits dans d'autres chapitres.

\*2 : Il s'agit de valeurs de référence basées sur les valeurs approximatives des rapports d'étude de faisabilité des agropoles des autres régions ; elles peuvent varier substantiellement selon les installations.

\*3 : Les unités sont celles de l'électricité (kWh/m<sup>2</sup>•an) et du volume d'eau (m<sup>3</sup>/m<sup>2</sup>•an).

Source : Élaboré par l'équipe d'étude

### 3) Infrastructures commerciales

Tel que mentionné sous « (1) Exigences selon les TdR de l'étude de faisabilité d'UNIDO », les TdR ne sont pas explicites au sujet de cet examen, et par conséquent ce sont les infrastructures commerciales examinées pour le développement de l'agropole sud qui sont mentionnées ici.

Au cours du travail sur le terrain et des entretiens réalisés dans le cadre de la présente étude, à l'exception des exigences en matière d'installations d'hébergement, aucune question spécifique n'était à l'ordre du jour, l'accent étant mis sur les exigences en matière d'infrastructures techniques spécialisées et les conditions associées à ces infrastructures. Le tableau ci-dessous présente les infrastructures commerciales en référence au module central du développement de l'agropole sud. Le lieu de mise en place du module central n'est pas spécifié dans les TdR, et un examen prudent s'impose lors de l'étude de faisabilité pour l'agropole nord au sujet de la nécessité et de la pertinence des infrastructures commerciales, en tenant compte des résultats susmentionnés des entretiens réalisés dans le cadre de la présente étude.

**Tableau 4.2.26 Principales infrastructures commerciales prévues (exemples) et éléments à prendre en compte proposés**

Infrastructures commerciales	Éléments à prendre en compte	Consommation d'électricité*1 (kWh/m <sup>2</sup> • an)	Consommation d'eau*1 (m <sup>3</sup> / m <sup>2</sup> • an)
Centre médical	- Fonctions nécessaires aux usagers des bases de l'agropole (pour la vente) et fonctions nécessaires aux résidents locaux (pour l'achat)	85	0,23
Restaurant		63	0,12
Bureau de poste	- Surface de mise en place, exigences des infrastructures de base	-	-
Gymnase		-	-
Garderie, crèche		30	-
Installations d'hébergement*2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Estimation du nombre d'usagers, évaluation de la rentabilité</li> <li>- Entité d'exploitation, nécessité de faire appel à des partenaires externes</li> <li>- Présence ou non d'installations similaires à proximité de la base, évaluation de l'impact de cela au moment de la construction</li> </ul>	66	0,27

\*1 : Valeurs approximatives pour une envergure standard estimée à partir de l'unité de base des exigences au Japon et du volume quotidien de consommation par personne au Sénégal.

\*2 : Rien n'était mentionné pour les agropoles des autres régions, mais les besoins ont été confirmés pour une partie des installations au cours de la présente étude.

Source : Élaboré par l'équipe d'étude sur la base du rapport d'évaluation du projet de zone de transformation agro-industrielle du Sud P6, BAD, décembre 2019.



**(3) Points demandant une attention particulière et points clés à prendre en compte lors de la vérification du contenu examiné dans le cadre de l'étude de faisabilité**

**1) Vue d'ensemble du développement de développement de l'agropole et cohérence avec les plans d'agropole d'autres régions**

Concernant les particularités de l'agropole nord en matière d'aménagement des infrastructures, en comparaison avec le développement des autres agropoles (sud et centre), nous considérons qu'il est nécessaire d'accorder une attention particulière aux points indiqués dans le tableau 4.2.27.

Partant des particularités présentées dans le tableau ci-dessous, le plan de type centralisé prévu pour les agropoles sud et centre (développement à module centralisé), axé sur un module central regroupant l'ensemble des trois régions cibles, pourrait ne pas être approprié à l'heure actuelle, et nous souhaitons proposer que l'étude de faisabilité envisage également le développement de plateformes qui prennent en compte les caractéristiques de chaque région et de chaque zone, de façon décentralisée et indépendante (développement de plateformes de type décentralisé). Des exemples d'éléments à prendre en compte et de classement de ces éléments lors de la comparaison entre ces deux modèles seront donnés plus bas au point « (4) Éléments pour lesquels l'établissement d'un consensus par le biais du Lab est jugé nécessaire ».

**Tableau 4.2.27 Particularités du développement des agropoles dans les autres grandes zones (sud et centre) et du développement de l'agropole nord**

Intitulé		Etat de l'examen des plans d'agropoles des autres grandes zones (stade de mise en œuvre)	Points demandant une attention particulière et points clés lors de la vérification de l'étude de faisabilité de l'agropole nord (supposition)
Concept d'agropole dans son ensemble		La transformation et la distribution progressent ainsi : plateforme → module local → module central.	Il est à présumer que pour ce qui concerne le nord, les distances entre les bases seront, à cause de l'étendue de la superficie ciblée, relativement plus importantes que pour les autres agropoles. Dans le cas où il n'est pas possible de prendre en charge un volume de productions adapté au schéma de transformation et de distribution de la méthode présentée à gauche, il faudra procéder à un examen comparatif avec le concept du développement de sites d'un dimensionnement adapté à chaque zone.
Module central	Dimensionnement	50 ha x 1	Pour l'heure, il est présumé qu'il faudra disposer d'un nouveau terrain dans le cas de Richard Toll, ville mentionnée comme site candidat dans les TdR. Dans le cas de Fass Ngom, certaines infrastructures sont présentes, mais il faudra procéder à un examen de l'accessibilité dans le cadre de l'étude de faisabilité.
	Structure d'ensemble	Tous les équipements d'infrastructure	Il est probable que les infrastructures commerciales présentent pour l'heure un faible niveau de priorité. Compte tenu du coût des Infrastructures basiques, un aménagement à petite échelle est considéré souhaitable.
Modules par zones	Dimensionnement	10 à 15 ha x 3 ou 4	Les infrastructures existantes des sites candidats (à titre d'exemple) étant de moins de 5 ha, il faudra, pour certains des sites envisagés, examiner une extension du terrain dans le cadre de l'étude de faisabilité.
	Structure d'ensemble	Infrastructures basiques, infrastructures spécialisées	Une attention particulière doit être portée sur le fait que la mise en place d'une infrastructure spécialisée peut être efficace à petite échelle (produits spécifiques).

Intitulé		Etat de l'examen des plans d'agropoles des autres grandes zones (stade de mise en œuvre)	Points demandant une attention particulière et points clés lors de la vérification de l'étude de faisabilité de l'agropole nord (supposition)
Plateformes	Dimensionnement	5 ha x 5 à 15	Permettent de réutiliser des infrastructures existantes.
	Structure d'ensemble	Infrastructures basiques, infrastructures spécialisées	S'il n'y a pas de module mis en place, une fonction de gestion sera nécessaire sur tous les sites, et les entités chargées de la gestion devront être examinées dans le cadre de l'étude de faisabilité.
Alimentation en électricité		Certaines zones ne sont pas électrifiées.	A l'heure actuelle, si l'on prend pour exemple les sites candidats proposés, il semble ne pas y avoir de problème.
Approvisionnement en eau potable		Le dessalement de l'eau de mer est également très utilisé.	En l'état présent, il semble que l'approvisionnement en eau potable puisse être assuré avec les eaux de surface.

Source : Equipe d'étude de la JICA

## 2) Cohérence avec les résultats du pré-Lab

Voici les principales contraintes à l'aménagement des infrastructures dans l'agropole nord identifiées dans le cadre du pré-Lab :

- ✓ Persistance des formes traditionnelles de propriété foncière et instabilité du droit de propriété foncière.
- ✓ Baisse de la productivité de l'irrigation en raison de la baisse du niveau de l'eau, de la montée du niveau d'eau saline et des pertes dans les canaux (fuites d'eau, évaporation, vol d'eau, etc.).
- ✓ Infrastructures de stockage insuffisantes pour les récoltes et pour les produits transformés.
- ✓ Pénurie d'électricité à différentes heures et à différentes périodes, ainsi que coût élevé de l'électricité.
- ✓ Pannes fréquentes des forages et augmentation des délais nécessaires aux réparations.
- ✓ Accroissement de la fréquence d'apparition des maladies du bétail à cause de l'insuffisance et de la vétusté des centres de vaccination.
- ✓ Insuffisance du traitement des déchets. De plus, faible niveau de connaissances en matière de gestion de l'hygiène chez les éleveurs.

On peut dire qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre la teneur des infrastructures basiques et des infrastructures spécialisées et les points dégagés dans la section (2) ci-dessus. D'un autre côté, sachant qu'il n'y a pas eu, notamment dans le cadre du pré-Lab, de discussions sur les infrastructures commerciales, nous proposons que la nécessité de ces infrastructures soit dûment examinée dans le cadre de l'étude de faisabilité.

## 3) Points demandant une attention particulière et points clés fondés sur les besoins des parties prenantes en matière de développement.

On trouvera dans le tableau 4.2.28 les principaux besoins et intentions en matière d'aménagement d'infrastructures exprimés lors de l'Atelier d'identification des besoins. Il a été constaté dans l'ensemble un haut niveau d'intérêt pour la pêche et un besoin important d'infrastructures spécialisées pour le stockage et la réfrigération. Les infrastructures à prendre en compte dans l'étude de faisabilité englobant grosso modo les besoins présentés dans le tableau 4.2.28, la nécessité et la pertinence des infrastructures spécifiques doivent être examinées en se fondant sur les besoins et les intentions constatés dans le cadre de l'atelier d'identification des besoins.

**Tableau 4.2.28 Besoins et intentions en matière d'aménagement d'infrastructures exprimés lors de l'atelier d'identification des besoins.**

Région concernée	Besoins en matière d'aménagement d'infrastructures
Saint-Louis	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les besoins globaux concernent dans beaucoup de cas les entrepôts de stockage (particulièrement pour le riz, les oignons et les tomates) et les équipements de réfrigération.</li> <li>- En matière de pêche, une fonction de formation et de renforcement des capacités est indispensable.</li> <li>- Le volume de production de son de riz étant important, des effets de synergie sont à espérer si une infrastructure de production d'aliments pour poissons est mise en place.</li> <li>- Pour garantir l'offre et réduire les coûts d'achat, il est souhaitable de mettre en place un centre d'achats permettant d'acquérir l'ensemble des équipements et des pièces de rechange.</li> <li>- Il est souhaitable de mettre en place une infrastructure pour la recherche et le développement et de poursuivre son déploiement dans le temps.</li> </ul>
Louga	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les besoins globaux concernent dans beaucoup de cas les entrepôts de stockage (particulièrement pour le riz, les oignons, le niébé et les arachides), les équipements de réfrigération et l'aménagement des marchés.</li> <li>- Il est souhaitable que les bases de l'agropole incluent un centre de formation et des fonctions de soutien en matière de marketing.</li> <li>- La présence d'une fonction de soutien à l'emploi des femmes est souhaitable.</li> <li>- Dans les zones côtières, il est souhaitable de prévoir des lieux où les grands bateaux puissent stationner.</li> <li>- S'il y a des installations dans lesquelles les pêcheurs puissent habiter ou être hébergés, cela induira un cercle vertueux de la production à la distribution.</li> </ul>
Matam	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les besoins globaux concernent dans beaucoup de cas les entrepôts de stockage (particulièrement pour le riz et les oignons), les équipements de réfrigération et l'aménagement des marchés.</li> <li>- En matière de pêche, il est souhaitable que soit aménagés des ensembles allant jusqu'aux éclosiers et aux infrastructures de production d'aliments pour poissons.</li> <li>- Afin de limiter les coûts de transport, chaque site doit être aménagé dans une zone où les producteurs sont concentrés.</li> <li>- Pour prévenir les incendies de brousse, il convient de mettre en place des bandes pare-feu.</li> <li>- En plus des infrastructures de traitement et de stockage du lait, l'aménagement en complément de mares artificielles pour l'abreuvement du bétail se montrera efficace.</li> </ul>

Source : *Equipe d'étude de la JICA*

**4) Autres points demandant une attention particulière et points clés fondés sur l'étude sur le terrain et sur les informations recueillies**

**a) Points demandant une attention particulière et informations complémentaires basés sur les entretiens réalisés sur les installations d'alimentation en électricité et d'approvisionnement en eau potable**

On trouvera dans le tableau 4.2.29 les points demandant une attention particulière et les informations complémentaires obtenues à l'issue des entretiens tenus dans le cadre de la présente étude auprès de la SENELEC et de la Direction de l'Hydraulique sur les installations d'alimentation en électricité et d'approvisionnement en eau potable. L'agence de Matam de la SENELEC et la direction régionale de l'Hydraulique de Louga ont été interviewées par téléphone sur les points importants après une étude sur le terrain.

**Tableau 4.2.29 Points demandant une attention particulière et informations complémentaires identifiés dans le cadre de l'étude par entretiens sur les installations d'alimentation en électricité et d'approvisionnement en eau potable**

Entité interviewée	Principaux points à noter
Agence de Louga de la SENELEC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est à envisager que les modules centraux et les modules régionaux soient classés en moyenne ou haute tension.</li> <li>- Il se peut que les demandes d'utilisation d'électricité dans les bases de l'agropole soient traitées différemment du guichet habituel pour des raisons tenant à la quantité d'électricité utilisée, et il faudra en discuter au moment où les choses se concrétiseront.</li> </ul>
Agence de Saint-Louis de la SENELEC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certaines zones de la région de Saint-Louis n'ont pas encore de réseau de distribution d'électricité aménagé, mais les sites actuellement candidats (à titre d'exemple) sont situés dans des zones aménagées.</li> <li>- Au moment où l'emplacement des différents sites sera concrétisé, il sera nécessaire de considérer son positionnement par rapport au réseau de distribution et d'examiner les travaux d'extension selon les nécessités.</li> </ul>
Direction régionale de l'Hydraulique de Saint-Louis	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans certains villages, l'eau des points d'eau ne peut être utilisée à cause de la forte concentration en sel des eaux souterraines.</li> </ul>
Direction régionale de l'Hydraulique de Matam	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il y a au total 287 forages dans la partie enclavée de Matam, de profondeurs allant de 60 à 120 m et de débits allant de 40 à 60 m<sup>3</sup>/h.</li> <li>- Les eaux souterraines près de la limite avec la région de Tambacounda, dans la zone de Matam, font l'objet d'inquiétudes quant à leur qualité, car il se peut qu'elles contiennent trop de fer.</li> </ul>

Source : Equipe d'étude de la JICA

**b) Points demandant une attention particulière et informations complémentaires basés sur des entretiens avec les installations existantes d'infrastructures liées à la pêche.**

Les problèmes des infrastructures liées à la pêche de Potou identifiés lors de l'étude de terrain sont les suivants :

- ✓ L'installation photovoltaïque est en panne. De plus, la corrosion du bâtiment progresse.
- ✓ Il y a une route qui n'est pas praticable (sur une portion de 3 km) pendant la saison des pluies.
- ✓ Les terrains d'habitation pour les travailleurs manquent.
- ✓ Il manque de glace pour la conservation des denrées périssables et également de camions réfrigérés.
- ✓ Il manque de manuels et de formations de toutes sortes aux procédures de gestion administrative et financière.
- ✓ Il est difficile de s'approvisionner localement en matériaux et en équipements pour la pêche.

Les problèmes des infrastructures liées à la pêche de Kébémér sont les suivants :

- ✓ Il existe une installation de fabrication de glace sur le marché de Kébémér et une installation publique de fabrication de glace à Lompoul, mais comme elles sont toutes deux en panne et ne fonctionnent pas, en l'état présent, il n'y a pas d'installation de fabrication de glace à proximité de Kébémér.
- ✓ La mise en place d'une usine de fabrication de glace est indispensable pour la conservation des poissons.

**c) Points demandant une attention particulière et informations complémentaires basés sur des entretiens avec les installations existantes d'infrastructures liées à l'agriculture et à l'élevage**

L'historique, l'état présent et les problèmes du développement des infrastructures (liées à l'agriculture) de Fass Ngom, constatés lors de l'étude de terrain sont les suivants :

- ✓ Les infrastructures existantes ont été construites en 2014 pour 6,9 milliards de FCFA, avec le soutien de l'Espagne.
- ✓ Elles disposent de 40 ha de terrain, 20 ha étant consacrés à l'agriculture et 20 autres ha à l'élevage.
- ✓ Il y a neuf chambres froides sur le site, qui permettent de stocker 4 000 tonnes et de conserver 3 000 tonnes de produits.
- ✓ Les infrastructures, qui étaient au départ gérées par le MAER, seront désormais placées sous le contrôle du MDIPMI.
- ✓ Dans le passé, trois entreprises (une entreprise sénégalaise à laquelle se sont ajoutées une entreprise indienne et une entreprise pakistanaise), ont tenté de recourir à ces infrastructures présentes, notamment pour distribuer leurs produits, mais elles se sont toutes trois retirées après peu de temps.
- ✓ Depuis quatre ans, elles sont utilisées par l'entreprise privée sénégalaise Exotica Market, qui y recourt huit mois par an. Cette entreprise dit envisager de passer dans le futur des contrats avec les petits producteurs de la région pour acheter leurs produits au prix local.
- ✓ Elle produit pour l'exportation des pastèques, des citrouilles et des poivrons destinés à l'exportation, et exporte dans l'ensemble 80% de ses produits. A destination du marché local, elle produit des pommes de terre, des oignons et des poivrons.
- ✓ Pour ce qui concerne la sécurisation de son approvisionnement en eau et en électricité, le Gouvernement sénégalais a investi 80 millions de FCFA dans la sécurisation de son alimentation électrique et 20 millions de FCFA dans la sécurisation de la quantité d'eau nécessaire.

Selon le rapport<sup>20</sup> d'octobre 2021 du MDIPMI, Fass Ngom présente un fort potentiel pour être l'une des bases du développement de l'agropole nord et il est attendu que ce site soit à l'avenir impliqué en tant que partie intégrante du développement de cette agropole. L'intention a également été exprimée de promouvoir, durant l'étude de faisabilité et durant la période de conception et de réalisation des travaux, la communication entre les utilisateurs des infrastructures, les collectivités locales et les populations environnantes, ainsi que de valoriser ces installations en tant que cas pilote pour l'édification d'un modèle.

D'un autre côté, comme l'a également confirmé l'entretien susmentionné, ces infrastructures n'ont pas été utilisées efficacement depuis leur achèvement en 2014, et l'on ne peut pas affirmer, en l'état présent, qu'elles produisent des résultats et des effets en rapport avec les investissements mis en œuvre, ni les résultats et effets attendus d'elles dans le cadre de l'initiative Agropole, si bien qu'il faudra également examiner avec soin dans le cadre de l'étude de faisabilité l'éventualité de valoriser ces infrastructures.

---

<sup>20</sup> Rapport Trimestriel N°3 Projet des Agropoles, Ministère du développement industriel et des petites et moyennes industries, octobre 2021

**d) Points demandant une attention particulière et informations complémentaires basées sur des entretiens avec les marchés existants**

On trouvera ci-dessous l'état actuel des infrastructures (marché) d'Oourossogui et les problèmes identifiés dans le cadre de l'étude de terrain :

- ✓ La construction de deux usines à glace, de Kanel et Thilogne, dont les travaux ont commencé en 2017 par une entreprise indienne du secteur privé, reste toujours inachevée. Les travaux n'avancent pas à cause de problèmes d'approvisionnement en matériaux et en équipements.
- ✓ Les travaux de l'usine à glace (3 tonnes/jour) financée par la KOICA sont achevés, mais l'usine n'est pas encore opérationnelle.
- ✓ Possiblement sous l'effet du changement climatique, les points d'eau se sont asséchés plus rapidement ces dernières années.
- ✓ Avec des températures tournant autour de 45 à 48°C, les machines ont besoin de beaucoup d'énergie, ce qui implique notamment le recours à des systèmes photovoltaïques pour réduire les coûts de l'électricité.
- ✓ Bien que la région de Matam soit l'une des plus consommatrices en poisson, ses ressources halieutiques ne sont pas suffisamment valorisées, les volumes débarqués chaque année restant au niveau de 2 700 tonnes. Il est nécessaire d'aménager des lieux de pêche, etc.
- ✓ Pour répondre à la demande intérieure, elle dépend également des produits venant d'autres régions, dont notamment celles de Saint-Louis et de Louga. La consommation annuelle totale des départements de Matam et de Kanel a été de 3 271 tonnes en 2019.
- ✓ Le volume des prises de poissons distribuées à Oourossogui augmente et il est prévu de développer avec le soutien de l'OMVS un nouveau marché destiné aux productions agricoles, pour consacrer le marché présent à la vente exclusive du poisson.
- ✓ D'un autre côté, l'aménagement des infrastructures pose problème, en particulier les installations de fabrication de glace qui manquent cruellement, et le maintien au frais des produits constitue un défi majeur aussi bien en matière de consommation locale (Matam ⇒ Oourossogui ⇒ zones enclavées) qu'en matière d'approvisionnement provenant de l'extérieur de la région (par exemple : Saint Louis ⇒ Oourossogui ⇒ région de Matam).

**(4) Eléments pour lesquels l'établissement d'un consensus par le biais du Lab est jugé nécessaire**

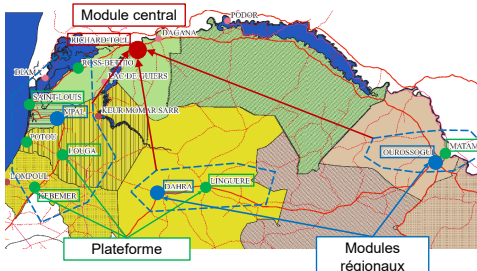
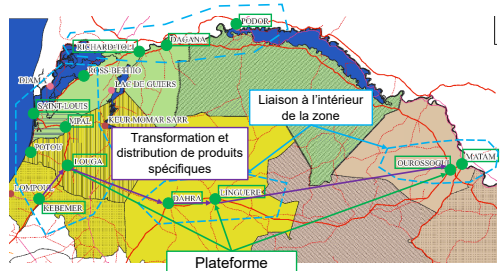
**1) Concept général du développement de l'agropole nord (développement de modules centralisés/ développement de plateformes décentralisées)**

Le point demandant l'établissement d'un consensus dont on peut penser qu'il est le plus important d'un point de vue de planification des infrastructures est celui de la politique globale d'aménagement des bases de développement de l'agropole nord. Comme indiqué en détail au point (3) 1), si l'on compare les caractéristiques de l'aménagement des infrastructures dans le cadre du développement de l'agropole nord avec celles du développement des autres zones (agropole sud et agropole centre), il est possible que, plutôt que le plan de type centralisé prévu pour les agropoles sud et centre (développement à module centralisé), axé sur un module central regroupant l'ensemble des trois régions cibles, le développement de plateformes qui prennent en compte les caractéristiques de chaque région et de chaque zone, de façon décentralisée et indépendante (développement de plateformes de type décentralisé) soit plus avantageux

pour le développement de l'agropole nord, et il est proposé d'examiner cette possibilité en détail dans le cadre de l'étude de faisabilité. Cette proposition est également faite dans une vision incluant les productions de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche envisagées telles qu'elles sont présentées à la section 4.2.2 (3) 4).

D'un autre côté, prenant également en considération le fait que cette proposition est basée sur un concept différent de celui du développement des autres agropoles, nous pensons que, quel que soit le type de développement adopté (développement d'un module centralisé ou développement de plateformes décentralisées), il est indispensable, après avoir (1) fait le point sur les avantages et les problèmes de chacun de ces types de développement, et (2) confirmé la cohérence avec le concept global des agropoles au Sénégal incluant le développement des autres agropoles, de parvenir à un consensus au sein du Lab. Une comparaison entre le développement d'un module centralisé et le développement de plateformes décentralisées dans le cadre du développement de l'agropole nord, tel qu'il est envisagé actuellement, est présentée à titre d'exemple dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 4.2.30 Comparaison entre le développement de modules centralisés et le développement de plateformes décentralisées dans le cadre du développement de l'agropole nord (exemple)**

Point à étudier	Développement de modules centralisés	Développement de plateformes déconcentrées
Représentation imagée (L'emplacement des bases est donné à titre indicatif)		
Fonctionnement de l'Agropole nord dans son ensemble	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les produits sont transportés des agriculteurs locaux vers les plateformes des différentes zones où ils sont stockés puis partiellement vendus, transformés et distribués dans le cadre d'un module local, collectés dans le module central, et ils sont vendus, éventuellement à l'étranger, après transformation finale.</li> <li>- Des fonctions de formation et des fonctions d'échange/conseil à l'égard des agriculteurs locaux sont mises en place dans les différents modules régionaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des plateformes sont mises en place dans chaque zone et, en principe, la collecte, le stockage, le traitement, la commercialisation, etc. sont réalisés d'un bout à l'autre au sein de ces plateformes, une logistique inter-plateformes étant mise en œuvre si nécessaire pour des produits spécifiques.</li> <li>- Des fonctions de formation et des fonctions d'échange/conseil à l'égard des agriculteurs locaux sont mises en place dans toutes les plateformes.</li> </ul>
Calendrier et orientation de mise en œuvre de l'aménagement	<p>△ L'efficacité en termes de déploiement des fonctions étant limitée au niveau des bases prises une à une, il est préférable de coordonner le calendrier d'aménagement des différentes bases, ce qui augmente le risque commercial.</p>	<p>○ Il est possible de démarrer l'aménagement zone par zone et plateforme par plateforme, ce qui rehausse le niveau d'indépendance et le degré de liberté.</p>
Soutien des partenaires de développement	<p>○ S'agissant d'un type de soutien important apporté par un petit nombre de partenaires, la communication avec la (les) structure(s) de mise en œuvre s'en trouve facilitée.</p>	<p>◎ Le nombre de personnes/entités impliquées est plus important, mais il est plus facile d'obtenir le soutien de partenaires multiples, notamment par base ou par zone.</p>

Point à étudier	Développement de modules centralisés		Développement de plateformes décentralisées	
Implication d'entreprises concernées	△	La gestion opérationnelle se faisant à une grande échelle, il est à craindre, dans certaines zones, que le nombre d'entreprises soit limité.	○	On peut s'attendre à l'implication de petites et moyennes entreprises locales ce qui donnera un environnement favorable aux agriculteurs locaux.
Coopération entre les bases	○	Si elle fonctionne conformément à ce qui a été envisagé, elle exercera un impact majeur sur la transformation et la distribution dans l'ensemble de la zone.	△	Seules la transformation et la distribution de produits particuliers à la zone seront promues.
Fonctions de gestion des bases	○	Une fonction de gestion centrale de grande ampleur est nécessaire, mais la fonction de gestion d'ensemble est d'un niveau élevé.	○	Les différentes bases sont d'une ampleur moindre mais il faut mettre en place une fonction de gestion dans chaque base. D'un autre côté, si la gestion des bases est mise en œuvre au niveau de chaque base, il y a des possibilités d'implication des entreprises du secteur privé (voir 4.2.3 (3) 2).
Aménagement des infrastructures de base	△	Dans les grands modules, il est hautement probable que se produisent des restrictions des horaires de fonctionnement à cause des prix de l'électricité et des limitations des activités dues à approvisionnement en eau insuffisant.	⊙	Même dans les zones enclavées où les ressources en eau sont un sujet de préoccupation, il est possible de réaliser efficacement l'entretien minimum requis à l'échelle des bases.
Aménagement des infrastructures spécialisées	○	Sachant qu'il faut procéder aux aménagements en prenant pour cible l'ensemble des produits traités, il est à craindre que, quoi que l'on fasse, ces aménagements se montrent inefficients pour certains produits, mais des économies d'échelle sont également à attendre pour les modules de grande dimension.	○	Des aménagements efficaces dédiés à des produits spécifiques sont possibles. (en reprenant l'exemple plus haut, la mise en place d'une machine à glace à Dhara pourrait être valorisée de la façon suivante : → transport de poisson de Kébémér vers Matam → transport de viande de Matam à Louga sur le chemin du retour par le même camion).
Aménagement des infrastructures commerciales	×	Leur aménagement dans le cadre d'un module central serait d'un bas niveau de rentabilité et il est à craindre qu'il n'induisse des investissements excessifs.	○	Ils ne sont en principe pas nécessaires, des aménagements de petite envergure restant possibles dans le cas où il y a une demande en matière d'installations d'hébergement, etc.
Evaluation globale en l'état présent	△	L'installation de modules de grande envergure doit faire l'objet d'une réflexion suffisante dans le cadre de l'étude de faisabilité.	○	Ce mode est considéré comme adapté à la zone cible de l'agropole nord.

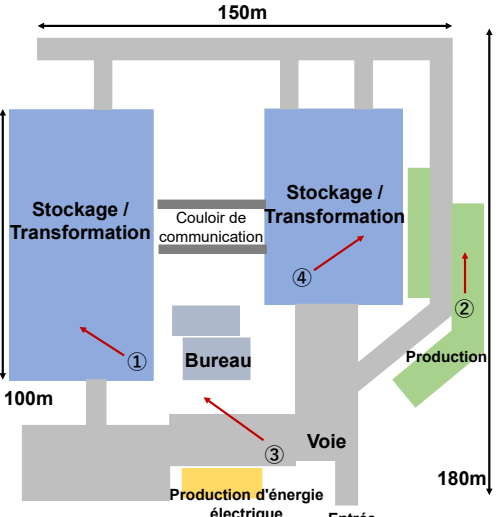




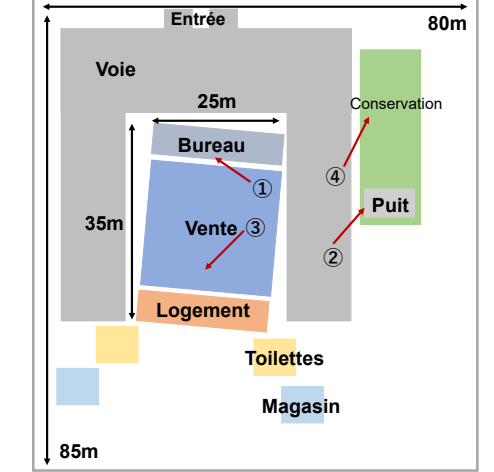




Source : Equipe d'étude de la JICA

## 2) Sélection des bases

Un consensus doit être trouvé sur la sélection des bases concomitamment au consensus sur le concept global du développement de l'agropole nord. Pour cela, partant du fait qu'il est souhaitable de valoriser activement les infrastructures existantes, l'étude de faisabilité se doit de mettre au clair les avantages et les problèmes de l'utilisation des infrastructures existantes sur chaque base potentielle. A titre de référence, le tableau 4.2.31, prenant pour exemple les infrastructures existantes à Fass Ngom et à Kébémér, deux bases potentielles qui ont fait l'objet d'études de terrain dans le cadre de la présente étude, illustre le point de vue d'une sélection des bases prenant en compte la valorisation de ces infrastructures.



**Tableau 4.2.31 Point de vue d'une sélection des bases prenant en compte la valorisation des infrastructures existantes (exemple)**

Point à étudier	Fass Ngom (plateforme centrale pour l'agriculture et l'élevage)	Kébémér (plateforme centrale de pêche)
<p>Représentation imagée (Etat présent des infrastructures existantes)</p>	    	    
<p>Particularités de la zone</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Population : 8 567 habitants</li> <li>- Principales productions agricoles: celles indiquées à droite + la pastèque, le manioc, etc.</li> <li>- Superficies cultivées : 12 060 ha</li> <li>- Distance de Dakar : 230 km</li> <li>- Heures d'ensoleillement : 8,2 heures</li> <li>- Température annuelle moyenne : 25°C</li> <li>- Pluviométrie annuelle : 200-300 mm</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Population : 281 580 habitants</li> <li>- Principales productions agricoles: arachides, niébé, mil.</li> <li>- Superficies cultivées : 68 364 ha</li> <li>- Distance de Dakar : 165 km</li> <li>- Heures d'ensoleillement : 8,5 heures</li> <li>- Température annuelle moyenne : 28°C</li> <li>- Pluviométrie annuelle : 300-500 mm</li> </ul>
<p>Point de vue des infrastructures de base (Pas de détails sur les effluents ni sur les déchets)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Malgré la distance d'environ 30 km avec les villes de Saint-Louis et de Louga, les routes sont en bon état et le terrain peut aisément être étendu dans son pourtour.</li> <li>- La base est située dans la zone desservie par la SENELEC, mais si le prix de l'électricité dépasse un certain montant, les installations basculent sur leur propre générateur pour fonctionner.</li> <li>- L'eau potable provient de sources souterraines et l'eau d'irrigation de la SEN'EAU, et il n'y a pas, en l'état présent, de problème particulier en matière d'approvisionnement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le terrain est situé dans une partie relativement centrale de la ville, avec une bonne accessibilité depuis le port de pêche de Lompoul et aucun problème en matière d'état d'aménagement des routes.</li> <li>- La base est située dans la zone desservie par la SENELEC, mais elle est obligée de ne recourir à l'électricité que durant les heures de nuit qui sont moins chères.</li> <li>- L'approvisionnement en eau potable se fait à partir de l'extérieur du site, mais le réservoir d'eau sur le site n'ayant qu'une capacité de quelques m<sup>3</sup>, la disponibilité de l'eau manque de stabilité.</li> </ul>

Point à étudier	Fass Ngom (plateforme centrale pour l'agriculture et l'élevage)	Kébémér (plateforme centrale de pêche)
Point de vue des infrastructures spécialisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien que la base dispose d'une infrastructure de tri, de traitement simple, etc., le taux d'exploitation en l'état actuel n'est pas élevé.</li> <li>- Il existe des salles inutilisées, qui peuvent être valorisées.</li> <li>- Il existe une demande en matière d'installations de formation et d'installations dédiées aux échanges.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les installations de fabrication de glace, y compris celles situées à proximité, ne fonctionnent pas et les pièces de rechange ne sont pas disponibles à proximité.</li> <li>- La base ne dispose pas d'une fonction de traitement préalable à la vente.</li> <li>- Il existe une demande en matière d'installations de formation et d'installations dédiées aux échanges.</li> </ul>
Point de vue des infrastructures commerciales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rien en particulier</li> <li>- La base dispose d'un terrain suffisant pour le développement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il existe un bâtiment d'hébergement pour les pêcheurs (environ 10 pièces).</li> <li>- La base dispose d'un terrain suffisant pour le développement.</li> </ul>

Source : Equipe d'étude de la JICA

### 3) Partage de la représentation imagée de l'infrastructure achevée après sa construction

Il est souhaitable que le Lab aille jusqu'à partager une représentation imagée de l'infrastructure achevée après sa construction.

A titre de référence, le tableau 4.2.32 montre un exemple de représentation imagée complète des deux bases susmentionnées dans le cas où elles seraient développées en tant que plateformes selon le concept de développement de plateformes déconcentrées. Outre la valorisation des infrastructures existantes, le renforcement des infrastructures de base induit par l'augmentation des volumes à traiter, le renforcement des capacités techniques des agriculteurs locaux et la construction de nouvelles infrastructures techniques pour résoudre les problèmes actuels sont également pris en compte. Nous recommandons que l'étude de faisabilité recoure à un format tel que celui-ci pour mettre en ordre les informations.

**Tableau 4.2.32 Représentation imagée des infrastructures achevées après leur construction (à titre d'exemple pour servir de modèle de classement des informations)**

Point à étudier	Fass Ngom (plateforme centrale pour l'agriculture et l'élevage)	Kébémér (plateforme centrale de pêche)
Représentation imagée après la construction (le texte en blanc indique des installations supplémentaires, données en exemple à titre de référence et basées sur les résultats des entretiens)		

Point à étudier	Fass Ngom (plateforme centrale pour l'agriculture et l'élevage)			Kébémér (plateforme centrale de pêche)		
	Principaux éléments à aménager (exemples)*	Quantité pour référence	Coût (francs CFA)	Principaux éléments à aménager (exemples)*	Quantité pour référence	Coût (francs CFA)
Aménagement des infrastructures de base (électricité, mise en place de nouveaux forages)	Alimentation en électricité	2 GWh	60 millions	Alimentation en électricité	1 GWh	30 millions
	Forage + réservoir d'eau (30 m <sup>3</sup> )	20 000 m <sup>3</sup>	80 millions	Forage + réservoir d'eau (15 m <sup>3</sup> )	10 000 m <sup>3</sup>	50 millions
	Installations d'évacuation des eaux	30 m <sup>3</sup>	30 millions	Installations d'évacuation des eaux	20 m <sup>3</sup>	20 millions
	Stockage et élimination des déchets	200 m <sup>2</sup>	4 millions	Stockage et élimination des déchets	150 m <sup>2</sup>	3 millions
	Système d'éclairage photovoltaïque	15 lampadaires	10 millions	Production photovoltaïque et production domestique d'électricité hors réseau	200 m <sup>2</sup>	30 millions
Aménagement des infrastructures spécialisées	Centre de formation pratique	400 m <sup>2</sup>	55 millions	Centre de formation et pratique	300 m <sup>2</sup>	40 millions
	Installations d'entreposage frigorifique	400 m <sup>2</sup>	85 millions	Installations dédiées aux échanges et centre de conseil	200 m <sup>2</sup>	20 millions
	Installations dédiées aux échanges et centre de conseil	300 m <sup>2</sup>	30 millions	Installations et ateliers de fabrication de glace	200 m <sup>2</sup>	45 millions
	Atelier de réparation	200 m <sup>2</sup>	60 millions	Salle de stockage des intrants	100 m <sup>2</sup>	15 millions
	Installations de transformation des oignons	2	10 millions	Installations de conservation et de transformation des poissons	2	15 millions
	Installations de transformation des pastèques	2	20 millions	Installations de transformation de la viande	2	15 millions
Aménagement d'infrastructures commerciales	Installations réservées aux acteurs concernées	20 pièces	10 millions	-	-	-
Coût total du projet	800 millions de francs CFA (montant donné à titre de référence comprenant des éléments non listés ci-dessus)			500 millions de francs CFA (montant donné à titre de référence comprenant des éléments non listés ci-dessus)		
Frais de gestion et maintenance	24 millions de FCFA/an (soit 3% des coûts du projet)			15 millions de FCFA/an (soit 3% des coûts du projet)		

\* La quantité/le coût de chaque point est une valeur donnée à titre de référence, calculée à partir de la valeur approximative rapportée à la superficie dans le rapport des études de faisabilité de l'agropole sud et de l'agropole centre.

Source : Equipe d'étude de la JICA

#### 4.2.5 Plan de développement (fourniture de services pour le développement industriel et pour attirer les entreprises privées)

##### (1) Eléments spécifiés dans les TdR de l'étude de faisabilité (F/S) à réaliser par l'ONUDI

Dans les termes de référence de l'étude de faisabilité que réalise l'ONUDI, la fourniture de services pour le développement industriel et pour attirer les entreprises privées est mentionnée en tant que proposition d'« un schéma de financement innovant différent des schémas existants et adapté aux PME/PMI agroindustrielles » (voir « 3.3 Analyses techniques, socio-économiques et financiers »)

##### (2) Eléments à examiner dans le cadre de l'étude de faisabilité

Comme indiqué ci-dessus, les termes de référence de l'étude de faisabilité ne mentionnent que la proposition d'instruments de soutien financier. L'étude de faisabilité doit d'abord identifier les dispositifs de soutien technique et financier existants, puis déterminer quels sont les soutiens disponibles et dans quelles conditions pour renforcer les chaînes de valeur dans le cadre du développement de l'agropole nord. Il est également souhaitable d'examiner dans le même temps quels types de soutien se montreront efficaces pour le développement de l'agropole nord, en incluant non seulement les instruments de soutien financier, mais aussi la fourniture d'autres services, tels que des fonctions d'incubation.

Il faut sur cette base examiner si l'on doit recourir aux schémas de soutien existants, ou si de nouveaux schémas doivent être mis en place. On trouvera ci-dessous une présentation sommaire des modes d'investissement existants et des instruments de soutien aux micro-, petites et moyennes entreprises :

**Tableau 4.2.33 Liste et teneur des services disponibles dans le cadre de l'agropole**

Service	Objectif	Contenus des Services	Entité concernée
Service de guichet unique	Promotion des affaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Informations sur les mesures d'incitation à l'investissement et assistance dans diverses procédures administratives.</li> <li>➤ Fourniture d'informations sur les secteurs d'activité locaux prometteurs.</li> <li>➤ Constitution d'une base de données des entreprises de la zone pouvant être utilisée par les sous-traitants.</li> </ul>	APIX
Plateforme d'incubation	Promotion des affaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Conseil en matière de planification d'entreprise et de financement pour les entreprises privées souhaitant s'impliquer.</li> <li>➤ Fourniture d'informations sur le contenu et sur les procédures des programmes de subventions pour former les entrepreneurs.</li> </ul>	ADEPME
Services financiers	Financements gouvernementaux	➤ Lignes de crédit pour les financements servant à promouvoir la création d'entreprises.	DER/FJ
	Garantie de crédit	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Garanties pour les prêts aux PME.</li> <li>➤ Garantie de dettes pour les prêts aux entreprises exportatrices.</li> </ul>	FOGADEV FOGAREX
	Microfinance	➤ Renforcement des capacités et financement des institutions de microfinance.	FIMF
	Subventions	➤ Octroi de subventions de contrepartie aux PME	ADEPME

Service	Objectif	Contenus des Services	Entité concernée
Services de formations techniques, de recherche et de développement	Apport de valeur ajoutée à l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Formation des producteurs aux techniques de culture de produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ciblés (riz, tomates, produits d'élevage, produits de la pêche).</li> <li>➤ Formations techniques sur les méthodes de transformation appropriées pour les produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ciblés.</li> <li>➤ Développement des variétés basé sur une aptitude à la transformation des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ciblés.</li> <li>➤ Recherches sur les méthodes de transformation appropriées pour les produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ciblés, et fourniture des informations sur leurs résultats.</li> </ul>	ISRA*1, ITA*1,... universités

\*1 : ADEPME : Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises, ISRA : Institut Sénégalais de Recherches Agricoles, ITA : Institut de Technologie Alimentaire, DER/FJ : Délégation générale à l'Entreprenariat Rapide des Femmes et des Jeunes, FOGADEV : Fonds de garantie pour le Développement des PME, FOGAREX : Fonds de garantie destiné aux entreprises Exportatrices, FIMF : Fonds d'Impulsion de la MicroFinance

Source : Equipe d'étude de la JICA

### **(3) Points demandant une attention particulière et points clés à prendre en compte lors de la vérification du contenu examiné dans le cadre de l'étude de faisabilité**

L'APIX a mis en place dans la ville de Saint-Louis une « plateforme d'investissement » pour soutenir l'agriculture, le tourisme et la pêche dans le nord. Cette plateforme constitue un guichet unique permettant de bénéficier en un seul lieu des services de l'APIX, de l'Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations (ASEPEX), du Bureau de Mise en Niveau (BMN) et de l'ADEPME.

Etant donné que la SCE, qui gèrera le « module central », les « modules régionaux (niveau région) » et les « plateformes (niveau départemental) » de l'agropole nord, est présumée avoir des fonctions de promotion des investissements et de soutien à l'entrepreneuriat, il est souhaitable qu'elle collabore avec la « plateforme d'investissement » susmentionnée et qu'elle recoure à ses ressources autant que faire se peut. Lors de l'examen de la fourniture de services de développement industriel et d'attraction des entreprises du secteur privé dans le cadre de l'étude de faisabilité, il faut prendre en compte le lien avec cette « plateforme d'investissement ».

Dans le cadre du développement de l'agropole centre, pour ce qui concerne le soutien financier, il a été décidé de recourir aux institutions financières et aux agences de garantie de la dette existantes, et il est envisagé de leur octroyer des lignes de crédit afin d'améliorer l'accès au financement pour des bénéficiaires du soutien. Du côté du développement de l'agropole sud, il est seulement indiqué que « le soutien financier aux acteurs des filières sera facilité par la SCE », mais il semble qu'ici aussi, il soit envisagé un soutien financier passant par les institutions existantes.

D'un autre côté, en matière de développement des ressources humaines, le développement de l'agropole centre et celui de l'agropole sud envisagent l'un comme l'autre de soutenir les producteurs agricoles, les prestataires de services publics et privés, les agrotransformateurs, les distributeurs (de gros et de détail), les transporteurs, etc. en passant par des centres de formation professionnelle et technique existants qui recourent à des fonds tels que le 3FPT. Il est en plus de cela supposé qu'il soit procédé à un renforcement des chaînes de valeur grâce au soutien apporté par les bailleurs.

Afin d'inciter les entreprises privées à s'implanter dans l'agropole nord par une synergie entre les services à guichet unique, les plateformes d'incubation, les services financiers, les formations techniques et les services de recherche et développement tout en valorisant au maximum les schémas existants, il est souhaitable que les services de développement industriel et d'attraction des entreprises privées fournis à travers le développement de l'agropole nord soient examinés dans le cadre de l'étude de faisabilité.

**(4) Eléments pour lesquels l'établissement d'un consensus par le biais du Lab est jugé nécessaire**

Les éléments pour lesquels l'établissement d'un consensus par le biais du Lab est jugé nécessaire sont les suivants :

- ✓ Orientations d'ensemble des mesures de développement industriel, schémas spécifiques de développement industriel
- ✓ Ordre de priorité, mode de mise en œuvre et dispositif de mise en œuvre de chacune des mesures de développement industriel.

**4.2.6 Calendrier de développement**

**(1) Exigences fondées sur les TDR de l'étude de faisabilité de l'ONUDI**

Dans l'étude de faisabilité que réalise l'ONUDI, l'examen du calendrier de développement est inclus en tant que « tâche 1.13. : Établir des chronologies détaillées pour la mise en place de l'Agropole, en indiquant la date « Zéro » proposée pour l'entrée en vigueur. ». Cependant, dans les termes de référence de l'équipe de l'étude de faisabilité, il n'est pas fait mention des spécifications et contenus concrets requis pour l'établissement du calendrier de mise en œuvre, bien qu'il soit fait mention de l'« établissement du calendrier de mise en œuvre » dans les sections suivantes.

**Tableau 4.2.34 Mentions du calendrier de développement dans les TdR de l'étude de faisabilité de l'ONUDI**

Endroit où se trouve la mention	Description
« 2.2 Objectifs spécifiques » de la section 2 Objectifs de la mission)	L'établissement d'un calendrier de mise en œuvre est inclus.
Annexe 1 : Sommaire de l'étude de faisabilité	« 9.3. Calendrier de mise en œuvre » qui fait partie de la section IX. Planification des opérations et établissement du budget

Source : *Elaboré par l'équipe d'étude sur la base des termes de référence de l'étude de faisabilité de l'ONUDI*

**(2) Eléments à examiner dans le cadre de l'étude de faisabilité**

Comme indiqué au point (1) ci-dessus, les termes de référence de l'équipe d'étude de faisabilité ne mentionnant pas de spécifications ni d'exigences de contenus concrets concernant l'examen du calendrier de développement, il est recommandé que, une fois que l'étude de faisabilité aura démarré, les entités gouvernementales sénégalaises concernées, l'ONUDI et l'équipe de l'étude de faisabilité se concertent et se mettent d'accord rapidement sur les contenus concrets requis pour l'« établissement du calendrier de mise en œuvre ».

On peut citer en tant qu'éléments à examiner dans le cadre de l'étude de faisabilité les éléments suivants :

- (a) Examen comparatif du mode de mise en œuvre forfaitaire et du mode de mise en œuvre progressif.
- (b) Examen du calendrier optimal pour chacun des travaux des bases de développement (y compris les travaux publics nécessaires, l'acquisition des terrains et les expropriations) et pour les autres

composantes importantes (acquisition de produits et de matériaux, système juridique, dispositif de gestion et de maintenance, renforcement des capacités, levée de fonds, considérations environnementales et sociales, fourniture de services, etc.). Cela inclut l'examen des périodes relatives à la conception détaillée et à la planification détaillée, à l'élaboration des documents d'appel d'offres, aux procédures d'adjudication et de passation de marchés, aux considérations environnementales et sociales, aux différentes approbations, aux préparatifs de la mise en œuvre des travaux de construction, et à l'acquisition de terrains (aux expropriations).

- (c) Examen des liens, des relations et des synergies entre les composantes importantes permettant d'optimiser les bénéfices des activités sur chaque base de développement.
- (d) Examen des liens, des relations et des synergies entre les différentes bases de développement permettant d'optimiser les bénéfices des activités.
- (e) Identification et classement des entités responsables, des entités de mise en œuvre et des entités de soutien pour chaque travail.
- (f) Examen du montant des fonds nécessaires pour chaque étape/période.
- (g) Examen des étapes clés et du dispositif de suivi pour chaque travail.

**(3) Points demandant une attention particulière et points clés à prendre en compte lors de la vérification du contenu examiné dans le cadre de l'étude de faisabilité**

**1) Vue d'ensemble du développement des Agropoles et cohérence avec les autres plans d'agropole régionaux**

Comme indiqué à la section 2.4, l'initiative des agropoles est planifiée pour les zones « Nord, Centre et Sud » auxquelles viennent s'ajouter celles de l'« Est et de l'Ouest », et lors de l'examen du calendrier de développement, il est primordial de se baser également sur l'état de développement de ces autres zones pour faire en sorte que l'initiative des agropoles dans son ensemble génère des avantages optimaux. En particulier, sachant que le développement de l'agropole sud et le développement de l'agropole centre seront mis en œuvre avant le développement de l'agropole nord, il faudra en identifier l'état d'avancement et le calendrier le plus récent, et procéder à un examen fondé sur les points de vue suivants :

- ✓ Déploiement de synergies avec le développement de l'agropole sud et le développement de l'agropole centre
- ✓ Partant de cela, examen des plateformes/modules à construire en priorité dans le cadre du développement de l'agropole nord et des composantes à examiner et à mettre en œuvre en priorité.

Les calendriers de développement actuels proposés dans les études de faisabilité pour le développement de l'agropole sud et pour le développement de l'agropole centre sont les suivants :

**Développement de l'agropole sud :**

Le calendrier de développement de l'agropole sud se subdivise en six étapes : (1) mise en place de l'organisation, (2) travaux préparatoires, (3) travaux de construction, (4) mise en place du dispositif de gestion opérationnelle et du dispositif de prestation de services, (5) attraction des entreprises, et (6) début des opérations. Le module central, les modules régionaux et les plateformes étant divisés en quatre lots (lot 1 : développement du module central, lots 2 à 4 : développement des modules régionaux et des

plateformes), le mode de mise en œuvre à forfait consistant à développer l'ensemble à la même période et selon le même calendrier a été adopté.

Le développement du module central sera réalisé entre 2020 et 2024 (4 ans), celui des modules régionaux entre mi-2020 et 2022 (2 ans et demi) et celui des plateformes entre mi-2020 et 2021 (1 an et demi), les travaux devant s'achever selon le calendrier indiqué ci-dessous. Par ailleurs, hormis les quatre lots mentionnés ci-dessus, l'aménagement de routes et de réseaux électriques allant de la route nationale 6 jusqu'aux différentes bases et la construction d'un pont traversant le fleuve Casamance sont considérés comme essentiels pour la réalisation de l'initiative agropole sud, mais les détails du plan et du calendrier d'exécution de ces aménagements ne sont pas précisés.

- ✓ 1ère année : mise en place d'une organisation, appels d'offres, passation de marchés, acquisition de terrains (expropriations) et autres travaux préparatoires, concernant principalement le développement du module central. Démarrage également dans le même temps des travaux publics nécessaires.
- ✓ 2e année : Travaux de construction de toutes les infrastructures et plateformes.
- ✓ 3e et 4e années : achèvement du développement des modules central et régionaux.

Partant du choix d'un mode de mise en œuvre forfaitaire et de la concentration de tous les travaux de construction au cours de la deuxième année, 49% de l'investissement public nécessaire doit être apporté au cours de la deuxième année.

#### **Développement de l'agropole centre :**

Le calendrier du développement de l'agropole centre inclut les éléments suivants : (1) mise en place du dispositif de gestion opérationnelle de l'Agropole, (2) plan détaillé d'acquisition de produits et de matériaux pour les secteurs prioritaires, (3) mise en œuvre progressive du plan détaillé, (4) aménagement d'infrastructures pour l'amélioration de l'accessibilité et établissement de dispositifs de gestion et maintenance, (5) aménagement des infrastructures des différentes bases et mise en place de dispositifs de gestion et maintenance, (6) construction de bâtiments, d'entrepôts, et d'installations de transformation, etc., et mise en place de dispositifs de gestion et maintenance, (7) élaboration d'un plan pour l'implantation au bon moment des acteurs concernés et des partenaires et l'occupation des terres aménagées, (8) négociation des contrats, (9) signature d'accords de partenariat, (10) début des opérations, mais il n'existe pas de plan d'exécution ni de calendrier détaillé pour chaque travail (composante), et leurs relations mutuelles ne sont pas claires.

L'aménagement de l'agropole centre devrait être achevé en huit années, incluant les trois premières années pour l'aménagement des infrastructures de base, les deux années et demie suivantes pour la construction des superstructures : bâtiments, entrepôts et installations de de transformation, et ensuite la mise en œuvre de plans détaillés relatifs à l'achat de produits et de matériaux pour les secteurs prioritaires.

Voici, sur la base des calendriers de développement ci-dessus tels qu'ils sont présentés dans les études de faisabilité du développement de l'agropole sud et du développement de l'agropole centre, les points demandant une attention particulière et les points clés à prendre en compte lors de l'examen ou de la vérification du calendrier de développement de l'agropole nord :



**Tableau 4.2.35 Points demandant une attention particulière et les points clés à prendre en compte lors de la vérification du contenu examiné dans le cadre de l'étude de faisabilité (calendrier de développement)**

Point à examiner	Etat de l'examen dans le cadre des études de faisabilité du sud et du centre	Points demandant une attention particulière et points clés à prendre en compte lors de la vérification de l'étude de faisabilité du plan de développement de l'agropole nord
(a) Comparaison entre le mode de mise en œuvre forfaitaire et le mode de mise en œuvre progressif	Pas d'examen comparatif. Adoption du mode de mise en œuvre à forfait.	Il est souhaitable que le mode de mise en œuvre progressif soit envisagé, car il présente les avantages suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A travers une bonne mise en œuvre des travaux préparatoires, à savoir la conception détaillée et les appels d'offres, un démarrage rapide des travaux est à espérer.</li> <li>✓ Le projet pouvant être mis en œuvre avec une quantité homogène de travail tout au long de la période d'exécution, les travaux peuvent être gérés comme il se doit, ce qui permet une amélioration de leur avancement et de leur qualité.</li> <li>✓ Les enseignements tirés de la phase initiale peuvent être pris en compte dans la mise en œuvre des activités qui suivent.</li> <li>✓ Garantie d'une période de suivi après l'achèvement des travaux.</li> </ul>
(b) Calendrier optimal pour les travaux des différentes bases de développement et pour les autres composantes importantes	- Dans le sud, des retards importants par rapport au calendrier envisagé au moment de l'étude de faisabilité sont déjà constatés. - Dans le centre, le calendrier détaillé de chaque composante n'est pas clair.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ En plus du calendrier d'ensemble, il est souhaitable que soient envisagés des calendriers détaillés pour chacune des composantes (y compris les travaux publics associés, etc.).</li> <li>✓ Lorsque l'on se réfère au calendrier du sud, il importe d'examiner attentivement les raisons pour lesquelles se sont produits ces retards importants.</li> <li>✓ En particulier, il faut examiner si un calendrier prévoyant d'achever les travaux de chaque base de développement en un à deux ans, y compris les travaux préparatoires, est réaliste.</li> </ul>
(c) Liens, relations et synergies entre les composantes importantes des bases de développement.	Ce point n'a pas été examiné dans les études de faisabilité du sud ni du centre.	Pour assurer une apparition rapide et maximale des effets du projet, il est souhaitable que soient pris en compte les points de vue suivants dans l'examen du calendrier de développement : (1) clarification de la relation entre les composantes, (2) points à réaliser rapidement, en priorité, (3) points constituant une condition préalable pour d'autres composantes, et (4) points générant des synergies s'ils sont mis en œuvre simultanément.
(d) Liens, relations mutuelles et synergies entre les différentes bases de développement	Ce point n'a pas été examiné dans les études de faisabilité du sud ni du centre.	De la même façon, il est souhaitable que soient examinés les liens, etc. entre les bases de développement et qu'ils soient pris en compte dans l'établissement du calendrier de développement.
(e) Entités responsables, entités de mise en œuvre et entités de soutien pour chaque travail	Ce point n'a pas été examiné dans les études de faisabilité du sud ni du centre.	Afin de s'assurer que le suivi est bien effectué conformément au calendrier, les entités responsables et les entités de mise en œuvre pour chaque travail doivent être mises au clair.
(f) Montant des fonds nécessaires pour chaque étape/période	- Dans le sud, il est prévu de concentrer 49% des investissements publics sur la deuxième année. - Ce point n'est pas examiné dans le centre.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Il faut faire attention au fait que, dans le cas d'un calendrier présentant une forte concentration d'investissements sur une période donnée, les procédures administratives, etc., que cela entraîne sont elles aussi concentrées, ce qui risque d'être source de retards et de déboucher sur une mise en œuvre inefficace.</li> <li>✓ Il est souhaitable qu'il soit procédé à un examen attentif, incluant l'adoption du mode de mise en œuvre progressif.</li> </ul>

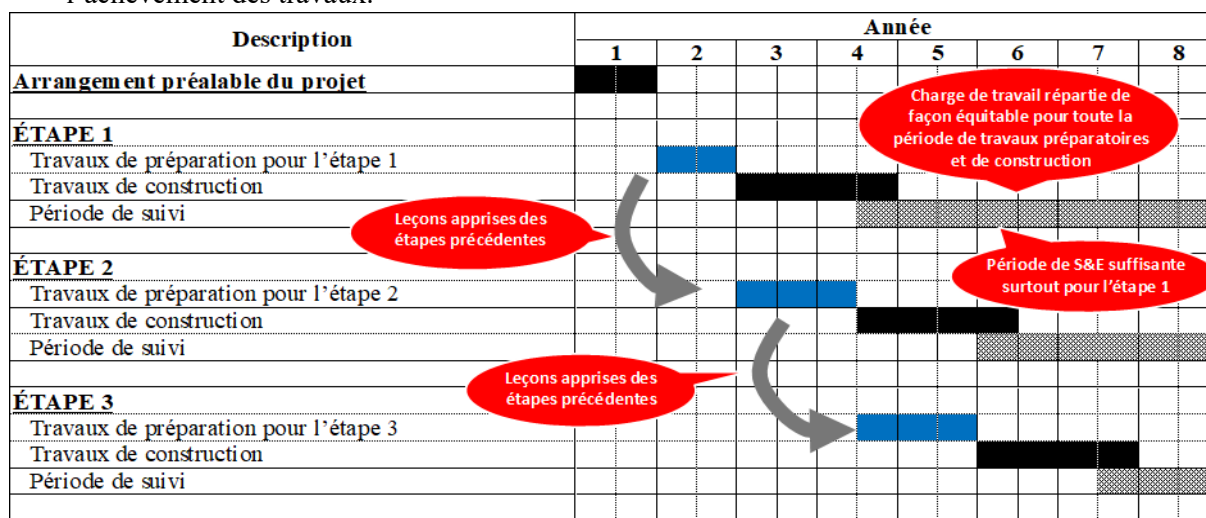
Point à examiner		Etat de l'examen dans le cadre des études de faisabilité du sud et du centre	Points demandant une attention particulière et points clés à prendre en compte lors de la vérification de l'étude de faisabilité du plan de développement de l'agropole nord
(g)	Etapas clés et dispositif de suivi pour chaque travail	Ce point n'a pas été examiné dans les études de faisabilité du sud ni du centre.	De la même façon qu'au point (e), afin d'assurer le suivi, il faut que les étapes clés telles que l'achèvement de la conception détaillée, l'obtention des terrains, l'appel d'offres, la conclusion des contrats, le début et l'achèvement des travaux, etc. soient mises au clair tout comme le système et le dispositif de mise en œuvre du suivi.

Source : Equipe d'étude de la JICA

## 2) Points demandant une attention particulière et points clés fondés sur l'expérience de projets similaires de la JICA dans d'autres pays

Dans le cadre notamment de l'« Étude du plan de développement de la zone de Jéricho en Palestine » et de l'« Etude de faisabilité du plan d'aménagement de la base agroalimentaire et logistique de la vallée du Jourdain », le « mode de mise en œuvre progressif » présenté dans le tableau ci-dessus au point (a) a été adopté. A l'heure actuelle, si l'on tient compte de la possibilité que soit également envisagé le développement de plateformes décentralisées dans le cadre du développement de l'agropole nord, il est à penser que l'adoption du « mode de mise en œuvre progressif » présentera les avantages ci-dessous, raison pour laquelle il est recommandé de le prendre en compte lors de l'examen du calendrier de développement :

- A travers une bonne mise en œuvre des travaux préparatoires, à savoir la conception détaillée et les appels d'offres, un démarrage rapide et dans de bonnes conditions des travaux est à espérer.
- Le projet pouvant être mis en œuvre avec une quantité homogène de travail tout au long de la période d'exécution, les travaux peuvent être gérés comme il se doit, ce qui permet une amélioration de leur avancement et de leur qualité.
- Il est possible, tout en exécutant le projet, de prendre en compte les enseignements tirés de la phase initiale du projet dans la mise en œuvre des activités qui suivent.
- En particulier, pour la première phase du projet, un suivi à long terme est possible après l'achèvement des travaux.



Source : Equipe d'étude de la JICA

Figure 4.2.9 Concept et avantages du mode de mise en œuvre progressif du projet

### **3) Proposition de calendrier de développement (échantillon)**

Une ébauche (échantillon) du calendrier de développement pour le développement de l'agropole nord, telle qu'elle est actuellement envisagée, est présentée à titre de référence à la figure 4.2.10, sur la base des hypothèses préalables suivantes :

- ✓ Seul le calendrier d'ensemble est présenté, mais, comme indiqué dans le tableau 4.2.35, les calendriers détaillés pour chaque composante (y compris les travaux publics associés, etc.) doivent également être examinés.
- ✓ La réalisation du projet de développement de l'Agropole Nord sera divisée en trois phases (phase 1 : développement des plateformes décentralisées, phase 2 : développement des modules régionaux et phase 3 : développement du module central), et le calendrier présenté ne couvre que la première phase.
- ✓ Le mode de mise en œuvre progressif (en trois étapes) a été adopté, sous une forme qui permet que les résultats et les enseignements tirés de l'étape précédente soient valorisés dans la mise en œuvre de l'étape suivante.
- ✓ De la même façon, il est fait en sorte de ne pas concentrer les différentes tâches et les contributions financières sur une seule et même période.
- ✓ Il est prévu de réaliser des composantes de renforcement des capacités au moment approprié.
- ✓ La forme adoptée précise clairement les responsabilités/l' (es) entité(s) de mise en œuvre ainsi que les étapes clés, qui pourront ainsi être utilisées dans le cadre du suivi.



**(4) Eléments pour lesquels l'établissement d'un consensus par le biais du Lab est jugé nécessaire**

Les éléments pour lesquels l'établissement d'un consensus par le biais du Lab est jugé nécessaire sont les suivants :

- ✓ Calendrier de développement
- ✓ Entités responsables, entités de mise en œuvre et entités de soutien pour chaque travail.
- ✓ Montant des fonds nécessaires pour chaque étape/période
- ✓ Etapes clés et dispositif de suivi pour chaque travail.

**4.2.7 Planification financière**

**(1) Exigences fondées sur les TDR de l'étude de faisabilité de l'ONUDI**

Dans l'étude de faisabilité réalisée par l'ONUDI, en matière de planification financière, il est indiqué, notamment à la section 3.3 « Analyses techniques, socio-économiques, et financières », que les éléments suivants sont à prendre en compte :

**Tableau 4.2.36 Mentions de la planification financière dans les TdR de l'étude de faisabilité de l'ONUDI**

Endroit où se trouve la mention	Description
3.3 Analyses techniques, socio-économiques, et financières	✓ Estimer le coût des investissements
	✓ Envisager la possibilité d'investissements privés dans la SCE
	✓ Calculer le taux de rentabilité interne, le taux de croissance et le seuil de rentabilité de la SCE
Annexe 1 : Sommaire de l'étude de faisabilité	✓ Examiner les modalités de financement

Source : *Tableau établi par l'équipe d'étude de la JICA sur la base des TdR de l'étude de faisabilité de l'ONUDI*

**(2) Eléments à examiner dans le cadre de l'étude de faisabilité**

Comme indiqué au point (1) ci-dessus, l'étude de faisabilité inclut des éléments à examiner en matière de planification financière, et on peut penser qu'il n'y a pas d'élément particulier à leur ajouter.

**(3) Points demandant une attention particulière et points clés à prendre en compte lors de la vérification du contenu examiné dans le cadre de l'étude de faisabilité**

Pour ce qui est du financement des projets de développement des agropoles incluant celle du nord, concernant le développement de l'agropole sud qui a été précurseur en la matière, la BAD a décidé de contribuer à hauteur de 43,1 millions d'euros et la Banque Islamique de Développement à hauteur de 27,85 millions d'euros sur un budget total de 87,75 millions d'euros, tandis que le Gouvernement sénégalais prévoit de prendre en charge les 16,8 millions d'euros restants. Il est prévu que l'aménagement des infrastructures fondamentales du développement de l'agropole sud soit financé par des fonds publics ou par le soutien des bailleurs, auxquels s'ajouteront des investissements hors infrastructure financés par des fonds publics (soutien technique et études) ainsi que des investissements opérés par la SCE dans des bâtiments qu'elle gérera (fonds propres et prêts bancaires). Le FONSIS a l'intention de vendre peu à peu ses parts dans la SCE à des sociétés privées. Concernant le financement de la SCE, des réflexions et des mesures sont actuellement engagées, visant à le réaliser en passant par un appel d'offres soit au niveau international, soit au niveau national. Outre les investissements publics et ceux réalisés par la SCE, des investissements ont également été réalisés par des entreprises privées

intéressées par l'agropole, qui représentent aujourd'hui 52% de l'investissement total dans l'agropole sud.

Pour ce qui concerne le développement de l'agropole centre, la BAD a décidé de contribuer à hauteur de 58 millions d'euros, l'Agence belge de développement (ENABEL) à hauteur de 22,5 millions d'euros pour le développement du module régional de Fatick et de la plateforme de Sokone (subventions) et l'AFD à hauteur de 18 millions d'euros (13 millions d'euros de prêts et 5 millions d'euros de subvention) pour le développement de la plateforme de Diourbel.

Quant au développement de l'agropole nord, à la date d'octobre 2021, la BAD avait décidé de contribuer à hauteur de 70 millions d'euros et la Banque européenne d'investissement à hauteur de 50 millions d'euros, et, en plus de cela, il semble que la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) et l'OPEP ont exprimé leur intérêt. Il convient de prêter attention au fait de savoir si les modalités de financement des différentes institutions, entités publiques, organisations d'aide et secteur privé y compris, sont pleinement examinées dans le cadre de l'étude de faisabilité, notamment si les sources de financement sont sélectionnées zone par zone, et si les contributions de fonds se feront à la BAD qui est le bailleur principal.

Pour ce qui concerne le plan de recettes et de dépenses pour le développement de l'agropole nord, il faut, dans le cadre de l'étude de faisabilité, vérifier et examiner la teneur des prévisions en matière de coûts d'investissement initiaux (notamment les expropriations et l'aménagement des infrastructures), de coûts d'exploitation des installations, et de revenus (notamment les revenus de location des terrains ou des bâtiments aux entreprises qui les occuperont) ainsi que le taux de rentabilité interne et, si nécessaire, procéder à une analyse de sensibilité qui permet de mesurer l'ampleur des impacts, notamment en modifiant les paramètres concernant les coûts et les revenus, ainsi que la temporisation.

Dans le même temps, afin d'évaluer la pertinence et le caractère réaliste du développement de l'agropole nord, il faut également étudier si les entreprises qui s'installeront seront en mesure de générer des revenus suffisants. Concrètement, il faut vérifier la pertinence du loyer à payer par les entreprises qui s'installent, en se fondant sur le potentiel de l'offre et de la demande en termes de transformation des produits agricoles, d'élevage et de la pêche ciblés.

On trouvera ci-dessous un récapitulatif des points demandant une attention particulière et des points clés à prendre en compte en matière de levée de fonds lors de la vérification du contenu examiné dans le cadre de l'étude de faisabilité :

**Tableau 4.2.37 Points demandant une attention particulière et points clés à prendre en compte lors de la vérification du contenu examiné dans le cadre de l'étude de faisabilité (plan financier)**

Point à examiner		Etat du travail d'examen et avancement des études de faisabilité du sud et du centre	Points demandant une attention particulière et points clés à prendre en compte lors de la vérification de l'étude de faisabilité du plan de développement de l'agropole nord
(a)	Estimation du montant des investissements et calendrier des investissements	Dans le sud comme dans le centre, ces différents points ont été examinés.	Il faut également prendre en considération des mesures consistant notamment à investir de façon progressive, en tenant compte de l'ampleur de la demande et des capacités du secteur privé.
(b)	Examen des possibilités d'investissement du secteur privé dans la SCE		Dans le cas où il n'y aurait pour l'heure aucune perspective d'investissement du secteur privé dans la SCE, on peut penser qu'il faudrait procéder à une réflexion qui inclue la possibilité de confier la gestion de l'agropole au secteur privé, sans investissement.

Point à examiner		Etat du travail d'examen et avancement des études de faisabilité du sud et du centre	Points demandant une attention particulière et points clés à prendre en compte lors de la vérification de l'étude de faisabilité du plan de développement de l'agropole nord
(c)	Examen de la levée de fonds		Il faut examiner le mode et le dispositif de levée de fonds, en étudiant notamment si les sources de financement sont sélectionnées zone par zone, et si les contributions de fonds se feront à la BAD qui est le bailleur principal.
(d)	Calcul du taux de rentabilité interne, du taux de croissance et du seuil de rentabilité de la SCE		Il faut accorder une attention particulière au contenu de l'examen de rentabilité, en s'assurant que, si nécessaire, il a également été procédé à une vérification au moyen d'une analyse de sensibilité qui permet de mesurer l'ampleur des impacts, notamment en modifiant les paramètres concernant les coûts et revenus (pertinence des loyers, etc.), ainsi que la temporisation.

Source : Equipe d'étude de la JICA

#### **(4) Eléments pour lesquels l'établissement d'un consensus par le biais du Lab est jugé nécessaire**

Comme les différents ministères et les différentes collectivités locales se doivent d'assurer l'obtention et l'exécution de budgets pour l'aménagement et la promotion de l'agropole, il est jugé nécessaire de parvenir au sein du Lab à un consensus sur les engagements des uns et des autres.

#### **4.2.8 Considérations environnementales et sociales**

##### **(1) Exigences fondées sur les TDR de l'étude de faisabilité de l'ONUDI**

L'étude de faisabilité de l'ONUDI inclut « Réaliser une Évaluation Environnementale et Sociale (EES) avec l'appui des Spécialistes de la CEP Agropoles » selon ce qui est spécifié sous la rubrique 1.7 des activités à réaliser. On peut distinguer dans les grandes lignes deux tâches qui sont :

- (a) Examiner un cadre pour ces considérations environnementales et sociales en se fondant sur la législation nationale en matière d'environnement et sur les directives de sauvegarde de la BAD. Cela inclut l'élaboration des trois documents suivants :
  - Réalisation d'une Évaluation environnementale sociale stratégique (EESS), incluant un Plan cadre de gestion des impacts environnementaux et sociaux (PCGIES)
  - Elaboration d'un Cadre politique de réinstallation (CPR)
  - Elaboration d'un Plan de gestion des pestes et pesticides (PGPP)
- (b) Une fois que les bases à développer seront confirmées, élaborer les deux documents suivants pour le plan de développement de chaque base, conformément à la législation, en se fondant sur les résultats de l'examen environnemental préalable :
  - Réalisation d'études d'impact environnemental et social (EIES)
  - Elaboration de plans d'action de réinstallation (PAR)

Il est demandé, pour la rédaction de ces rapports, de se conformer à ce qui est précisé dans un courrier de la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés: DEEC daté du 17/01/19. De plus, dans l'annexe 2, des TdR détaillés pour les considérations environnementales et sociales, incluant notamment la structure de la table des matières des différents rapports, sont définis.

## **(2) Eléments à examiner dans le cadre de l'étude de faisabilité**

Comme mentionné ci-dessus, l'étude de faisabilité de l'ONUDI inclut dans le cadre de ses TdR (a) l'examen du cadre des considérations environnementales et sociales et (b) la réalisation de l'EIE et l'élaboration du PAR. On peut considérer que ces documents, à la lumière de l'orientation du développement de l'agropole nord et des lois et réglementations environnementales nationales sénégalaises qui seront présentées plus loin, incluent les tâches nécessaires dans le cadre des TdR stipulés dans l'étude de faisabilité de l'agropole nord. Par ailleurs, comme indiqué plus haut, les différents rapports environnementaux, y compris les rapports d'EESS, sont tenus de se conformer au courrier de la DEEC. On trouvera ci-dessous la structure d'un rapport d'EES, telle qu'elle est indiquée dans les TdR de l'étude de faisabilité :

1. Liste des acronymes ;
2. Introduction décrivant la finalité de l'EESS, ses objectifs, ses principes et la méthodologie suivie ;
3. Description du programme mettant en exergue les différentes composantes, etc.
4. Analyse des différentes alternatives ;
5. Présentation sommaire et générale des conditions du milieu naturel (physique et biologique), du milieu humain, socioéconomique et culturel dans les zones d'intervention du programme, en mettant en exergue les enjeux environnementaux de la zone d'intervention et sa sensibilité socio-environnementale ;
6. Cadre politique, juridique et institutionnel applicable aux activités du programme ;
7. Enjeux socio-environnementaux du projet en fonction des composantes ciblées ;
8. Plan cadre de gestion environnementale et sociale incluant les mesures prioritaires à mettre en place pour l'opérationnalisation et la fonctionnalité du site ;
9. Plan de suivi incluant les indicateurs type, un calendrier de monitoring et les parties responsables de la mise en œuvre du programme ;
10. Description du renforcement des capacités, de la formation et de l'assistance technique nécessaire à la mise en œuvre des PGES. A cet effet, les forces et faiblesses des institutions impliquées devront être analysées ;
11. Budget de mise en œuvre des PGES
12. Etc.
13. Annexes générales :
  - Sigles et abréviations ;
  - Auteurs de l'EESS ;
  - Bibliographie ;
  - Résultats des consultations du public et des avis exprimés et méthodologie de la consultation ;
  - Liste des personnes contactées et consultées ;
  - Projet de TDR ;
  - TDR validés ;
  - Etc.



La composition de ces rapports est également jugée d'un contenu satisfaisant, car, comparée aux documents de considérations environnementales et sociales générales, elle couvre tous les éléments qui sont à mentionner, et obéit aux lois et règlements sénégalais en matière d'environnement.

D'un autre côté, « (2) la réalisation de l'EIE et l'élaboration du PAR » viennent après la détermination des bases à développer, mais il est à prévoir qu'il y aura des cas où les sites ne pourront pas être déterminés dans le cadre de l'étude de faisabilité, et la durée de cette étude de faisabilité étant limitée à quelque 6 mois, il est difficile du fait de ces contraintes de temps, de « (2) réaliser l'EIE et élaborer le PAR » pour toutes les bases à développer dans l'agropole nord, puis de compléter le processus en obtenant leur validation. Selon la procédure de réalisation de l'étude d'impact environnemental envisagée dans l'étude préparatoire du Projet d'irrigation dans la vallée du fleuve Sénégal, il faut cinq mois environ à compter de la soumission de la demande de projet à la DEEC jusqu'à la délivrance du certificat environnemental par le ministère de l'Environnement et du Développement durable, et nous concevons qu'il sera difficile de mener à bien les procédures pendant la période de l'étude de faisabilité.

A cause de cela, dans notre compréhension, il faut, dans le cadre de l'étude de faisabilité de l'ONUDI, mettre particulièrement l'accent sur « (1) l'examen du cadre des considérations environnementales et sociales ». Pour les raisons susmentionnées, nous proposons que les points suivants soient pris en compte dans l'étude de faisabilité :

- L'élaboration des EIE et des PAR, ne se fera que pour le site (ou un groupe rassemblant plusieurs activités associées) considéré comme le plus prioritaire parmi les sites retenus dans l'étape initiale de l'étude de faisabilité, ces documents étant par la suite considérés comme des canevas lors de la mise en œuvre sur les autres sites. Dans ce cas, il n'est pas indispensable de compléter les procédures pendant la période de l'étude de faisabilité.
- En principe, les EIE et les PAR doivent être élaborés au moment approprié pendant la mise en œuvre du projet, en fonction de la sélection des sites de mise en œuvre du projet et de son avancement.
- Dans le cadre des considérations environnementales et sociales, on mettra au clair (1) la méthode de mise en œuvre, (2) l'entité responsable, (3) la procédure et (4) le calendrier de l'élaboration de l'EIE et du PAR pour chaque base, et, parallèlement à la mise en œuvre du projet, l'on veillera à ce que les procédures en matière de considérations environnementales et sociales puissent être mises en œuvre de manière autonome par l'entité chargée de la mise en œuvre du développement de l'agropole nord.
- Au stade de l'étude de faisabilité, les coûts de mise en œuvre des considérations environnementales et sociales nécessaires seront examinés, estimés et inclus dans le plan d'exécution.

**(3) Points demandant une attention particulière et points clés à prendre en compte lors de la vérification du contenu examiné dans le cadre de l'étude de faisabilité**

**1) Vérification de la cohérence avec les considérations environnementales et sociales du plan de l'agropole sud**

Un document d'évaluation environnementale stratégique ayant été approuvé par le ministère de l'Environnement pour le développement de l'agropole sud, il est souhaitable de s'inspirer de la structure de ce rapport en matière considérations environnementales et sociales pour le développement de l'agropole nord qui, même s'il présente des particularités propres à la zone, constitue un plan de nature

similaire. Nous proposons de procéder à la vérification des mentions qui manquent en vérifiant la cohérence avec les considérations environnementales et sociales dans le développement de l'agropole sud. On trouvera ci-dessous le sommaire du document d'évaluation environnementale stratégique de l'agropole sud:

1. Cadrage de l'EES et approche méthodologique
2. Description du projet agropole sud
3. Analyse des variantes
4. Classement ICPE
5. Analyse des conditions environnementales et sociales de base de la zone de l'agropole sud
6. Principaux enjeux environnementaux et sociaux de la zone d'intervention agropole sud
7. Analyse du cadre politique, juridique et institutionnel applicable à l'agropole sud
8. Consultation du public
9. Identification et analyse des impacts environnementaux et sociaux potentiels de l'agropole sud
10. Plan cadre de gestion environnementale et sociale (PCGES)
11. Conclusion générale

Cela étant, selon le MDIPMI, à la date de novembre 2021, l'élaboration du document relatif à l'évaluation d'impact environnemental (EIE) de l'aménagement de l'agropole sud n'avait pas commencé parce que les sites à développer n'avaient pas été finalisés, et le processus de sélection d'un entrepreneur chargé de réaliser ce travail était en cours. Pour cette raison, il n'est pour l'instant pas possible de se référer à ce rapport d'EIE, mais dans le cadre du développement de l'agropole nord, il est souhaitable, à l'étape de l'élaboration du rapport d'EIE, de vérifier les procédures et les contenus à mentionner en se référant au rapport d'EIE pour le développement de l'agropole sud.

## 2) Vérification de la conformité avec la législation sénégalaise en matière environnementale

Il faut accorder une attention particulière à la cohérence avec les lois et règlements sénégalais en matière environnementale et les procédures relatives aux considérations environnementales et sociales doivent être mises en œuvre conformément à la législation la plus récente, en prenant en compte l'état des révisions apportées aux différents textes.

Les lois concernant les considérations environnementales et sociales au Sénégal sont les suivantes.

- La loi sur l'environnement n ° 2001-01 (15 janvier 2001)
- Décret n ° 2001-282 (12 avril 2001) (Règlement d'application de la loi sur l'environnement)

Les articles L49, L50, L51, L52, L53 et L54 de la loi sont relatifs aux études d'impacts sur l'environnement.

Le dispositif du Code de l'Environnement en matière d'évaluation environnementale est complété par cinq arrêtés du Ministre en charge de l'environnement comme suit.

Document de références	Règlements
Arrêté n°009468 du 28 novembre 2001	Participation du public à l'étude d'impact environnemental
Arrêté n°009469 du 28 novembre 2001	Portant organisation et fonctionnement du comité technique
Arrêté n°009470 du 28 novembre 2001	Portant sur les conditions de délivrance de l'agrément pour l'exercice d'activités relatives aux études d'impacts environnementaux
Arrêté n°009471 du 28 novembre 2001	Portant contenu des termes de référence des EIE
Arrêté n°009472 du 28 novembre 2001	Portant contenu du rapport de l'EIE

Dans les dispositions relatives à l'évaluation de l'impact sur l'environnement du titre 2 du chapitre 5 de la loi sur l'environnement, les politiques, plans, programmes et secteurs susceptibles d'affecter les activités de développement ou l'environnement exigent une évaluation de l'impact sur l'environnement fondée sur cette loi. Dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), les projets soumis à une évaluation d'impact sur l'environnement sont classés dans les deux catégories suivantes.

- Catégorie 1 : Eléments pouvant avoir un impact négatif significatif sur l'environnement
- Catégorie 2 : Ceux pouvant avoir un impact négatif sur l'environnement mais qui sont limités ou ceux qui sont atténués par des mesures appropriées ou des modifications du plan.

Au-delà de la nomenclature ICPE, les annexes 1 et 2 listent les projets et programmes pour lesquels une étude d'impact environnemental approfondie, EIA, est nécessaire (annexe 1) et ceux pour lesquels une analyse ou examen environnemental initial, IEE, est requis (annexe 2). Les éléments applicables aux sous-projets mis en œuvre dans ce projet sont présentés dans les tableaux suivants.

Il faut, en se référant à ces derniers, vérifier si les procédures correspondantes ont été sélectionnées pour la mise en œuvre du développement de l'agropole nord.

**Tableau 4.2.38 Projets (programmes) nécessitant une EIA (annexe 1)**

N°	Types de projets nécessitant obligatoirement une étude d'impact environnemental approfondie
1	Les projets et programmes susceptibles de provoquer des modifications importantes dans l'exploitation des ressources renouvelables
2	Les projets et programmes qui modifient profondément les pratiques utilisées dans l'agriculture et la pêche
3	L'exploitation des ressources en eau
4	Les ouvrages d'infrastructures
5	Les activités industrielles
6	Les industries extractives et minières
7	La production ou l'extension d'énergie hydroélectrique et thermique
8	La gestion et l'élimination des déchets
9	La manufacture, le transport, le stockage et l'utilisation des pesticides ou autres matières dangereuses et/ou toxiques
10	Les installations hospitalières et pédagogiques (grande échelle);
11	Les nouvelles constructions ou améliorations notables de réseau routier ou de pistes rurales
12	Les projets entrepris dans des zones écologiquement très fragiles et les zones protégées
13	Les projets qui risquent d'exercer des effets nocifs sur les espèces de faune et de flore en péril ou leurs habitats critiques ou d'avoir des conséquences préjudiciables pour la diversité biologique
14	Le transfert de populations (déplacement et réinstallation)

Source : Décret n° 2001-282 du 12 avril 2001 portant code de l'environnement (partie réglementaire)

**Tableau 4.2.39 Projets (programmes) nécessitant un IEE (annexe 2)**

N°	Types de projets nécessitant obligatoirement une étude d'impact environnemental approfondie
1	Petites et moyennes entreprises agro-industrielles
2	Réhabilitation ou modification d'installations industrielles existantes de petite échelle
3	Lignes de transmission électrique
4	Irrigation et drainage de petite échelle
5	Energies renouvelables (autres que les barrages hydroélectriques)
6	Electrification rurale
7	Projets d'habitation et de commerce
8	Réhabilitation ou maintenance de réseau routier ou de pistes rurales
9	Tourisme

N°	Types de projets nécessitant obligatoirement une étude d'impact environnemental approfondie
10	Adduction d'eau rurale et urbaine et assainissement
11	Usines de recyclage et unités d'évacuation des déchets ménagers
12	Projets d'irrigation par eau de surface allant de 100 à 500 hectares, et par eau souterraine allant de 200 à 1.000 hectares
13	Elevage intensif de bétail (plus de 50 têtes), d'aviculture (plus de 500 têtes);
14	Extraction et traitement de minéraux non métalliques ou producteurs d'énergie et extraction d'agrégats (marbre, sable, graviers, schistes, sel, potasse et phosphate)
15	Aires protégées et conservation de la diversité biologique
16	Efficacité énergétique et conservation d'énergie

Source : Décret n ° 2001-282 du 12 avril 2001 portant code de l'environnement (partie réglementaire)

Par ailleurs, sachant qu'en matière de gestion des produits phytosanitaires, etc. des conventions internationales peuvent s'appliquer, il faut vérifier s'il est fait mention de traités, etc. que l'État sénégalais a signés. Selon le rapport d'étude préparatoire du Projet d'irrigation de la vallée du fleuve Sénégal, le Sénégal a signé et ratifié plusieurs traités internationaux sur la gestion des produits phytosanitaires, notamment le Code d'éthique sur le commerce international de produits chimiques (PNUE, avril 1994), et, dans le cas où il existe une relation entre ces traités et le développement de l'agropole nord, il faut vérifier s'il est fait mention de cette relation.

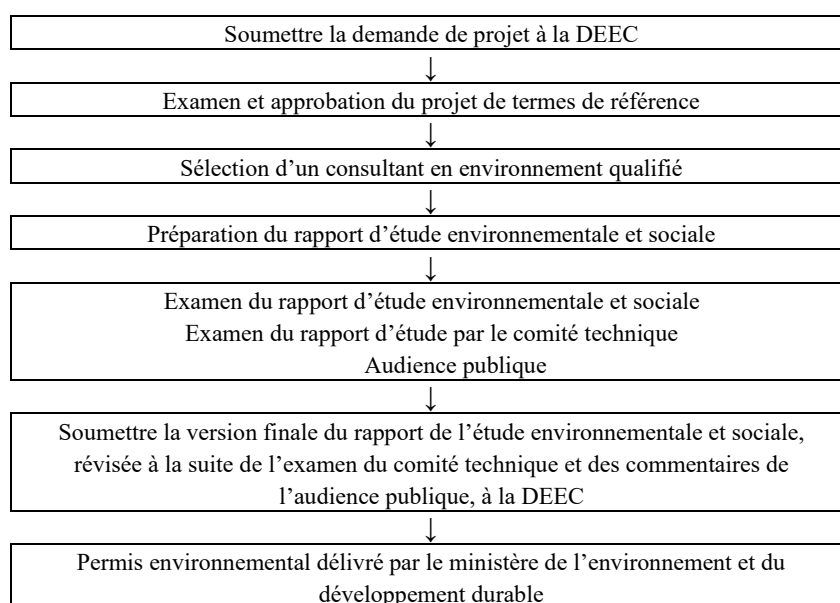
### **3) Mise au clair des entités concernées par la mise en œuvre des considérations environnementales et sociales.**

L'institution responsable de l'évaluation de l'impact sur l'environnement est la Direction de l'environnement et des établissements classés (DEEC) du ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD). Au sein de cette direction, la Division de l'évaluation de l'impact sur l'environnement est en charge des études d'impact sur l'environnement. Les autres directions liées aux considérations environnementales et sociales au sein du MEDD sont les Directions des eaux et forêts, de la chasse et de la conservation des sols (DEFCCS) et la Direction des parcs nationaux (DPN). Un comité technique (TC) est formé au niveau local pour aider la DEEC à évaluer l'impact sur l'environnement.

En plus de ces entités d'approbation et d'autorisation, il faut vérifier quelles sont les entités qui, dans le cadre de l'exécution du projet, mettront en œuvre les procédures de considérations environnementales et sociales pour le développement de l'agropole nord, et si la répartition des responsabilités a été mise au clair.

### **4) Mise au clair du processus relatif à la mise en œuvre des considérations environnementales et sociales**

Il faut mettre au clair, dans le cadre de l'étude de faisabilité, le processus d'évaluation de l'impact environnemental au Sénégal, notamment pour ce qui concerne le déroulement des procédures, les entités exécutant chaque procédure, et les conditions requises pour chaque procédure. On trouvera dans la figure ci-dessous un diagramme du déroulé des procédures telles qu'elles ont été identifiées par l'équipe d'étude. Au stade de la procédure de chacun de ces flux, il est souhaitable que soient mis au clair les éléments susmentionnés.



Source : Préparé par l'équipe d'étude de la JICA à partir d'entretiens avec la SAED et la DEEC

**Figure 4.2.11 Schéma d'ensemble de l'évaluation de l'impact sur l'environnement au Sénégal**

### 5) Vérification de la cohérence avec les lignes directrices, etc. en matière de considérations environnementales et sociales des bailleurs

En l'état présent, la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque européenne d'investissement envisagent un financement du développement de l'agropole nord. Dans le cadre de la mise en œuvre des considérations environnementales et sociales, il faut accorder une attention particulière à la cohérence avec les lignes directrices de ces bailleurs en matière de considérations environnementales et sociales. Les TdR de l'étude de faisabilité indiquent que les considérations environnementales et sociales doivent être examinées d'une manière conforme aux lignes directrices environnementales de la BAD, et il est souhaitable, si cela est possible, de vérifier la cohérence entre les lois et règlements nationaux sénégalais et les lignes directrices des bailleurs en matière de considérations environnementales et sociales, etc. sous la forme d'une analyse des écarts, telle que présentée ci-dessous.

**Tableau 4.2.40 Analyse des écarts avec les lignes directrices, etc. en matière de considérations environnementales et sociales des partenaires de développement (cadre)**

Eléments concernés	Eléments importants dans les lignes directrices en matière d'environnement des partenaires de développement	Législation sénégalaise en matière d'EIE	Existence ou non d'un écart et orientations de mise en œuvre dans le cadre du projet
Eléments fondamentaux exigés dans les considérations environnementales et sociales			
Examen des mesures			
Portée des impacts à examiner			
Cohérence avec la législation, les normes, les plans, etc.			
Mode de consensus social			
Suivi			

N.B. : Le cadre ci-dessus définit les éléments concernés en se fondant sur les Lignes directrices relatives aux considérations environnementales et sociales (2010) de la JICA.

Source : Élaboré par l'équipe d'étude

Cela étant, les Lignes directrices relatives aux considérations environnementales et sociales (2010) de la JICA définissent la portée des impacts à étudier et à examiner en ce qui concerne les considérations environnementales et sociales comme les impacts sur la santé et la sécurité de la population ainsi que sur l'environnement naturel (l'air, l'eau, le sol, les déchets, les accidents, la consommation d'eau, le changement climatique, les écosystèmes, la faune, la flore, par exemple), y compris dans un contexte transfrontalier ou global et les considérations sociales portant sur les éléments énumérés ci-dessous : le déplacement et la réinstallation forcée, l'économie locale (conditions de subsistance et emploi), l'utilisation de sols et des ressources locales, les institutions sociales, notamment l'infrastructure et la prise de décisions au niveau local, les structures sociales et services connexes existants, les groupes de population socialement vulnérables (par exemple, les populations pauvres et les populations autochtones), l'équité dans le processus de développement et de répartition des pertes et des avantages, l'égalité hommes-femmes, le respect des droits de l'enfant, le patrimoine culturel, les conflits d'intérêts locaux, les maladies infectieuses telles que le VIH/SIDA ainsi que les conditions de travail (la sécurité au travail, par exemple). L'article R39 du code de l'environnement du Sénégal prescrit le champ d'une évaluation d'impact sur l'environnement, qui couvre les éléments susmentionnés, et, ces mêmes éléments étant également inclus dans le contenu des TDR de l'étude de faisabilité, on peut considérer que les informations nécessaires pour une classification fondée sur les « Lignes directrices relatives aux considérations environnementales et sociales de la JICA » pourront être entièrement réunies dans le courant du processus de l'étude de faisabilité, conformément aux lois et règlements sénégalais en la matière.

**(4) Eléments pour lesquels l'établissement d'un consensus par le biais du Lab est jugé nécessaire**

Les auditions publiques dans le cadre du Lab et du processus de considérations environnementales et sociales devant en principe être menées séparément, l'établissement d'un consensus au niveau du Lab n'est pas considéré comme nécessaire sur ce point.

**4.2.9 Evaluation des risques dans le cadre de la mise en œuvre du projet**

**(1) Exigences fondées sur les TdR de l'étude de faisabilité de l'ONUDI**

L'évaluation des risques ne figure pas sur la liste des activités à réaliser dans le cadre de l'étude de faisabilité de l'ONUDI. Néanmoins, il est prévu d'effectuer une analyse des risques et de la sensibilité lors de l'examen du plan de développement de l'agropole nord. Dans le draft des sommaires du rapport de l'étude de faisabilité, on trouve un chapitre portant sur l'évaluation des risques avec certaines sections consacrées à la description des mesures d'identification et d'atténuation des risques.

**(2) Eléments à examiner dans le cadre de l'étude de faisabilité**

Comme indiqué plus haut, bien que l'étude de faisabilité inclue un élément relatif à l'évaluation des risques, celui-ci ne constitue pas une directive de travail claire et précise.

Selon le concept de gestion des risques largement répandu, il y a lieu de catégoriser les risques selon le niveau de probabilité et l'importance (ou le degré) de la perte en cas de survenance, avant de prévoir des mesures pour éviter, réduire (prévenir, atténuer), écarter, répartir, transférer ou conserver les risques. L'objectif est de prévenir les risques et incertitudes avant leur survenance (ou leur manifestation).

C'est de ce point de vue que nous recommandons de prévoir des mesures destinées à éviter, à réduire, etc., de la manière indiquée ci-dessus, en ajoutant, dans le rapport de l'étude de faisabilité à produire, une rubrique portant sur l'évaluation des risques identifiés.

Et il est aussi nécessaire de faire un examen du point de vue de la communication des risques, vu l'implication d'un large éventail de parties prenantes dans le projet d'agropole, parmi lesquelles les entreprises du secteur privé.

Il est également recommandé d'examiner les risques en se fondant sur la vision de normes internationales telles que la norme ISO 31000:2018. La norme met au clair la vision fondamentale du management du risque et normalise notamment la portée, l'état et les critères des risques, l'analyse des risques, ainsi que les processus d'évaluation des risques, de réponse aux risques, de communication et de concertations. Il est souhaitable que l'évaluation et la gestion des risques soient effectuées en se référant à ces éléments mentionnés.

### **(3) Points demandant une attention particulière et points clés à prendre en compte lors de la vérification du contenu examiné dans le cadre de l'étude de faisabilité**

Conformément à l'approche de management du risque, il est souhaitable que soit vérifié si les points de vue suivants sont inclus :

- ✓ Les éléments de risque ont-ils été tous identifiés tout au long de la période allant des préparatifs du plan de l'agropole jusqu'à sa mise en service ?
- ✓ Le contenu concret des risques est-il précisé, et le niveau de danger des risques est-il évalué en fonction de cela ?
- ✓ Pour répondre à ces risques, des mesures appropriées fondées sur les résultats de l'évaluation des risques (classées notamment en termes d'évitement, d'atténuation, de séparation/dispersion, de transfert, de rétention) sont-elles sélectionnées, et sont-elles assorties de méthodes concrètes ?
- ✓ Les organisations, structures, etc. prenant ces risques en charge ou mettant en œuvre les mesures en réponse à ces risques sont-elles clairement définies ?
- ✓ La période de traitement et de gestion des risques est-elle clairement définie ?
- ✓ Est-il fait mention d'un mode de suivi des risques ?

Concernant les points ci-dessus, il est souhaitable que les risques soient gérés en élaborant un cadre similaire à l'exemple donné ci-dessous :

**Tableau 4.2.41 Cadre pour l'évaluation des risques et pour le plan d'action de réponse aux risques**

<b>Risques principaux</b>	<b>Contenu de l'évaluation des risques</b>	<b>Résultats de l'évaluation des risques</b>	<b>Réponse aux risques</b>
Elément de risque (stade de l'apparition du risque dans le projet)	Nature concrète du risque Raisons de l'évaluation du risque	Probabilité : faible, moyenne, élevée. Impact : faible, moyen, élevé	Catégories telles que l'évitement, l'atténuation, la séparation/dispersion, le transfert et la rétention. Méthodes concrètes de réponse aux risques. Période d'exécution durant laquelle il faut répondre aux risques. Méthode de suivi (Entité responsable et entités concernées).

Source : Equipe d'étude de la JICA

**(4) Eléments pour lesquels l'établissement d'un consensus par le biais du Lab est jugé nécessaire**

Il faut partager les risques relatifs au développement de l'agropole identifiés à travers l'étude de faisabilité avec les parties prenantes, notamment les entreprises privées qui participent au développement de l'agropole au moyen d'investissements et de participations à sa gestion, et parvenir à une compréhension commune du dispositif de responsabilités relatif à ces risques. Il est recommandé de recourir à l'espace d'établissement de consensus du Lab en tant qu'espace de communication des risques. Il faudra en particulier tenir des concertations sur le partage de la prise en charge des risques entre le secteur public et le secteur privé.



## CHAPITRE 5 POSSIBILITE D'APPORT D'UNE COOPERATION FINANCIERE / TECHNIQUE DE LA JICA

Comme cela a été mentionné à l'alinéa 2.1.3, pour le moment, l'apport d'un appui de la JICA au développement de l'agropole nord est jugé pertinent. Les points suivants ont été pris en compte pour examiner la possibilité d'accorder une coopération financière / technique de la JICA pour le développement de l'agropole nord.

**Tableau 5.1.1 Points de vue pour examiner la possibilité d'un apport de la coopération financière / technique de la JICA**

No.	Point de vue	Principales sections concernées
5.1	Etat d'avancement du développement de l'agropole nord et tendance des appuis des autres partenaires de développement	2.4
5.2	Concept général du développement de l'agropole nord (Développement de modules centralisés / Développement de plateformes décentralisées)	4.2.2 (3) 4) 4.2.3 (3) 2) 4.2.4 (4) 1)
5.3	Contexte dans lequel le gouvernement du Sénégal a sollicité une coopération de la JICA, et Projets réalisés jusqu'ici et orientations de coopération de la JICA dans les régions cibles	1.1 4.2.2 (3) 3)
5.4	Besoins et intentions des parties prenantes	3.1
5.5	Besoins et intentions d'entreprises japonaises	3.2

Source : Equipe d'étude de la JICA

### 5.1 Etat d'avancement du développement de l'agropole nord et tendance des appuis des autres partenaires de développement

Comme cela a été mentionné à la section 2.4, les choses n'ont pas beaucoup évolué depuis que l'étude préliminaire (correspondant au Pré-Lab tenu dans le cadre du processus de structuration de projets) a été terminée en mars 2021. Selon les informations reçues lors des interviews menées dans le cadre de la présente mission auprès du MDIPMI qui est l'organe directeur du projet de développement des agropoles et l'ONUDI qui se charge de l'étude de faisabilité de l'agropole nord, des arrangements sont en cours pour pouvoir élaborer un plan concret de développement de l'agropole nord en démarrant l'étude de faisabilité en janvier 2022.

Dans ladite étude préliminaire, aucun examen n'a été fait ni aucune proposition sur les contenus concrets du développement de l'agropole nord, l'importance ayant été accordée à l'enquête sur la situation actuelle et les avantages potentiels des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche des zones cibles et l'interview auprès des acteurs concernés en vue de la reconnaissance des défis à relever.

La situation est telle qu'à l'heure actuelle, le concept général du projet de l'agropole nord n'est pas clairement défini ni une planification sommaire et, par conséquent, les détails restent inconnus en ce qui concerne son plan de développement y compris le choix des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche à cibler, les infrastructures prévues, les services à fournir, le système d'administration et de gestion à mettre en place, le plan financier, l'évaluation des risques, etc.

Si tout évolue selon le calendrier de développement proposé à la figure 4.2.10 (dans ce calendrier, la « première année » commence vers la fin 2022) et que l'étude faisabilité démarre en janvier 2022, les

travaux de construction des bases de l'agropole démarreraient au début de 2025 et le projet verra son achèvement vers 2030. Ceci est supposé en prenant en compte le temps nécessaire pour la réalisation de l'étude de faisabilité suivie du processus de structuration du projet (Lab, JPO etc.).

Par ailleurs, la BAD et la BEI prévoient déjà de fournir un appui financier (d'un montant de 45 milliards de FCFA et d'un montant de 32 milliards de FCFA, respectivement) pour le développement de l'agropole nord, et d'autres bailleurs de fonds, entre autres la BADEA et l'OPEP, se montrent aussi intéressés.

Même si le montant total du budget pour le développement de l'agropole nord n'est pas encore déterminé, on peut déjà dire, en prenant en considération le montant total du budget prévu pour l'agropole sud qui s'élève à 57,5 milliards de FCFA, qu'il n'est pas réaliste que la JICA prenne l'initiative dans le développement de l'agropole nord en tant que principal bailleur de fonds.

Compte tenu de ce contexte, nous proposons ce qui suit en ce qui concerne la possibilité d'apport d'une coopération de la JICA au projet de développement de l'agropole nord.

- 1) Nous considérons qu'il n'est pas réaliste que la JICA intervienne dans la réalisation du projet en tant que principal bailleur de fonds, étant donné que d'autres partenaires de développement manifestent déjà leur intention de fournir un appui. De même, il serait difficile qu'elle prenne l'initiative dans la finalisation du plan de développement de l'agropole nord, y compris l'élaboration du concept général du projet.
- 2) Il est par conséquent souhaitable d'examiner la nature concrète de la coopération que la JICA pourra apporter dans le cadre du développement de l'agropole nord (par exemple, sous forme de projet de prêt en yens destiné notamment à l'aménagement d'infrastructures) après que le plan de développement concret aura été élaboré par le biais de l'étude de faisabilité.
- 3) Et à ce moment-là, il serait souhaitable de mettre en œuvre une « étude préparatoire pour la coopération » afin de vérifier l'éligibilité du projet pour un financement sous forme de prêt en yen, sa pertinence, ses effets, les questions sur les considérations environnementales et sociales, les risques pouvant en résulter, etc.
- 4) On considère par ailleurs que, vu que la BAD et la BEI manifestent déjà leur intention de financer un montant substantiel, dans le cas où la JICA apporte un appui direct de sa part (prêt en yens destiné à l'aménagement d'infrastructures etc.), il serait plus réaliste d'envisager une collaboration avec lesdites banques, sous forme par exemple de co-financement.
- 5) Si l'apport d'un appui direct au développement de l'agropole nord de la façon proposée ci-dessus est envisagé, il est souhaitable de commencer des discussions avec le MDIPMI et la BAD dans un délai rapproché (si possible avant le démarrage de l'étude de faisabilité) afin que l'intention de la JICA soit prise en compte au maximum dans l'élaboration du plan de développement de l'agropole.
- 6) D'un autre côté, le retard de la mise en œuvre de l'étude de faisabilité peut entraîner le retard de démarrage du projet de développement d'agropole et, si c'est le cas, il est bien possible de réaliser entre-temps un projet de coopération technique (pour les aspects de la production, de la transformation et de la distribution des produits, le renforcement de la chaîne de valeur, le développement des ressources humaines, la formation technique, etc.) ou un projet de coopération financière non-remboursable (construction d'une plateforme ou un module pilote de l'agropole, etc.), pour contribuer indirectement au succès du développement de l'agropole nord.

- 7) Par ailleurs, en ce qui concerne l'utilisation du système de financement PSIF ( financement des investissements du secteur privé ) pour un investissement ou un financement au titre du prêt, il est difficile de tirer une conclusion étant donné que le système d'administration et de gestion de l'agropole nord n'est pas défini. Pour le moment, on ne peut considérer que la possibilité est faible. D'ailleurs, dans le cadre du développement de l'agropole sud, la participation du secteur privé en tant qu'opérateur principal a été considérée comme une « question à traiter dans l'avenir » (voir la section 4.2.3 (3) 2)).

## **5.2 Concept général du développement de l'agropole nord**

Comme cela a été proposé aux sections 4.2.2 (3) 4) et 4.2.4 (4) 1), nous considérons que, plutôt que le plan de type centralisé prévu pour les agropoles sud et centre (développement à module centralisé) axé sur un module central regroupant l'ensemble des trois régions cibles, le développement de plateformes qui prennent en compte les caractéristiques de chaque région et de chaque zone, de façon décentralisée et indépendante (développement de plateformes de type décentralisé) serait plus avantageux pour le développement de l'agropole nord, aussi bien du point de vue du choix des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche à cibler que du point de vue de l'aménagement des infrastructures.

Nous pensons aussi qu'il est nécessaire d'examiner une possible coopération en fonction du concept général de développement de l'agropole nord qui aura été choisi, entre le développement à module centralisé et le développement de plateformes de type décentralisé relatés ci-dessus.

Si le concept de développement à module centralisé est adopté pour l'agropole nord à l'instar des cas des agropoles sud et centre, selon notre façon de voir, toutes les activités de développement pour l'ensemble de la zone cible s'articuleront autour du module central. A ce moment-là, les effets du projet émergeront par la réalisation de tout le flux logistique partant de la plateforme au module central en passant par les modules régionaux ; en d'autres termes, le développement de toutes les bases (modules et plateformes) de l'agropole sera considéré comme un package (intégré). Nous supposons qu'avec un tel concept, lorsque plusieurs bailleurs de fonds apportent leur appui, il serait difficile de partager les risques et les rôles sur chaque base et chaque région. C'est pourquoi nous considérons que si le choix est fait d'opter pour le développement à module centralisé, il faudra examiner avec attention s'il est possible d'apporter un appui approprié en prenant en considération les appuis fournis par les autres bailleurs de fonds et en définissant clairement la répartition des rôles ainsi que les risques et responsabilités à assumer par la JICA.

Par contre, si le concept de développement de plateformes de type décentralisé est adopté, les activités de développement pourront être menées de façon individuelle jusqu'à leur achèvement et, de ce fait, même si plusieurs bailleurs de fonds interviennent, il serait possible de délimiter les zones d'intervention et de partager les bases à aménager plus facilement et de façon claire. Dans ce cas, bien que cela dépende des sites des bases sélectionnés et du nombre de bases à aménager, il serait envisageable de former un projet de prêt en yen du type « prêt sectoriel » pour réaliser le développement des bases dispersées dans une zone donnée avec plus de flexibilité.

Sous cet angle aussi, si l'apport d'un appui direct au développement de l'agropole nord est envisagé, comme cela a été proposé plus haut au point 5) de la section 5.1, nous suggérons qu'il serait utile de commencer des discussions avec le MDIPMI et la BAD dans un délai rapproché (si possible avant le

démarrage de l'étude de faisabilité) afin que l'intention de la JICA soit prise en compte au maximum dans l'élaboration du plan de développement de l'agropole.

### 5.3 Contexte dans lequel le gouvernement du Sénégal a sollicité une coopération de la JICA, et Projets réalisés jusqu'ici et orientations de coopération de la JICA dans les régions cibles

Comme cela a été expliqué à la section 1.1, si le gouvernement du Sénégal a demandé un concours de la JICA pour la réalisation de cette mission, c'est parce que celle-ci fournit son appui soutenu dans la zone concernée, par le biais notamment des approches de l'initiative CARD pour le renforcement de la production rizicole etc.

Et comme cela a été mentionné à l'alinéa 4.2.2 (3) 3), la JICA a mis en œuvre le Projet d'Amélioration de la Productivité du Riz dans les Aménagements Hydro-Agricoles de la Vallée du Fleuve Sénégal (PAPRIZ2) jusqu'en décembre 2021, dans la région de Saint-Louis (département de Dagana et Podor) qui est une des régions cibles du développement de l'agropole nord. De plus, dans le cadre du PAPRIZ2, un plan directeur pour la promotion de la riziculture à l'horizon 2027 ciblant l'ensemble de la vallée du fleuve Sénégal (les départements de Dagana, Podor, Matam et Bakel) a été élaboré et validé par le MAER (voir l'alinéa 2.1.2(3)2)).

En outre, il est prévu que la JICA réalisera à partir de 2022 les projets énumérés dans le tableau ci-dessous dans la vallée du fleuve Sénégal, au même moment ou avant la réalisation du projet de développement de l'agropole nord.

**Tableau 5.3.1 Les projets que la JICA prévoit de réaliser dans les régions cibles de l'agropole nord**

Nom de projet	Zone cible	Période d'exécution	Principales activités
Projet de renforcement de la chaîne de valeur du riz dans la vallée du fleuve Sénégal (projet de coopération technique)	Région de Saint-Louis (départements de Dagana et Podor) et Région de Matam (département de Matam)	Mars 2022 - février 2027	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extension et vulgarisation des résultats du PAPRIZ2 dans le département de Matam.</li> <li>- Amélioration de la chaîne de valeur du riz dans les départements de Dagana et Podor.</li> </ul>
Projet de production de riz irrigué dans la vallée du fleuve Sénégal (projet de prêt en yens)	Région de Saint-Louis (départements de Dagana et Podor)	Mars 2022 - février 2029	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation et amélioration des périmètres irrigués (incluant l'aménagement de pistes agricoles et la construction de magasins de stockage, d'installations de séchage et de locaux à usage de bureaux).</li> <li>- Fourniture de matériels agricoles</li> <li>- Renforcement de l'organisation, vulgarisation des techniques de culture, renforcement des capacités en matière de gestion et de maintenance.</li> </ul>

Source : Equipe d'étude de la JICA

Nous suggérons ce qui suit concernant l'appui que la JICA pourrait apporter au développement de l'agropole nord, en prenant en considération les souhaits du gouvernement du Sénégal et les orientations de coopération de la JICA dans les régions cibles.

- 1) Dans le cas où le concept de développement de plateformes de type décentralisé est adopté, il est souhaitable que la zone d'intervention de la JICA soit dans la vallée du fleuve Sénégal, notamment les départements de Dagana et Podor.
- 2) Il est recommandable de cibler le riz comme principale produit agricole, et d'examiner positivement la culture de la tomate, de l'oignon et du gombo comme produits de contre-saison.
- 3) Lors de l'examen du détail de l'aménagement des bases de l'agropole, il faudra étudier suffisamment la possibilité de collaborer avec le « Projet de production de riz irrigué dans la vallée du fleuve Sénégal » (projet de prêt en yens) pour les aspects de la production des produits agricoles, et avec le « Projet de renforcement de la chaîne de valeur du riz dans la vallée du fleuve Sénégal » (projet de coopération technique) pour ce qui concerne le renforcement de la chaîne de valeur y compris la transformation, la distribution et la vente des produits, de sorte à générer des effets de synergie.
- 4) Il y a lieu de vérifier la cohérence avec le plan directeur pour la promotion de la riziculture qui a été élaboré dans le cadre du PAPIZ2, et d'élaborer un plan pouvant contribuer à la promotion de la riziculture dans la vallée du fleuve Sénégal.

#### **5.4 Besoins et intentions des parties prenantes**

Comme cela a été mentionné à la section 5.1 6), il peut y avoir suffisamment de temps pour réaliser un projet de coopération technique ou un projet de coopération financière non-remboursable, pour contribuer indirectement au succès du développement de l'agropole nord, en attendant la matérialisation de celui-ci.

Ci-dessous des exemples de projet que l'on peut suggérer à présent, en prenant en considération les besoins et des intentions des parties prenantes présentés à la section 3.1.

- 1) Projet de promotion de l'élevage et de la pêche orientés vers le marché : (projet de coopération technique)

On peut supposer qu'il est possible, par le biais de la réalisation d'un tel projet, de contribuer indirectement au projet de développement de l'agropole nord, compte tenu du fait que :i) beaucoup de besoins et beaucoup de souhaits sont exprimés concernant les secteurs de l'élevage et de la pêche ; ii) la JICA réalise un projet SHEP (promotion d'une agriculture orientée vers le marché) au Sénégal, et iii) une approche de promotion orientée vers le marché est nécessaire dans chacun de ces deux secteurs pour maximiser les effets du développement de l'agropole. La région de Louga, où l'élevage et la pêche sont pratiqués activement, peut être ciblée.

Cependant, il y aura lieu d'examiner sa pertinence en réalisant une « étude pour l'élaboration du plan de base » car la coopération de la JICA dans les secteurs de l'élevage et de la pêche dans la zone concernée était jusqu'ici limitée en comparaison avec celle dans le secteur de l'agriculture (voir la section 5.3). Il faudra envisager la réalisation en deux phases à savoir la phase d'élaboration du plan et la phase de mise en œuvre, afin de pouvoir examiner le détail des activités en y consacrant suffisamment de temps.

2) Projet d'établissement d'une chaîne de froid (projet de coopération financière non-remboursable)

Il y a aussi des besoins et des souhaits en matière de chaîne de froid dans les secteurs de l'élevage et de la pêche. Il est possible de contribuer indirectement au développement de l'agropole nord en présentant un cas modèle d'établissement de la chaîne de froid à travers la réalisation de ce projet. Par exemple, il serait possible de mettre en place des bases à Lampoul/Potou⇒Kébémér ⇒Dahra/Linguère⇒Ourossoji.

Toutefois, il est nécessaire d'examiner avec attention la pertinence et la durabilité de l'appui, car les régions concernées font face à des problèmes d'entretien au niveau des installations de fabrication de glace.

3) Projet d'appui à la formation technique et au développement des ressources humaines (projet de coopération technique)

Il y a également des besoins et des souhaits en matière de formation technique. Il est possible de contribuer au développement de l'agropole nord, en formant des ressources humaines capables de réaliser des formations techniques et pratiques demandées. En cas de la réalisation de ce projet, il est souhaitable que les résultats obtenus et les leçons tirées du Projet d'amélioration de la capacité d'organisation du centre de formation professionnelle et technique Sénégal-Japon que la JICA réalise au Sénégal soient pris en compte.

## 5.5 Besoins et intentions d'entreprises japonaises

Comme cela a été mentionné à la section 3.2(4), à l'heure actuelle, il n'y a pas d'entreprise japonaise qui examine de façon concrète l'implantation dans l'agropole nord. Les raisons sont les suivantes : (i) le plan de développement de l'agropole lui-même ne s'est pas encore concrétisé ; (ii) les potentiels commerciaux que le développement de l'agropole nord peut offrir ne sont pas connus. Et certaines entreprises ajoutent aussi qu' (iii) elles ne disposent pas de suffisamment d'informations sur les régions concernées, et qu' (iv) il est difficile de s'implanter au Sénégal en raison de la distance géographique.

Pour promouvoir l'implantation d'entreprises japonaises, nous pensons qu'il est important que la JICA prenne l'initiative visant à aider à concrétiser le plan de développement de l'agropole, ce qui pourrait leur faciliter la participation (pour répondre aux préoccupations i) et ii) ci-dessus), et que les informations soient activement partagées notamment par le bureau de la JICA au Sénégal afin de balayer les soucis des entreprises japonaises (concernant les préoccupations iii) et iv) ci-dessus).

D'un autre côté, il y a aussi beaucoup d'entreprises qui affirment que « l'implantation dans ces régions est plus facile en comparaison avec les autres régions, car la JICA a réalisé depuis longtemps des activités d'appui dans ces régions et il y a aussi un projet de coopération sous forme de prêt en yen qui est prévu d'être réalisé prochainement ».

Comme cela a été mentionné à la section 5.3, nous considérons qu'il est important que le Japon continue d'apporter sa coopération de façon soutenue et cohérente, et ce, en prenant en considération le contexte dans lequel le gouvernement du Sénégal a sollicité son appui, en s'appuyant sur les résultats obtenus des projets de coopération réalisés jusqu'ici et en se conformant aux orientations de coopération qu'il a définies pour ces régions.

## **CHAPITRE 6 RECOMMANDATIONS**

### **6.1 Vérification de la cohérence et déploiement de synergies avec les projets de développement d'agropoles des autres régions**

Comme cela a été précisé au chapitre 2 du présent rapport, le développement de l'agropole nord est un des projets prioritaires définis dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui est une stratégie nationale du Sénégal. Et dans ce PSE, il est prévu de réaliser le développement des agropoles non seulement dans la partie nord mais aussi dans les régions sud et centre du pays. En outre, l'Etat déclare son intention de cibler les régions est et ouest du pays pour, en fin de compte, développer des agropoles sur l'ensemble du territoire national. Dès lors, dans le cadre de l'élaboration du projet de développement de l'agropole nord, il faut prendre en compte le fait qu'il s'agit d'un projet faisant partie intégrante du programme de « développement des agropoles au Sénégal ». En d'autres termes, il y a lieu d'examiner suffisamment comment assurer la cohérence avec les agropoles des autres régions, et comment collaborer pour obtenir des effets de synergie.

### **6.2 Prise en compte des besoins en développement d'agropole nord exprimés par les parties prenantes**

Comme cela a été décrit en détail au chapitre 3, au cours de la présente mission, nous avons réalisé un « atelier d'identification des besoins » et une enquête à l'intention des entreprises japonaises sur leurs intentions de s'implanter dans l'agropole nord ou de participer à son exploitation, lesquels nous ont permis de connaître et d'analyser les besoins et les opinions des différentes parties prenantes pouvant être impliquées dans le développement de l'agropole nord. De tels besoins et opinions exprimés par les parties prenantes doivent être analysés de façon approfondie lors de l'étude de faisabilité, et pris en compte autant que possible lors de l'élaboration du plan opérationnel concret, car la participation des entreprises du secteur privé est l'un des enjeux les plus importants dans le cadre du développement de l'agropole. Il est à noter toutefois que les besoins et les opinions mentionnés aux alinéas 3.1.3, 3.1.4 et 3.1.5 sont des paroles recueillies non éditées, qui peuvent ne pas avoir trait directement au développement de l'agropole.

### **6.3 Etude des particularités de la zone cible**

Comme l'indique le tableau 2.4.2, à présent, des projets d'agropoles sont en train d'être réalisés au Sud et au centre du pays, et les résultats obtenus et les leçons apprises de ces deux réalisations devront être analysés en détail lors de l'élaboration du plan concret de développement de l'agropole nord. Toutefois, d'un autre côté, la zone ciblée pour le développement de l'agropole nord a ses caractéristiques spécifiques différentes de celles des parties centrale et australe du Sénégal, notamment sur les aspects suivants : « la zone cible s'étend sur une vaste superficie » ; « les activités de production animale et halieutique sont exercées de façon dynamique » ; « la zone est relativement peu peuplée », et « la zone bénéficie de beaucoup de projets de la JICA ». Ces caractéristiques doivent aussi être étudiées, analysées et prises en considération pour élaborer un plan adaptable à la situation de la zone concernée.

#### **6.4 Examen du développement des plateformes décentralisées**

Comme indiqué au chapitre 4, si l'on tient compte des caractéristiques de la zone cible de l'agropole nord et des avantages susceptibles d'en résulter, il serait plus bénéfique d'opter pour le développement de plateformes qui prennent en compte les caractéristiques de chaque région et de chaque zone, de façon décentralisée et indépendante (développement de plateformes de type décentralisé), plutôt que d'opter pour le plan de type centralisé prévu pour l'agropole sud (développement à module centralisé), axé sur un module central regroupant l'ensemble des trois régions cibles :

- ✓ A l'heure actuelle, la présence de produits agricoles, d'élevage et halieutiques susceptibles d'avoir des potentialités n'est pas encore confirmée dans les trois régions cibles.
- ✓ En ce qui concerne le fourrage pour les trois régions cibles, des installations gérées de manière centralisée ne semblent pas convenir puisque l'élevage est pratiqué de manière extensive (pâturage).
- ✓ Si, à l'avenir, la gestion de l'exploitation de chaque plateforme par un opérateur distinct est acceptée, les obstacles à la participation du secteur privé pourront être minimisés.
- ✓ Pour ce qui concerne le nord, les distances entre les bases seraient, à cause de l'étendue de la superficie ciblée, relativement plus importantes que pour les agropoles des autres régions.
- ✓ Compte tenu des besoins et des opinions exprimés par les parties prenantes, il est probable que les infrastructures commerciales telles que les restaurants, les bureaux de poste etc, présentent pour l'heure un faible niveau de priorité.
- ✓ Dans le cas du développement de plateformes de type décentralisé, il serait bien possible d'utiliser des infrastructures existantes.
- ✓ Si l'on considère le développement de plateformes comme étant un modèle dont les résultats seront pris en considération pour le développement futur des modules central et régionaux, cette option permettrait d'élaborer le développement des modules plus concret et adapté à la réalité.
- ✓ Même si plusieurs partenaires de développement interviennent, le partage des résultats et des risques pourra se faire facilement en définissant clairement les zones et les bases à prendre en charge par chacun.

Il est recommandé d'examiner les options de développement à module centralisé et de développement de plateformes de type décentralisé, en faisant la comparaison de ce qui peut résulter des deux cas.

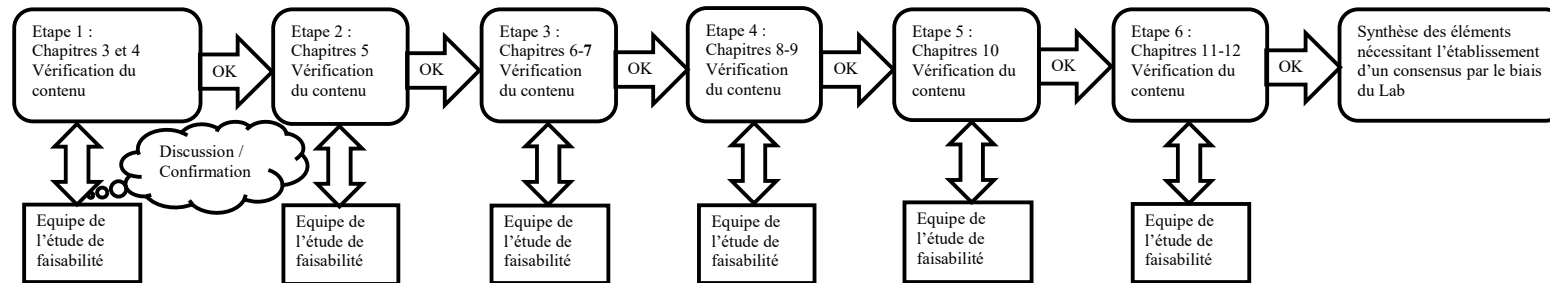
#### **6.5 Examen d'un calendrier de développement réaliste**

Comme le montre le tableau 4.2.35, dans le cadre du projet de développement de l'agropole sud, un retard dans la mise en œuvre est observé par rapport au plan qui a été proposé à l'issue de l'étude de faisabilité. La proposition d'un calendrier de développement pertinent et adéquat (y compris la planification de financement) est l'un des éléments essentiels à assurer dans le cadre de l'étude de faisabilité, afin d'attirer des contributions de bailleurs et la participation d'entreprises privées. Il est nécessaire, lors de la mise en œuvre de l'étude de faisabilité pour le développement de l'agropole nord, d'examiner un plan de développement réaliste en prenant suffisamment en compte les points indiqués dans le tableau 4.2.35, incluant l'approche de réalisation par étapes.



*Tableau Séparé*

**Tableau séparé 4.2.1 Fiche de vérification du plan de développement de l'agropole nord (vérification de l'étude de faisabilité)**



Eléments énumérés dans le sommaire du rapport de l'étude de faisabilité, qui est annexé aux TdR		Points demandant une attention particulière et points clés à prendre en compte lors de la vérification, proposés dans le présent rapport		Résultats de la vérification	Eléments nécessitant des contre-mesures	Eléments nécessitant l'établissement d'un consensus par le biais du Lab
Chapitre	Elément énuméré	Section correspondante	Mention correspondante			
ch. 1	Résumé analytique	-	-		-	-
ch. 2	Contexte et conception générale du développement de l'agropole nord	-	-		-	-
<u>Etape 1</u>						
ch. 3	Analyse du marché et stratégie de développement commercial	4.2.2	Produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche à cibler / Transformation / Valorisation / Distribution			
		4.2.3	Cadre juridique / Système d'administration et de gestion			
ch. 4	Matières premières nécessaires et leurs fournitures	4.2.2	Produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche à cibler / Transformation / Valorisation / Distribution			
<u>Etape 2</u>						
ch. 5	Localisation, sites candidats et considérations environnementales et sociales	4.2.4	Plan de développement (plan d'infrastructures)			
		4.2.8	Considérations environnementales et sociales			
<u>Etape 3</u>						
ch. 6	Technologie à appliquer, équipements et infrastructures requis	4.2.2	Produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche à cibler / Transformation / Valorisation / Distribution			
		4.2.4	Plan de développement (plan d'infrastructures)			
		4.2.5	Plan de développement (Fourniture de services relatifs au développement d'industries et à la promotion de l'implantation des entreprises du secteur privé)			
ch. 7	Organisation et frais généraux	4.2.3	Cadre juridique / Système d'administration et de gestion			
		4.2.7	Plan de financement			
<u>Etape 4</u>						
ch. 8	Ressources humaines	4.2.3	Système d'administration et de gestion			
ch. 9	Planification des opérations et établissement du budget	4.2.6	Calendrier de développement			
		4.2.7	Plan de financement			
<u>Etape 5</u>						
ch. 10	Analyses financière/économique et évaluation préalable de l'investissement	4.2.5	Plan de développement (Fourniture de services relatifs au développement d'industries et à la promotion de l'implantation des entreprises du secteur privé)			
		4.2.8	Plan de financement			
<u>Etape 6</u>						
ch. 11	Analyse des risques	4.2.9	Evaluation des risques liés à la mise en œuvre du projet			
ch. 12	Recommandations	ch. 6	Recommandations			

## ***Annexe 3.1.1***

***Les documents de présentation de l'atelier d'identification des besoins***

***(les résultats de l'étude préliminaire qui avait été réalisée par la JICA)***

# Projet d'Etude pour la collecte et la confirmation d'informations sur le développement de l'Agropole nord en République du Sénégal

L'atelier de travail pour reconnaître mieux des besoins au niveau de nationaux et internationaux acteurs concernés du projet (Région de Saint Louis)

Financement: JICA (Japan International Cooperation Agency)  
Octobre 2021

1

## Table des matières

- Rappel de l'Objectif du Projet
- Présentation de la Région de Saint Louis
- Présentation des Caractéristiques de l'économie de la Région
- Potentialités de l'agriculture dans la Région
- Potentialités de l'élevage dans la Région
- Potentialités de la Pêche & Aquaculture dans la Région
- Filières à Haut Potentiel de la Région

2

## Rappel de l'Objectif du Projet

- Les nouvelles politiques et stratégies de développement du Sénégal sont traduites dans le Plan Sénégal Emergent (PSE), le plus haut point de repère d'orientation stratégique et de leadership pour la politique économique du Sénégal et le développement Industriel dans les courts, moyens et longs termes.
- Le PSE vise un développement accéléré du pays afin d'en faire à l'horizon 2035 un pays émergent avec une société solidaire dans un Etat de droit. L'atteinte de cette ambition requiert un modèle de développement équilibré intégrant les aspects économiques, sociaux et environnementaux et générant une croissance durable et inclusive, en ligne avec les Objectifs de Développement Durables.
- Pour cela, le PSE est basé sur trois grands axes stratégiques que sont (i) Transformation structurelle de l'économie, (ii) Capital humain, protection sociale et développement durable et (iii) Gouvernance, institutions, paix et sécurité).
- Conscient des potentialités dont regorge le Sénégal dans le domaine agricole et des liens de synergie que ce secteur entretient avec d'autres branches de l'économie, les industries agroalimentaires, ainsi que ses effets d'influence et de levier sur d'autres secteurs d'activité (transport, commerce, etc.), le PSE l'a identifié parmi les six (6) secteurs prioritaires devant contribuer à la transformation de la structure de l'économie sénégalaise dans le sens de soutenir une dynamique de croissance forte, durable et inclusive.

3


## Rappel de l'Objectif du Projet

- Par ailleurs, le PSE a identifié parmi les 27 projets phares la création de 3 Agropoles intégrées comme force motrice de développement et d'industrialisation régionale à travers notamment l'amélioration de la valeur ajoutée agricole créée au niveau local.
- Dans ce cadre, il prévoit la mise en place d'agropoles intégrées et compétitives se concentrant sur les chaînes de valeur aux potentiels de développement élevés tels que l'élevage, les fruits et les légumes, la pêche et l'aquaculture, les céréales et les oléagineux, etc.
- Les Agropoles serviront ainsi d'incubateurs d'entreprises offrant des installations et services de soutien dont l'objectif principal est de renforcer et de soutenir les chaînes de valeur de l'agro-industrie, promouvant l'agriculture commerciale, la valeur ajoutée et le marketing chez les entrepreneurs locaux et régionaux par le biais de plans de formation intégrés, du renforcement des capacités, de la mise en place de systèmes financiers PPP appropriés et du développement des stratégies de marketing permettant de répondre de manière proactive aux demandes et exigences des consommateurs et sécurité).
- Le projet sera réalisé en étroite collaboration avec le Ministère du Développement Industriel et des Petites et Moyennes Industries, le Bureau Opérationnel de Suivi du PSE (BOS), les autres structures de l'Etat, le secteur privé et les partenaires au développement du Sénégal.

4

## Rappel de l'Objectif du Projet

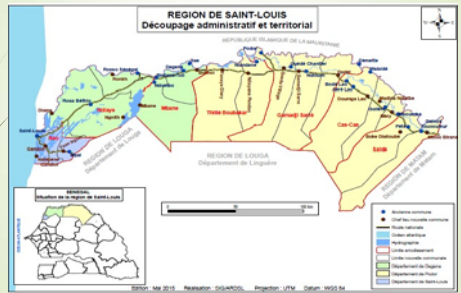
- Dans ce cadre, le projet d'Agropole Nord demande la tenue de l'atelier de travail pour reconnaître mieux des besoins au niveau de nationaux et internationaux acteurs concernés du projet, ce qui se reflétera dans le rapport d'étude de faisabilité en cours sous tutelle de l'ONUDI.



**Légende**  
 ■ Zone régionale  
 ■ Zone cible

5

## Présentation de la Région de Saint Louis



**REGION DE SAINT-LOUIS**  
 Découpage administratif et territorial

Source: IMA 2018, Population: 2048000, Projection: UTM, Datum: WGS84

6

## Présentation des Caractéristiques de l'économie de la Région

- L'économie de la région repose essentiellement sur l'agriculture, la Pêche et l'élevage. La région contribue fortement à la production nationale de céréales, en plus d'assurer la totalité de la production de la canne à sucre et de la tomate industrielle. L'oignon (24,8% de la production nationale) ainsi qu'une partie importante du riz local (36,8% de la production nationale) sont cultivés dans la région.
- La région bénéficie de la présence de grosses unités agro industrielles telles que la CSS, la SOCAS, CASI, Takamafood, SENEGINDIA, VITAL, etc et d'autres sociétés exportatrices (GDS, WARF, SCL, SOLDIVÉ, etc qui constituent de réels atouts pour l'exploitation de ses potentialités agricoles.
- Entre autre secteurs attractifs, il faut noter la pêche qui participe au dynamisme de l'économie locale. Les productions halieutiques régionales alimentent aussi bien le reste du pays que les pays frontaliers.

7

## Potentialités de l'agriculture dans la Région

SYSTEMES	SPECULATIONS CONFERMEES	SUPERFICIES MOYENNES (HA)
Irrigée	Riz	En hivernage, entre 5000 et 9000 ha suivant les années. Le cumul hivernage+contre saison se situe entre 7000 et 12000 ha
	Maïs	En moyenne 1000 ha
Décrue	Horticuture	600 à 1000 ha
	Maïs	10000 à 12000 ha suivant les années dont 50 à 70% de maïs
	Soigho	
	Niébé	
Pluvial	Patate douce	
	Soigho	40 000 à 50 000 ha
	Maïs	
	Mil	
	Azatchide	1000 à 6000 ha suivant les années
	Niébé	8000 à 9000 ha

Evolution de la production céréalière

Evolution de la production maraichère

8

## Potentialités de l'agriculture dans la Région

- Les principales contraintes de l'agriculture sont les suivantes :
  - qualité défallante des aménagements et des infrastructures ;
  - insuffisance du réseau de drainage (Delta) pour le PIP du Delta ;
  - insuffisance et dégradation des pistes de production et de désenclavement ;
  - déficit de moissonneuses batteuses et de tracteurs adaptés ;
  - déficit d'infrastructures de stockage ;
  - insuffisance de matériels d'irrigation surtout à Podor ;
  - prolifération des plantes aquatiques sur certains axes ;
  - difficultés d'accès aux semences de qualité ;
  - endettement des producteurs ;
  - cherté de l'électricité (coût, prime fixe pour les rizeries) ;
  - retard dans la mise en place des engrais et difficultés d'accès aux engrais subventionnés ;

9

## Potentialités de l'agriculture dans la Région

- Les principales contraintes de l'agriculture sont les suivantes :
  - forte pression aviaire ;
  - difficultés liées à la consignation des stocks (prise en charge tierce détention) ;
  - dysfonctionnement sur la plateforme (indexation commande) ;
  - difficultés d'écoulement du riz entier (commande publique) ;
  - difficultés d'accès de certains riziers au fonds de commercialisation ;
  - difficultés liées aux changements climatiques ;
  - le fait que nombre de producteurs n'utilisent pas les semences certifiées qui sont, de loin, plus productives que celles écriémées, plus largement utilisées par les producteurs ;
  - insuffisance des infrastructures de stockage et de conservation ;
  - manque d'équipements dans les centres de collecte (palettes, bâches, ...) ;
  - insuffisance du financement ; persistance des problèmes phytosanitaires notamment les nématodes sur la culture de la patate douce dans la zone du Lac de Guiers ;
  - problème de fertilité et fertilisation des sols (Zone du lac) et ;
  - défaiillances récurrentes des canaux non adaptés et souvent, mal dimensionnés dans la zone du Lac de Guiers.

10

## Potentialités de l'élevage dans la Région

DÉPARTEMENTS	BOVINS	OVINS	CAPRINS	EQUINS	ASINS	CAMELINS	VOILAIE FAMILIALE
St-Louis	18 707	16 364	31 757	326	4 022	464	323 119
Dahiana	86 058	56 699	95 017	1 302	16 453	623	1 118 690
Podor	237 872	389 661	299 550	11 721	22 564	496	778 713
Région de St Louis	337 637	462 724	424 324	13 349	43 069	1 583	2 220 520
Niv Nat /2016	3 541 000	6 678 000	5 704 000	557 000	471 000	5 000	74 869 mille têtes en 2017
Proportion	9,54	6,93	7,44	2,40	9,14	31,66	2,97

INDICATEURS	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Production de viande et d'abats	3 144 718	4551 957	6818 005	6 985 340	6 785 354	2 265 000
Production de lait	1 215 700	2419 270	7302 140	6 677 780	4 452 325	7 961 000
Quantité de viande de consommation			24257 500	24 437 500	30 000 000	17 650 000
Quantité de peaux et cuirs			12 316	11 810	100 251	62 642

DAGANA	Lait	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Viande			1012826 KG	1254278KG	1095496 KG
Cuir			17286 P.	25095P.	
PODOR	Lait				
Viande			473721KG	186378KG	56577 KG
Cuir			22966P.	65645P.	
ST-LOUIS	Lait				
Viande			276 493KG	1785354KG	1049149 KG
Cuir			12518P.	9553P.	

11

## Potentialités de l'élevage dans la Région

- Les principales contraintes de l'élevage sont les suivantes :
 

PRINCIPALES CONTRAINTES	PERSPECTIVES :
1. Faible niveau d'organisation des OPE ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• suivi et réalisation des projets en perspectives pour l'amélioration des résultats aussi bien en lait, viande et couverture vaccinale ;</li> <li>• Résurgence des pathologies ;</li> <li>• Moyens de stockage/collecte du lait ;</li> <li>• Renforcement des infrastructures vétérinaires ;</li> <li>• Système de collecte fourragère plus approprié &amp; productions de semences fourragères et gestion des fourrages grossières ;</li> <li>• Meilleure organisation des OP d'éleveurs ;</li> <li>• Meilleure surveillance épidémiologique ;</li> </ul>
2. Faiblesse des infrastructures en élevage ;	
3. Réurgence des pathologies ;	
4. Résurgence de certaines maladies ;	
5. Faiblesse des pluies et manque d'eau dans le lieu ;	
6. Alimentation déficitaire ; personnel insuffisant	

12

### Potentialites de la Pêche & Aquaculture dans la Région

	Destinations	Consommation locale	Mareyage	Transformation artisanale	Total
Podor	2016	220	159	0	379
	2017	211	167	0	378
	2018	327	116	0	243
Var. (en %) 2016-2017		-4,1	5,0	NC	-0,3
Var. (en %) 2017-2018		-39,8	-30,5	NC	-35,7
Dagana	2016	795	752	113	1661
	2017	1078	1108	98	2285
	2018	944	888	93	1922
Var. (en %) 2016-2017		35,6	47,3	-13,3	37,6
Var. (en %) 2017-2018		-12,4	-19,9	5,1	-9,6
Saint-Louis	2016	2795	1987	107	4889
	2017	8410	8927	663	18000
	2018	2239	26742	781	28762
Var. (en %) 2016-2017		200,9	349,3	519,6	268,2
Var. (en %) 2017-2018		-73,4	188,4	17,8	59,8
Région	2016	3810	2898	220	6928
	2017	2130	9202	761	12093
	2018	3310	26746	874	30730
Var. (en %) 2016-2017		-44,1	217,5	245,9	74,6
Var. (en %) 2017-2018		55,4	190,7	14,8	154,1

13

### Potentialites de la Pêche & Aquaculture dans la Région

- La région de Saint-Louis constitue une des régions à fortes potentialités de production aquacole surtout avec les vallées inondables.
- En termes d'infrastructures, 157 cages ont été dénombrés dans la région en 2018 contre 111 en 2017, soit une augmentation de 41,4%.
- S'agissant des autres types d'infrastructures tels que les étages et les bassins, leur nombre est resté constant pour les bassins et a peu évolué entre 2016 et 2018 pour les étangs, soit 4 unités additionnelles par année passant de 164 en 2016 à 172 en 2018.

Indicateurs	Année			Variation (en %)	
	2016	2017	2018	2016-17	2017-18
Quantité empoissonnée d'alevins de 10g (en tonnes)	0,875	0,49	0,775	-44,0	58,2
Quantité de poissons récoltée (en tonnes)	175,7	99,578	155	-43,3	55,7
Production d'aliment (en tonnes)	150	30	49	-80,0	63,3

14

### Potentialites de la Pêche & Aquaculture dans la Région

- Le secteur de la pêche fait face à nombre de contraintes parmi lesquelles :
  - La forte dépendance de la région vis-à-vis des ressources halieutiques de la Mauritanie;
  - la surexploitation des ressources ;
  - le manque d'infrastructures adéquates de débarquements et de conservation des produits ;
  - l'insécurité de la navigation liée à la brèche ;
  - la fragilité et inadaptation des pirogues en bois ;
  - l'inadéquation du système de contrôle et d'assistance en mer ;
  - l'absence de moyens roulants pour les départements de Podor et de Dagana.

15

### Potentialites de la Pêche & Aquaculture dans la Région

- Les contraintes dans le sous-secteur de l'aquaculture concernent :
  - La vétusté des infrastructures de production existantes ;
  - l'insuffisance de l'aliment industriel et surtout absence d'aliment de calibre adapté pour les larves et alevins ;
  - le coût élevé de l'aliment de poissons ;
  - la forte prédation des alevins par les oiseaux ;
  - l'absence de subvention et de ligne de crédit dédiées à l'aquaculture ;
  - l'insuffisance de ressources humaines et matérielles pour la zone nord de l'Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA).

16

### Filières à Haut Potentiel de la Région

1. Céréales	Riz Alcous: Vallée du fleuve, forte demande, organisations de producteurs... Site: Département de Dagana, Podor, et St Louis Projet: Unité de productions irriguées (Produits horticoles (Oignon))
2. Horticulture	Alcous: Zone et climat favorable, organisation filière (Interprofession oignon/PCO, etc), tradition/expérience. Projets et programmes... Site: Départements de Podor, Dagana, Saint Louis Projet: Plateforme de stockage et de commercialisation Palissade douce, Maricac Alcous: première région, organisation filière, tradition.
3. Légumineuses & Céréales	Projets et programmes... Site: Département de Dagana Projet:
4. Horticulture	Horticulture Alcous: première région, organisation filière, tradition, Projets et programmes... Site: Département
5. Aquaculture	Projet: Unité de productions irriguées Aquaculture Alcous: Fleuve Sénégal, sécurité alimentaire Projets et programmes, organisations structurées... Site: Département de Dagana et de Podor

17

### Filières à Haut Potentiel de la Région

**FILIÈRES À VALORISER - REGIONS DE SAINT LOUIS ET LOUGA**

Fruits, légumes et céréales	1. Oignons Alcous: Zone des rivières, Lac de Guélin, organisation professionnelle (PCO, etc) Site 1: Potou (unité de séchage et de transformation) Site 2: Lompoué & Potou (Magasin de stockage de produits maraichers) Site 3: Keur Momar Sar (Magasin de stockage de produits maraichers)
	2. Riz Alcous: Zone des rivières, Delta du fleuve Sénégal, Lac de Guélin, organisations professionnelles (CPS, Saad...) Site 1: Keur Momar Sar
	1. Pêche maritime Alcous: Étam de façade maritime, quais de pêche de Potou et de Lompoué, organisation professionnelle (CIPA) Site: Potou et de Lompoué (unité de traitement de conservation et de transformation des produits halieutiques)
Pêche et aquaculture	2. Pêche continentale Alcous: Lac de Guélin Site: Keur Momar Sar (unité de traitement de conservation et de transformation des produits halieutiques)
	3. Aquaculture Alcous: Lac de Guélin, mare temporaires... Site: Tare, Gabbar et Keur Momar Sar (Mise en place de bassin piscicole: modernisation et agrandissement du centre de production d'alevins et fabricques d'aliments de poissons de Richard Toll

18

## Filières à Haut Potentiel de la Région

■ FILIÈRES À VALORISER - RÉGIONS DE MATAM ET DE SAINT LOUIS

<b>Fruits, légumes et céréales</b>	<p>1. <u>Céréales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Atouts: Zone des rivières, Lac de Guiers, organisation professionnelles (POC, etc)</li> <li>➢ Site 1: (unité de séchage et de transformation)</li> <li>➢ Site 2: (Magasin de stockage de produits maraichers)</li> <li>➢ Site 3: (Magasin de stockage de produits maraichers)</li> </ul> <p>2. <u>Lait</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Atouts: vallée Fleuve Sénégal, organisations professionnelles (CIB2, Saed...)</li> </ul>
<b>Pêche et aquaculture</b>	<p>3. <u>Pêche continentale &amp; Aquaculture</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Atouts: Façade maritime et Fleuve de Saint Louis à Matam, mares temporaires, Galinka Doué, etc...</li> <li>➢ Sites: Mises en place de bassin piscicole: modernisation et agrandissement du centre de production d'alevins et fabriques d'aliments de poissons de Richard Ioff</li> </ul>

19

## Filières à Haut Potentiel de la Région

■ FILIÈRES À VALORISER - 3 RÉGIONS DE SAINT LOUIS, MATAM ET DE SAINT LOUIS

BOVINES	ÉLEVAGE
Fruits, légumes et céréales	<p>1. <u>Céréales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Atouts: Zone des rivières, Lac de Guiers, organisation professionnelles (POC, etc)</li> <li>➢ Site 1: Potou (unité de séchage et de transformation)</li> <li>➢ Site 2: Lompoul &amp; Potou (Magasin de stockage de produits maraichers)</li> <li>Site 3: Keur Momar San (Magasin de stockage de produits maraichers)</li> </ul>
Produits de l'élevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Viande</li> <li>✓ Lait</li> <li>✓ Cuir et peaux</li> <li>✓ Aviculture (chair &amp; œufs)</li> <li>✓ Phanères</li> </ul> <p>Projets: Projet de mise en place d'unités de fabrication de produits de charcuterie, Projets de valorisation des fermes et unités laitières, tanneries... création de fermes avicoles</p>
Monnaie et cultures fourragères	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Aliment bétail</li> <li>✓ Aliment volaille</li> <li>✓ Culture fourragère</li> </ul>

20

# Projet d'Etude pour la collecte et la confirmation d'informations sur le développement de l'Agropole nord en République du Sénégal

L'atelier de travail pour reconnaître mieux des besoins au niveau de nationaux et internationaux acteurs concernés du projet (Région de Louga)

Financement: JICA (Japan International Cooperation Agency)  
Octobre 2021

1

## Table des matières

- Rappel de l'Objectif du Projet
- Présentation de la Région de Louga
- Présentation des Caractéristiques de l'économie de la Région
- Potentialités de l'agriculture dans la Région
- Potentialités de l'élevage dans la Région
- Potentialités de la Pêche & Aquaculture dans la Région
- Filières à Haut Potentiel de la Région

2

## Rappel de l'Objectif du Projet

- Les nouvelles politiques et stratégies de développement du Sénégal sont traduites dans le Plan Sénégal Émergent (PSE), le plus haut point de repère d'orientation stratégique et de leadership pour la politique économique du Sénégal et le développement Industriel dans les courts, moyens et longs termes.
- Le PSE vise un développement accéléré du pays afin d'en faire à l'horizon 2035 un pays émergent avec une société solidaire dans un Etat de droit. L'atteinte de cette ambition requiert un modèle de développement équilibré intégrant les aspects économiques, sociaux et environnementaux et générant une croissance durable et inclusive, en ligne avec les Objectifs de Développement Durables.
- Pour cela, le PSE est basé sur trois grands axes stratégiques que sont (i) Transformation structurelle de l'économie, (ii) Capital humain, protection sociale et développement durable et (iii) Gouvernance, institutions, paix et sécurité).
- Conscient des potentialités dont regorge le Sénégal dans le domaine agricole et des liens de synergie que ce secteur entretient avec d'autres branches de l'économie, les industries agroalimentaires, ainsi que ses effets d'influence et de levier sur d'autres secteurs d'activité (transport, commerce, etc.), le PSE l'a identifié parmi les six (6) secteurs prioritaires devant contribuer à la transformation de la structure de l'économie sénégalaise dans le sens de soutenir une dynamique de croissance forte, durable et inclusive.

3

## Rappel de l'Objectif du Projet

- Par ailleurs, le PSE a identifié parmi les 27 projets phares la création de 3 Agropoles intégrées comme force motrice de développement et d'industrialisation régionale à travers notamment l'amélioration de la valeur ajoutée agricole créée au niveau local.
- Dans ce cadre, il prévoit la mise en place d'agropoles intégrées et compétitives se concentrant sur les chaînes de valeur aux potentiels de développement élevés tels que l'élevage, les fruits et les légumes, la pêche et l'aquaculture, les céréales et les oléagineux, etc.
- Les Agropoles serviront ainsi d'incubateurs d'entreprises offrant des installations et services de soutien dont l'objectif principal est de renforcer et de soutenir les chaînes de valeur de l'agro-industrie, promouvant l'agriculture commerciale, la valeur ajoutée et le marketing chez les entrepreneurs locaux et régionaux par le biais de plans de formation intégrés, du renforcement des capacités, de la mise en place de systèmes financiers PPP appropriés et du développement des stratégies de marketing permettant de répondre de manière proactive aux demandes et exigences des consommateurs et sécurité).
- Le projet sera réalisé en étroite collaboration avec le Ministère du Développement Industriel et des Petites et Moyennes Industries, le Bureau Opérationnel de Suivi du PSE (BOS), les autres structures de l'Etat, le secteur privé et les partenaires au développement du Sénégal.

4

## Rappel de l'Objectif du Projet

- Dans ce cadre, la JICA organise la tenue de l'atelier de travail pour reconnaître le résultat de l'étude préparatoire faite par la JICA en mars 2021 et reconnaître mieux les besoins des acteurs concernés.



The map shows the administrative regions of Senegal. The Louga region is highlighted in a light green color. A legend indicates that light green represents the 'Région Louga' and dark green represents 'Zone Côtière'. A north arrow is also present.

5

## Présentation de la Région de Louga



The map is titled 'CARTE ADMINISTRATIVE DE LA REGION DE LOUGA 2014'. It shows the Louga region in detail, including its various districts (Diourbel, Fatick, Kaolack, Kolda, Saint-Louis, Ziguinchor) and major roads. A legend at the bottom left provides information about the map's scale and data sources.

6



## Présentation des Caractéristiques de l'économie de la Région

- L'économie de région de Louga repose essentiellement sur trois piliers, l'agriculture, l'élevage et la pêche. Cependant, les secteurs comme le commerce et l'artisanat se développent. Il faut aussi souligner l'importance des transferts monétaires dans l'économie régionale, Louga étant une région de fortes émigrations.
- L'agriculture est de manière générale fortement exposée aux irrégularités de la pluviométrie et au phénomène de la dégradation des terres qui constituent des limites objectives à une bonne productivité.
- La région de Louga est une zone d'élevage par excellence, en raison de multiples facteurs notamment les vastes zones pâturables du Fouta. Cette activité y est pratiquée par la quasi-totalité des populations rurales. Cependant, sa productivité est toujours faible à cause d'un mode de gestion encore sous l'emprise des pratiques traditionnelles et une modeste valorisation des produits et sous-produits.
- La région de Louga a la possibilité de pratiquer à la fois la pêche maritime et la pêche continentale grâce à la présence de l'Océan Atlantique sur sa façade ouest sur une cinquantaine de kilomètres et la présence du Lac de Guiers. Cependant, la très faible valorisation des produits de la filière constitue un manque à gagner important pour l'économie régionale.
- L'artisanat demeure un secteur très dynamique et générateur d'emplois mobilisant une bonne partie de la population active, surtout les femmes et les jeunes. Cependant, malgré les importantes potentialités, son faible niveau de structuration et l'insuffisance d'appuis à sa promotion réduisent considérablement sa contribution à l'économie régionale.
- La diversité et l'importance des produits de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'exploitation forestière et de l'artisanat constituent des atouts pour le développement du commerce informel. Cette activité se développe tant au niveau des centres urbains qu'au niveau du monde rural et constitue une alternative pour la création. Le commerce de gros est quasi inexistant et celui de demi-gros reste l'affaire des grands centres urbains.

7

## Potentialités de l'agriculture dans la Région

- Le Mil, le Sorgho, le Maïs et riz dans une moindre mesure sont les principales céréales cultivées dans la région de Louga.
- Les superficies cultivées en céréales ont connu un accroissement positif de 50% en moyenne annuelle entre les campagnes agricoles 2016/2017 et 2017/2018. Pour la campagne 2018/2019, les superficies emblavées en céréales ont diminué de 12% comparativement à 2017/2018.
- La production céréalière globale de la région de Louga a diminué en moyenne de 36% entre les campagnes agricoles 2017/2018 et 2018/2019 passant de 84384 tonnes à 54697 tonnes.
- Dans la région de Louga, le mil demeure de loin la céréale la plus importante en termes de production. Il constitue en effet 71,2% de la production céréalière régionale en 2019 et environ 94% pour la campagne 2017/2018.
- Le maïs, céréale exclusivement cultivée dans le département de Linguère vient loin derrière le mil avec une tendance un peu en hausse en termes de proportions soit 3,6% de la production céréalière régionale pour la campagne 2017/2018 contre 6,3% pour la campagne 2018/2019.
- La riziculture est pratiquée dans l'arrondissement de Keur Momar Sar, autour du Lac de Guiers et dans une moindre mesure dans le département de Linguère. La contribution du riz à la production céréalière de la région demeure encore très faible. Elle s'élève à seulement 0,5% pour la campagne 2017/2018 et aucune production pour la dernière campagne.

8

## Potentialités de l'agriculture dans la Région

### Les cultures industrielles dans la région de Louga

Spéculation	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Production nationale	Contribution à la Production
Mil	Superficie (ha)	88 850	103 130	141 981 56	97 616	96 895	880 408
	Rendement (kg/ha)	501	484	560 243	392	472	917
	Productions (t)	44 510	49 885	79 978 52	38 278	45 522	804 644
Sorgho	Superficie (ha)	3 999	4 399	3 000 23	2 342	2072	238 833
	Rendement (kg/ha)	657	362	402 634	342	397	1 733
	Productions (t)	2 627	1 592	1 217 41	804	820	210 168
Maïs	Superficie (ha)	4 400	5062	5 132	5 645	5989	252 291
	Rendement (kg/ha)	400	300	400	400	420	2 004
	Productions (t)	1 760	1 519	2 052 84	2 258	2 515	102 500
Riz	Superficie (ha)			450 813 61	0	345 596	
	Rendement (kg/ha)			1 900	0	3 345	
	Productions (t)			856 545 78	0	1 155 726	0 %
Sésame cashew	Superficie (ha)		130 449 26			7	1 729 124
	Productions (t)			84 384 024		7	2 188 790

9

## Potentialités de l'agriculture dans la Région

- Les cultures industrielles permettent de diversifier et de valoriser la production agricole. Elles sont généralement des cultures de plein champ et favorisent le développement des revenus des exploitations agricoles ainsi que l'activité économique des zones rurales.
- La Région de Louga est la première productrice de niébé avec 162 287 Tonnes en 2020 soit 88,13% de la production nationale (184 137 Tonnes) :
- Durant la campagne 2018/2019, la région de Louga a produit 104 567 tonnes d'arachide, 157 650 tonnes de pastèque, 76 530 tonnes de manioc ainsi que des quantités non négligeables en sésame et en Béréf.
- Tous les trois départements se sont distingués dans la production d'arachide et particulièrement celui de Linguère avec plus de 41% de la production régionale.
- Les départements de Louga et de Linguère ont porté la production régionale de pastèque avec respectivement des pourcentages de 42,6% et de 45,5%.
- Durant la campagne 2018/2019, même si on note d'importantes quantités produites d'arachide et de Béréf, les productions de ces deux spéculations ont connu respectivement des baisses de 41,3% et 4,2% par rapport à la campagne précédente.

10

## Potentialités de l'élevage dans la Région

- L'élevage apparaît comme un secteur très important de l'économie du Sénégal. La région de Louga présente des atouts non négligeables, malgré certaines contraintes du sous-secteur, grâce à notamment à :
  - l'existence d'une grande zone sylvo-pastorale,
  - un cheptel très important numériquement mais aussi et surtout des populations disposant d'une grande tradition pastorale.
- L'élevage dans la région de Louga est essentiellement de type extensif marqué par la transhumance du fait des aléas climatiques. Aussi, le gouvernement du Sénégal a-t-il mis en œuvre diverses politiques visant la modernisation et l'intensification du sous-secteur de l'élevage pour une amélioration quantitative et qualitative des productions.

11

## Potentialités de l'élevage dans la Région

Espèce	Année	Département			
		Sédhiou	Linguère	Louga	
Bovins	2018	55 201	238 330	141 072	434 603
	2019	55 201	238 330	141 072	434 603
Ovins	2018	375 251	565 508	252 314	1 193 073
	2019	375 251	565 508	252 314	1 193 073
Caprins	2018	341 447	508 550	224 627	1 074 624
	2019	341 447	508 550	224 627	1 074 624
Equins	2018	19 028	10 092	35 744	64 864
	2019	19 028	10 092	35 744	64 864
Ain	2018	4 047	14 285	7 299	25 631
	2019	4 047	14 285	7 299	25 631
Annes	2018	156	0	3 009	3 165
	2019	156	0	3 009	3 165
Total bétail	2018	795 355	1 336 765	664 365	2 796 485
	2019	795 355	1 336 765	664 365	2 796 485

12

### Potentialites de la Pêche & Aquaculture dans la Région

#### ARMEMENT PIROGUIER

Armeement piroguier	Localites	DEPARTEMENTS							
		2015	2016	2017	2018	2019	2020		
Armeement piroguier	LOUGA	136	110	131	158	156	141		
	KEBERMER	77	140	134	128	124	120		
TOTAL REGION		203	255	265	293	280	261		

Armeement piroguier	Subcommunes	DEPARTEMENTS							
		2015	2016	2017	2018	2019	2020		
Armeement piroguier	LOUGA	86	51	48	72	53	56		
	KEBERMER	117	70	48	36	62	7		
TOTAL REGION		183	121	116	112	145	63		

Armeement piroguier	Total	DEPARTEMENTS							
		2015	2016	2017	2018	2019	2020		
Armeement piroguier	LOUGA	192	161	179	230	209	197		
	KEBERMER	194	210	202	195	214	127		
TOTAL REGION		386	376	381	425	425	324		

13

### Potentialites de la Pêche & Aquaculture dans la Région

#### MISES A TERRE

Mises à terre	Sonnage (Sélagin) (Dames)	DEPARTEMENTS							
		2015	2016	2017	2018	2019	2020		
Mises à terre	LOUGA	1210,55	1268,353	1154,514	1137,982	797,753	463,942		
	KEBERMER	2151,43	1895,9	1641,2	2189,84	1808,71	984,87		
TOTAL REGION		3361,98	3164,253	2795,714	3327,822	2606,463	1448,812		

Mises à terre	Valeur Commercial et Economie (SODEF CFA)	DEPARTEMENTS							
		2015	2016	2017	2018	2019	2020		
Mises à terre	LOUGA	795,159,85	816,700,35	728280	684804,5	475234	335656,5		
	KEBERMER	603759	714428	1028352	1215135	905231	687121		
TOTAL REGION		1398919	1531128	1756632,7	1899939	1380465	1022778		

Mises à terre	Consommation locale (Dames)	DEPARTEMENTS							
		2015	2016	2017	2018	2019	2020		
Mises à terre	LOUGA	205,7	141,02	142	138,05	927	84,688		
	KEBERMER	299,9	2537,15	205,5	243,2	212,5	129,7		
TOTAL REGION		505,62	2678,17	347,5	381,25	329,5	214,388		

14

### Potentialites de la Pêche & Aquaculture dans la Région

#### MISES A TERRE

Mises à terre	Maraichage (Pg)	DEP							
		2015	2016	2017	2018	2019	2020		
Mises à terre	LOUGA	227,667	399,402	300,402	702,294	519,402	280,168		
	KEBERMER	1 392 810	1 212 500	1 148 900	1 532 640	1 108 780	417 217		
TOTAL REGION		2 320 477	2 312 902	1 959 302	2 234 934	1 628 182	997 385		

Mises à terre	E à la transformation artisanale (Pg)	DEP							
		2015	2016	2017	2018	2019	2020		
Mises à terre	LOUGA	279 796	214 271	190 400	294 636	141 920	112 006		
	KEBERMER	445 020	691 600	288 600	428 100	431 420	227 716		
TOTAL REGION		724 816	905 871	479 000	722 736	573 340	339 722		

NOMBRE DE PECHEURS							
ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
PECHEURS CON	402	504	390	492	516	489	
PECHEURS MAR	1180	1606	1560	1516	996	844	
TOTAL	2182	2160	1950	2008	1512	1133	

15

### Filières à Haut Potentiel de la Région

DOMAINES	FILIERES
Legumineuse	<b>Mais</b> Alouba, première région, organisation favorable, tradition, Projets et programmes, sans sé cours. Site: Département de Louga et de Kebémér Projet: Unité de productions agricoles
Céréales	<b>Mais</b> Alouba: zone des Niayes, forte demande, organisations de producteurs... Site: Département de Louga et de Kebémér Projet: Unité de productions agricoles
Horticulture	<b>Produits Horticoles (Région, Zone Niayes)</b> Alouba: Zone et climat favorable, organisation favorable (POC ANCH, ALUMI, etc.), tradition (expérience, Projets et programmes), Centre de formation aux métiers de l'Horticulture de Thiéppa/BM/PPEC, DAC DE Kour Palmer SAÏR 5202h Site: Département de Louga et de Kebémér Projet: Plateforme de stockage et de commercialisation (mise à niveau de l'existant à Potou)

16

### Filières à Haut Potentiel de la Région

Filières à haut potentiel - Régions de Louga et de Matam

DOMAINES	FILIERES
Sylviculture (produits forestiers Non ligneux)	1. Soump (Balanites aegyptiaca), 2. Gomme arabique (acacia Sénégal), 3. Siam (Eugenia moussoni) Alouba: zone sylvicole (forêt) conditions climatiques favorables, Aelya Gom... Site: Département de Louga Projet: Unité de transformation de produits forestiers Non ligneux
Elevage (Bœuf/Viande & Lait)	1. Bœuf/Viande 2. Lait Alouba: zone d'Elevage avec cheptel important mais Site: Départements de Louga et de Kebémér Projet: Amélioration des races & Stabilisation et mesures d'accompagnement & Unité de transformation

17

- ### Filières à Haut Potentiel de la Région
- Principaux Atouts (Linguère/Commune de DAHRA):
  - Zone sylvopastorale
  - Zone carrefour par rapport aux trois régions
  - Proximité avec Touba
  - Proximité avec le Ranch de Doly
  - Marché international de bétail
  - Abattoirs modernes
  - Centre de recherches zootechniques (CNAG, LPV)
  - Structure d'encadrement techniques et de sécurité
  - Expérience avec Entente Ferlo
  - Système d'information économique : SDEL, OREL, BADEL, RAER

18

## Filières à Haut Potentiel de la Région

### Régions de Louga et de saint louis

DOMAINE	FILIERES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Organes</b></li> <li>Abouh Zone des riaves, Lac de Guém, organisation professionnelles (POC, etc)</li> <li>Site 1: Pôrou (unité de stockage et de transformation)</li> <li>Site 2: Lompoul à Pôrou (Magasin de stockage de produits maraichers)</li> <li>Site 3: Keur Momar Sar (Magasin de stockage de produits maraichers)</li> </ul>
Fruits, légumes et céréales	<ul style="list-style-type: none"> <li>2. <b>Lait</b></li> <li>Abouh Zone des riaves, Delta du fleuve Sénégal, Lac de Guém, organisations professionnelles (CIBZ, Saoud...</li> <li>Site 1: Keur Momar Sar</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>3. <b>Produits de l'élevage</b></li> <li>Abouh: ébén des façades maritimes, quais de pêche de Pôrou et de Lompoul, organisation professionnelles</li> <li>CLPA</li> <li>Sites: Pôrou et de Lompoul, (unité de traitement de conservation et de transformation des produits halieutiques)</li> </ul>
Pêche et aquaculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>4. <b>Boissons</b></li> <li>Abouh Lac de Guém</li> <li>Sites: Keur Momar Sar (unité de traitement de conservation et de transformation des produits halieutiques)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>5. <b>Aliments</b></li> <li>Abouh Lac de Guém, mise temporaire...</li> <li>Sites: Sar, Galou et Keur Momar Sar/Plac en place de bassin piscicole: modernisation et agrandissement du centre de production d'aliments et fabriques d'aliments de poissons de Richard Sol</li> </ul>

19

## Filières à Haut Potentiel de la Région

### Filières à haut potentiel - Régions de Louga, de saint louis et de Matam

DOMAINE	FILIERES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Organes</b></li> <li>Abouh Zone des riaves, Lac de Guém, organisation professionnelles (POC, etc)</li> <li>Site 1: Pôrou (unité de stockage et de transformation)</li> <li>Site 2: Lompoul à Pôrou (Magasin de stockage de produits maraichers)</li> <li>Site 3: Keur Momar Sar (Magasin de stockage de produits maraichers)</li> </ul>
Fruits, légumes et céréales	<ul style="list-style-type: none"> <li>2. <b>Lait</b></li> <li>Abouh Zone des riaves, Delta du fleuve Sénégal, Lac de Guém, organisations professionnelles (CIBZ, Saoud...</li> <li>Site 1: Keur Momar Sar</li> </ul>
Produits de l'élevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>3. <b>Produits de l'élevage</b></li> <li>Abouh: ébén des façades maritimes, quais de pêche de Pôrou et de Lompoul, organisation professionnelles</li> <li>CLPA</li> <li>Sites: Pôrou et de Lompoul, (unité de traitement de conservation et de transformation des produits halieutiques)</li> </ul>
Aliments et cultures	<ul style="list-style-type: none"> <li>4. <b>Aliments</b></li> <li>Abouh Lac de Guém, mise temporaire...</li> <li>Sites: Sar, Galou et Keur Momar Sar/Plac en place de bassin piscicole: modernisation et agrandissement du centre de production d'aliments et fabriques d'aliments de poissons de Richard Sol</li> </ul>

**RECOMMANDATIONS**

1. Renforcement des infrastructures d'appui à la production
2. Amélioration de l'environnement des affaires
3. Promotion des énergies renouvelables
4. Mise à niveau des Systèmes d'Informations & données statistiques
5. Implication des Collectivités Territoriales, et des institutions de formation professionnelles (employabilité professionnalisation - compétitivité des chaînes de valeur) exemple ISEP, Centre de formation aux métiers de l'Horticulture de Thièppe/Cluzier Horticulture/FPEC

20

# Projet d'Etude pour la collecte et la confirmation d'informations sur le développement de l'Agropole nord en République du Sénégal

L'atelier de travail pour reconnaître mieux des besoins au niveau de nationaux et internationaux acteurs concernés du projet (Région de Matam)

Financement: JICA (Japan International Cooperation Agency)  
Octobre 2021

1

## Table des matières

- Rappel de l'Objectif du Projet
- Présentation de la Région de Matam
- Présentation des Caractéristiques de l'économie de la Région
- Potentialités de l'agriculture dans la Région
- Potentialités de l'élevage dans la Région
- Potentialités de la Pêche & Aquaculture dans la Région
- Filières à Haut Potentiel de la Région

2

## Rappel de l'Objectif du Projet

- Les nouvelles politiques et stratégies de développement du Sénégal sont traduites dans le Plan Sénégal Émergent (PSE), le plus haut point de repère d'orientation stratégique et de leadership pour la politique économique du Sénégal et le développement industriel dans les courts, moyens et longs termes.
- Le PSE vise un développement accéléré du pays afin d'en faire à l'horizon 2035 un pays émergent avec une société solidaire dans un Etat de droit. L'atteinte de cette ambition requiert un modèle de développement équilibré intégrant les aspects économiques, sociaux et environnementaux et générant une croissance durable et inclusive, en ligne avec les Objectifs de Développement Durables.
- Pour cela, le PSE est basé sur trois grands axes stratégiques que sont (i) Transformation structurelle de l'économie, (ii) Capital humain, protection sociale et développement durable et (iii) Gouvernance, institutions, paix et sécurité).
- Conscient des potentialités dont regorge le Sénégal dans le domaine agricole et des liens de synergie que ce secteur entretient avec d'autres branches de l'économie, les industries agroalimentaires, ainsi que ses effets d'influence et de levier sur d'autres secteurs d'activité (transport, commerce, etc.), le PSE l'a identifié parmi les six (6) secteurs prioritaires devant contribuer à la transformation de la structure de l'économie sénégalaise dans le sens de soutenir une dynamique de croissance forte, durable et inclusive.

3


## Rappel de l'Objectif du Projet

- Par ailleurs, le PSE a identifié parmi les 27 projets phares la création de 3 Agropoles intégrées comme force motrice de développement et d'industrialisation régionale à travers notamment l'amélioration de la valeur ajoutée agricole créée au niveau local.
- Dans ce cadre, il prévoit la mise en place d'agropoles intégrées et compétitives se concentrant sur les chaînes de valeur aux potentiels de développement élevés tels que l'élevage, les fruits et les légumes, la pêche et l'aquaculture, les céréales et les oléagineux, etc.
- Les Agropoles serviront ainsi d'incubateurs d'entreprises offrant des installations et services de soutien dont l'objectif principal est de renforcer et de soutenir les chaînes de valeur de l'agro-industrie, promouvant l'agriculture commerciale, la valeur ajoutée et le marketing chez les entrepreneurs locaux et régionaux par le biais de plans de formation intégrés, du renforcement des capacités, de la mise en place de systèmes financiers PPP appropriés et du développement des stratégies de marketing permettant de répondre de manière proactive aux demandes et exigences des consommateurs et sécurité).
- Le projet sera réalisé en étroite collaboration avec le Ministère du Développement industriel et des Petites et Moyennes Industries, le Bureau Opérationnel de Suivi du PSE (BOS), les autres structures de l'Etat, le secteur privé et les partenaires au développement du Sénégal.

4

## Rappel de l'Objectif du Projet

- Dans ce cadre, le projet d'Agropole Nord demande la tenue de l'atelier de travail pour reconnaître mieux des besoins au niveau de nationaux et internationaux acteurs concernés du projet, ce qui se reflétera dans le rapport d'étude de faisabilité en cours sous tutelle de l'ONUDI.



Légende  
 Région régionale  
 Zone cible

5

## Présentation de la Région de Matam



Chiffres de la région  
 Chef-lieu de la région  
 Région  
 Communes  
 Agropoles  
 Agropôle Matam  
 Agropôle Kaolack  
 Agropôle Saint-Louis  
 Agropôle Tambacounda

6

## Présentation des Caractéristiques de l'économie de la Région

- Dans la région de Matam, l'agriculture et l'élevage constituent les principales activités économiques
- Elles occupent plus de la moitié de la population.
- La sylviculture, la pêche, l'artisanat et le commerce y sont également importants et constituent des atouts de taille.

7

## Potentialites de l'agriculture dans la Région

- L'eau de surface : 200 km de fleuve, défluent et mares ;
- L'eau souterraine: nappes d'une profondeur de 25 à 100m (avec des débits pouvant dépasser 100m<sup>3</sup>/h) ;
- Les sols aptes à toutes formes de culture (pluviale, irriguée et décrue) ;
- Un potentiel de terres aménageables de 55 000 ha (PDRG) dont 12 000 ha valorisé (SAED) ;
- La STC est de 851 512 ha / 2 961 580 ha ;
- La jeunesse de sa population (60% de moins de 20 ans) ;
- Une mobilisation de plus de 70 % de la population.

8

## Potentialites de l'agriculture dans la Région

La zone du Diéry recèle un potentiel très important de cultures à haute valeur ajoutée avec la possibilité de produire sous maîtrise d'eau totale. Près de 1000 ha ont déjà été aménagés avec des systèmes d'irrigation de dernière génération et pour certains périmètres avec l'énergie solaire. Avec ça, la région a déjà un potentiel de plus de 30 000 tonnes de productions horticoles (pomme de terre, oignon etc.) par an.

Département	Superficie totale (ha)	Superficie totale cultivables (ha)	Superficie cultivables zone Walo (ha)	Superficie cultivables zone Diéry et Fello (ha)
Kanoul	838 610	330 412	105 900	224 512
Matam	572 890	385 236	156 300	228 936
Bambou Fello	1 510 080	135 884	N/A	135 884
Total Région	2 961 580	851 512	262 200	589 312

9

## Potentialites de l'agriculture dans la Région

### Etat du Cheptel et de la Volaille

Au niveau national en 2016, l'effectif du cheptel est composé de 17 379 000 têtes dont 3 541 000 bovins, 6 678 000 ovins, 5 704 000 caprins, 423 000 porcins, 557 000 équins, 471 000 asins et 5 000 camélins (SES 2020)

INDICATEURS	REALISATIONS						Cible 2019	Ecart 2018 et 2019
	2014	2015	2016	2017	2018	2019		
Production de viande et d'œufs (en tonnes)	1234	ND	1547	1432	1612	1665	ND	3,29%
Production de lait (en litres)	15432	ND	16463	18756	21354	30345	ND	42,10%
Quantité d'œufs de consommation (gâteaux)	ND	ND	189670	185467	221344	234723	ND	6,04%

10

## Potentialites de l'élevage dans la Région

		PRODUCTION (SAT, BETAIL, VIANDE, CURS & PEAUX)			
		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Matam	Lait (l)			inconnue	inconnue
	Viande (T)			895398 Kg	1221703 Kg
Kur	Lait (l)			5478 pièces	6497 pièces
	Viande (T)			inconnue	inconnue
Kanoul	Lait (l)			612988 Kg	36086 Kg
	Viande (T)			4445 pièces	2340 pièces
Kur	Lait (l)			inconnue	inconnue
	Viande (T)			103069 Kg	78965 Kg
Bambou Fello	Lait (l)	53284 Kg	56648 Kg		
	Viande (T)			404 pièces	310 pièces
TOTAL					

11

## Potentialites de l'élevage dans la Région

### Infrastructures D'élevage - Matam

		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Matam	pièces à vaccination					
	magasins d'aliments des bétails	2	2	2	3	6
Kanoul	pièces à vaccination					
	magasins d'aliments des bétails	3	3	3	3	5
Bambou Fello	pièces à vaccination					
	magasins d'aliments des bétails	21	22	25	30	32
Kur	pièces à vaccination					
	magasins d'aliments des bétails	3	7	7	12	15
Matam	pièces à vaccination					
	magasins d'aliments des bétails	1	1	1	2	3
Bambou Fello	pièces à vaccination					
	magasins d'aliments des bétails	12	16	16	20	24
Kur	pièces à vaccination					
	magasins d'aliments des bétails	1	1	1	1	1

12

## Potentialites de la Pêche & Aquaculture dans la Région

NATURE	Matam	Kanab	Ramérou	TOTALE
1. Exploitation des actives				8482
Pêcheurs professionnels	5394	3088	0	8482
Pêcheurs occasionnels	289	154	0	443
Maisonniers	1786	1609	22	3417
Transformateurs	300	200	4	504
Autres (pêcheurs, cultivateurs, ...)	140	100	4	244
<b>TOTAL</b>	<b>7951</b>	<b>4991</b>	<b>26</b>	<b>12958</b>

La région de Matam par décret numéro 66-657 du 30 août 1966 est divisée en cinq secteurs de pêche :

- Le Secteur de pêche de Matam ;
- Le Secteur de pêche de Dolol ;
- Le Secteur de pêche de Diorbivol ;
- Le Secteur de pêche de Waoundé ;
- Le Secteur de pêche de Diamel.

13

## Potentialites de la Pêche & Aquaculture dans la Région

### Villages et ménages de pêcheurs

- 100 villages et communes de pêcheurs dans la région de Matam (Pré-enquêtes UEMOA 2019)
- 2709 ménages de pêcheurs (Sources : Enquêtes cadre UEMOA 2012)
- Les pêcheurs sont essentiellement des Sénégalais et des Maliens.

### LE PARC PIROGUIERS ET ENGINS DE PECHE

- Le parc piroguiers compte 1310 pirogues non pontées essentiellement des monoxyles peu adaptés aux phénomènes météorologiques extrêmes actuels liés aux changements climatiques.
- Sur les 1310 seules 250 sont immatriculées dans le cadre du Programme National d'Immatriculation informatisée des embarcations artisanales, gelé en 2012.
- Les principaux engins de pêche utilisés dans la région sont : les palangres, les filets maillants, les éperviers, les pièges et les sennes. Ils sont au nombre de 8269 unités.

14

## Potentialites de la Pêche & Aquaculture dans la Région

### PRODUCTION

Année	Production en kg	Valeur commerciale en FCFA
2014	2 021 746	2 510 888 012
2015	2 065 940	2 793 446 130
2016	3 653 398	4 501 489 990
2017	4 526 254	5 432 174 380
2018	3 223 506	3 825 102 550
2019	3 271 075	4 260 034 750
<b>2020</b>	<b>2 287 486</b>	<b>3 200 758 550</b>

### TRANSFORMATION LOCALE

ANNEE	PRODUCTION EN KG	VALEUR COMMERCIALE ESTIMEE EN FCFA
2015	113 350	81 905 140
2017	144 451	114 383 450
2018	96 441	50 027 450
2019	265 079	175 161 100

15

## Filières à Haut Potentiel de la Région

### Filières à Haut Potentiel de la Région de Matam

<b>Céréales</b>	<b>Blé</b> Abouls, Vallée du Fleuve, forte demande, organisations de producteurs, ... Site: Département de Matam et Kanab Projet: Unité de production/mélanges
<b>2. Horticulture</b>	<b>Produits horticoles (Citron)</b> Abouls: Zone et climat favorable, organisation faible (..... etc), tradition/expérience. Site: Département de Matam et Kanab Projet: Plateforme de stockage et de commercialisation
<b>Elevage</b>	<b>Élevage</b> Abouls: première région, organisation faible, tradition, Projets et programmes, usine en cours, ... Site: Département de Ramérou Projet: Bétail/Viande et Amélioration des races et autres axes stratégiques nationale de promotion de l'élevage (accès à la santé animale, abreuvement, accès à l'aliment de bétail, etc)
<b>4. Sylviculture</b>	<b>Sylviculture</b> Abouls: première région, organisation faible, tradition, Projets et programmes, usine en cours, ... Site: Département
<b>5. Aquaculture</b>	<b>Aquaculture</b> Abouls: Fleuve Sénégal, sécurité alimentaire, Projets et programmes, organisations structurées, ... Projet: Production, stockage/conservation / transformation/valorisation

16

## Filières à Haut Potentiel de la Région

### Filières à haut Potentiel Régions de Louga et de Matam

<b>Sylviculture (produits forestiers Non ligneux)</b>	1. Sourmp (baobabs acétylactica), 2. Gomme arabique (acacia Sénégal), 3. Sidem (jujufus mauritanica). Abouls: zone sylvoicole (forêts), conditions climatiques favorables, Astya Com, ... Site: Département de Linguère Projet: Unité de transformations produits forestiers Non ligneux
<b>Elevage (Bétail/viande &amp; Lait)</b>	1. Bétail/viande, 2. Lait Abouls: zone d'Élevage avec cheptel important mais Site: Départements de Linguère & Ramérou Projet: Amélioration des races & Stabilisation et mesures d'accompagnement & Unité de transformation.

17

## Filières à Haut Potentiel de la Région

### Filières à haut potentiel Régions de Matam et de Saint Louis

	REGIONS DE MATAM ET DE SAINT LOUIS
<b>Fruits, légumes et céréales</b>	<b>4. Citronnes</b> Abouls: Zone des Ndayes, Lac de Guier, organisation professionnelles (PPS, etc) Site 1 (unité de séchage et de transformation) Site 2 (Magasin de stockage de produits maraichers) Site 3 (Magasin de stockage de produits maraichers)
	<b>Blé</b> Abouls: vallée fleuve Sénégal, organisations professionnelles (CIREZ, SAED, ...)
	<b>Aquaculture</b> Abouls: Fleuve, mare temporales, ... Site: Mise en place de bassin piscicole/ modernisation et agrandissement du centre de production d'alevins et fabriques d'aliments de poissons de Richard Fall

18

## Filières à Haut Potentiel de la Région

Régions de Louga, de Saint Louis et de Matam

	<b>1. Objets</b>
<b>Fruits, légumes et Céréales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▣ Atouts: Zone des rivières, Lac de Guélor, organisation professionnelles (POPS, etc)</li> <li>➤ Site 1: Potou (unité de séchage et de transformation)</li> <li>➤ Site 2: Komoul &amp; Potou (Magasin de stockage de produits maraichers)</li> <li>➤ Site 3: Keur Momar Sar (Magasin de stockage de produits maraichers)</li> </ul>
<b>Produits de l'élevage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Viande</li> <li>✓ Lait</li> <li>✓ Cuir et peaux</li> <li>✓ Aviculture (chair &amp; œufs)</li> <li>✓ Piscicultes</li> </ul> <p>Projets: Projets de mise en place d'unités de fabrication de produits de charcuterie, Projets de valorisation des fermes et unités laitières, tanneries... création de fermes avicoles</p>
<b>Minéraux et cultures fourragères</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Aliment bétail</li> <li>✓ Aliment volaille</li> <li>✓ Culture fourragère</li> </ul>

19

## Filières à Haut Potentiel de la Région

Filières à Haut Potentiel retenues au terme de l'atelier du 3 mars 2021

- Oignon
- Riz
- Bétail viande/infrastructures mixtes (Linguère/Ranéroù/Dr DIOUF)
- Sylviculture
- Horticulture d'exportation (SIPA & DAC)
- Poisson & promotion de la pisciculture (création fermes piscicoles)

20

## ***Annexe 3.1.2***

***Compte rendu de l'atelier d'identification des besoins***

***(Saint-Louis)***



## Compte rendu de l'Atelier de partage avec les acteurs de St-Louis

Le vendredi 22 octobre 2021 via la plateforme Zoom

### OBJECTIF

- Partage de la conception de développement de l'Agropole nord
- Faire le sondage et la confirmation sur les besoins de chaque acteur concerné pour le développement de l'Agropole nord

La tenue de l'atelier de travail pour mieux reconnaître les besoins des acteurs concernés pour le développement de l'Agropole nord.

Pour atteindre l'objectif, la JICA tiendra l'atelier de travail au niveau central (Dakar) ainsi qu'au niveau de régions ciblées (Saint Louis, Matam et Louga)

### **AGENDA**

Horaire	Activités	Intervenants
9H 30 – 10H	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place</li></ul>	
10H – 10H 30	<ul style="list-style-type: none"><li>• Allocutions d'ouverture</li><li>• Exposé sur l'agenda et l'objectif de la tenue de l'atelier de travail</li></ul>	SAED : Amadou NIANG
10H 30 – 11H	<ul style="list-style-type: none"><li>• Confirmation sur le résultat de l'étude préparatoire faite par la JICA : la présentation du rapport de l'étude en résumé</li><li>• Présentation sur le résultat de l'enquête (questionnaire et réponses)</li></ul>	CONSULTANT
11H – 13H	<ul style="list-style-type: none"><li>• Débat libre sur les besoins exprimés d'acteurs concernés.</li><li>• Synthèse.</li></ul>	ACTEURS
13H	<ul style="list-style-type: none"><li>• Clôture de l'atelier</li></ul>	

L'atelier a démarré à 10H 15mn avec un total de 25 participants connectés. Il faut signaler que certains participants se sont regroupés pour se connecter avec un seul support, ce qui ne donne pas le nombre exact de participants mais 25 ont pu se connecter à la réunion.

## **1- Cérémonie d'ouverture de l'atelier**

La séance a été présidée et facilitée par M. Amadou NIANG de la SAED.

Dans son discours d'ouverture il a salué la présence des participants et s'est réjoui de leur engagement par rapport au projet de l'agropole nord. Il a rappelé le processus qui a abouti à l'organisation de cette réunion et l'implication de la JICA dans le projet de mise en œuvre de l'agropole nord à travers une étude diagnostique qui a pour but de confirmer déjà les résultats des autres études qui avaient motivé le choix des filières pour la région de St-Louis.

Présentation du Consultant

## **2- Présentation des résultats par Consultant**

Une présentation détaillée du « le résultat de l'étude préparatoire faite par la JICA » a été faite avec un focus sur la région de Louga en traitant les points suivants :

- Rappel de l'Objectif du Projet
- Présentation de la Région de Saint-Louis
- Présentation des Caractéristiques de l'économie de la Région
- Potentialités de l'agriculture dans la Région
- Potentialités de l'élevage dans la Région
- Potentialités de la Pêche & Aquaculture dans la Région
- Filières à Haut Potentiel de la Région

Ensuite les réponses collectées grâce à l'administration d'un questionnaire par l'équipe de consultants sur le terrain aux différents acteurs ont été présentés sous forme de tableau Excel.

Après la présentation du consultant, M. NIANG a repris la parole pour inviter les participants à s'exprimer et à s'identifier lors de leur prise de parole afin qu'on puisse avoir une meilleure visibilité sur les organisations représentées à la rencontre. Par la suite il a fait le résumé des deux présentations pour plus de clarté et une meilleure organisation des débats. Il a demandé aux participants, de donner leur avis, leurs préoccupations mais aussi de poser toutes les questions pertinentes tout en restant concis.

## Réactions des participants :

1. A salué la clarté des présentations faites par Consultant avant de confirmer les éléments présentés sur la filière avicole et agricole. Il a tenu à rappeler les efforts du gouvernement pour le développement de la filière avicole et l'amélioration de sa compétitivité. Cependant il a souligné les difficultés sur le plan foncier, technique et financier. Il faut des moyens pour améliorer toute la chaîne de valeur avicole et promouvoir la consommation locale en impliquant les consommateurs et les petits producteurs. L'implication des femmes dans le développement de l'agropole est aussi à saluer.
2. Il y a plusieurs projets d'agrobusiness développés au détriment des petites exploitations familiales qui sont victimes des gros projets d'agrobusiness. Concernant le secteur de la pêche et particulièrement celui de la transformation des produits halieutiques, il y a un travail à faire au niveau de la chaîne de valeur car le poisson devient une denrée rare et convoitée par tous les pays de monde. Pour ce qui est de l'agriculture, il y a des difficultés d'accès des femmes à la terre et aux équipements. Pourtant, dans les champs, il y a plus de femmes que d'hommes qui y travaillent.
3. Conseillère municipale se réjouit de la démarche inclusive qu'elle trouve innovante dans le cadre de ce projet. Les principales difficultés identifiées sont liées à la formation pour la transformation des produits agricoles. Pour ce qui est de la pisciculture, il y a souvent des ruptures d'aliments et de fourniture d'alevins. Il faut aussi avoir des moyens de conservation des produits afin de pouvoir les commercialiser correctement. Pour l'agriculture, le démarrage des campagnes par rapport au calendrier hivernal présente souvent des difficultés.
4. La filière tomate a un rôle central à jouer par rapport aux autres spéculations avec un taux de rendement de 97%. Il faut voir comment mettre en place tous les appuis nécessaires dans la zone nord pour améliorer le rendement en le multipliant par trois par exemple. Cela pourrait se faire en améliorant le système d'irrigation avec de nouveaux aménagements, former les producteurs, surtout les femmes et les jeunes. La filière tomate est porteuse et représente une force véritable dans la région de Saint-Louis. Il est nécessaire de favoriser l'implantation de plusieurs industries transformatrices dans la zone et créer un écosystème favorable au développement de l'agropole.

5. Il a insisté sur l'importance de l'amélioration de la production pour les transformateurs comme lui pour qu'ils puissent travailler avec des produits de qualité. La JICA à travers son projet PAPRIZ a appuyé les mini rizeries et leur a permis de résister aux problèmes auxquels les autres producteurs sont confrontés. Un pays ne peut se développer que lorsque ses petites et moyennes entreprises se développent. À Saint-Louis on note plus de 500 petites entreprises organisées qui ont besoin d'aide afin favoriser l'entrepreneuriat. Grâce à la JICA et la SAED, la qualité de la production a été considérablement améliorée et la filière riz a réglé même des problèmes d'employabilité dans la zone. Cependant il faut renforcer les infrastructures de conservation surtout pendant la saison des pluies en construisant des magasins de stockage. Implanter des unités de transformation du son en aliment de bétail pour plus de valeur ajoutée..
6. Selon lui, le facteur déterminant de la baisse des rendements est lié aux problèmes d'équipements et d'aménagement. Le projet de mise en place de la centrale d'achat prévue par l'agropole est à saluer car cela va faciliter la collecte du padi, le contrôle de la qualité, l'indépendance et la transparence de la gestion, sécuriser le crédit agricole et centralisant la collecte de padi auprès de tous les producteurs.
7. Concernant la filière ognon, il y a plusieurs difficultés que l'agropole pourrait régler en motivant les investisseurs à s'impliquer davantage. Il faut aussi renforcer les petits producteurs qui sont souvent victimes des grands producteurs et qui risquent de fermer leur entreprise pour devenir des ouvriers des grands producteurs. Il faut donc trouver un moyen de réguler la concurrence dans la zone. Le brassage entre acteurs des différentes agropoles est important devrait être promu afin de favoriser des échanges entre les différentes régions. Il faut mettre en place un système de connexion entre les différentes agropoles. L'horticulture doit être accompagnée financièrement car c'est un secteur très important avec un fort potentiel.
8. Les problèmes sont surtout liés à la conservation et à la transformation.

### **3- Clôture de l'atelier**

Clôture par M. NIANG : a magnifié la démarche et la loyauté de l'équipe qui a organisé l'atelier et a insisté sur la nécessité d'assurer la participation de tous les acteurs concernés à la réunion du 27 octobre.

La réunion a pris fin à 12h30 après les prières du modérateur.

## ***Annexe 3.1.3***

***Compte rendu de l'atelier d'identification des besoins***

***(Louga)***

## Compte rendu de l'Atelier de partage avec la région de Louga

Le jeudi 21 octobre 2021 via la plateforme Zoom

### OBJECTIF

- Partage de la conception de développement de l'Agropole nord
- Faire le sondage et la confirmation sur les besoins de chaque acteur concerné pour le développement de l'Agropole nord

La tenue de l'atelier de travail pour mieux reconnaître les besoins des acteurs concernés pour le développement de l'Agropole nord.

Pour atteindre l'objectif, la JICA tiendra l'atelier de travail au niveau central (Dakar) ainsi qu'au niveau de régions ciblées (Saint Louis, Matam et Louga)

### **AGENDA**

Horaire	Activités	Intervenants
9H 30 – 10H	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place</li></ul>	
10H – 10H 30	<ul style="list-style-type: none"><li>• Allocutions d'ouverture</li><li>• Exposé sur l'agenda et l'objectif de la tenue de l'atelier de travail</li></ul>	Directeur de l'ARD de LOUGA M. GUEYE
10H 30 – 11H	<ul style="list-style-type: none"><li>• Confirmation sur le résultat de l'étude préparatoire faite par la JICA : la présentation du rapport de l'étude en résumé</li><li>• Présentation sur le résultat de l'enquête (questionnaire et réponses)</li></ul>	CONSULTANT
11H – 13H	<ul style="list-style-type: none"><li>• Débat libre sur les besoins exprimés d'acteurs concernés.</li><li>• Synthèse.</li></ul>	ACTEURS
13H	<ul style="list-style-type: none"><li>• Clôture de l'atelier</li></ul>	

L'atelier a démarré à 10h20 avec un total de 30 participations à la fin de la réunion. En raison des problèmes de connexion pour certains participants, certains acteurs n'ont pas pu assister correctement à la réunion. Cependant, on a remarqué que certains participants se sont regroupés pour participer ensemble en utilisant le même support. Ce qui a facilité leur intervention au cours de l'atelier.

## **1- Cérémonie d'ouverture de l'atelier**

Pour démarrer l'atelier, le Directeur de l'ARD de Louga, M. GUEYE a tenu à rappeler brièvement l'agenda de la journée avant de demander au Maire M. BA de THIEPPE de formuler des prières pour la bonne tenue de l'atelier et la réussite des travaux.

Il a ensuite repris la parole pour faire son allocution d'ouverture durant laquelle il a fait un rappel des objectifs de l'atelier amis aussi de la mise en place de l'agropole nord. Il a surtout insisté sur l'importance de la réunion et a souhaité l'engagement de tous les participants, particulièrement des producteurs qui sont les principaux acteurs avec qui le projet va travailler pour atteindre les objectifs du PSE.

## **2- Présentation des résultats par Consultant**

Une présentation détaillée du « le résultat de l'étude préparatoire faite par la JICA» a été faite avec un focus sur la région de Louga en traitant les points suivants :

- Rappel de l'Objectif du Projet
- Présentation de la Région de Louga
- Présentation des Caractéristiques de l'économie de la Région
- Potentialités de l'agriculture dans la Région
- Potentialités de l'élevage dans la Région
- Potentialités de la Pêche & Aquaculture dans la Région
- Filières à Haut Potentiel de la Région

Ensuite les réponses collectées grâce à l'administration d'un questionnaire par l'équipe de consultants sur le terrain aux différents acteurs ont été présentés sous forme de tableau Excel.



### **3- Interventions des participants :**

- a) Il a confirmé et validé les informations présentées mais souhaiterait voir apparaître tous les atouts que présentent la région de Louga surtout concernant la chaîne de valeur viande et production animale dans le département de Linguère.
- b) la filière oignon a perdu plus de 50% de la production et devrait attirer l'attention des techniciens pour faire des investigations sérieuses sur les différentes causes de ces problèmes. C'est le même cas pour la production des autres produits maraichers tels que la pomme de terre et les carottes. Ce n'est pas que la production mais aussi la vente des produits qui devient de plus en plus difficile à cause d'un manque d'infrastructures de stockage et de transformation. Les producteurs sont inquiets et voudraient avoir des réponses.
- c) Il a tenu à valider la véracité des statistiques présentés par Consultant. Pour la zone de Potou, des alternatives pour le développement de la pêche devrait permettre de promouvoir la pisciculture. Il dit avoir monté un projet de centre agricole dénommé « Sunu Teranga » avec les composantes bovine, ovine, caprine et volaille pour la production et la commercialisation de produits laitiers et de viande. Cependant il voudrait avoir un appui pour la mise en place de ce centre, sachant qu'il y a déjà un problème lié à l'accès à la terre pour la construction du centre.
- d) Il est très optimiste quand au développement de l'élevage grâce au climat favorable à l'activité pastoral dans la région de Louga. Cependant il y a un manque de moyens pour, par exemple, faire fonctionner les forages et assurer la disponibilité de d'aliment de bétail. L'élevage est un secteur fiable qui assure un rendement certain dans la zone de Léona. Il faut tout de même de bons plans de subvention et de financement pour avoir des magasins de stockage et améliorer les conditions de production de viande et de lait. La culture fourragère irriguée est une solution qui devrait être appuyée.
- e) Il se dit prêts à collaborer avec l'agropole nord et espère avoir des techniques modernes pour booster la production et faciliter le travail des producteurs.

- f) Si le PSE était un véhicule, on pourrait dire que l'agriculture en serait le moteur. Ceci pour dire que tant que les politiques agricoles ne sont pas clairement définies, et les données partagées avec les producteurs, il sera difficile de le développer. Il faut que l'Etat pense à former les producteurs sur l'exploitation des informations et des données agricoles pour leur permettre de prendre les bonnes décisions.
- g) Il a apporté une petite correction concernant la façade maritime qui est de 54 km contrairement à ce qui a été présenté dans les slides. Pour ce qui est des potentialités du secteur de la pêche, le développement de la pisciculture est fortement recommandé tenant compte de la proximité du lac de Guer et du fleuve Gandiol. Cependant il faut installer des infrastructures de base tels que les bassins, une unité de production d'aliments et d'alevins pour approvisionner la région de Louga.
- h) Point focal Agropole Centre, salue l'initiative qui met en avant les potentialités et tous les atouts de la zone de Louga qui est souvent perçu comme une zone aride et moins attrayante.
- i) Il pense qu'il est bien de rappeler l'importance de la mise en place de l'Agropole et la nécessité d'inclure tous les acteurs, quelle que soit leur taille et leur position par rapport à l'agropole. Penser à mettre en place les infrastructures qu'il faut pour créer les moyens de collaboration entre producteurs mais aussi entre producteurs et consommateurs.
- j) DRDR a rappelé l'implication de la DRDR dans l'étude et le processus de mise en place de l'agropole Nord. Il salue la présence de tous les participants et assure que la DRDR a entendu toutes les préoccupations et les contributions des acteurs qui se sont prononcés. Il remercie pour les corrections apportées sur les données liées à la longueur de la côte maritime et invite les acteurs à s'impliquer encore plus pour permettre d'avoir des données fiables et de les partager avec les autres.
- k) Il a rappelé que pour la participation des certains acteurs, le problème de réseau se pose et ne facilite pas leur participation via ZOOM. Il serait bien de leur trouver une solution alternative.

#### **4 Clôture de l'atelier**

Après avoir écouté toutes les interventions venues des producteurs mais aussi des services techniques et autres collaborateurs, Consultant a clôturé l'atelier en remerciant tous les participants, avant de les informer de la tenue des autres ateliers et de la grande rencontre du 27 octobre.

Prière de clôture par Le Maire de THIEPPE.

La réunion a pris fin à 12H17mn.

## ***Annexe 3.1.4***

***Compte rendu de l'atelier d'identification des besoins***

***(Matam)***

## Compte rendu de l'Atelier de partage avec les acteurs de Matam

Le lundi 25 octobre 2021 via la plateforme Zoom

### **OBJECTIF**

- Partage de la conception de développement de l'Agropole nord
- Faire le sondage et la confirmation sur les besoins de chaque acteur concerné pour le développement de l'Agropole nord

La tenue de l'atelier de travail pour mieux reconnaître les besoins des acteurs concernés pour le développement de l'Agropole nord.

Pour atteindre l'objectif, la JICA tiendra l'atelier de travail au niveau central (Dakar) ainsi qu'au niveau de régions ciblées (Saint Louis, Matam et Louga)

### **AGENDA**

Horaire	Activités	Intervenants
9H 30 – 10H	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place</li></ul>	
10H – 10H 30	<ul style="list-style-type: none"><li>• Allocutions d'ouverture</li><li>• Exposé sur l'agenda et l'objectif de la tenue de l'atelier de travail</li></ul>	CONSULTANT
10H 30 – 11H	<ul style="list-style-type: none"><li>• Confirmation sur le résultat de l'étude préparatoire faite par la JICA : la présentation du rapport de l'étude en résumé</li><li>• Présentation sur le résultat de l'enquête (questionnaire et réponses)</li></ul>	CONSULTANT
11H – 13H	<ul style="list-style-type: none"><li>• Débat libre sur les besoins exprimés d'acteurs concernés.</li><li>• Synthèse.</li></ul>	ACTEURS
13H	<ul style="list-style-type: none"><li>• Clôture de l'atelier</li></ul>	

## **1- Cérémonie d'ouverture de l'atelier**

Pour cet atelier, il n'y a pas eu de cérémonie d'ouverture. Par contre le consultant, avant de passer aux présentations a souhaité la bienvenue aux participants et a rappelé les objectifs et de l'agenda de l'activité. 18 participants ont répondu à l'invitation.

## **2- Présentation des résultats par Consultant**

Une présentation détaillée du « le résultat de l'étude préparatoire faite par la JICA » a été faite avec un focus sur la région de Louga en traitant les points suivants :

- Rappel de l'Objectif du Projet
- Présentation de la Région de Saint-Louis
- Présentation des Caractéristiques de l'économie de la Région
- Potentialités de l'agriculture dans la Région
- Potentialités de l'élevage dans la Région
- Potentialités de la Pêche & Aquaculture dans la Région
- Filières à Haut Potentiel de la Région

Ensuite les réponses collectées grâce à l'administration d'un questionnaire aux différents acteurs par l'équipe de consultants sur le terrain ont été présentés sous forme de tableau Excel.

## **3- Intervention des participants :**

- a) Il dit qu'il y a beaucoup de difficultés dans le secteur de la pêche, liées surtout à la formation et à un manque d'infrastructures et d'équipements. En plus de cela le poisson devient de plus en plus rare alors qu'il y a beaucoup de potentialités pour développer la pisciculture. La construction d'étangs et la production d'alevins pourrait aider à une activité piscicole intensive dans la région de Matam.

- b) Il a rappelé que les préoccupations dans la filière riz relatives aux réaménagements et à l'équipement (mécanisation). Il y a des unités de transformation mais la production est faible par rapport à la capacité de transformation. Il y a aussi un besoin de construction de magasins de stockage. Pour ce qui est de l'horticulture, les femmes ne sont pas bien impliquées dans les SIPA. Seuls 12000ha sur 55000 ha sont aménagés au niveau de la région de Matam ce qui donne une idée sur les potentialités et les opportunités de la région.
- c) Il soutient qu'au niveau de l'agriculture, tous les acteurs ont noté le manque d'industrialisation et son impact sur l'économie. Pour rendre notre agriculture compétitive il faut investir dans l'industrialisation, accompagner les producteurs au niveau de leur zone de production par des aménagements performants et des moyens de conservation modernes. Les investissements doivent être décentralisés et éclatés au niveau des zones de production au lieu de les concentrer dans le site de l'agropole. Pour les SIPA, il faut mettre en place des systèmes de conditionnement et des marchés locaux pour la commercialisation des produits horticoles.
- d) Il dit qu'il y a des problèmes au niveau de l'élevage surtout au niveau de la production d'aliments de bétail. Aussi il faut penser à valoriser les fruits sauvages tels que les jujubes. Mettre en place des pare-feux pour prévenir les feux de brousse. Monter des unités de transformation de lait afin de prendre en charge la surproduction de lait durant l'hivernage. Soutenir la filière avicole en facilitant la commercialisation des poulets. Aménager les marigots de telle sorte que l'eau puisse être stockée et réutilisée durant la saison sèche. Former les éleveurs sur les techniques d'élevage moderne afin d'améliorer la production animale.
- e) Il pense qu'il faut se focaliser sur les 3 filières porteuses (Riz, Oignon, Viande) en attendant que l'agropole se développe et puisse intégrer les autres filières. Mettre en place un taskforce qui va travailler sur la création d'une base de données solide incluant tous les acteurs et toutes les filières pour une centralisation des données statistiques.
- f) Il pense que l'agropole doit couvrir les filières les plus représentatives et prendre en charge toutes les chaînes de valeur. Prévoir des zones de transformation et de commercialisation des produits. Pour ce qui est de l'installation de l'Agropole qui

regroupe les régions de Louga, Matam et Saint-Louis, il faudra penser à ne pas léser les autres régions distantes en faisant une bonne décentralisation. Parfois les couts de transport des produits d'une zone au site d'implantation de l'agropole peuvent défavoriser certains acteurs par rapport aux autres.

#### **4 Clôture de l'atelier**

Après avoir écouté tous les intervenants, le consultant a une fois de plus remercié les participants pour leur disponibilité et leur engagement par rapport au projet. Il a ensuite réitéré l'invitation pour l'atelier du 27 octobre qui va regrouper tous les acteurs des trois régions concernées par l'agropole nord avant de demander à M. THIOUB de formuler des prières pour clôturer la séance.

Fin de la réunion à 11h30mn



## ***Annexe 3.1.5***

***Compte rendu de l'atelier d'identification des besoins***

***(Atelier de restitution)***

# **Atelier de partage sur l'étude pour la collecte et la confirmation d'informations sur le développement de l'Agropole nord en République du Sénégal**

**Le 27 octobre 2021 via la plateforme Zoom**

## **OBJECTIF**

- Partage de la conception de développement de l'Agropole nord
- Faire le sondage et la confirmation sur les besoins de chaque acteur concerné pour le développement de l'Agropole nord

La tenue de l'atelier de travail pour reconnaître mieux les besoins des acteurs concernés pour le développement de l'Agropole nord.

Pour aboutir à l'objectif la JICA tiendra l'atelier de travail au niveau central (Dakar) ainsi qu'au niveau de régions ciblées (Saint Louis, Matam et Louga)

## **AGENDA**

Horaire	Activités	Intervenants
9H 30 – 10H	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place</li></ul>	
10H – 10H 30	<ul style="list-style-type: none"><li>• Allocutions d'ouverture</li><li>• Exposé sur l'agenda et l'objectif de la tenue de l'atelier de travail</li></ul>	JICA CONSULTANT
10H 30 – 11H	<ul style="list-style-type: none"><li>• Confirmation sur le résultat de l'étude préparatoire faite par la JICA : la présentation du rapport de l'étude en résumé</li><li>• Présentation sur le résultat de l'enquête (questionnaire et réponses)</li></ul>	CONSULTANT
11H – 13H	<ul style="list-style-type: none"><li>• Débat libre sur les besoins exprimés d'acteurs concernés.</li><li>• Synthèse.</li></ul>	ACTEURS DES TROIS REGIONS
13H	<ul style="list-style-type: none"><li>• Clôture de l'atelier</li></ul>	

## **1- Cérémonie d'ouverture**

La séance a débuté à 10h10 avec un total de 35 participants.

**Mot de bienvenue de la JICA** : en raison des problèmes de connexion, M. KATO n'a pas pu délivrer son discours d'ouverture. Cependant, M. THIAM de la JICA chargée du secteur de l'agriculture a, à la place délivrer un message de bienvenue et de remerciements à l'endroit de tous les participants. Il a ensuite donné la parole au consultant pour faire la présentation générale de l'étude menée au niveau des trois régions qui composent l'agropole nord.

Avant de passer à la présentation proprement dite, le consultant a pris le soin de rappeler les objectifs du projet avant de partager l'agenda de la journée avec les participants. Il a aussi rappelé les trois premiers ateliers organisés au niveau de chaque région en faisant le résumé des discussions de ces trois ateliers.

## **2- Présentation générale de l'étude réalisée par le consultant**

Une présentation résumant les informations collectées par l'étude préparatoire faite par la JICA au niveau des trois régions a été partagée en mettant en avant pour chaque région, les filières choisies ainsi que les recommandations recueillies auprès des acteurs visités lors de la mission.

Ensuite les résultats des différents questionnaires administrés ont été présentés en revenant sur chaque question et les points saillants ressortis par l'étude.

A la fin de la présentation du consultant, le débat a été ouvert pour permettre aux participants de se prononcer sur leurs difficultés par rapport à la filière qu'ils représentent mais aussi de donner leur avis en général sur la mise en place d'agropole nord. Parmi les participants, il y avait aussi bien les producteurs et autres acteurs économiques, mais aussi les représentants des services techniques au niveau de chaque région.

## **3- Réaction des participants :**

- a) Il affirme que toutes les attentes ont été prises en compte dans la présentation du résumé des ateliers précédents. Ce qui a été identifiés à St-Louis et à Louga n'a pas changé en termes de filières choisies. Les ARD ont compris l'enjeu en mettant en œuvre un outil

statistique et un observatoire des données pour anticiper sur les activités. Cet outil pourrait être mis à disposition de l'équipe de l'agropole pour éventuellement le partager avec les autres régions concernées. Les ARD pourraient jouer le rôle de locomotive pour dérouler les activités du projet au niveau des régions.

- b) Il se réjouit de la présence des acteurs et confirme la volonté des partenaires techniques et financiers de soutenir le projet d'installation de l'agropole nord. L'ONUDI qui est le partenaire principal de l'agropole nord va mandater un cabinet pour poursuivre les travaux mais ce sera en étroite collaboration avec les représentants du gouvernement du Sénégal pour plus d'efficacité.
- c) Il met beaucoup d'espoir sur les solutions que l'agropole pourrait apporter à la filière oignon. On espère trouver des partenaires au niveau de la sous-région pour l'exportation de l'oignon mais aussi des moyens de conservation et d'amélioration de la qualité de la production pour être plus compétitif sur le marché. Et pour la commercialisation, le volet transformation de l'oignon doit être pris en charge afin de permettre aux producteurs de proposer des produits dérivés et améliorer la commercialisation de la production en général.
- d) Le projet d'agropole doit être soutenu rapidement par tous les acteurs. La prise en charge de toute la chaîne de valeur est importante. Le Sénégal aspire à l'autosuffisance en riz et avec un riz de qualité. Cependant, nous ne sommes pas assez forts pour assurer un certain niveau de qualité. Cependant, en nous regroupant en fédération, nous arrivons à employer un nombre important d'ouvriers et souhaiterions l'appui du gouvernement pour le renforcement de ces mini rizeries. Le travail sur la qualité du riz commence au niveau des champs, il faudra renforcer les aménagements et les équipements pour améliorer le rendement et la qualité du riz cultivé avant même que cela n'arrive aux transformateurs. Il faudra aussi favoriser l'échange entre les transformateurs de riz au niveau national. Que les acteurs puissent se regrouper et échanger sur leurs réalités afin de trouver des solutions harmonisées avec l'appui de tous. Eviter la vente de produits bruts et favoriser la transformation sur place pour plus de valeur ajoutée.
- e) Il a mis en place un projet de centre de production, de transformation et de consultance agricole sous forme de ferme intégrée (agriculture, élevage, pisciculture) ceci pour faciliter la formation et l'encadrement des acteurs évoluant dans les trois filières.

- f) Elle remercie les initiateurs du projet et magnifie la démarche inclusive adoptée depuis le début. Selon elle, les difficultés sont surtout liées à la disponibilité de l'aliment pour la pisciculture. Nous souhaiterions avoir une formation pour la production d'aliment pour les activités piscicoles.

Sur le plan de la commercialisation de nos produits au niveau des foires par exemple nous avons acheté des machines au Japon qui nous ont permis d'améliorer nos produits, donc nous sommes confiants dès que nous voyons l'appui de la JICA car c'est un partenaire fiable.

Cependant, nous exhortons le gouvernement à identifier les réels besoins et les vrais acteurs avant de déployer certains moyens qui au final risquent d'être mal utilisés ou sous exploités car mis à disposition de la mauvaise cible.

- g) Il est important de renforcer l'aménagement des surfaces cultivables au niveau des régions rizicoles pour booster la production. À Matam par exemple seuls 12000 ha sur 55000 ha sont aménagés. Il faut aller à l'agriculture moderne en mettant à disposition des équipements performants. Il y a aussi des efforts à faire pour accompagner les CIRIZ à l'amélioration de la commercialisation entre les producteurs et les transformateurs. Il faut une meilleure organisation du système de commercialisation.
- h) Nous attendons de l'agropole des solutions par rapport à la transformation et la conservation au niveau des zones de production. Comment avoir des financements surtout pour les femmes afin de leur donner les moyens d'améliorer leur production et limiter les importations.
- i) Il pense que le secteur de la pisciculture est défavorisé par rapport aux secteurs de l'agriculture par exemple. Les produits intrants coûtent chers et ne sont pas subventionnés. Dans le département de Podor, le projet d'agropole est accueilli avec beaucoup d'espoir car il y a d'énormes potentialités. Cependant nous attendons vraiment que le projet nous soulage en termes d'infrastructure et d'équipements surtout pour la filière piscicole.
- j) Il pense que l'agropole vient à son heure. L'essence de l'agropole est la prise en charge de chaînes de valeur, cependant certaines spéculations comme le niébé ne sont pas mentionnées pour la région de Louga où la production de niébé fait partie des plus grandes potentialités.

Consultant a pris la parole pour assurer que durant l'atelier de Louga, le niébé a été pris en compte et a été présenté comme l'un des produits phares de la région.

- k) Il remercie la DRDR de Louga d'avoir rappelé l'importance de la culture du niébé dans la région de Louga. Il est important de préciser les objectifs de l'agropole. Est-ce que l'agropole est pour booster l'exportation ou améliorer la production nationale. Les instituts tels que l'ISRA devraient être impliqués et mis en avant pour la partie recherche et transformation. Il demande au BOS de penser au renforcement institutionnel pour accompagner les acteurs dans la gestion et créer des articulations et des passerelles afin de connecter les différentes agropoles. Considérer les acteurs comme des partenaires et non comme des bénéficiaires. Régler en amont les problèmes de la production en quantité et en qualité.
- l) Pour le développement de la filière laitière, le problème se trouve au niveau de la production qui est fortement liée à l'alimentation du bétail. Donc il est important de développer la culture fourragère et promouvoir l'élevage de races métisses.

Pour ce qui est de la filière viande, il faut mettre en place des unités d'embouche bovine et caprine autour des grandes communes et renforcer les abattoirs de référence et les tanneries pour créer une synergie avec les acteurs de Ngay. C'est ça la vision de l'agropole pour ces filières.

- m) La commune connaît bien la JICA à travers ses projets dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Donc les acteurs sont confiants quant à son soutien à l'agropole. Dans leur village il y a un forage performant et de la terre disponible mais ils manquent de moyens pour les exploiter. Ils ont aussi besoin de moyens d'irrigation, d'installations de fermes modernes et sécurisées. Ils aimeraient aller vers la production bio, sans utilisation d'engrais chimiques et espérons trouver des solutions avec l'arrivée de l'agropole. Il exhorte les acteurs à respecter leurs engagements pour avoir les résultats attendus.
- n) Il se réjouit de la démarche qui permet à chaque acteur de découvrir les autres filières et leurs spécificités. La filière tomate a deux collèges : celui des producteurs et celui des transformateurs. Le renforcement de la chaîne de valeur doit intégrer l'aspect modernisation. Nous confirmons notre disponibilité à accompagner la démarche de l'agropole.

- o) Notre principale préoccupation concerne le bétail. Comment améliorer surtout la culture fourragère et la santé des animaux élevés. Nous avons besoin d'accompagnement et de suivi pour pérenniser les résultats atteints.
- p) L'agropole doit prendre en charge les aménagements permettant la rétention d'eau et la reproduction des tilapias. Il faut des unités de production d'aliments pour assurer notre indépendance. L'état doit penser à la subvention des intrants aquacoles et les équipements de conservation pour améliorer la commercialisation. Des magasins de stockage et du matériel d'exploitation, des formations sur les techniques d'élevage, de fabrication d'aliments et de management. Favoriser les installations solaires pour amoindrir les coûts de productions.
- q) Il pense que tout a été dit au niveau des ateliers précédents, mais juste pour rappel, la culture du maïs, qui est l'aliment privilégié coûte cher. En réalité le maïs est importé et il souhaiterait que les agriculteurs soient renforcés à ce niveau et aller vers une intégration. Travailler sur la mise à disposition de données statistiques pour de meilleures planification des acteurs.
- r) Nous réitérons nos attentes par rapport à l'agropole surtout pour la prise en charge des préoccupations des petits producteurs face aux gros acteurs qui risquent de les faire disparaître. Donc il faut réglementer la concurrence et renforcer les petits producteurs.

#### **4- Clôture de l'atelier**

A la suite des différentes interventions des participants, le consultant a donné la parole à la JICA pour clôturer la séance.

**JICA :** la JICA est satisfait de l'engagement montré par les acteurs dans les différentes régions malgré les contraintes liées à la technologie et à leur agenda souvent chargé. Il a réitéré ses remerciements à l'endroit des consultants pour leur travail extraordinaire sur le terrain.

La JICA renouvelle son engagement auprès de la population et présente excuse de M. KATO qui à cause des problèmes de connexion n'a pas pu participer à la rencontre.

**Amadou NIANG** : réitère l'attachement de la SAED au projet de mise en place de l'agropole qui permet de renforcer leurs activités auprès des différents acteurs économiques de la zone nord. Il remercie une fois de plus les organisateurs de l'atelier ainsi que tous les participants pour leur motivation.

Prière de clôture par M. SENE et fin de la rencontre à 12h43.



## ***Annexe 3.1.6***

***Tabulation des résultats des enquêtes***

***(Saint-Louis)***

## Classification de réponses au questionnaire - Saint Louis

### 1. Question: Possibilité de lancement de vos affaires dans l'Agropole nord

Filière	Localité	Structure	Réponses
Agriculture	Guédé Santhié	Président Coopérative Nationale pour le Développement de l'Horticulture	Oignon; Riz et Tomate
	Saint Louis	Président national collège des producteurs d' IPOS ndiandane	Travail en cooperative
	Saint Louis	Président GIE Maraîchers De Ndiande	Production et commercialisation onion ; cooperation avec les éleveurs pour le fourrage
	Ngnith	Filière Pomme de terre et Patate douce	OUI
	Rosso	Fédération des Unions Décortiqueuses Artisanales (FUDA)	Transformation Paddy et valorisation du son de riz en aliment bétail
	Rosso	Président de l'Association des Riziers du Sénégal (ARS ex ARN)	Travailler en coopérative dans toute la chaîne de valeur riz
	Fanaye	Filière Tomate	Pôle de conservation de la tomate
	Saint Louis	CIRIZ	Grande opportunité pour la filière riz
Elevage	Saint Louis	Président des Bouchers de Saint Louis	Production et commercialisation viande
	Richard Toll	Coopérative de Production Laitière du Département de Dagana (CPLDD)	Approvisionner les industries et les unités laitières dans la zone
	Saint Louis	Association des aviculteurs	oui
Pêche	Ndombo	Pisciculteurs	Oui
	Ndombo	GIE YAYE BACAR MBODJ	Oui
	Podor	Pisciculteurs	Lancer une ferme piscicole et maraîchère

## Classification de réponses au questionnaire - Saint Louis

### 2. Question: Si vous vous intéressez à lancer vos affaires dans l'Agropole nord, quel genre d'affaires est-it?

Filière	Localité	Structure	Réponses
Agriculture	Guédé Santhié	President Coopérative Nationale pour le Développement de l'Horticulture	Production, Conservation, Transformation (Oignon; Tomate ; Riz)
	Saint Louis	President national college des producteur d' IPOS ndiandane	Production commercialisation et conservation
	Saint Louis	President GIE Maraîchers De Ndiande	onion; conservation trasformation; usinage riz
	Ngnith	Filière Pomme de terre et Patate douce	Production ; Commercialisation; Stockage
	Rosso	Fédération des Unions Décortiqueuses Artisanales (FUDA)	Transformation ; Commercialisation
	Rosso	Président de l'Association des Riziers du Sénégal (ARS ex ARN	Production ; Transformation; commercialisation; Stockage; Conservation
	Fanaye	Filière Tomate	Mettre en place un dispositif de stockage, conservation et commercialisation
	Saint Louis	CIRIZ	Gestion de la production et du stockage, Approvisionnement groupé en intrant
Elevage	Saint Louis	Président des Bouchers de Saint Louis	Achat de Bovin; Abattage ; commercialisation Viande
	Richard Toll	Coopérative de Production Laitière du Département de Dagana (CPLDD)	Production de lait; Collecte de Lait; Commercialisation
	Saint Louis	Association des aviculteurs	Production et commercialisation poulets de chairs
Pêche	Ndombo	Pisciculteurs	Pisciculture
	Ndombo	GIE YAYE BACAR MBODJ	Ferme Piscicole
	Podor	Pisciculteurs	Elevage alevins et commercialisation

## Classification de réponses au questionnaire-Saint Louis

### 3. Quelle est(sont) la(les) raison(s) pour la(les)quelle(s) vous avez choisi la région de l'Agropole nort

Filière	Localité	Structure	Réponses
Agriculture	Guédé Santhié	President Coopérative Nationale pour le Développement de l'Horticulture	Plus accessible
	Saint Louis	President national college des producteur d' IPOS ndiandane	Acces a l'eau et disponibilité de la main d'œuvre
	Saint Louis	President GIE Maraîchers De Ndiande	acces a l'eau gratuite du canal de la CSS
	Ngnith	Filière Pomme de terre et Patate douce	zone pédoclimatique;
	Rosso	Fédération des Unions Décortiqueuses Artisanales (FUDA)	Forte production de riz ;
	Rosso	Président de l'Association des Riziers du Sénégal (ARS ex ARN	Importante potentialité dans la zone (Disponibilité de l'eau et climat favorable pour le riz)
	Saint Louis	CIRIZ	Zone de résidence et zone propice à la riziculture
Elevage	Saint Louis	Président des Bouchers de Saint Louis	Habitant de saint louis
	Richard Toll	Coopérative de Production Laitière du Département de Dagana (CPLDD)	Zone Pastorale
	Saint Louis	Association des aviculteurs	forte demande en poulet; climat favorable
	Fanaye	Filière Tomate	Zone propice
Pêche	Ndombo	Pisciculteurs	Accès et proximité du Fleuve
	Ndombo	GIE YAYE BACAR MBODJ	disponibilité Fleuve et Canal CSS
	Podor	Pisciculteurs	disponibilité de l'eau et de terre; climat favorable

## Classification de réponses au questionnaire-Saint Louis

### 4. Obstacles qui vous empêchent de vous lancer dans la zone de l'Agropole nord

Filière	Localité	Structure	Réponses
Agriculture	Guédé Santhié	President Coopérative Nationale pour le Développement de l'Horticulture	Manque de qualification ; manque de financement ; non respect des engagements et de compromis;
	Saint Louis	President national college des producteur d' IPOS ndiandane	problemes de semence de qualité, intrant en quatité insuffisante; manque de qualification, probleme avec les GMP
	Saint Louis	President GIE Maraîchers De Ndiande	Non acces aux credits pour la production d'onion; probleme de commercialisation dans le mai et mars; absence de mangasin de stockage et de conservation dans les zone de prouction
	Ngnith	Filière Pomme de terre et Patate douce	Manque de moyen; Manque de magasin unité stockage et de consevation; probleme de commercialisation; désorganisation des acteurs
	Rosso	Fédération des Unions Décortiqueuses Artisanales (FUDA)	Manque de Moyen; Manque de fonds pour approvisionnement paddy; Accès au fonds de commercialisation de La Banque Agricole
	Rosso	Président de l'Association des Riziers du Sénégal (ARS ex ARN	Manque de moyens matériels pour calibrer le riz de qualité
	Fanaye	Filière Tomate	Manque de moyens
	Saint Louis	CIRIZ	Insuffisance des ressources
Elevage	Saint Louis	Président des Bouchers de Saint Louis	Manque de logistique de Transport et coût élevé du Transport; Vol de Betail
	Richard Toll	Coopérative de Production Laitière du Département de Dagana (CPLDD)	Manque de moyen; Manque de magasin unité stockage et de consevation; probleme de commercialisation; désorganisation des acteurs
	Saint Louis	Association des aviculteurs	les maladies et les gripes inconnus

## Classification de réponses au questionnaire-Saint Louis

### 4. Obstacles qui vous empêchent de vous lancer dans la zone de l'Agropole nord

Filière	Localité	Structure	Réponses
Pêche	Ndombo	Pisciculteurs	manque de moyen, de financement; moyen de transport; conservation
	Ndombo	GIE YAYE BACAR MBODJ	Manque et Rupture d'alevins et d'aliment; Mort des poissons par le rejet des produits chimiques de la CSS sur le canal et le fleuve
	Podor	Pisciculteurs	manque de subvention ; équipement cher; aliment cher; manque de financement et rupture d'alevin; problème écoulement

## Classification de réponses au questionnaire-Saint Louis

### 5. Période souhaitable pour le commencement de la mise en marche de l'Agriopole nord

Filière	Localité	Structure	Réponses
Agriculture	Guédé Santhié	President Coopérative Nationale pour le Développement de l'Horticulture	avant fin 2021
	Saint Louis	President national college des producteur d' IPOS ndiandane	Fonctionelle janvier 2022
	Saint Louis	President GIE Maraîchers De Ndiande	avant fin 2021
	Ngnith	Filière Pomme de terre et Patate douce	Avant fin 2021
	Rosso	Fédération des Unions Décortiqueuses Artisanales (FUDA)	Fin 2021
	Rosso	Président de l'Association des Riziers du Sénégal (ARS ex ARN	Début 2022
	Saint Louis	CIRIZ	Début 2022
Elevage	Saint Louis	Président des Bouchers de Saint Louis	RAS
	Richard Toll	Coopérative de Production Laitière du Département de Dagana (CPLDD)	2021/11/1
	Saint Louis	Association des aviculteurs	Debut 2022
	Fanaye	Filière Tomate	Debut 2022
Pêche	Ndombo	Pisciculteurs	avant fin 2021
	Ndombo	GIE YAYE BACAR MBODJ	avant fin 2021
	Podor	Pisciculteurs	avant de 2022

## Classification de réponses au questionnaire-Saint Louis

### 6. Nature d'infrastructure que vous souhaitez à aménager(genre, taille, spécification etc)

Filière	Localité	Structure	Réponses
Agriculture	Guédé Santhié	Président Coopérative Nationale pour le Développement de l'Horticulture	Chambre froide; voiture frigorifique
	Saint Louis	Président national collège des producteurs d' IPOS ndiandane	Energie solaire, chambre froide, irrigation à la station, parc de mécanisation dans chaque zone de production d'onion , unité de transformation du poudre d'onion
	Saint Louis	Président GIE Maraîchers De Ndiande	magasin de stockage et de conservation
	Ngnith	Filière Pomme de terre et Patate douce	Chambre froide; magasin de stockage; aménager des serres
	Rosso	Fédération des Unions Décortiqueuses Artisanales (FUDA)	Rélévement Plateau Technique; Magasin de Stockage; Aménager la zone industrielle attribuée par la commune à la Fédération
	Rosso	Président de l'Association des Riziers du Sénégal (ARS ex ARN	Centrale Achat Paddy dans les zones de production; Matériels (Testeurs humidité , Prénétoyeur)
	Fanaye	Filière Tomate	Magasin de stockage et chambres froides pour la conservation
	Saint Louis	CIRIZ	Magasin et centrale d'achat pour faciliter l'accès aux intrants
Élevage	Saint Louis	Président des Bouchers de Saint Louis	Dotation Camion 30 tonnes ; Financement
	Richard Toll	Coopérative de Production Laitière du Département de Dagana (CPLDD)	Unité de collecte et conservation du lait frais dans chaque zone; piste de production dans le Diéry pour faciliter la collecte pendant l'hivernage; Tricycle pour la collecte
	Saint Louis	Association des aviculteurs	Abreuvoir; mangeoir; médicament ; aliment
Pêche	Ndombo	Pisciculteurs	Etang; Bassin ; Moto Pompe; Aliment
	Ndombo	GIE YAYE BACAR MBODJ	Aménagement Etang et Bassin; Unité de fabrication d'aliment dans la zone; Voiture frigorifique pour le Transport ; accès au marché
	Podor	Pisciculteurs	Etang; Bassin



## Classification de réponses au questionnaire-Saint Louis

### 6 (2) Nature d'infrastructure que vous souhaitez à aménager(genre, taille, spécification etc)

Filière	Localité	Structure	Réponses
Agriculture	Guédé Santhié	Président Coopérative Nationale pour le Développement de l'Horticulture	formation en maintenance et gestion des matériels pour la pérennisation des matériels; formation par domaine de compétences;
	Saint Louis	Président national collège des producteurs d' IPOS ndiandane	Renforcement de capacité des leaders, installation des centres de proximité de formation en gestion bonne pratique culturale, organiser des visites de terrains avec en association des conseils de la SAID et ISRA dans la sous région
	Saint Louis	Président GIE Maraîchers De Ndiande	Formation en gestion, formation en mécanique et technique
	Ngnith	Filière Pomme de terre et Patate douce	Renforcement de capacité; formation sur les techniques de conservations
	Rosso	Fédération des Unions Décortiqueuses Artisanales (FUDA)	Renforcement de capacité
	Rosso	Président de l'Association des Riziers du Sénégal (ARS ex ARN)	Renforcement de capacité; installer un centre formation et d'accompagnement dans les riziers
	Fanaye	Filière Tomate	Renforcement des capacités, appui à la commercialisation du surplus non acheté par les industrielles
	Saint Louis	CIRIZ	Etude de rentabilité et de compétitivité de la filière
Élevage	Saint Louis	Président des Bouchers de Saint Louis	formation ; suivi et continuité des formations
	Richard Toll	Coopérative de Production Laitière du Département de Dagana (CPLDD)	Renforcement de capacité; formation en gestion
	Saint Louis	Association des aviculteurs	renforcement de capacité; formation sur les mesures préventives
Pêche	Ndombo	Pisciculteurs	Formation sur l'entretien et le fonctionnement des étangs et bassins

## Classification de réponses au questionnaire-Saint Louis

### 6 (2) Nature d'infrastructure que vous souhaitez à aménager(genre, taille, spécification etc)

Filière	Localité	Structure	Réponses
	Ndombo	GIE YAYE BACAR MBODJ	Renforcement de capacité et formation sur la fabrication d'aliment pour poisson; formation sur les techniques d'entretien des cages
	Podor	Pisciculteurs	Renforcement de capacité ; formation entretien bassin, étang, cage

## Classification de réponses au questionnaire-Saint Louis

### 7. Amélioration à souhaiter au niveau de la réglementation concernée et de l'administration pour l'exploitant de l'Agropole

Filière	Localité	Structure	Réponses
Agriculture	Guédé Santhié	Coopérative Nationale pour le Développement de l'Horticulture	Statut réglementaire qui régit tous les engagements; Avoir un contrat sûr l'exploitation de l'agropole
	Saint Louis	Président national collège des producteurs d' IPOS ndiandane	Réguler les agrobusiness, intégration des agrobusiness dans l'interprofessionnelle de l'onion, suivi et contrôle du prix de l'onion par les services de l'état
	Saint Louis	GIE Maraîchers De Ndiande	décalage du calendrier culturale avec les différentes zones de production; Fixer le calendrier de commercialisation de l'onion local et l'importation de l'onion avant la campagne de commercialisation
	Ngnith	Filière Pomme de terre et Patate douce	Fixer et respecter le calendrier culturel et de la commercialisation ; uniformiser les agrobusiness et les petits producteurs;
	Rosso	Fédération des Unions Décortiqueuses Artisanales (FUDA)	Comité de gestion et cadre de concertation
	Rosso	Association des Riziers du Sénégal (ARS ex	Organiser un cadre de réflexion avant d'établir la réglementation
	Fanaye	Filière Tomate	La réglementation est bonne
	Saint Louis	CIRIZ	Application des mesures sur la commercialisation
Elevage	Saint Louis	Président des Bouchers de Saint Louis	Recensement de tous les membres et la création d'une cellule
	Richard Toll	Coopérative de Production Laitière du Département de Dagana (CPLDD)	Revoir le prix du litre de lait (325 f) fixé par les agroindustries;
	Saint Louis	Association des aviculteurs	Veiller sur l'interdiction des importations des poulets

## Classification de réponses au questionnaire-Saint Louis

### 7. Amélioration à souhaiter au niveau de la réglementation concernée et de l'administration pour l'exploitatin de l'Agropole

Filière	Localité	Structure	Réponses
pêche	Ndombo	Pisciculteurs	Concertation et avis décideurs
	Ndombo	GIE YAYE BACAR MBODJ	Mettre un comité de concertation; Délivrer un certificat de reconnaissance des pisciculteur pour le transport et le commerce du produit
	Podor	Pisciculteurs	Reguler et normer les prix

## Classification de réponses au questionnaire-Saint Louis

**NB**

Filière	Localité	Structure	Réponses
Agriculture	Saint Louis	President national college des producteur d' IPOS ndiandane	Organiser une assise qui regroupe les acteurs de l'agropole la direction du commerce, ARMP, les partenaires ASEPEX pour au moment du pic de l'onion( mars et mai) organiser une possibilité d'exportation de l'onion dans la sous région

## ***Annexe 3.1.7***

***Tabulation des résultats des enquêtes***

***(Louga)***

## Classification de réponses au questionnaire-Louga

### 1. Question: Possibilité de lancement de vos affaires dans l'Agropole nord

Filière	Localité	Structure	Réponses
Agriculture	Louga	Cooperative agricole de kelle gueye (COOPAKEL) /Gestioonaire	oui car le niebe est une denrhée tres consommé au niveau national
	Potou	Société Coopérative Agricole des Femmes Productrices de Potou (SOCOOPA)	octroi de terre aux femmes
	POTOU	Association des Jeunes Filles Productrices	Production; Transformation et Valorisation , Commercialisation
	Kelle Gueye	Fédération des associations paysannes de la région de Louga	la production et la commercialisation des Oléagineux (Arachde,Niébé) et des céréales (Mil et autres)
	Thieppe	UMFT ( Union maraichère et forestier de Thiéppe)	oui
	Potou	Société Coopérative Agricole des Femmes Productrices de Potou (SOCOOPA)	octroi de terre aux femmes
Eleavage	Louga	GIE SUNU TERANGA(GST), Elevage/embouche bovine, ovine et production de lait	Production animale à haute productivité commerciale de lait et de viande
		ANPROBV	Production et commercialisation viande
	Louga	DIRFEL	Production bovine, ovine, Transformation; Coopération et collaboration avec les partenaires
	Leona	Coopérative Laitière de Léona	Production commercialistion et conservation de lait
	LOUGA	Fédération des Professionnels du Cuir de Louga	Production et commercialisation de peau Tannée; Formation et transfert de compétences aux acteurs
	BARKEDJI	DIRFEL LINGUERE	Production de lait
	Potou	GIE SUNU TERANGA (GST)	Production animale à haute productivité commerciale de lait et de viande
Eleavage	Leona	Maison des éleveurs	Eleavage race locale et étrangère

## Classification de réponses au questionnaire-Louga

### 1. Question: Possibilité de lancement de vos affaires dans l'Agropole nord

Filière	Localité	Structure	Réponses
	Linguere	Maison des éleveurs	Collaboration en partenariat
Pêche	Potou	GIE ANDE DIOUBO DE NIAYEN	Production et commercialisation
Divers	Louga	Microfinance	Oui
	Louga	Présidente Association des Jeunes Filles Productrices	Production; Transformation et Valorisation , Commercialisation
	Louga	Président Fédération des Professionnels du Cuir de Louga	Production et commercialisation de peau Tannée; Formation et transfert de compétences aux acteurs



## Classification de réponses au questionnaire-Louga

### 2. Question: Si vous vous intéressez à lancer vos affaires dans l'Agropole nord, quel genre d'affaires est-it

Filière	Localité	Structure	Réponses
Agriculture	Louga	Cooperative agricole de kelle gueye (COOPAKEL) /Gestioonaire	Production et commercialisation niebe
	Potou	Société Coopérative Agricole des Femmes Productrices de Potou (SOCOOPA)	intensifier la production maraichere (ognon et pomme de terre)
	POTOU	Association des Jeunes Filles Productrices	Production Maraichère; Transformation fruits et Légumes; Sirop Bissap, Tamarin, Confiture
	Kelle Gueye	Fédération des associations paysannes de la région de Louga	La Production;la commercialisation; la transformation des produits agropastorales
	Thieppe	UMFT ( Union maraichère et forestier de Thiéppe)	L' agriculture avec des fermes villageoises afin de reduire l'émigration et la creation d'emploi des jeunes afin de participer a la sécurité alimentaire dans un perspective d' atteinte à l' auto suffissance alimentaire.
	Potou	Société Coopérative Agricole des Femmes Productrices de Potou (SOCOOPA)	intensifier la production maraichere (ognon et pomme de terre)
Elevage	Louga	GIE SUNU TERANGA(GST), Elevage/embouche bovine, ovine et production de lait	Elevage intensive
		ANPROVB	embouche bovine; production de lait, production de viande
	Louga	DIRFEL	Elevage (bovin, ovin, caprin); Transformation; Commercialisation; Aviculture
	Leona	Coopérative Laitière de Léona	mbouche bovine; Transformation; commercialisation; culture fourragère
	LOUGA	Fédération des Professionnels du Cuir de Louga	Tannage peau brute; Coordonerie ; Maroquinerie
	BARKEDJI	DIRFEL LINGUERE	Transformation laitière , Culture fouragère, bergerie
Elevage	Potou	GIE SUNU TERANGA (GST)	Elevage intensive

## Classification de réponses au questionnaire-Louga

### 2. Question: Si vous vous intéressez à lancer vos affaires dans l'Agropole nord, quel genre d'affaires est-it

Filière	Localité	Structure	Réponses
	Leona	Maison des éleveurs	Race Locale ; bovin ; caprin ; ovin ; Insémination ; Minilaiterie
	Linguere	Maison des éleveurs	Elevage ; Transformation Laitière ; Cuirs et Peaux ; Petit Bétail
Pêche	Potou	GIE ANDE DIOUBO DE NIAYEN	Transformation de produits halieutiques
Divers NB	Louga	Microfinance	Sur le financement et possibilité d'avoir des lignes de crédit
	Louga	Présidente Association des Jeunes Filles Productrices	Production Maraichère; Transformation fruits et Légumes; Sirop Bissap, Tamarin, Confiture
	Louga	Président Fédération des Professionnels du Cuir de Louga	Tannage peau brute; Coordonerie ; Maroquinerie

## Classification de réponses au questionnaire-Louga

### 3. Quelle est(ont) la(les) raison(s) pour la(les)quelle(s) vous avez choisi la région de l'Agropole nort

Filière	Localité	Structure	Réponses
Agriculture	Louga	Cooperative agricole de kelle gueye (COOPAKEL) /Gestionaire	Plus de 60% da la production du niebe au niveau national vient dans la zone ou nous intervenons,
	POTOU	Association des Jeunes Filles Productrices	l'ensemble des membres et les domaines d'activités se trouvent dans la zone
	Kelle Gueye	Fédération des associations paysannes de la région de Louga	Le choix est guidé par notre ancrage dans la zone Nord et évoluant dans la Région de Louga
	Thieppe	UMFT ( Union maraichère et forestier de Thiéppe)	Parceque c'est une zone tampon ou l' accée est facile par rapport aux autres localités. C'est aussi une zone adaptée à la culture maraichere. L'environnement est bon, un climat des meilleurs et une bonne qualité d'eau. En plus c'est une zone que je mettrise pour avoir vecu ici depuis ma naissance.
	Potou	Société Coopérative Agricole des Femmes Productrices de Potou (SOCOOPA)	Louga est region où se trouve le siège de socoopa
Eleavage	Louga	GIE SUNU TERANGA(GST), Elevage/embouche bovine, ovine et production de lait	louga est region où se trouve le siège GST region favaroble à l'elevage avec un fort potentiel commercial
	Potou	Société Coopérative Agricole des Femmes Productrices de Potou (SOCOOPA)	louga est region où se trouve le siège de socoopa
	LOUGA	ANPROBV	Zone propice
	Louga	DIRFEL	Zone à fort potentiel
	Leona	Coopérative Laitière de Léona	Plus proche des membres
	LOUGA	Fédération des Professionnels du Cuir de Louga	Plus proche de la zone sylvopastorale; disponibilité des peaux et activité elevage permanente
Eleavage	BARKEDEJI	DIRFEL LINGUERE	Zone à forte potentialité

## Classification de réponses au questionnaire-Louga

### 3. Quelle est(ont) la(les) raison(s) pour la(les)quelle(s) vous avez choisi la région de l'Agropole nort

Filière	Localité	Structure	Réponses
	Potou	GIE SUNU TERANGA (GST)	louga est region où se trouve le siège GST region favaroble à l'elevage avec un fort potentiel commercial
	Leona	Maison des éleveurs	Zone sylvopastorale
	Linguere	Maison des éleveurs	zone sylvopastorale
Pêche	Potou	GIE ANDE DIOUBO DE NIAYEN	Plus proche de louga
Divers	Louga	Microfinance	Notre zone d'intervention est la région de Louga
	Louga	Présidente Association des Jeunes Filles Productrices	l'ensemble des membres et les domaines d'activités se trouvent dans la zone
	Louga	Président Fédération des Professionnels du Cuir de Louga	Plus proche de la zone sylvopastorale; disponibilité des peaux et activité élevage permanente

## Classification de réponses au questionnaire-Louga

### 4. Obstacles qui vous empêchent de vous lancer dans la zone de l'Agropole nord

Filière	Localité	Structure	Réponses
Agriculture	Louga	Cooperative agricole de kelle gueye (COOPAKEL) /Gestioonaire	Zone enclavée , deficit de logistique pour collecter la production du niebe,insuffisance des moyens financiers
	POTOU	Association des Jeunes Filles Productrices	Manque de moyen; superficie exploitée moins satisfaisante; manque de goute à goute ; manque de moyen pour cloturer la parcelle;
	Thieppe	UMFT ( Union maraichère et forestier de Thié ppe)	Problème de piste pour l'écoulement des produits agricoles, Manque de chambre froide pour le stockage des récoltes, Le système d' axhaure est à renouveler, Absence d'unité de transformation
	Potou	Société Coopérative Agricole des Femmes Productrices de Potou (SOCOOPA)	manquede terre, de formation adéquate et comptable avec nos activités principales et de ressource financière
Eleavage	Louga	GIE SUNU TERANGA(GST), Elevage/embouche bovine, ovine et production de lait	manquede terre et de ressource financière
		ANPROBV	Manque de moyen financier et de possibilité d'affaire, cherté de l'aliment de betail, manque de culture fouragere
	Louga	DIRFEL	Manque de moyen; Espace pour abrité l'Unité de Transformation laitière; Fonds de roulement
	Leona	Coopérative Laitière de Léona	manque de moyens, manque de moyen de logistique pour la collecte de lait dans les village, manque de moyen de conservation, une faible capacité de production de l'unité
	LOUGA	Fédération des Professionnels du Cuir de Louga	Manque Infrastrurcture et Equipement; Manque de Partenaire financier et technique
	BARKEDJI	DIRFEL LINGUERE	Manque Unité transformation adaptée; protection et cloture des parcelles de culture fourragère;
Eleavage	Potou	GIE SUNU TERANGA (GST)	manque de terre et de ressource financière

## Classification de réponses au questionnaire-Louga

### 4. Obstacles qui vous empêchent de vous lancer dans la zone de l'Agropole nord

Filière	Localité	Structure	Réponses
	Leona	Maison des éleveurs	Fonds de roulement; cherté aliment bétail ; absence de culture fourragère;
	Linguere	Maison des éleveurs	cherté aliment bétail; manque abreuvoir et forage pastoral; maladie animale; vol de bétail; écoulement produits
Pêche	Potou	GIE ANDE DIOUBO DE NIAYEN	Presence de bateaux de peche, manque de sires de transformation, probleme de comercialisation, enclavement du village, piste de 3km en mauvais etat, carburent et courant trop cher
Divers	Louga	Microfinance	Non applicable
	Louga	Présidente Association des Jeunes Filles Productrices	Manque de moyen; superficie exploitée moins satisfaisante; manque de goute à goute ; manque de moyen pour cloturer la parcelle;
	Louga	Président Fédération des Professionnels du Cuir de Louga	Manque Infrastrurcture et Equipement; Manque de Partenaire financier et technique

## Classification de réponses au questionnaire-Louga

### 5. Période souhaitable pour le commencement de la mise en marche de l'Agriopole nord

Filière	Localité	Structure	Réponses
Agriculture	Louga	Cooperative agricole de kelle gueye (COOPAKEL) /Gestionnaire	avant juin 2022
	Potou	Société Coopérative Agricole des Femmes Productrices de Potou (SOCOOPA)	22-Jan
	POTOU	Association des Jeunes Filles Productrices	2021/11/1
	Kelle Gueye	Fédération des associations paysannes de la région de Louga	dans le premier Semestre 2022
	Thieppe	UMFT ( Union maraichère et forestier de Thiéppe)	dans le premier Semestre 2022
	Potou	Société Coopérative Agricole des Femmes Productrices de Potou (SOCOOPA)	dans le premier Semestre 2022
Elevage	Louga	GIE SUNU TERANGA(GST), Elevage/embouche bovine, ovine et production de lait	22-Jan
		ANPROBV	23-Jan
	Louga	DIRFEL	Début 2022
	Leona	Coopérative Laitière de Léona	MAINTENANT
	LOUGA	Fédération des Professionnels du Cuir de Louga	Début 2022
	BARKEDJI	DIRFEL LINGUERE	1-Nov
	Potou	GIE SUNU TERANGA (GST)	1-Jan
	Leona	Maison des éleveurs	1-Jan
	Linguere	Maison des éleveurs	MAINTENANT
Pêche	Potou	GIE ANDE DIOUBO DE NIAYEN	2021/11/1

## Classification de réponses au questionnaire-Louga

### 5. Période souhaitable pour le commencement de la mise en marche de l'Agriopole nord

Filière	Localité	Structure	Réponses
Divers	Louga	Microfinance	Début 2002
	Louga	Présidente Association des Jeunes Filles Productrices	Nov-21
	Louga	Président Fédération des Professionnels du Cuir de Louga	Début 2022



## Classification de réponses au questionnaire-Louga

### 6. Nature d'infrastructure que vous souhaitez à aménager(genre, taille, spécification etc)

Filière	Localité	Structure	Réponses
Agriculture	Loluga	Cooperative agricole de kelle gueye (COOPAKEL) /Gestionnaire	magasins de stockages qui peuvent contenir entre 500tonnes à 1000tonnes
	Potou	Société Coopérative Agricole des Femmes Productrices de Potou (SOCOOPA)	champs communautaire de 4 ha avec clôture
	POTOU	Association des Jeunes Filles Productrices	Construction d'une Unité de Transformation; Matériel et équipement moderne; Matériel de conservation et Emballage; Magasin de conservation
	Kelle Gueye	Fédération des associations paysannes de la région de Louga	Réhabilitations des magasins de stockages et conservation et constructions de nouveaux de 500 Tonnes dans nos 15 communes d'interventions réparties à l'échelle de la Région; des plateformes multifonctionnelles d'allègement des travaux de la femme, des bergeries et fermes agropastorales pour les jeunes; des intrants agricoles pour booster la production et des unités de transformations des produits locaux et une logistique pour accompagnement et une plus grande valorisation des dispositifs paysans,
	Thieppe	UMFT ( Union maraichère et forestier de Thiéppe)	Une marché de 10ha pour la commercialisation des produits agricoles, halieutiques.
	Potou	Société Coopérative Agricole des Femmes Productrices de Potou (SOCOOPA)	champs communautaire de 4 ha avec clôture

## Classification de réponses au questionnaire-Louga

### 6. Nature d'infrastructure que vous souhaitez à aménager(genre, taille, spécification etc)

Filière	Localité	Structure	Réponses
Eleavage	Louga	GIE SUNU TERANGA(GST), Elevage/embouche bovine, ovine et production de lait	Centre de Production, deTransformation et de Commercialisation Animale (CPTC-A) de 2 ha
		ANPROBV	Unité d'abattoir moderne, chambre froide, aménagement d'espace pour culture fouragere
	Louga	DIRFEL	Unité de Transformation; Kiosque ; Chambre froide; Tricycle
	Leona	Coopérative Laitière de Léona	Materielles de culture fouragere, mangessin d'estokage fourager, materielle de transformation et de conservation du lait, voiture frigorifique, construction d'une unité laitiere avec une capacité de production de 1000 litres par jour, dotation de 20 moutons pour les jeunes eleveurs
	LOUGA	Fédération des Professionnels du Cuir de Louga	Magasin Stockage Peau Brute; Atelier unité de Tannage; Unité de Traitement des peaux ; unité de fabrication chaussure, sac ; Salle d'exposition
	BARKEDJI	DIRFEL LINGUERE	Unité de transformation moderne et normée; equipement et matériel solaire;
	Potou	GIE SUNU TERANGA (GST)	Centre de Production, deTransformation et de Commercialisation Animale (CPTC-A) de 2 ha
	Leona	Maison des éleveurs	parcelle de culture fourragère ; salle de reunion et de renforcement 50 m2; Augmenter la capacité de la mini laiterie; Augmenter les parc à vaccination
	Linguere	Maison des éleveurs	Magasin stockage; réfrigérateur et congélateur; marché bétail sé ecuriser

## Classification de réponses au questionnaire-Louga

### 6. Nature d'infrastructure que vous souhaitez à aménager(genre, taille, spécification etc)

Filière	Localité	Structure	Réponses
Pêche	Potou	GIE ANDE DIOUBO DE NIAYEN	Clocture du site de transformation , mangasin d'estokage, materielles equipements pour la transformation, accès aux contrats de marché, goudroner la piste de 3km
Divers	Louga	Micirfinance	Non applicable
	Louga	Présidente Association des Jeunes Filles Productrices	Construction d'une Unité de Transformation; Matériel et équipement moderne; Matériel de conservation et Emballage; Magasin de conservation
	Louga	Président Fédération des Professionnels du Cuir de Louga	Magasin Stockage Peau Brute; Atelier unité de Tannage; Unité de Traitement des peaux ; unité de fabrication chaussure, sac ; Salle d'exposition

## Classification de réponses au questionnaire-Louga

**6 (2)Quelle infrastructure à aménager que vous désirez?( Services d'appui:one stop service, formation technique, recherche et développement etc.)**

Filière	Localité	Structure	Réponses
Agriculture	Louga	Cooperative agricole de kelle gueye (COOPAKEL) /Gestionnaire	renforcement da capacites des acteur de la filiere niebe sur les bonnes pratiques (agricoles , stockage ,qualité marketing ,technique de communication elaboration des plans d'affaires fertilisation des sols , gouvernace des cooperatives )magasins de stockage , acquisition de materiels de stockage , acquisition de materiels de production ,vehicule de liaison pour faciliter la collecte du niebe dans les villages ,Acquisition de camions pour transporter le niebe vers les villes, matreiels post recoltes ( decorticage , batteuse )
	Louga	Société Coopérative Agricole des Femmes Productrices de Potou (SOCOOPA)	formation technique, recherche et développement
	POTOU	Association des Jeunes Filles Productrices	Centre de formation et Renforcement de Capacité des métiers de l'agriculture ;
	Kelle Gueye	Fédération des associations paysannes de la région de Louga	Renforcement des entrepôts de stockages et de consevations des produits agropastorales et halieutiques,Renforcements des services de la recherche végétale animales et renforcer les services techniques et de conseils agricoles en personnel et en logistiques aménager des pistes de productions et hydraulique rurale: formation technique, recherche et développement etc.)
	Thieppe	UMFT ( Union maraichère et forestier de Thiéppe)	Centre de formation technique
	Potou	Société Coopérative Agricole des Femmes Productrices de Potou (SOCOOPA)	formation technique, recherche et développement

## Classification de réponses au questionnaire-Louga

**6 (2)Quelle infrastructure à aménager que vous désirez?( Services d'appui:one stop service, formation technique, recherche et développement etc.)**

Filière	Localité	Structure	Réponses
Élevage	Louga	GIE SUNU TERANGA(GST) Élevage/embouche bovine, ovine et production de lait	formation technique, recherche et développement
		ANPROBV	Formation santé animal, centre d'implantation de puce à bétail, service de sécurité de surveillance de bétail, traitement des eaux du lac de Keur Momar Sarr (présence de vers) renforcement de capacité
	Louga	DIRFEL	Formation et renforcement de capacité
	Leona	Coopérative Laitière de Léona	centre de formation polyvalente (pour toute sorte de formation), formation sur l'insemination et sur les vaccins ,
	LOUGA	Fédération des Professionnels du Cuir de Louga	Institut des cuirs et peaux
	BARKEDEJI	DIRFEL LINGUERE	renforcement de capacité; formation complète sur la transformation laitière (yaourt, lait caillé et autres produits dérivés du lait; valorisation des produits
	Potou	GIE SUNU TERANGA (GST)	formation technique, recherche et développement
	Leona	Maison des éleveurs	Renforcement de capacité ; gestion budgétaire ; formation sur l'insemination
	Linguere	Maison des éleveurs	Formation sur la transformation des produits laitiers; formation marketing;
Pêche	Potou	GIE ANDE DIOUBO DE NIAYEN	formation et renforcement de capacité, appuis et financemen

## Classification de réponses au questionnaire-Louga

**6 (2)Quelle infrastructure à aménager que vous désirez?( Services d'appui:one stop service, formation technique, recherche et développement etc.)**

Filière	Localité	Structure	Réponses
Divers	Louga	Micirfinance	Non applicable
	Louga	Présidente Association des Jeunes Filles Productrices	Centre de formation et Renforcement de Capacité des métiers de l'agriculture ;
	Louga	Président Fédération des Professionnels du Cuir de Louga	Institut des cuirs et peaux

## Classification de réponses au questionnaire-Louga

### 7. Amélioration à souhaiter au niveau de la réglementation concernée et de l'administration pour l'exploitant de l'Agropole

Filière	Localité	Structure	Réponses
Agriculture	Louga	Cooperative agricole de kelle gueye (COOPAKEL) /Gestionnaire	representativité des acteurs de la filiere pour apporter leurs contributions au moment de la prise des decisions .Mettre en place une articulation pour bien huiler le link entre les acteurs de la filiere.Appui à l'elaboration des plans d'affaires et mise en relations avec les institutions fiancieres pour permettre aux acteurs d'accéder aux financements,
	POTOU	Association des Jeunes Filles Productrices	veiller sur les contrats de commercialisation; respect du calendrier de la production et de la commercialisation; Impliquer les Organisations actives;
	Kelle Gueye	Fédération des associations paysannes de la région de Louga	Mettre en place une réglementation souple et participative partagée avec l'ensemble des acteurs, une structuration qui comprends des paysans/producteurs avec une responsabilisation claire dans la gestion et le fonctionnement de l'Agropole; Disponibilité de la recherche de proximité et un contrôle de qualité des produits aussi de proximité etc... pour l'exploitation de l'Agropole Nord
	Thieppe	UMFT ( Union maraichère et forestier de Thiéppe)	C'est une chose que je maîtrise pas beaucoup mais nous sommes preneur sur tout ce qui sera en phase avec notre démarche de développement au niveau de l'agropole nord.
	Potou	Société Coopérative Agricole des Femmes Productrices de Potou (SOCOOPA)	intégration massive des jeunes et les femmes dans chaque zone d'intervention

## Classification de réponses au questionnaire-Louga

### 7. Amélioration à souhaiter au niveau de la réglementation concernée et de l'administration pour l'exploitant de l'Agropole

Filière	Localité	Structure	Réponses
Elevage	Louga	GIE SUNU TERANGA(GST) Elevage/embouche bovine, ovine et production de lait	Participation à la collecte des idées, à la panification et l'organisation des programmes de mises en œuvre
	Potou	Société Coopérative Agricole des Femmes Productrices de Potou (SOCOOPA)	intégration massive des jeunes et les femmes dans chaque zone d'intervention
		ANPROBV	Reglementation sur la baisse du prix de l'aliment de bétail, concerter les bouchers sur la fixation du prix de la viande, représentativité des acteurs dans l'administration
	Leona	Coopérative Laitière de Léona	Eviter la politisation dans l'agropole, intégrer les producteurs laitiers actifs dans la zone
	Louga	DIRFEL	RAS
	Leona	Coopérative Laitière de Léona	Evité les politiciens dans l'agropole, intégrer les producteurs laitiers actifs dans la zone
	LOUGA	Fédération des Professionnels du Cuir de Louga	Limitier ou Fixer un quota pour l'exportation des peaux brutes; Représentativité des acteurs dans les instances de décision ; Impliquer l'administration territoriale et les Services Techniques;
	BARKEDJI	DIRFEL LINGUERE	Uniformalisation des prix d'achats et de vente
	Potou	GIE SUNU TERANGA (GST)	Participation à la collecte des idées, à la panification et l'organisation des programmes de mises en œuvre
	Leona	Maison des éleveurs	Respect de la loi OASP; impliquer les éleveurs
	Linguere	Maison des éleveurs	créer un bureau pour les éleveurs pour regrouper toutes les idées avant de formaliser la réglementation
pêche	Potou	GIE ANDE DIOUBO DE NIAYEN	Représentativité des femmes dans l'administration



## Classification de réponses au questionnaire-Louga

### 7. Amélioration à souhaiter au niveau de la réglementation concernée et de l'administration pour l'exploitant de l'Agropole

Filière	Localité	Structure	Réponses
Divers	Louga	Microfinance	RAS
	Louga	Présidente Association des Jeunes Filles Productrices	Normer et veiller sur les contrats de commercialisation; respect du calendrier de la production et de la commercialisation; Impliquer les Organisations actives;
	Louga	Président Fédération des Professionnels du Cuir de Louga	Limiter ou Fixer un quota pour l'exportation des peaux brutes; Représentativité des acteurs dans les instances de décision ; Impliquer l'administration territoriale et les Services Techniques;

## Classification de réponses au questionnaire-Louga

### 7. NB

Filière	Localité	Structure	Réponses
Agriculture	Louga	FAPAL/Fédérations des Associations Paysannes de la région de Louga	Valoriser les dispositifs paysans dans le suivi de proximité et renforcer les OP faitières en Logistiques et en renforcement de capacités stratégiques et managerialles pour une meilleure appropriation de l'Outils AGROPOLE au services des exploitations agricoles familiales en vu de leur transformation économique; sociale; environnementale avec une insertion dans le marché avec des revenus décents.
	POTOU	Association des Jeunes Filles Productrices	Ne pas intégrer ou Avoir des privées concurrentent avec les organisations locales;
	Kelle Gueye	Fédération des associations paysannes de la région de Louga	Valoriser les dispositifs paysans dans le suivi de proximité et renforcer les OP faitières en Logistiques et en renforcement de capacités stratégiques et managerialles pour une meilleure appropriation de l'Outils AGROPOLE au services des exploitations agricoles familiales en vu de leur transformation économique; sociale; environnementale avec une insertion dans le marché avec des revenus décents.
	Thieppe	UMFT ( Union maraichère et forestier de Thiéppe)	Revaloriser les organisation paysanne, renforcer la capacité des producteurs, appuyer les producteurs a se regrouper en cooperative et renforcer la chaine de valeur.
Elevage	Leona	Coopérative Laitière de Léona	Ne pas intégrer les producteurs qui conditionnent le lait en poudre
	Leona	Maison des éleveurs	Aliment Betail provenant de Mali moins cher que les aliments de bétail produits au senegal
pêche	Potou	GIE ANDE DIOUBO DE NIAYEN	

## Classification de réponses au questionnaire-Louga

### 7. NB

Filière	Localité	Structure	Réponses
Divers			
Marie Sow	Potou	Présidente Association des Jeunes Fille Productrices	Ne pas intégrer ou Avoir des privées concurrentent avec les organisations locales;

## ***Annexe 3.1.8***

***Tabulation des résultats des enquêtes***

***(Matam)***

## Classification de réponses au questionnaire-Matam

### 1. Question: Possibilité de lancement de vos affaires dans l'Agropole nord

Filière	Localité	Structure	Réponses
Agriculture	Matam	Association des producteurs d'oignon de la vallée (APOV)	Créer un comité de gestion regroupant les acteurs et les Partenaires
	Matam	Association des producteurs Mil Mais Sorgho de la vallée	travail en collaboration avec tous les acteurs
	Matam	CIRIZ	Une bonne opportunité pour développer la filière dans la région
	Ndouloumadji	Union local des producteurs	Oui
	Orkadieré	Filière Oignon	Bonne opportunité
	Doundou	Transformation de Riz	Une bonne idée, de partenariat et collaboration
Elevage	KANEL	DIRFEL	Embouche ovine
	MATAM	DIRFEL	Travailler en coopération
	RANEROU	MDE	Travailler en coopération
	RANEROU	DIRFEL	bonne opportunité
Pêche	Matam	Fédération des Pisciculteurs de Matam	Intervenir dans toute la chaîne de valeur de la pisciculture
	Matam	Fédération National des pêcheurs	L'agropole cadre avec les préoccupations des populations
	Bokidiawé	Filière Peche	Développement de l'activité
	AGNAM	Transformatrice	Une bonne idée car sa va permettre de booster le développement

## Classification de réponses au questionnaire-Matam

### 2. Question: Si vous vous intéressez à lancer vos affaires dans l'Agropole nord, quel genre d'affaires est-it?

Filière	Localité	Structure	Réponses
Agriculture	Matam	Association des producteurs d'oignon de la vallée (APOV)	Conservation et Commercialisation de l'oignon; Unité de Transformation de l'oignon (séché, en poudre, sec ou en boule); Production de semence
	Matam	Association des producteurs Mil Mais Sorgho de la vallée	culture céréalière ( Mil, Mais, Sorgho )
	Matam	CIRIZ	Aménagement, production, stockage, transport, transformation, commercialisation de riz
	Ndouloumadji	Union local des producteurs	Aménagement, équipement, production de riz
	Orkadieré	Filière Oignon	Production, conservation et commercialisation
	Doundou	Transformation de Riz	Unité de transformation performante
Elevage	KANEL	DIRFEL	Embouche ovine, Elevage mouton, aviculture race local,
	MATAM	DIRFEL	Elevage; Transformation Laitière ; Culture Fourragère
	RANEROU	MDE	Elevage et Transformation Laitière
	RANEROU	DIRFEL	Transformation du lait
Pêche	Matam	Fédération des Pisciculteurs de Matam	Pisciculture (Ecloserie jusqu'à la Commercialisation)
	Matam	Fédération National des pêcheurs	valoriser le potentiel en ressources hydraulique, les marres, les marigots
	Bokidiawé	Filière Peche	Equipement en matériel de production et de stockage
	AGNAM	Transformatrice	Augmenter le volume de travail

## Classification de réponses au questionnaire-Matam

### 3. Quelle est(ont) la(les) raison(s) pour la(les)quelle(s) vous avez choisi la région de l'Agropole nort

Filière	Localité	Structure	Réponses
Agriculture	Matam	Association des producteurs d'oignon de la vallée (APOV)	Zone d'émergence, carrefour vers Tamba, Bakel, Touba et la Mauritanie
	Matam	Association des producteurs Mil Mais Sorgho de la vallée	espace disponible avec une ouverture vers les autre regions
	Matam	CIRIZ	Zone de résidence qui regorge d'énormes potentialiaté pour le riz
	Ndouloumadji	Union local des producteurs	Zone de résidence
	Orkadieré	Filière Oignon	Fertilité et accès de la terre
	Doundou	Transformation de Riz	Zone de production de riz
Elevage	KANEL	DIRFEL	Zone de résidence
	MATAM	DIRFEL	Zone à forte potentialité pour l'elevage et la culture
	RANEROU	MDE	Une zone à forte potentialité pastorale
	RANEROU	DIRFEL	zone pastorale
Pêche	Matam	Fédération des Pisciculteurs de Matam	Disponibilité de l'eau en abondance; Forte demande de poisson dans la région (Demande supérieure à l'Offre)
	Matam	Fédération National des pêcheurs	Importantes ressources hydraulique, les marres, les marigots
	Bokidiawé	Filière Peche	Zone de résidence
	AGNAM	Transformatrice	Forte demande

## Classification de réponses au questionnaire-Matam

### 4. Obstacles qui vous empêchent de vous lancer dans la zone de l'Agropole nord

Filière	Localité	Structure	Réponses
Agriculture	Matam	Association des producteurs d'oignon de la vallée (APOV)	La Réticence et/ou le Non respect des engagements des partenaires
	Matam	Association des producteurs Mil Mais Sorgho de la vallée	manque de semences, d'acheteur et de financement
	Matam	CIRIZ	Insuffisance des moyens
	Ndouloumadji	Union local des producteurs	Manque de moyens
	Orkadieré	Filière Oignon	Problème de conservation et de stockage
	Doundou	Transformation de Riz	Manque de moyens
Elevage	KANEL	DIRFEL	vol de betail, cherté aliment, manque de moyen et espace culture fouragere
	MATAM	DIRFEL	vol de betail; manque de moyen de finacement; ecolement produits ; coût élevé de l'électricité; probleme d'emballage avec la loi sur l'utilisation des sachets en plastique; production de lait en quantité faible
	RANEROU	MDE	vol de bétail; manque aliment bétail en saison seche
	RANEROU	DIRFEL	Manque de moyen, Chéreté électricité, insuffisance de lait
Pêche	Matam	Fédération des Pisciculteurs de Matam	Manque de moyen logisque ; Approvisionnement d'alevin par ANA
	Matam	Fédération National des pêcheurs	Limite du fleuve en termes de production
	Bokidiawé	Filière Peche	Accès difficile au financement, aux intrants, aux matériels, aux methodes de pêche
	AGNAM	Transformatrice	Manques de moyens pour augmenter la transformation



## Classification de réponses au questionnaire-Matam

### 5. Période souhaitable pour le commencement de la mise en marche de l'Agriopole nord

Filière	Localité	Structure	Réponses
Agriculture	Matam	Association des producteurs d'oignon de la vallée (APOV)	fonctionnel avant mois de Mars 2022
	Matam	Association des producteurs Mil Mais Sorgho de la vallée	Maintenant si possible
	Matam	CIRIZ	2022
	Ndouloumadji	Union local des producteurs	2022
	Orkadieré	Filière Oignon	2022
	Doundou	Transformation de Riz	2022
Elevage	KANEL	DIRFEL	des maintenant si possible
	MATAM	DIRFEL	2021/11/1
	RANEROU	MDE	2021/11/1
	RANEROU	DIRFEL	2022
Pêche	Matam	Fédération des Pisciculteurs de Matam	Dès maintenant si possible
	Matam	Fédération National des pêcheurs	2022
	Bokidiawé	Filière Peche	2022
	AGNAM	Transformatrice	2022

## Classification de réponses au questionnaire-Matam

### 6. Nature d'infrastructure que vous souhaitez à aménager(genre, taille, spécification etc)

Filière	Localité	Structure	Réponses
Agriculture	Matam	Association des producteurs d'oignon de la vallée (APOV)	Magasin de Stockage d'oignon; Centre de production semence de qualité et de bulbe d'oignon; Une salle de réunion 3 bureaux ; logement pour le gardien;
	Matam	Association des producteurs Mil Mais Sorgho de la vallée	Mangasin de stockage, materielles de transformation, tracteurs, bineurs, offsette, remorquage
	Matam	CIRIZ	Aménagement de bureau et de salle de réunion sur le terrain de l'organisation
	Ndouloumadji	Union local des producteurs	Aménagement de périmètre et équipement solaire
	Orkadieré	Filière Oignon	Augmentation du périmètre maraîcher
	Doundou	Transformation de Riz	Unité de stockage du Paddy
Elevage	KANEL	DIRFEL	unité laitière, vaches laitières, aménagement d'espace pour culture fouragère
	MATAM	DIRFEL	cloture parcelle de culture; aménagement de 2,5 ha pour la culture fourragère; mini forage agricole; vache laitière ; réparation et entretien panneau solaire
	RANEROU	MDE	Poste vétérinaire et logistique de transport pour le vétérinaire; Unité de conservation laitière; financement; machine pour culture fourragère
	RANEROU	DIRFEL	unité de transformation , matériels et équipements de conservation

## Classification de réponses au questionnaire-Matam

### 6. Nature d'infrastructure que vous souhaitez à aménager(genre, taille, spécification etc)

Filière	Localité	Structure	Réponses
Pêche	Matam	Fédération des Pisciculteurs de Matam	Ecloserie, Etangs; Bassins; Cages; Moyens de Transports(camion frigorifique); Installer une unité de fabrication d'aliment poisson; Installer un système de Pompage à grand débit
	Matam	Fédération National des pêcheurs	Equipement des pecheurs, unité de conservation, Développement de la pisciculture
	Bokidiawé	Filière Peche	Infrastructure de Stockage, commercialisation, conservation
	AGNAM	Transformatrice	Equipement de conservation

## Classification de réponses au questionnaire-Matam

### 6. Nature d'infrastructure que vous souhaitez à aménager(genre, taille, spécification etc)

Filière	Localité	Structure	Réponses
Agriculture	Matam	Association des producteurs d'oignon de la vallée (APOV)	Avoir une formation technique sur la conservation des produits finis;
	Matam	Association des producteurs Mil Mais Sorgho de la vallée	Formation sur la transformation et la conservation des produits céréaliers, formation technique et de gestion des matérielles
	Matam	CIRIZ	Formation technique et organisationnelle
	Ndouloumadji	Union local des producteurs	Formation technique et organisationnelle
	Orkadieré	Filière Oignon	formation pour les différents culture
	Doundou	Transformation de Riz	Appui à la formalisation, accès au financement
Elevage	KANEL	DIRFEL	formation sur la transformation laitière et la culture fougère variété NEEMA
	MATAM	DIRFEL	Formation sur la transformation, sur le conditionnement, et la commercialisation; accès au marché urbain
	RANEROU	MDE	formation des jeunes sur l'élevage et la Transformation
	RANEROU	DIRFEL	Formation sur Sur la santé et l'hygiène et les méthodes de transformation et de conservation de lait
Pêche	Matam	Fédération des Pisciculteurs de Matam	Renforcement de capacité sur la fabrication d'aliment, sur le Management , sur la production piscicole;
	Matam	Fédération National des pêcheurs	Formation organisation, conservation
	Bokidiawé	Filière Peche	Formation sur la gestion des ressources
	AGNAM	Transformatrice	Formation technique

## Classification de réponses au questionnaire-Matam

### 7. Amélioration à souhaiter au niveau de la réglementation concernée et de l'administration pour l'exploitant de l'Agropole

Filière	Localité	Structure	Réponses
Agriculture	Matam	Association des producteurs d'oignon de la vallée (APOV)	Mettre en place le comité de gestion ; avec un conseil d'administration
	Matam	Association des producteurs Mil Mais Sorgho de la vallée	faire une réunions et bien définir les termes avant e commencer
	Matam	CIRIZ	nécessité de vulgariser la réglementation auprès des acteurs
	Ndouloumadji	Union local des producteurs	Regementation de l'approvisionnement en intrant
	Orkadieré	Filière Oignon	Appui à la commercialisation
	Doundou	Transformation de Riz	Implication des acteurs
Eleavage	KANEL	DIRFEL	Problème de suivi du projet
	MATAM	DIRFEL	Demander avis Expert
	RANEROU	MDE	Réunion avec tous les membres plus PV sur la réglementation à suivre
	RANEROU	DIRFEL	Concertation entre acteurs de la chaine de valeur lait
pêche	Matam	Fédération des Pisciculteurs de Matam	L'Etat met en disponibilité le code de l'aquaculture pour les
	Matam	Fédération National des pêcheurs	Implication des acteurs
	Bokidiawé	Filière Peche	Règlementation du fleuve
	AGNAM	Transformatrice	RAS